Prospectus du 19 septembre 2006

Team International Marketing S.A.
Société Anonyme au capital de 9.050.000 €.
Siège Social : Avenue de l'Espinette Centrale 1
1640 Rhode-Saint-Genèse
N° d'entreprise 0455.660.171

Offre en souscription publique d'un maximum de 165.000 Actions Nouvelles résultant d'une augmentation de capital, et offre publique de vente d'un maximum de 645.161 Actions Existantes, au prix ferme de 6,32 EUR par Action

Demande d'admission sur le Marché Libre d'Euronext Brussels de l'ensemble des 4.855.800 Actions au maximum de Team International Marketing, et de maximum 140.000 Actions à provenir de l'exercice de 140.000 Warrants

L'Offre est ouverte du 25/09/2006 au 27/10/2006, mais est susceptible de clôture anticipée.
En tout état de cause, l'Offre restera ouverte durant au moins trois jours ouvrables.

Conseil

Intermédiaire financier

Les ordres émanant des investisseurs peuvent être introduits auprès de Weghsteen & Driege ou via tout autre intermédiaire financier.
Le présent Prospectus est également disponible sur Internet aux adresses suivantes:

www.team-kalorik.com et www.smallcapsfinance.com

Seul le présent Prospectus imprimé, publié conformément aux dispositions légales en vigueur en Belgique, est juridiquement valable. **Sa version française constitue une traduction du texte néerlandais. La concordance entre les différentes versions linguistiques du Prospectus a été vérifiée par Team International Marketing, sous sa responsabilité. En cas de divergences éventuelles d'interprétation entre le texte français et le texte néerlandais, ce dernier aura préséance.**

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs est particulièrement attirée sur les points suivants:

- le Marché Libre est un marché nouvellement créé par Euronext Brussels, Team International Marketing étant une des premières sociétés à y demander son admission;
- le Marché Libre ne constitue pas un marché réglementé au sens de l'article 2, 3° de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. Par conséquent, il ne présente pas les mêmes garanties en matière de contrôle et d'information au public qu'un marché réglementé;
- Les Actions présentent un degré de risque élevé. Les facteurs de risque sont décrits en préambule du présent Prospectus;

APPROBATION PAR LA COMMISSION BANCAIRE, FINANCIERE ET DES ASSURANCES

En application de l'article 23 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a approuvé le présent Prospectus en date du 19/09/2006. Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'opération, ni de la situation de celui qui la réalise.

● RESUME DU PROSPECTUS ●

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Il contient des informations sélectionnées concernant Team International Marketing et l'Offre. Il peut ne pas comprendre toutes les informations qui peuvent être importantes pour les investisseurs. Toute décision d'investir dans les Actions doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. Ce résumé doit donc être lu conjointement avec (et être entièrement nuancé par) les informations plus détaillées et les états financiers, ainsi que les annexes s'y rapportant, reprises par ailleurs dans le Prospectus. Il doit également être lu conjointement avec les informations figurant dans la section "Les Facteurs de Risque". Team International Marketing ne supporte aucune responsabilité quant à ce résumé, y compris ses traductions, à moins qu'il ne soit trompeur, imprécis ou incompatible avec les autres sections du Prospectus. Toute décision d'investir dans les Actions doit être basée sur l'entièreté du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne, avoir à supporter les frais de traduction dudit Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile est par ailleurs attribuée à Team International Marketing, y compris sa traduction, si le contenu dudit résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du présent Prospectus.

1. Le groupe TEAM

En 1980, TEAM a débuté en Belgique comme grossiste en petits appareils électroménagers de provenance allemande. Son activité a évolué vers le négoce de produits fabriqués en Chine et destinés à l'Europe Occidentale.
Actuellement, le groupe est présent dans plus de 20 pays et ses activités couvrent :

- l'importation, l'exportation et la distribution de petit et gros électroménager ;
- le développement et la distribution de matériel électrique pour le secteur horéca ;
- la recherche, la conception et la production de nouveaux produits ;
- le contrôle de qualité et le service après-vente.

Il exploite les marques KALORIK (Benelux, Allemagne, Portugal, Espagne, USA), TEAM International (tous les pays couverts par le groupe), ROMIX (Pologne, Roumanie) et Efbe SCHOTT (Allemagne).

Le groupe se fournit auprès d'un ensemble de fabricants chinois triés sur le volet.
Sa clientèle est essentiellement constituée des grands noms de la grande distribution.

Sa stratégie de développement s'axe sur :

- l'extension de son réseau international de distribution ;
- le renforcement d'une image de marque ;
- un service et suivi client personnalisé ;
- une gamme de produit étendue et soignée.

2. Résumé de l'Offre et de l'admission à la négociation

La société :	Team International Marketing, société anonyme de droit Belge (TIM)
TEAM :	La société et ses filiales
Actions offertes :	La société a l'intention d'offrir 165.000 actions nouvelles, pour un montant de 1.042.800 €, et l'actionnaire cédant à l'intention d'offrir un nombre total de 645.161 actions existantes, pour un montant de 4.077.418 €. Toutes les actions offertes ont été/seront émises conformément au droit belge. Toutes les actions offertes auront les mêmes droits que les autres actions de la société. Les actions offertes donneront droit à une fraction des bénéfices de la société à partir du premier janvier 2006 et donneront droit, le cas échéant, à un dividende pour l'exercice comptable clôturé le 31/12/2006.

Offre des actions existantes :	Cette partie de l'opération pourrait être totalement réduite en cas de demande insuffisante pour couvrir l'ensemble de l'opération, la partie émission d'actions nouvelles étant alors prioritaire sur la partie cession de titres existants.
Actionnaire cédant	Monsieur Michaël STOLLE, cèdera une partie des actions qu'il détient en mains propres.
Structure de l'Offre :	Offre Prioritaire : 80% des actions, soient 648.129 actions Offre Non Prioritaire 20% des actions, soient 162.032 actions
Prix de l'offre :	L'offre est une offre à prix ferme de 6,32 €
Buts de l'offre :	Cette opération va permettre à TEAM de : a. renforcer sa notoriété et sa crédibilité vis-à-vis de ses clients, ses fournisseurs et de ses partenaires en Belgique comme à l'étranger ; b. augmenter ses capacités financières, afin d'accélérer son développement et de saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe ; c. faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des avantages d'une cotation sur le Marché Libre. Par ailleurs, cette opération est l'occasion d'offrir à certains actionnaires historiques une liquidité sur une partie de leur investissement, après de nombreuses années de développement du groupe.
Affectation du produit de l'offre :	L'augmentation de capital sera entièrement affectée au financement de la croissance externe et interne en vue du renforcement du réseau international du groupe. Une partie du produit de la cession (approximativement 1 million d'euros) sera réinjectée dans TEAM par l'actionnaire cédant sous forme de prêt subordonné afin de soutenir les développements futurs du groupe, sous réserve de la souscription totale de la partie cession de l'offre.
Clause de lock-up :	Les actionnaires de référence s'engagent à conserver le contrôle de minimum 51% de la société durant une période de 2 ans à dater de la première cotation.
Calendrier de l'opération :	Tenue de l'Assemblée Générale 19/09/2006 Obtention du visa CBFA 19/09/2006 Publication de l'avis initial par Euronext Brussels +/- 20/09/2006 Début de l'Offre Publique 25/09/2006 Clôture de l'Offre Publique (sauf clôture anticipée « T ») 27/10/2006 Publication du résultat par Euronext Brussels +/- 03/11/2006 Allocation/Règlement-livraison des actions 07/11/2006 Première cotation des actions de la Société 08/11/2006
Conseil financier :	Small Caps Finance : Siège d'exploitation : Chaussée de Waterloo 50, 1640 Rhode-Saint-Genèse - www.smallcapsfinance.com
Intermédiaire financier Sponsor :	Société de bourse Weghsteen & Driege, Oude Burg 6, 8000 Brugge - www.wegd.com
Frais et rémunérations des intermédiaires :	L'offre inclut des coûts légaux et administratifs, la rémunération de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, les publications légales, les honoraires des conseillers, les commissions de souscription et de vente, les commissions ou coûts dus à Euronext Brussels et à Euroclear Belgium. Ces frais seront supportés à concurrence d'un tiers par la société, le solde étant supporté par l'actionnaire cédant. Ils peuvent être estimés à 330.000 €.
Code des actions :	ISIN : BE 0003852697 Euronext symbol : TEAM Code SVM : 3852.69

3. Facteurs de risque

La société est exposée aux principaux risques suivants dans l'exercice de son activité :

- Risque de change : les achats se font en USD. Elle couvre ce risque.
- Risque de taux : le groupe est structurellement débiteur à court terme. Ce risque est partiellement couvert.
- Risque stock : les stocks détenus par TEAM sont importants par rapport au total bilan.
- Risque d'obsolescence du produit : les produits changent régulièrement de design et de fonctionnalité.
- Risque de saisonnalité : les activités du groupe sont en partie saisonnières.
- Concurrence : le secteur d'activité est très concurrentiel.
- Risque de liquidité et risque financier : l'activité du groupe repose sur une bonne collaboration avec les partenaires banquiers et les lignes crédits qu'ils accordent.
- L'activité du groupe dépend du maintien du réseau commercial qu'il s'est constitué au travers de diverses filiales et participations.
- La gestion de l'entreprise est principalement exercée par Monsieur Stolle et Madame Rohrdiek, qui sont les personnes clés de la société.
- Risque lié aux fluctuations de prix et des matières premières, notamment certains métaux et résines plastiques.

En outre le titre présente certains risques liés à son introduction sur le Marché Libre d'Euronext Brussels, et dont les plus importants sont :

- Le marché libre est un marché non réglementé
- La liquidité du titre n'est pas garantie et le cours peut évoluer, d'une manière que la société ne peut prévoir.

4. Eléments d'appréciation du prix

Méthode de valorisation	**€ par action**	**Valorisation en €**
Valorisation Boursière (postmoney)	7,33 €	34.401.438 €
Valorisation DCF	9,87 €	46.278.810 €
Moyenne	8,60 €	40.340.124 €
Valorisation post money proposée	**6,32 €**	30.688.656 €
Décote	***26,51*** %	

5. Informations de base concernant les données financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées reprennent les données consolidées pour les années 2003-2004-2005 telles que déposées auprès de la banque nationale, ainsi que et les chiffres prévisionnels pour 2006, 2007 et 2008 tels que proposés par TEAM.

Note: La consolidation des années 2003 et 2004 n'inclut pas les comptes de la filiale française, qui est pour ces années en dehors du périmètre de consolidation. En 2005, la filiale française est prise en compte pour les cinq derniers mois de l'année, le contrôle en ayant été acquis fin 2005.

(en milliers €)	**2003 A**	**2004 A**	**2005 A**	**2006 P**	**2007P**	**2008P**
Chiffre d'affaires	35.804	50.345	54.899	67.278	80.300	90.445
Marge brute	17%	20,5%	21,4%	22,42%	21,38%	20,71%
EBITDA	1.519	2.609	3.308	5.190	6.163	6.999
Résultat Opérat.	1.179	1.857	2.493	3.937	4.905	5.837
Résultat net	87	717	1.472	1.767	3.005	3.290
Résultat net corrigé	241	872	1.943	2.669	3.907	4.134
Actif Immobilisé	2.491	4.002	12.350	11.730	11.113	10.113
Fonds Propres	4.285	5.022	11.862	14.598	16.604	18.893
Dettes financ. Net.	8.177	9.536	14.424	10.783	7.686	5.003
Total Bilan	16.526	20.635	36.555	31.462	32.075	32.325

A : Audité
P : Prévisionnel
EBITDA= Résultat Opérationnel + Amortissement + Réductions de valeur + Provisions pour risques et charges
Résultat net corrigé = Résultat net + amortissements des écarts de consolidation

● TABLE DES MATIERES ●

● FACTEURS DE RISQUE ● 9
1. RISQUES LIES A TEAM INTERNATIONAL MARKETING ET AUX METIERS QU'ELLE DEVELOPPE 9
1 Risque de change 9
2 Risque de taux 9
3 Risque client 9
4 Risque fournisseur 10
5 Risque de stock 11
6 Risque technologique – Risque d'obsolescence du produit. 11
7 Risque lié à la saisonnalité de l'activité 12
8 Concurrence 12
9 Risque de liquidité 13
10 Risque financier 13
11 Risque de participation et créances sur entreprises liées 13
12 Risque lié aux personnes clés 14
13 Risque lié aux fluctuations de prix des matières premières 14
14 Quotas d'importation, droits de douane 14
15 Normes de protection du consommateur et contraintes environnementales .. 14
16 Protection du consommateur et risque de responsabilité civile 15
2. RISQUES LIES A L'INTRODUCTION EN BOURSE 15
1 Absence de marché préalable 15
2 Volatilité du cours de l'Action 16
3 Dilution comptable suite à l'Offre et à l'exercice des Warrants 16
4 Actionnaires significatifs 16
5 Lock-up 17
6 Offre partiellement réussie 17
7 Risque d'un besoin de financement supplémentaire en cas d'échec partiel de l'Offre 17
8 Politique de dividende 17
3. RISQUES LIES A UNE ADMISSION SUR LE MARCHE LIBRE 18

● AVIS IMPORTANT ● 19
RESTRICTION DE VENTE 19
INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES 19

● LEXIQUE ● 21

● **CHAPITRE 1** ● 22
RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET DU CONTRÔLE DES COMPTES 22
1 DECLARATION DE CONFORMITE ET DE RESPONSABILITE 22
2 CONTROLE DES COMPTES 22
3 APPROBATION PAR LA COMMISSION BANCAIRE, FINANCIERE ET DES ASSURANCES 23
4 INFORMATIONS DISPONIBLES 23

● **CHAPITRE 2** ● 24
INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'OFFRE ET À L'ADMISSION SUR LE MARCHE LIBRE 24
1 INFORMATIONS CLEFS 24
1 Déclarations relatives au fonds de roulement 24
2 Fonds propres et endettement 24
3 Objectifs de l'Offre 24

2 MODALITES DE L'OFFRE 25
1 **Structure de l'Offre** 25
2 **Nombre d'actions dans le cadre de l'Offre** 25
3 **Produit net de l'Offre à Team International Marketing** 25
4 **Option d'achat et augmentation complémentaire (« green shoe »** 26
5 **Prix de l'Offre** 26
6 **Période de l'Offre et clôture anticipée** 26
7 **Etablissement guichet** 27
8 **Répartition et réduction éventuelle** 27
9 **Intentions des souscripteurs** 28
10 **Paiement des Actions** 28
11 **Forme et livraison des Actions** 29
12 **Service Financier** 29
13 **Jouissance des Actions** 29
14 **Frais** 29
15 **Engagement de « best effort »** 30
16 **Clause de lock-up** 30
17 **Droit applicable et compétence** 30
18 **Calendrier indicatif de l'Offre** 30
19 **Contrat d'animation de marché** 30
3 ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE DE 6,32 € PAR ACTION 31
1 **Méthodes de valorisation utilisées** 31
2 **Méthode des multiples** 31
3 **Valorisation sur base de la méthode du Discounted Cash Flow :** 36
4 **Synthèse des méthodes de valorisation** 38
4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ACTIONS FAISANT L'OBJET DE L'OFFRE 38
1 **Nature des Actions** 38
2 **Cessibilité des Actions** 39
3 **Valeur nominale des Actions** 39
4 **Droits attachés aux Actions** 39
5 **Rachat d'Actions propres** 44
6 **Offres publiques d'acquisition et modification de contrôle** 44
7 **Squeeze-Out** 45
8 **Abus de marché** 45
9 **Remplacement des Actions en cas de vol** 45
10 **Régime fiscal des Actions** 46
5 ADMISSION SUR LE MARCHE LIBRE 49
1 **Le Marché Libre** 49
2 **Les négociations sur le Marché Libre** 49
3 **L'admission des Actions sur le Marché Libre** 50

● **CHAPITRE 3** ● 51
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL 51
1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR 51
1 **Général** 51
2 **Exercice social** 51
3 **Consultation des documents sociaux** 51
4 **Objet social** 51
5 **Structure et filiales** 52

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL DE TEAM INTERNATIONAL MARKETING 53
1 Capital social 53
2 Evolution du capital de Team International Marketing 54
3 Plan de Warrants 54
4 Intérêt des personnes physiques et morales impliquées dans l'Offre 55
3 LES ACTIONNAIRES DE TEAM INTERNATIONAL MARKETING 55
1 Actionnariat avant l'Offre 55
2 Actionnariat après l'Offre 56
3 Actionnariat après l'Offre et l'exercice des Warrants 56
4 Modifications de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices 56
5 Convention d'actionnaires 57
4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES 57
1 Dividende distribué au cours des trois derniers exercices 57
2 Prescription 57
3 Politique future de dividendes 57
5 MARCHE DU TITRE 57

● **CHAPITRE 4** ● 58
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ DE TEAM 58
1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DU GROUPE 58
2 ORGANIGRAMME JURIDIQUE 60
3 INFORMATIONS SUR LES INVESTISSEMENTS PASSES, PRESENTS ET A VENIR 61
4 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 62
4.1 TEAM - KALORIK GROUP (TKG) 62
4.2 TEAM Polska 62
4.3 TEAM France 63
4.4 TEAM Romania 64
4.5 TEAM Home appliances (Hong Kong) 64
4.6 TEAM UKI 64
4.7 EFBE Gmbh 64
4.8 BETTER HOME (Shunde) Industrial C0, Ltd 65
4.9 TEAM USA 65
5 APERÇU DES ACTIVITES 66
4.1. Secteur d'activité - concurrence 66
4.2. Saisonnalité de l'activité 68
4.3. Principaux marchés 69
4.4. Description des activités 70
6 PRODUITS 74
7 CLIENTS 75
8 FOURNISSEURS 77
9 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS 78
10 LES CREDITS 78
11 RECHERCHE DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES 80
12 SALARIES 80
13 ORGANIGRAMME 80
14 ASSURANCES 81
15 LITIGES 81

● **CHAPITRE 5 ●** 82
PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS 82
5.1. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31.12.2005, AU 31.12.2004 ET AU 31.12.2003. 82
5.1.1. Organigramme de Team Groupe et périmètre de consolidation 82
5.1.2. Bilan consolidé 84
5.1.3. Compte de résultats 86
5.1.4. Tableau de financement 87
5.1.5 Tableau de consolidation détaillé au 31.12.2005 et au 31.12.2004 88
5.1.6. Annexe aux comptes annuels consolidés clôturés le 31 décembre 2005 95
5.1.7. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés des années comptables clôturés le 31 décembre 2005 130
5.1.8. Présentation des comptes consolidés pro forma au 31.12.2005 132
5.2. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES DE TEAM INTERNATIONAL MARKETING 141
5.3. BUDGETS 2006 -2008 145
5.3.1. Bilan compte de résultats et tableau de financement consolidés prévisionnels 145
5.3.2 Comptes de résultats budgétés, détaillés par société 149
5.3.3. Hypothèses retenus pour l'établissement des budgets 153
5.3.4. Rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes prévisionnels 2006, 2007 et 2008 159

● **CHAPITRE 6 ●** 160
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 160
6.1 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DU MANAGEMENT 160
6.1.1 Conseil d'administration 160
6.1.2 Comité de direction 163
6.2 GESTION JOURNALIÈRE 163
6.3 CONTRÔLE 164
6.4 RÉMUNÉRATION 164
6.5 ACTIONS ET WARRANTS DÉTENUS PAR LES ADMINISTRATEURS ET LE MANAGEMENT 165
6.6 CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS 165
6.7 PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 166
6.8 PLAN D'INTÉRESSEMENT DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ 166
6.9 RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES 166

● **CHAPITRE 7 ●** 167
EVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ 167
7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE 167
7.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 168
7.3 RESUME DES CHIFFRES CLE 168

● FACTEURS DE RISQUE ●

Investir dans la société TEAM International Marketing S.A. comporte un certain nombre de risques. Les principaux d'entre eux sont décrits ci-dessous, mais cette liste ne prétend pas être exhaustive. Les facteurs de risque évoqués concernent les risques réels auxquels la société et ses filiales sont confrontées. Certains risques sont couverts (assurances, couvertures diverses) et la société n'a pas expérimenté de dommages ; par exemple, le risque de change ou le risque de taux. D'autres ne le sont pas, et la société en répercute les conséquences sur le prix de vente des produits quand cela est possible.

1. RISQUES LIES A TEAM INTERNATIONAL MARKETING ET AUX METIERS QU'ELLE DEVELOPPE

1 Risque de change

Le groupe se fournit principalement auprès d'usines chinoises. Tous les achats sont libellés en USD. Par contre, les ventes sont essentiellement réalisées auprès de clients européens. Elles sont à 75% réalisées en euro, le solde est libellé en USD ou en GBP.
La société couvre systématiquement ses achats en USD, au moment de l'acceptation de l'offre par ses clients, par des contrats d'achats à terme de USD contre EUR (ou contre GBP si la destination finale du produit est le Royaume Uni). Pour ce qui est des achats à destination des stocks, ils sont couverts par tranche de 500.000 à 1.000.000 de USD.
La filiale française dispose d'une autonomie de gestion de son risque USD pour ses opérations de vente directe. Elle couvre ce risque par des options d'achat (call) de USD ou des contrats de change à terme traditionnels, sur base d'une politique identique à celle du groupe.
La société ne procède pas à l'achat ou à la vente d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Signalons également que le groupe est indirectement exposé à une hausse du CNY (yuan chinois) par rapport au USD. Etant donné que les fabricants chinois ne couvrent pas leur risque de change, ils répercutent en général toute hausse du CNY dans leur prix de vente en USD.

2 Risque de taux

Le groupe est structurellement emprunteur. Hormis les crédits LT dont les taux sont fixés, le groupe affiche un découvert à court terme pour un montant variant entre 5 et 10 millions d'euros. Cette dette financière sert à financer les stocks et le délai de paiement des créances clients.
Le risque d'une augmentation des taux d'intérêt à court terme est couvert pour un montant de 6 millions d'euros par des IRS[1] qui fixent le taux d'emprunt pour une période de 3 à 5 ans.

Pour les opérations de campagnes commerciales, l'offre de prix intègre systématiquement une composante financière qui prend en compte, pour le montant en jeu, le taux d'intérêt en vigueur au moment de l'offre et la durée de financement de l'opération. Ainsi, le risque financier est entièrement répercuté dans les prix de vente pratiqués.

3 Risque client

La clientèle du groupe est concentrée sur les acteurs européens de la grande distribution, qui constituent 90% du chiffre d'affaires consolidé (cf. chapitre 4 section 6 « Client »). Globalement, le risque est diversifié dans cette catégorie de clients et repose sur des entreprises financièrement

[1] Interest Rate Swap

solides. Le client le plus important représente 18% du chiffre d'affaires consolidé de TEAM, mais il se répartit sur quatre différentes filiales de ce groupe.
Etant donné que ces clients pratiquent régulièrement des opérations de campagne commerciales[2] pour des articles électroménagers, les encours peuvent, à des moments ponctuels de l'année, être relativement élevés.
Par ailleurs, en raison de la solidité financière de la grande majorité de ses clients, TEAM a renoncé à l'utilisation d'une assurance crédit sur ses principaux marchés historiques (Belgique, Espagne, Portugal, etc.).
Si un client important devait connaître des difficultés financières, celles-ci ne seraient pas sans conséquences sur le courant d'affaires de TEAM.
Le management estime toutefois disposer des fonds propres suffisants pour pouvoir faire face à ce type de difficulté et, dans cet esprit, le groupe a adopté une politique de limitation interne du risque. Pour chaque client, une limite de crédit a été fixée en fonction de l'historique de paiement et de l'opération à financer. Tout dépassement de cette limite interne, par exemple dans le cadre d'une « opération campagne », doit faire l'objet d'une approbation par un des membres du conseil d'administration. Cette approbation est généralement conditionnée à la mise en place d'opérations financières permettant d'en couvrir le risque.
Pour ce qui est de l'entité créée récemment en Pologne, qui sert de centre de distribution pour l'ensemble des pays de l'Est, le groupe a estimé prudent de couvrir le risque client par une assurance crédit conclue auprès de EULER-HERMES. Les créances sont couvertes à 85% de leur valeur.

4 Risque fournisseur

TEAM est en relation avec un panel important de fournisseurs pour la plupart chinois. Afin de gérer leur offre, TEAM a développé son logiciel propre dans lequel sont répertoriées plus de 1000 usines et les gammes de produits qu'elles proposent. Cette base de donnée est un outil de négociation précieux qui permet d'identifier rapidement un fournisseur afin de répondre avec précision aux appels d'offre des clients et de faire preuve de réactivité et d'innovation commerciale.
Vu la diversité des fournisseurs, on peut affirmer que le risque est très dilué néanmoins, cette multiplicité traduit une faible fiabilité pour bon nombre d'entre eux et, par conséquent, une grande instabilité de l'offre. En effet, les zones industrielles changent avec le temps. Une forte industrialisation, telle qui caractérise le Sud de la Chine, engendre une hausse du niveau de vie et une augmentation du coût de la main d'œuvre. Les zones industrielles plus compétitives se développent dès lors dans d'autres zones du pays. Par conséquent, le choix des fournisseurs se renouvelle constamment et requiert de nombreuses visites sur place et une grande prudence. Parmi les 1000 usines répertoriées, TEAM travaille régulièrement avec une centaine d'usines, dont 15 peuvent être considérées comme fournisseurs importants et sont jugés fiables par le management. Ceci leur permet de bénéficier d'une offre stable et d'une plus grande force de négociation.

Afin de limiter le risque fournisseur, le groupe travaille sur base de crédits et remises documentaires. Ainsi, les paiements ne sont exécutés que si les produits répondent à un cahier des charges clairement détaillé au moment de l'ouverture du crédit documentaire.
En outre, chaque container est systématiquement contrôlé avant expédition, soit par une société de contrôle de qualité indépendante, soit par une équipe de TEAM.
Malgré cette précaution, il ne peut être garanti que les fournisseurs exécutent correctement leurs commandes ou qu'elles soient livrées au moment convenu. Ce type de manquement pourrait se traduire par une réduction de marge bénéficiaire pour l'opération concernée.

[2] Ces opérations sont plus communément dénommées « Opérations Campagne » par le groupe, ses clients et ses partenaires financiers.

On retrouve parmi les fournisseurs de TEAM une société associée BETTER HOME, dont il détient une participation de 30%. Cette dernière fournit annuellement pour approximativement 2 millions de USD de marchandises (sur un chiffre d'affaires total de 5 millions de USD pour cette usine). Cette participation permet à TEAM d'acquérir une meilleure connaissance du coût de fabrication des produits. Il accède notamment aux indices des prix des matières premières qui sont utilisées dans ce secteur, ce qui lui permet de mieux évaluer les produits des autres usines et procéder ainsi à sa sélection.

Quand une usine acquiert une certaine taille, il est dans l'intérêt des parties de négocier des contrats d'exclusivité. D'une part, cela permet à TEAM de s'assurer une source d'approvisionnement stable et, d'autre part, l'usine assure ainsi l'écoulement de sa production. Dans ce cadre, également, il arrive à TEAM de développer des produits dont elle fournit le design et les spécifications, et dont elle finance l'outillage (les moules, …) nécessaires à la fabrication. Ces accords de collaboration font toujours l'objet d'un contrat formel portant sur plusieurs années (la durée de vie d'un produit est d'environ trois ans). En cas de défaillance de l'usine en début de cycle de vie du produit, l'impact financier est dérisoire (le coût de l'outillage fournit est d'approximativement 30.000 USD). Le risque se situe plutôt au niveau marketing, puisqu'en changeant de fournisseur, TEAM risque de se retrouver avec un produit qui ne correspond pas exactement aux spécifications.

5 Risque de stock

Au 31/12/2005 les stocks du groupe sont évalués à 8,66 millions d'euros. Ce montant, certes important, doit être rapporté au total des achats de l'année. On constate ainsi que les stocks se renouvellent en moyenne tous les deux mois. Il faut nuancer ce délai par le fait que le chiffre d'affaire est saisonnier et se réalise en grande partie par des opérations « campagnes » qui peuvent faire l'objet d'une durée de stockage réduite.
Malgré la rigueur du groupe dans sa gestion du risque client et de sa logistique, il ne peut être garanti que les inventaires continuent de connaître un tel rythme de rotation à l'avenir. En cas de défaillance d'un client par exemple, TEAM peut être amené à ne pas livrer les marchandises commandées et à les garder en stock afin de les distribuer au travers de son réseau. Dans ces circonstances, TEAM devrait faire face à un surcoût lié au stockage et/ou au reconditionnement et/ou au transport des marchandises. Nous insistons toutefois sur la qualité de clientèle qui permet de nuancer ce risque.

Les stocks sont constitués de marchandises de faible valeur marchande unitaire, dont la durée de vie commerciale est d'approximativement trois ans.

Tous les stocks de la société sont assurés à partir du transport (quel qu'il soit), durant la période de stockage dans les magasins des consignataires, et jusqu'à livraison à la destination finale. (cf. chapitre 4 section 13 « Assurances »)

6 Risque technologique – Risque d'obsolescence du produit.

L'innovation dans le secteur du petit électroménager est permanente. « Il s'agit plutôt d'une innovation de continuité qu'une innovation de rupture (telle qu'on peut en connaître lors de l'introduction de nouvelles technologies). Ainsi, on y retrouve de plus en plus d'électronique, débouchant sur une simplicité accrue d'utilisation, répondant à la demande de sécurité des consommateurs. C'est la rapidité de renouvellement des gammes qui dope le marché, plus que l'innovation à proprement parler. Dans ce cadre, le design voit son importance s'accroître : les

appareils électroménagers se déclinent désormais dans des couleurs plus avenantes, dans des formes moins contondantes »[3] et dans des matières au goût du jour (inox, alu).
Une usine compétitive sort en moyenne une quarantaine de nouveaux produits par an. Ceci reflète l'obsolescence des produits dont il est question. Ainsi on estime à +/- trois ans la durée de commercialisation d'un produit. Au bout de cette période, le design et les fonctionnalités sont revus. Le risque technologique est donc intimement lié au risque de stocks.

Grâce à la présence du groupe TEAM dans les pays de l'Est, on constate un allongement de la durée de vie des produits. En effet, ils commencent leur cycle de vie commercial en Europe de l'Ouest et aux USA, pour le prolonger dans les pays de l'Est. Cette diversification géographique est donc de nature à nuancer le risque technologique.
De plus, si pour certains appareils le « tooling »[4] a fait l'objet d'un financement par TEAM, cette diversification permet de générer une meilleure rentabilité sur l'investissement.

7 Risque lié à la saisonnalité de l'activité

L'activité de la société se caractérise par une forte composante saisonnière. Les ventes sont liées à des actions promotionnelles des distributeurs et au calendrier des fêtes (avec leurs spécificités nationales). **Le premier semestre de l'année se caractérise par une activité faible, se soldant par un résultat à l'équilibre voire une perte** (voy. à cet égard pour l'exercice 2006 le chapitre 7 du présent prospectus). La période de fin d'année connaît par contre traditionnellement une pointe d'activité permettant de boucler l'exercice sur un bénéfice.
Cette saisonnalité à un impact important sur le volume des stocks à certaines périodes de l'année et, par conséquent, sur les encours bancaires. Les stocks connaissent en effet leur niveau maximum avant et pendant les fêtes de fin d'année. Le risque financier est alors à son maximum. (Cf. Risque financier).
Le risque saisonnier peut être atténué ou renforcé, selon le cas, par la vente de produits saisonniers ; en mars, avril et mai, les ventes des gammes de conditionnement d'air et d'appareils de ventilation peuvent compenser l'effet saisonnier, tandis qu'un hiver froid peut provoquer une pointe des ventes de chauffage, qui vient alors creuser cet effet.
On observe par ailleurs qu'une mauvaise saison peut avoir des répercussions sur l'année suivante ; un été maussade aura tendance à limiter les commandes des clients l'année suivante (puisque les détaillants écoulent d'abord leurs stocks d'invendus), tandis qu'un été chaud aura tendance à doper les commandes de l'année suivante.
Le caractère saisonnier de certains produits peut dès lors avoir un impact sur les stocks, puisqu'une météo contrariant les prévisions de vente génèrera dans le meilleure des cas une rupture de stock et, dans le pire des cas, un sur-stockage et, donc, un supplément de coûts.

8 Concurrence

La concurrence dans le secteur de l'électroménager est très vive. L'offre est multiple, les acteurs et les marques nombreux, mais généralement fragmentée géographiquement.
Les mutations connues par ce secteur ces dix dernières années ont été provoquées par :

- L'avènement des pays asiatiques au rang de producteurs à des prix hautement compétitifs et proposant un renouvellement rapide de l'offre ;
- la croissance des produits d'entrée de gamme, sans marque ou à marque de distributeur ;
- l'établissement de réseaux de distribution « hard-discount » à travers l'Europe ;
- l'approvisionnement en direct de la grande distribution auprès des fabricants chinois.

[3] L'Observateur Cetelem, Edition 2005.
[4] Le « tooling » consiste à financer les moules ou d'autres outils de fabrication pour compte du fournisseur.

Ces éléments ont provoqué une chute des prix et une réduction des marges qui ont à leur tout poussé les acteurs présents dans ce secteur à se restructurer en profondeur. On observe ces dernières années un mouvement de concentration des entreprises et de rachat de marques, en même temps qu'une internationalisation des activités commerciales. Des efforts colossaux ont dû être consentis dans le renforcement de l'image de marque. Parallèlement, la production du petit électroménager s'est largement déplacée vers l'Asie ou les pays de l'Est.

La nature hautement compétitive du secteur dans lequel évolue TEAM n'est pas sans influence sur son activité. En effet, afficher une croissance grâce à des articles dont le prix est en constante diminution, requiert que les volumes vendus soient plus élevés d'année en année. Ceci est un des motifs qui pousse le management à constamment aller à la recherche de nouveaux territoires et à développer son image de marque.

Vu l'importance de la concurrence pour la société, ce point sera élaboré en page 66 du présent prospectus.

9 Risque de liquidité

Il s'agit du risque que les « actifs circulants » de la société ne soient pas suffisamment mobilisables pour faire face aux dettes à court terme et aux demandes de remboursement des créanciers. Les actifs circulants sont essentiellement composés de créances de client et de stocks. Ils couvrent à 130% les dettes à court terme, soit un ratio de liquidité de 1,3. Ceci signifie que si l'ensemble des actifs circulants se déprécient de manière importante (perte d'approximativement un quart de leur valeur), ceux-ci pourraient devenir insuffisants pour couvrir les dettes à court terme. L'élément le plus sensible à cet égard est le stock, dont nous avons pu constater le délai de rotation rapide à ce jour.
S'il est vrai que la société pourrait enregistrer une perte de valeur des actifs circulants qui resteraient longtemps en stock, en raison d'une baisse du prix d'achat des marchandises (elle-même tributaire du prix des matières premières et du cours de change du USD), aujourd'hui la tendance est plutôt inverse puisqu'on constate une augmentation des prix des marchandises suite à la hausse du coût des matières premières.

10 Risque financier

Le bon déroulement de l'activité de l'entreprise se base sur une bonne collaboration avec ses partenaires banquiers, qui accordent des encours crédits importants et qui jouent un rôle crucial dans la gestion du risque fournisseur (utilisation de crédits documentaires), du risque de change et du risque de taux.
La croissance que le groupe a enregistrée depuis sa création a d'ailleurs été possible grâce à une excellente relation banque-client et une parfaite transparence dans la gestion courante de la société.
Au cours de l'année 2005 et 2006, le groupe a porté une attention particulière à la diversification de son risque financier en réorganisant ses lignes de crédit sur plusieurs banques, et ce dans un souci de saine gestion financière. (cf. lignes crédit en page 78). Ainsi, la dépendance vis-à-vis d'un de ses banquiers a été largement diminuée. Si un banquier important devait décider de mettre fin à la relation pour une raison quelconque, la société devrait, actuellement, être à même de rembourser rapidement la partie concernée des encours crédits et/ou d'entrer plus facilement en relation avec une nouvelle banque.
L'introduction en bourse est une étape supplémentaire dans la gestion du risque financier.

11 Risque de participation et créances sur entreprises liées

Le groupe TEAM est constitué d'une société Holding, TEAM INTERNATIONAL MARKETING, qui fait l'objet de l'offre, et d'un ensemble de filiales. L'activité opérationnelle du holding est limitée. La rentabilité et la croissance du groupe se base sur le maintien des participations dans ces filiales, le développement de leurs activités respectives et, éventuellement, un renforcement des participations minoritaires. Bien que le management n'envisage aucune cession de filiale à ce jour, au contraire, il

ne peut être garanti que le groupe gardera toutes les filiales présentées dans le présent prospectus.
Vu l'importance des filiales pour le groupe, nous procèderons à leur analyse détaillée en page 62 de ce prospectus.

12 Risque lié aux personnes clés

Les époux Stolle sont de toute évidence les personnes clés du groupe. Agés tous deux de 49 ans, ils ne prévoient pas de se retirer de la société.
Depuis 4 ans, le conseil d'administration s'est étendu à Monsieur Serge Stilmant qui a une excellente connaissance du fonctionnement du groupe et qui est apte à remplacer les Epoux Stolle en cas d'absence.
D'autre part, le développement et la croissance de la société ont été largement soutenus par la qualité des managers et les responsables de certaines divisions. Le départ de l'un d'eux pourrait être de nature à perturber temporairement l'organisation de l'une ou l'autre division et ou filiale sans que cela n'ait d'impact majeur au niveau du groupe.

13 Risque lié aux fluctuations de prix des matières premières

Les matières premières les plus utilisées pour le petit électroménager sont le métal (cuivre, acier inox, aluminium) et le plastique (polypropylène, résine ABS[5]). Comme il s'agit de matières premières de base, elles peuvent être fournies par un large panel de fournisseurs. Il est toutefois utile de mentionner que les principaux producteurs de plastique sont tous situés en Asie et au Moyen-Orient.
Si cette particularité explique l'avantage compétitif des pays asiatiques par rapport aux pays occidentaux pour ce qui concerne la production, il n'en reste pas moins que ces composantes peuvent connaître des fluctuations de prix suivant les lois de l'offre et de la demande ainsi que le cours du pétrole. Afin de limiter ce risque, TEAM négocie ses prix avec ses fournisseurs, contrat par contrat, et répercute entièrement les fluctuations de prix dans ses offres aux clients.
Si TEAM devait conclure avec ses clients des prix de vente garantis, il se peut qu'elle ne soit plus en mesure de répercuter les variations de prix des matières premières sur ses prix de vente. A l'heure actuelle, ce type de contrat est rare.

14 Quotas d'importation, droits de douane

L'Europe a la possibilité d'appliquer des droits de douane et/ou quotas en vue de protéger leur marché local de l'importation massive de produits bon marché en provenance de pays à main d'œuvre bon marché.
A ce jour, le secteur du petit électroménager n'a pas eu à subir ce genre de restrictions étant donné que 90% de la production de ces articles est assuré par la Chine. En outre, si ce type de mesure devait s'appliquer, elle s'appliquerait de la même manière à tous les concurrents européens de TEAM.
Toutefois, une éventuelle limitation des ventes est de nature à avoir un impact sur le courant d'affaires, la solidité financière et/ou le résultat affiché par le groupe.

15 Normes de protection du consommateur et contraintes environnementales

De plus en plus conscient de l'impact environnemental lié à l'utilisation de certains matériaux, l'Occident impose des contraintes sur la composition des marchandises importées sur son territoire. Ces mesures peuvent avoir un impact sur l'industrie dans laquelle TEAM est active. (Par exemple,

[5] ABS ou acrylonitrile butadiène styrène

celles visant à limiter l'utilisation de certaines matières premières ou de matières considérées dangereuses pour l'environnement ou les consommateurs).
Par ailleurs, la législation européenne en matière de recyclage des produits et de leur emballage impose aux importateurs/distributeurs le respect de certaines normes et l'affiliation à des organismes de gestion des déchets.
Finalement, il existe un ensemble de règles dans le cadre de la protection du consommateur qui établissent des normes de sécurité.

Ce contexte normatif contraint les entreprises du secteur à solliciter des certifications préalablement à la commercialisation des produits sur le territoire en question.
TEAM s'est doté dans ce cadre d'une structure propre de contrôle de qualité, logé au sein de sa filiale française. Ses laboratoires soumettent tous les nouveaux produits à des tests et se chargent de veiller à la conformité des nouveaux produits aux normes européennes. Ils vérifient en outre que les articles importés correspondent bien au produit approuvé, et respectent ainsi les normes en vigueur. TEAM dispose également d'une entité de contrôle de qualité des produits récurrents. Celle-ci fait encore partie de l'entité française mais, étant donné le renouvellement régulier des gammes de produits, le groupe a décidé de renforcer son infrastructure de contrôle de qualité par la mise sur pied d'un nouveau laboratoire en Chine. TEAM est un des seuls distributeurs d'électroménager à disposer de son propre organisme de contrôle de qualité. La plupart des concurrents externalisent cette fonction (s'ils ne l'omettent pas totalement).

Le contexte légal est sujet aux changements même s'il s'impose à tous les acteurs du marché de la même manière, il n'en est pas moins une source de dépenses en conseils d'experts et/ou d'investissements en infrastructures de contrôle.
Cela peut se traduire dans le compte de résultat par un poste de coût proportionnellement plus lourd à supporter pour une petite structure comme TEAM que pour les grands groupes du secteur.

16 Protection du consommateur et risque de responsabilité civile

TEAM est responsable pour les dommages causés par l'utilisation de ses produits.
Bien que le groupe ne soit confronté à aucune réclamation ou litige relatif au respect des normes ou relatif aux dégâts causés par l'utilisation d'un produit, il ne peut garantir que tous les produits commercialisés à l'avenir aient un fonctionnement normal.
Toutefois, le management estime avoir mis en place toutes les mesures nécessaires pour limiter ce risque au maximum (respect des normes, contrôle de qualité, mentions légales dans le manuel utilisateur). Le groupe est en outre couvert par une assurance « responsabilité civile entreprise » qui prend notamment en charge le remboursement des dommages corporels, matériels et immatériels causés, pour un montant de 1.250.000 € par sinistre.

En cas d'accident lié à l'utilisation de ses produits, TEAM s'expose au paiement de dommages et intérêts à l'encontre des consommateurs. Si les assurances prises d'avéraient insuffisantes, les sommes réclamées seraient susceptibles d'avoir un impact sur son courant d'affaires, sa solidité financière et/ou son résultat.

2. RISQUES LIES A L'INTRODUCTION EN BOURSE

1 Absence de marché préalable

Les Actions de TEAM International Marketing S.A. n'ont jamais été négociées sur un marché financier avant la présente Offre. Aucune garantie ne peut par conséquent être donnée quant au fait qu'un marché liquide et actif se développera après l'Offre autour des Actions, ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Si un marché liquide ne se développe pas, le cours des Actions qui s'établira postérieurement à l'admission des Actions sur le Marché Libre pourrait en être affecté.

2 Volatilité du cours de l'Action

Il n'y a pas davantage d'assurance que le cours des Actions ne baissera pas en dessous du Prix d'Offre à l'issue de l'Offre, ce dernier ne pouvant être considéré comme étant indicatif du prix de marché des Actions postérieurement à l'admission des Actions sur le Marché Libre. Il n'est par ailleurs pas exclu que le cours des Actions soit affecté d'une forte volatilité à l'issue de l'Offre.
Certaines publications, changements, développements ou informations relatifs à Team International Marketing pourraient par ailleurs faire fluctuer de façon importante le cours des Actions et le volume des transactions sur les Actions. Des informations (macro-économiques, politiques, …) non liées aux activités opérationnelles de Team International Marketing pourraient également contribuer à faire fluctuer fortement le cours des Actions. Team International Marketing ne peut par conséquent en aucune façon prévoir ou garantir le prix de marché de ses Actions à l'issue de la présente Offre.
Enfin, au cours de ces dernières années, le marché des actions a connu des fluctuations marquées en termes de volume et de prix. Cette volatilité a eu un effet significatif sur le cours des titres émis par beaucoup de sociétés pour des raisons non liées à leurs performances opérationnelles. Par conséquent, Team International Marketing ne peut en aucune façon prévoir le prix de marché de ses Actions postérieurement à leur admission sur le Marché Libre.

3 Dilution comptable suite à l'Offre et à l'exercice des Warrants

Les investisseurs qui souscriront aux Actions dans le cadre de la présente Offre subiront une dilution qui sera égale à la différence entre le Prix d'Offre des Actions et leur valeur comptable. En outre, si Team International Marketing émet postérieurement à la présente Offre des Actions supplémentaires, notamment à l'occasion de l'exercice des Warrants, les investisseurs pourraient subir une dilution additionnelle, même s'il convient d'observer qu'aucun de ces Warrants n'a pour l'instant été attribué, et qu'ils devront en tout état de cause être attribués à un prix d'exercice proche du cours de bourse des Actions à la date de cette attribution.
La dilution par Action se calcule de la façon suivante, en se basant sur l'actif net de Team International Marketing au 31 décembre 2005, en considérant la souscription intégrale des **165.000** Actions Nouvelles, et l'exercice de l'intégralité des Warrants sur base d'un prix d'exercice théorique égal au Prix d'Offre, soit **6,32** EUR par Warrant:

	Nombres d'Actions	**Montant en euros**	**Par Action en euros**
Actif net au 31/12/05 :	4.690.800	9.050.000	1,93
Montant de l'offre :	165.000	1.042.800	6,32
Actif net après l'offre :	4.855.800	10.092.800	2,08
Dilution de l'actif net pour les souscripteurs de l'offre :			**4,24**
Exercice des warrants :	140.000	884.800	6,32
Actif net après exercice des warrants :	4.995.800	10.977.600	2,20
Dilution de l'actif net après l'exercice des warrants :			**4,12**
Augmentation de l'actif net pour les actionnaires existants :			0,27

4 Actionnaires significatifs

Monsieur Michael STOLLE et Madame Ingrid ROHRDIEK (les « Actionnaires de Contrôle ») détiendront ensemble environ **61,57%** du capital de Team International Marketing après l'admission des Actions sur le Marché Libre, dans l'hypothèse où l'ensemble des Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre seraient souscrites. Les Actionnaires de Contrôle auront dès lors chacun des droits de vote importants aux assemblées générales de Team International Marketing.
Les investisseurs souscrivant ou achetant les Actions détiendront quant à eux à l'issue de l'Offre, environ **16,69%** du capital et des droits de vote de Team International Marketing. Par conséquent,

la possibilité pour eux d'influer sur les décisions prises en assemblée générale est faible. Il est par ailleurs possible que les décisions prises ne soient pas toujours en ligne avec leurs intérêts. En outre, les statuts de Team International Marketing ne prévoient pas, à ce jour, la nomination d'un administrateur pour représenter les intérêts des actionnaires minoritaires.

5 Lock-up

Les Actionnaires de Contrôle se sont engagés à conserver un minimum de 51% des Actions en leur possession pendant un délai minimum de 2 ans à dater de l'admission des Actions sur le Marché Libre, hormis dans les cas prévus au Chapitre "Clause de Lock Up".
Tout en respectant la clause de lock-up susmentionnée, les Actionnaires de Contrôle pourraient vendre dans le marché une quantité importante de titres. De tels ordres de vente pourraient provoquer une baisse importante du cours des Actions, si ceux-ci n'étaient pas compensés par des ordres d'achat de même ampleur.
Par ailleurs, tant que les Actionnaires de Contrôle détiendront une participation significative dans le capital de Team International Marketing, la possibilité pour les actionnaires minoritaires de recevoir une prime pour leurs Actions dans le cadre d'une offre publique d'acquisition par rapport au prix du marché est relativement limitée.

6 Offre partiellement réussie

La Société est en droit de réaliser l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre à raison d'un montant réduit. Si toutefois l'état du marché ne permettait pas de servir les donneurs d'ordres dans des conditions satisfaisantes, Weghsteen & Driege et Small Caps Finance, en accord avec Team International Marketing, pourront reporter l'introduction à une date ultérieure.
Le nombre exact d'Actions Nouvelles et d'Actions Existantes effectivement attribuées dans le cadre de la présent Offre sera confirmé, à l'issue de l'Offre, par voie de publication dans la presse financière belge.
En conséquence, (i) seul un nombre réduit d'Actions pourrait être disponible sur le Marché Libre, ce qui pourrait limiter sa liquidité et (ii) réduire les capacités financières de Team International Marketing en vue des utilisations de revenus décrites au chapitre 2, section 1, point 3. La Société pourrait dès lors réduire son niveau d'investissement ou recourir à des financements externes supplémentaires.

7 Risque d'un besoin de financement supplémentaire en cas d'échec partiel de l'Offre

La direction de Team International Marketing estime que les ressources actuelles de celle-ci, incluant ses lignes de crédit disponibles, ses fonds propres, ses cash-flows d'exploitation estimés et le produit de l'Offre, seront suffisants pour financer son développement futur sur un horizon de trois ans. Un échec partiel de l'augmentation de capital ne ferait en réalité que ralentir son rythme de croissance, sans remettre en question le projet de développement détaillé au chapitre 2, section 1, point 3.

8 Politique de dividende

L'actionnariat mènera une politique saine de prélèvement sur les réserves ou de distribution de bénéfices, adaptée à la hauteur des résultats et avec le souci de préserver les ratios de liquidité et de structure financière et la confiance de ses créanciers.

La société a l'intention d'utiliser en partie ses bénéfices futurs pour financer le développement de ses activités. Par conséquent, elle n'envisagera le paiement d'un dividende durant les prochaines années que si ses résultats et son programme d'investissements le lui permettent. Les comptes prévisionnels prévoient une distribution de dividendes de l'ordre d'un million par an à partir de 2008 seulement (résultat de l'exercice 2007).

3. RISQUES LIES A UNE ADMISSION SUR LE MARCHE LIBRE

Le Marché Libre est un marché organisé par Euronext Brussels, aux contraintes plus réduites qu'Eurolist by Euronext du fait qu'il ne constitue pas un marché réglementé au sens de l'article 2 §3 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers; il ne figure donc pas sur la liste établie par la Commission européenne en application de la directive sur les services d'investissement. En conséquence, les émetteurs des instruments financiers admis sur le Marché Libre ne sont pas tenus aux obligations spécifiques découlant de l'admission sur un marché réglementé. Les principaux risques liés à une admission sur le Marché Libre sont les suivants:

- les obligations comptables auxquelles sont astreintes les sociétés admises sur le Marché Libre sont uniquement celles que leur impose leur forme sociale ;

- il ne leur est pas imposé de pourcentage minimal de diffusion des titres dans le public ;

- Euronext n'est pas destinataire d'une information particulière concernant les événements susceptibles d'affecter le patrimoine ou la situation juridique de ces sociétés, et ne peut en conséquence les porter à la connaissance des utilisateurs. Ainsi, ne sont notamment pas d'application les obligations d'informations périodiques et occasionnelles visées à l'arrêté royal du 31 mars 2003 relatif aux obligations des émetteurs des instruments financiers admis aux négociations sur un marché réglementé belge ;

- les règles imposant la publicité des franchissements de seuils de participations dans des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ne sont pas applicables (loi du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition) ;

- la volatilité du cours peut également représenter un risque, ce cours devant néanmoins rester dans les limites réglementaires de + ou – 10% de variation par rapport à la séance précédente ;

- le manque de liquidité, de visibilité et de transparence peut être un frein à la prise de participation, d'autant que le Marché Libre est un marché nouvellement créé en Belgique. Les investisseurs peuvent éprouver des difficultés à vendre de larges blocs de titres, puisqu'il n'y a pas nécessairement de contrepartie. D'autre part, le simple fixing des sociétés cotées contribue au manque de visibilité.

Par contre, sont d'application sur le Marché Libre d'Euronext Brussels toutes les obligations visées à l'arrêté royal du 8 novembre 1989 concernant les offres publiques d'acquisition (chapitre II de l'arrêté), les offres publiques de reprise (chapitre IV de l'arrêté) et les modifications de contrôle (chapitre III de l'arrêté). Les interdictions sanctionnées pénalement de manipulation de cours et de délit d'initié sont également d'application sur le Marché Libre, conformément aux articles 7 et 8 de l'arrêté royal du 26 juin 2003 portant diverses dispositions relatives aux marchés secondaires d'instruments financiers. Enfin, les sociétés admises sur le Marché Libre sont soumises à l'obligation de publier un prospectus, et ce en vertu des articles 22 et suivants (pour les offres d'un montant supérieur à 2.500.000 EUR) ou 42 et suivants (pour les offres d'un montant inférieur à 2.500.000 EUR), la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.

● AVIS IMPORTANT ●

RESTRICTION DE VENTE

L'Offre et la distribution du présent Prospectus peuvent être restreintes par le droit de certaines juridictions autres que la Belgique. La présente Offre est faite en Belgique, à l'xclusion de tout autre Etat. La Société ne fait pas de déclaration selon laquelle ce Prospectus pourrait être légalement distribué dans des juridictions autres que la Belgique, ou que les Actions pourraient être légalement offertes conformément à une procédure d'enregistrement ou à d'autres exigences applicables dans des juridictions autres que la Belgique, ou conformément à une exemption valablement accordée selon ces mêmes règles. La Société n'assume aucune responsabilité pour de telles distributions ou de telles offres.
En conséquence, les Actions ne peuvent être publiquement offertes ou vendues, directement ou indirectement, et ni ce Prospectus ni aucune publicité ou autres documents relatifs à l'Offre ne peuvent être distribués ou publiés dans une juridiction autre que la Belgique, sauf dans des circonstances dans lesquelles les droits et réglementations applicables sont respectés. Le présent Prospectus ne constitue pas une offre en vente ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription des Actions vis-à-vis de toute personne dans tout Etat dans lequel il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation à une telle personne. Les personnes qui entrent en possession du présent Prospectus ou d'Actions doivent s'informer et respecter de telles restrictions.
Il incombe à toute personne non-résidente en Belgique qui souhaiterait participer à la présente Offre de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur dans le pays où elle réside, ainsi que de toutes les autres formalités qui pourraient y être requises, en ce compris le paiement de tous frais et taxes.
La mise à disposition du présent Prospectus sur Internet ne constitue ni une offre en vente ni une invitation à acquérir des valeurs mobilières envers quiconque se trouvant dans un pays où une telle offre ou une telle sollicitation est interdite. La mise à disposition de ce Prospectus sur Internet est limitée aux sites World Wide Web mentionnés dans ce document. Cette version électronique ne peut être ni reproduite, ni mise à disposition à quelque autre endroit que ce soit et ne peut être imprimée en vue d'une diffusion. Ce Prospectus ne fait foi que dans la version originale imprimée circulant en Belgique conformément aux lois applicables. Les autres informations sur les sites web des sociétés du groupe TEAM ne font pas partie du présent Prospectus.
Ce Prospectus n'est juridiquement valable que dans sa version originale qui est diffusée en Belgique en conformité avec les lois et règlements applicables. La version française de ce prospectus constitue une traduction libre de la version originale en néerlandais. Lorsqu'une réclamation afférente à l'information contenue dans un prospectus est portée à la connaissance d'un tribunal, l'investisseur plaignant pourrait, selon le droit applicable, devoir supporter les coûts liés à la traduction du prospectus avant le commencement de la procédure.
Les personnes qui, après avoir pris connaissance des renseignements repris dans le présent Prospectus, souhaiteraient un avis relatif à l'attitude à adopter à l'égard de la présente Offre, sont invitées à s'adresser à leurs conseillers financiers et fiscaux habituels.

INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES

Ce Prospectus contient des informations prévisionnelles, des prévisions et des estimations établies par Team International Marketing relatives aux performances futures attendues de Team International Marketing et aux marchés sur lesquels cette dernière est active. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'usage de mots suivants, sans que cette liste ne soit exhaustive: "croit", "anticipe", "attend", "envisage", "à l'intention", "planifie", "cherche", "estime", "peut", et "continue", ainsi que des expressions similaires ou utilisant des verbes au futur. Elles comprennent toutes des éléments qui ne sont pas des faits historiques.
De telles déclarations, prévisions et estimations se basent sur différentes suppositions et appréciations de risques connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, qui semblaient raisonnables lorsqu'ils ont été faits, mais qui pourront s'avérer corrects ou non. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs au-delà du contrôle de Team International Marketing. En conséquence, les résultats réels, la condition financière, les performances ou les réalisations de Team International Marketing, ou les résultats du marché, peuvent s'avérer être substantiellement différents des résultats

futurs, des performances ou des réalisations exprimées ou suggérées par de telles déclarations, prévisions ou estimations. Les facteurs qui peuvent causer de telles différences comprennent, de façon non exhaustive, ceux exprimés à la section "Facteurs de risques". Etant donné ces incertitudes, aucune déclaration ne peut être faite quant à la précision ou l'exactitude de telles informations prévisionnelles, prévisions et estimations. La Société avertit par ailleurs les investisseurs que certains facteurs importants pourraient aboutir à ce que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux escomptés.
De plus, les informations prévisionnelles, prévisions et estimations ne valent qu'à la date du Prospectus. La Société n'assume aucune obligation quant à la mise à jour de telles informations prévisionnelles, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de Team International Marketing à cet égard, ou à tout changement d'événements, de conditions ou de circonstances sur lesquels se basent de telles informations, prévisions ou estimations, même si Team International Marketing venait à prendre connaissance de nouveaux éléments ou événements, sans préjudice toutefois des exigences de droit belge en la matière.

● LEXIQUE ●

Actionnaires de Contrôle	Monsieur Michael STOLLE et Madame Ingrid ROHRDIEK.
Actionnaires Cédant	Monsieur Michael STOLLE en tant que personne physique
Actions	les actions de Team International Marketing. Les Actions sont toutes des actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale.
Actions Existantes	les **645.161** Actions offertes publiquement en vente dans le cadre de la présente Offre par les Actionnaires Vendeurs.
Actions Nouvelles	Les **165.000** Actions émises par Team International Marketing lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 19/09/2006, et offertes en souscription publique dans le cadre de la présente Offre.
le Marché Libre	le Marché Libre d'Euronext Brussels.
CBFA	la Commission bancaire, financière et des assurances.
CIK ou Euroclear Belgium	la Caisse Interprofessionnelle de Dépôts et de Virements.
Team International Marketing	la société anonyme Team International Marketing, ayant son siège social à 1640 Rhode-St-Genèse, Avenue de l'Espinette Centrale 1, RPM 0455.660.171. Le cas échéant, Team International Marketing ou la Société peut également référer au groupe Team International Marketing et à l'ensemble de ses filiales.
Weghsteen & Driege	la société de bourse WEGHSTEEN & DRIEGE SA, ayant son siége social à 8000 Brugge, Oude Burg 6.
Membre d'Euronext	tout établissement ou intermédiaire financier membre d'Euronext.
Offre	la présente offre publique en souscription et en vente d'Actions.
Prix d'Offre	le prix d'émission des Actions Nouvelles, et le prix de vente des Actions Existantes dans le cadre de l'Offre, soit **6,32 EUR** par Action.
Prospectus	le présent prospectus.
Société	Team International Marketing.
Warrants	les **140.000** warrants émis par l'assemblée générale extraordinaire du 19/09/2006, dans le cadre d'un plan en faveur des membres du personnel et des collaborateurs de TEAM, permettant chacun à son détenteur de souscrire à une Action nouvelle.

• CHAPITRE 1 •

RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1 DECLARATION DE CONFORMITE ET DE RESPONSABILITE

Le Conseil d'Administration de Team International Marketing S.A., représenté par Monsieur Michael STOLLE, administrateur délégué et Madame Ingrid Röhrdiek, administrateur, assume la responsabilité du présent Prospectus et atteste que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans celui-ci sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'Administration de Team International Marketing

Mr Michaël Stolle Administrateur délégué de Team International Marketing S.A.	Mme Ingrid Röhrdiek Administrateur de Team International Marketing S.A.

2 CONTROLE DES COMPTES

Le commissaire de Team International Marketing est la SPRL VAN CAUTER – SAEYS & Co, ayant son siège social Gentse Steenweg 55, 9300 Alost, représentée par Monsieur Willem Van Cauter, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.
Le commissaire de Team International Marketing a été nommé à l'issue de l'assemblée générale du 15/06/2004 pour un mandat renouvelable de 3 années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 15/06/2007.

Les comptes annuels et consolidés de Team International Marketing pour les exercices comptables clôturés le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 ont été certifiés sans réserve.

Les comptes consolidés 2005 de Team International Marketing ont fait l'objet d'une rectification afin de se conformer à l'article 139 de l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du CS stipulant que *"la valeur des capitaux propres de la filiale se détermine et la compensation visée à l'article 137 a, est opérée pour chaque filiale à la date d'acquisition des actions et parts ou à une date proche de celle-ci"*. L'acquisition de 50% des parts de la filiale ayant été actée au 09 septembre 2005, celle-ci a été consolidée à partir du 31 juillet 2005.

Les comptes consolidés de Team International Marketing clôturés le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique. Ils peuvent être obtenus auprès de la Centrale des bilans (Bld. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles). Ils peuvent également être obtenus sur simple demande au siège de la Société

3 APPROBATION PAR LA COMMISSION BANCAIRE, FINANCIERE ET DES ASSURANCES

Le présent Prospectus a été approuvé par la Commission bancaire, financière et des assurances en date du 19 septembre 2006 en application de l'article 23 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.
Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'opération, ni de la situation de celui qui la réalise.

4 INFORMATIONS DISPONIBLES

1 Prospectus

Le Prospectus est disponible en français et en néerlandais. La concordance entre les différentes versions linguistiques du Prospectus a été vérifiée par Team International Marketing, sous sa responsabilité. La version française de ce prospectus constitue toutefois une traduction libre de la version originale en néerlandais.
Ce Prospectus sera mis gratuitement à la disposition des investisseurs au siège social de Team International Marketing, et peut être obtenu sur simple demande auprès de Weghsteen & Driege au 050/33 33 61. Sous réserve de certaines conditions, ce Prospectus est aussi disponible sur les sites Internet suivants:
www.smallcapsfinance.com ou www.team-kalorik.com

2 Documents sociaux

Les documents sociaux, comptables ou juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts à l'égard des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de Team International Marketing (voir adresse ci-dessous) ou auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles (Belgique), où ils sont à la disposition du public.
Conformément à la réglementation sur l'emploi des langues en matière administrative, ils sont disponibles en langue néerlandaise.
Conformément au droit belge, Team International Marketing prépare des comptes annuels statutaires audités. Les comptes annuels statutaires et les rapports du conseil d'administration et du commissaire y afférant sont déposés à la Banque Nationale de Belgique, où ils sont à la disposition du public.

3 Responsable de l'information

Le Conseil d'Administration de Team International Marketing
Représenté par Monsieur Michaël STOLLE

Avenue de l'Espinette centrale
1640 Rhode-St-Genèse

Tel : +32 2 359 95 13
Fax : +32 2 359 95 57
E-mail: info@team.be
Site Internet: www.team-kalorik.com

● CHAPITRE 2 ●

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'OFFRE ET À L'ADMISSION SUR LE MARCHE LIBRE

1 INFORMATIONS CLEFS

1 Déclarations relatives au fonds de roulement

Team International Marketing estime que ses activités devraient générer un cash flow suffisant pour faire face à ses exigences actuelles et pour couvrir ses besoins en fonds de roulement net. La croissance de ses activités pourrait nécessiter des montants temporaires importants de fonds de roulement net qui pourraient être financés par des prêts bancaires supplémentaires. Par "fonds de roulement net", il faut entendre la différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés élargis, soit la différence entre la somme des fonds propres, des provisions, des impôts différés, des dettes à long terme, des dettes à long terme échéant dans l'année, et la somme des frais d'établissement, des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles, et des immobilisations financières. En consolidation, le goodwill est ajouté aux actifs immobilisés élargis.

2 Fonds propres et endettement

Le tableau ci-dessous reprend le montant des fonds propres et d'endettement financier à long terme consolidés de Team International Marketing au 31/12/2005.

Comptes consolidés	**2005**	**2004**	**2003**
Capital	9.050.000	4.050.000	4.050.000
Réserves	2.432.399	952.094	234.678
Total Fonds propres	**11.861.926**	**5.022.534**	**4.284.678**
Dettes financières à plus d'un an	6.195.748	2.009.813	1.037.287
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1.232.677	316.247	240.820
Dettes financières à moins d'un an	10.115.950	8.143.169	7.686.213
Total dettes financières	**17.544.375**	**10.469.229**	**8.965.320**
TOTAL DU PASSIF	36.554.556	20.634.611	16.526.224
Ratio (dettes financières/fonds propres)	***148%***	***208%***	***209%***

Il est à souligner que Team International Marketing s'est porté garant pour ses dettes ainsi que pour les dettes de tiers, comme décrit au chapitre 5, section 1.6.2.15.

3 Objectifs de l'Offre

L'Offre et l'admission des Actions sur le Marché Libre s'inscrivent dans le cadre de la stratégie à long terme de Team International Marketing et ont pour objectif :

- de satisfaire ses besoins futurs de financement tels qu'identifiés dans le chapitre 4 page 61. Le produit de l'Offre pour Team International Marketing sera de 1.042.800€, qu'elle prévoit d'utiliser afin de renforcer sa prise de participation dans les filiales dont elle ne détient pas la majorité et/ou de financer l'extension de son réseau de distribution. Le budget prévoit à ce titre un investissement d'approximativement 600.000€ par an pour les années 2006 et 2007;
- d'assurer une meilleure visibilité à la renommée que Team International Marketing s'est bâtie sur ses marchés et ainsi d'accroître sa réputation, notamment à l'étranger;
- de permettre à Team International Marketing de valoriser de façon plus objective ses Actions, en vue notamment de futures acquisitions qui pourraient s'opérer par échanges de titres;
- de diversifier l'actionnariat et d'ainsi scinder la propriété de la direction de Team International Marketing, de manière à professionnaliser davantage sa gestion;

- de renforcer la participation du personnel aux résultats de Team International Marketing tout en lui permettant d'apprécier la liquidité de son investissement;
- de faciliter l'accès de Team International Marketing à un marché plus large de l'emploi, lui permettant le recrutement de personnel hautement qualifié.

De plus, cette opération est l'occasion d'offrir à certains actionnaires historiques une liquidité sur une partie de leur investissement après de nombreuses années de développement du groupe.
Il faut souligner que l'actionnaire cédant s'est engagé à soutenir le développement du groupe en accordant un million d'euros, provenant du produit de la cession, sous forme de prêt subordonné, à Team International Marketing, ou tout autre filiale du groupe, afin de lui permettre de procéder à des acquisitions ou des investissements stratégiques. Il se réserve toutefois la faculté de renoncer en tout ou en partie à cet engagement dans la mesure où l'offre de cession ne devait être totalement souscrit. Les conditions de la convention de prêt subordonné seront établies « at arm's lenght ».

2 MODALITES DE L'OFFRE

1 Structure de l'Offre

L'Offre est structurée sous la forme d'une offre en souscription et d'une offre publique de vente d'un maximum de **810.161** Actions. Ces 810.161 Actions sont, pour **165.000** d'entre elles, des Actions Nouvelles qui ont été émises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19/09/2006, cette dernière ayant approuvé le principe d'une augmentation de capital de Team International Marketing par l'émission d'un maximum de 165.000 Actions Nouvelles, de même catégorie, entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale, et pour **645.161** d'entre elles, des Actions Existantes appartenant aux Actionnaires Vendeurs.
L'augmentation de capital susmentionnée a été décidée moyennant la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants. Cette suppression a été justifiée par le conseil d'administration, dans un rapport établi conformément à l'article 596 du Code des Sociétés, par l'intérêt, pour Team International Marketing, de diversifier son actionnariat par le biais d'une offre en souscription publique.
Cette augmentation de capital a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 19/09/2006 conformément aux dispositions de l'article 584 du Code des sociétés, en vertu duquel le capital de Team International Marketing ne sera augmenté qu'à concurrence des souscriptions effectivement recueillies.

2 Nombre d'actions dans le cadre de l'Offre

L'Offre porte sur un maximum de **810.161** Actions, soit maximum **165.000** Actions Nouvelles émises lors de l'augmentation de capital de maximum **1.042.800** €, prime d'émission comprise, qui a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 19/09/2006, et maximum **645.161** Actions Existantes offertes publiquement en vente par les Actionnaires Vendeurs. Au total, ces **810.161** Actions représentent **16,68**% du capital de Team International Marketing après augmentation de capital, en supposant que celles-ci soient intégralement souscrites. Toutes les Actions ont les mêmes droits et toutes les Actions, qu'elles soient Existantes ou Nouvelles, sont offertes aux mêmes conditions.

3 Produit net de l'Offre à Team International Marketing

Sur la base d'un Prix d'Offre de **6,32** € par Action, en considérant la souscription intégrale des **165.000** Actions Nouvelles, le produit global brut de l'Offre s'élèvera, pour Team International Marketing, au maximum à **1.042.800 €**. Ces fonds seront mis à la disposition de Team International Marketing, conformément au Code des sociétés, sous déduction des frais de l'Offre lui incombant (30% des frais de l'Offre, soit +/- 100.000 €), et serviront au renforcement de sa structure financière et à la réalisation de sa stratégie telle que décrite au Chapitre 4.
Ces frais seront prélevés par Team International Marketing sur le produit global brut de l'Offre relatif à la souscription des Actions Existantes. Une partie de ces frais, soit 60.000 €, a déjà été comptabilisée en charge sur l'exercice 2005; le solde, soit 40.000 €, sera comptabilisé en charge par Team International Marketing sur l'exercice 2006.

Le produit de la vente des Actions Existantes des Actionnaires Vendeurs, soit **4.077.418 €**, reviendra intégralement à ces derniers, sous déduction des frais de l'Offre lui incombant (70% des frais de l'offre soit +/- 230.000 €). Dans l'hypothèse où l'entièreté de l'offre serait souscrite, les Actionnaires Vendeurs se sont engagés à accorder un prêt subordonné de 1.000.000 € pour une durée de 5 ans à TEAM International Marketing (ou tout autre filiale du groupe).

Les frais liés à l'Offre et à l'admission des Actions sur le Marché Libre comprennent des coûts légaux, administratifs et d'autres coûts, la rémunération de la CBFA, les coûts des publications légales et des conseillers, du management, les commissions de souscription et de vente de Weghsteen & Driege, et les commissions dues à Euronext Brussels. Ces frais seront supportés à concurrence de 30% par Team International Marketing et à concurrence de 70% par l'actionnaire cédant.

Weghsteen & Driege et Small Caps Finance ne percevront aucune rémunération sous forme de titres de Team International Marketing.

4 Option d'achat et augmentation complémentaire (« green shoe »)

Team International Marketing n'a pas prévu d'augmenter le nombre d'Actions offertes dans le cadre de l'Offre, que ce soit par augmentation de capital et/ou par vente d'Actions existantes complémentaire.

5 Prix de l'Offre

L'Offre est une offre à prix ferme. Le Prix d'Offre a été fixé par Team International Marketing, en concertation avec Weghsteen & Driege et Small Caps Finance, et s'élève à **6,32 €** par Action. Ce Prix d'Offre valorise Team International Marketing à environ **29.645.856 €** avant augmentation de capital. Une justification de cette valorisation figure au chapitre 2, section 3.
Conformément à l'annexe à la Note d'Organisation publiée par Euronext Brussels en octobre 2004, un avis d'Euronext Brussels annonçant l'introduction de Team International Marketing sur le Marché Libre selon la procédure d'offre à prix ferme rappellera le nombre d'Actions mis à la disposition du marché, et le prix auquel ces Actions sont proposées. Cet avis sera publié en principe cinq jours de bourse au moins avant la date prévue pour la première cotation, soit aux environs du 03/11/2006.

6 Période de l'Offre et clôture anticipée

L'Offre court du 25 septembre au 27 octobre 2006 inclus, sauf décision de clôture anticipée de l'Offre Prioritaire qui pourra intervenir le jour même de son ouverture. L'Offre sera clôturée anticipativement par WEGHSTEEN & DRIEGE en accord avec Team International Marketing, dès que le nombre total d'Actions pour lesquelles des ordres auront été valablement introduits atteindra le nombre d'Actions offertes. Cette clôture anticipée sera annoncée par la publication d'un avis dans la presse et sur le site Internet de Team International Marketing. L'Offre Non Prioritaire restera toutefois ouverte durant trois jours ouvrables au moins.

7 Etablissement guichet

Les investisseurs souhaitant acquérir des Actions dans le cadre de l'Offre sont tenus d'introduire, durant la période précitée, un ordre au moyen du bulletin inséré dans le présent Prospectus auprès de l'établissement guichet cité ci-dessous, où des Prospectus avec bulletins peuvent être obtenus:

Weghsteen & Driege
Oude Burg 6
8000 Brugge
Tél : 050 33 33 61
Fax: 050 34 11 04
www.wegd.com

Les ordres émanant des investisseurs peuvent également être introduits à l'intervention de tous autres établissements ou intermédiaires financiers membres d'Euronext (les "Membres").
Toute personne physique ou morale est habilitée à transmettre à WEGHSTEEN & DRIEGE et aux Membres des ordres d'achat. Un seul bulletin par investisseur sera accepté. Un ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire.
Ces ordres d'achat doivent être libellés au Prix d'Offre et dans les conditions fixées dans le présent prospectus. Ces ordres peuvent en outre faire l'objet d'une réduction totale ou partielle.
Un même donneur d'ordres ne peut transmettre un ou plusieurs ordres qu'à un seul intermédiaire financier. Si WEGHSTEEN & DRIEGE constate ou est en possession d'éléments permettant de supposer que des ordres différents ont été introduits pour le même investisseur, il se réserve le droit de considérer ces ordres comme nuls. Par ailleurs, les ordres dont l'importance quantitative pourrait compromettre la liquidité du marché secondaire pourraient ne pas être pris en compte, en tout ou en partie.
Il est également prévu que, si l'application d'un éventuel taux de réduction n'aboutissait pas à un nombre entier d'Actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

8 Répartition et réduction éventuelle

Il est prévu d'allouer l'Offre en deux tranches, étant entendu que WEGHSTEEN & DRIEGE, en accord avec Team International Marketing et Small Caps Finance, peut, en cours d'Offre, réallouer à l'une de ces deux tranches les Actions qui n'auraient pas été attribuées dans le cadre de l'autre tranche:

- 80% des titres offerts dans le cadre de l'Offre, soit **648.129** Actions, seront alloués à WEGHSTEEN & DRIEGE afin de servir prioritairement les investisseurs qui souhaiteraient acquérir des Actions dans le cadre de l'Offre par son intermédiaire ("l'Offre Prioritaire"). L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les ordres introduits dans le cadre de l'Offre Non Prioritaire pourraient être servis dans leur totalité et qu'ils doivent par conséquent s'assurer de disposer de moyens financiers suffisants.
- 20% des titres offerts dans le cadre de l'Offre, soit **162.032** Actions, seront alloués aux autres établissements ou intermédiaires financiers auprès desquels les investisseurs pourraient introduire des ordres, ou à WEGHSTEEN & DRIEGE pour les ordres qui n'auraient pas été servis dans le cadre de l'Offre Prioritaire à la clôture de celle-ci ("l'Offre Non Prioritaire").

L'Offre Prioritaire

Les ordres qui seront introduits directement auprès de WEGHSTEEN & DRIEGE durant la période de l'Offre Prioritaire seront honorés prioritairement à concurrence d'un nombre maximum de **648.129** Actions. Dès que le nombre total d'Actions pour lesquelles des ordres auront été valablement introduits auprès de WEGHSTEEN & DRIEGE atteindra ce seuil, l'Offre Prioritaire sera

clôturée anticipativement et sans préavis par WEGHSTEEN & DRIEGE. Les ordres qui ne seront pas intégralement honorés participeront, pour le surplus, à l'Offre Non Prioritaire.
Pour participer à l'Offre Prioritaire, les investisseurs ne détenant pas de compte auprès de WEGHSTEEN & DRIEGE devront demander à leur intermédiaire financier auprès duquel ils détiennent un compte de passer leur ordre par l'intermédiaire de WEGHSTEEN & DRIEGE. Il est par conséquent de la responsabilité de cet intermédiaire de transférer leur ordre avant la clôture de l'Offre Prioritaire auprès de WEGHSTEEN & DRIEGE.

L'Offre Non Prioritaire

Les ordres qui seront introduits durant la période de l'Offre auprès des Membres, ou qui seront introduits auprès de WEGHSTEEN & DRIEGE après la clôture de l'Offre Prioritaire ou qui seront introduits auprès de WEGHSTEEN & DRIEGE durant l'Offre Prioritaire mais qui ne seront pas intégralement honorés, seront transmis par les Membres et par WEGHSTEEN & DRIEGE à Euronext Brussels le jour de la centralisation, soit le 2 novembre 2006, à l'heure fixée par Euronext Brussels et communiquée par cette dernière dans l'avis publié à cet effet le ou aux environs du 20 septembre 2006. Cette date pourra être modifiée par Euronext Brussels, moyennant un préavis minimum de un jour. La validité de ces ordres est limitée à la seule journée de la centralisation par Euronext Brussels. En tout état de cause, l'Offre Non Prioritaire restera ouverte durant trois jours ouvrables au moins. Ces ordres seront centralisés par Euronext Brussels, qui déterminera au vu de ceux-ci le nombre total d'Actions demandées:

- si le nombre de titres demandés est inférieur au nombre de titres offerts, les ordres seront satisfaits à 100 %. Si toutefois l'état du marché ne permettait pas de servir les donneurs d'ordres dans des conditions acceptables, Euronext Brussels, en accord avec WEGHSTEEN & DRIEGE et Team International Marketing, pourrait reporter l'introduction à une date ultérieure. La société n'a pas prévu de limite minimale en deçà de laquelle l'introduction serait reportée à une date ultérieure;
- si le nombre de titres demandés est supérieur au nombre de titres offerts, après consultation de WEGHSTEEN & DRIEGE et Team International Marketing, Euronext Brussels décidera du taux de service des ordres, étant entendu que ce taux ne pourra être inférieur à 1 %. Cette réduction s'opèrera selon des règles objectives visant à favoriser une évolution harmonieuse du marché par une diffusion adéquate des Actions offertes.

Le jour de la centralisation, Euronext Brussels informera chaque Membre du nombre de titres qui lui aura été alloué et génèrera les transactions correspondantes vers les systèmes de règlement-livraison. Euronext Brussels publie par ailleurs un avis de résultat. Cet avis précisera le taux de réduction éventuel appliqué aux ordres d'achat. Les résultats de l'Offre et, le cas échéant, la répartition des Actions seront publiés dans la presse financière dans les trois jours suivant la clôture de l'Offre.

9 Intentions des souscripteurs

Team International Marketing n'a pas connaissance d'une éventuelle intention de ses principaux actionnaires ou des membres de son conseil d'administration de souscrire aux Actions. Elle n'a pas non plus connaissance de l'intention de quiconque de souscrire des Actions à concurrence de plus de 5%.

10 Paiement des Actions

Nonobstant le fait que les investisseurs sont invités à accompagner leur souscription d'un règlement immédiat, comme en dispose le formulaire de souscription joint annexé au présent prospectus, les Actions allouées dans le cadre de l'Offre seront payées par WEGHSTEEN & DRIEGE à la société sous valeur au plus tôt le troisième jour ouvrable bancaire suivant la publication de l'avis sur le résultat de l'Offre Non Prioritaire par Euronext Brussels, et au plus tard le 7 novembre 2006. L'annonce de la date de paiement fera l'objet d'une publication dans la presse financière.
En signant le formulaire de souscription, l'investisseur donne procuration à son organisme financier de débiter son compte d'un montant équivalent au nombre d'Actions lui adjugées multiplié par **6,32 €** par Action.

Les montants éventuellement payés pour des Actions demandées mais non attribuées seront remboursés dans les trois jours ouvrables suivant la date de paiement, sans que les personnes ayant effectué ces versements ne puissent exiger des intérêts sur les montants qu'ils auraient ainsi versés.

11 Forme et livraison des Actions

Les Actions acquises dans le cadre de l'Offre sont au porteur, conformément aux statuts de Team International Marketing.
Les Actions seront initialement des Actions au porteur, représentées par un ou plusieurs certificats globaux déposés auprès d'Euroclear Belgium. Les investisseurs sont invités à indiquer sur leur bulletin de souscription s'ils souhaitent recevoir leurs Actions sous la forme d'une inscription en compte ou par livraison physique de titres au porteur.
Si la forme d'une inscription en compte est choisie, les Actions seront livrées par inscription en compte contre paiement le 7 novembre 2006, ou aux alentours de cette date, sur les comptes titres des investisseurs par le biais d'Euroclear Belgium.
S'il est opté pour la livraison physique des Actions, celles-ci resteront représentées par des certificats au porteur globaux, et seules des livraisons par inscription en compte et des règlements par inscription en compte seront possibles jusqu'à ce que la livraison physique se produise (laquelle est attendue dans les trois mois à compter du jour de l'admission des Actions ordinaires sur le Marché Libre).
Les actionnaires qui demandent la livraison physique des Actions devront supporter les taxes et les frais éventuels qui en découlent, lesquels consistent, entre autres, en des frais d'impression, une taxe de 0,6%, sur la livraison physique des titres au porteur acquis à titre onéreux sur le Marché Libre et des frais de livraison matérielle des titres par l'établissement financier. Ces derniers s'élèvent à environ 25 € (augmentés d'une taxe sur la valeur ajoutée éventuellement applicable, selon la forme juridique du souscripteur) par livraison demandée aux guichets de WEGHSTEEN & DRIEGE. Les investisseurs sont invités à se renseigner sur les frais qui pourraient être réclamés par d'autres établissements financiers.
Comme le prévoit la loi du 14 décembre 2005 relative à la suppression des titres au porteur, les Actions inscrites en compte-titres au 1er janvier 2008 seront converties de plein droit en titres dématérialisés. Les détenteurs d'Actions au porteur sous forme matérielle sont quant à eux tenus d'en demander la conversion en titres dématérialisés avant le 31 décembre 2012 au plus tard. Cette demande doit être introduite auprès d'un titulaire de comptes agrée ou de l'organisme de liquidation. Cette demande ne sera toutefois recevable que si les titres dont la conversion est demandée sont remis au titulaire de compte agréé ou à l'organisme de liquidation. La conversion a lieu par inscription des titres en compte-titres. A l'échéance finale du délai précité, les Actions au porteur dont la conversion n'a pas été demandée, seront converties de plein droit par la société en titres dématérialisés et inscrites au crédit d'un compte-titres.
Dans l'intervalle, les investisseurs qui souhaitent obtenir la conversion de leurs titres au porteur en titres dématérialisés sont invités à se renseigner auprès d'Euroclear Belgium sur les modalités afférentes à une telle conversion.

12 Service Financier

WEGHSTEEN & DRIEGE assurera le service financier des Actions. Le service financier comprend le paiement des dividendes et le dépôt d'Actions en prévision de la participation aux assemblées générales des actionnaires. WEGHSTEEN & DRIEGE ne demandera aux titulaires des Actions aucun frais pour la fourniture de ces services, mais les investisseurs ont toute liberté de s'adresser à un autre établissement financier pour, entre autres, encaisser des dividendes ou déposer des Actions en prévision d'une participation à une assemblée générale. Il convient que les investisseurs s'informent eux-mêmes des montants que d'autres intermédiaires financiers pourraient leur réclamer à ce titre.

13 Jouissance des Actions

Les Actions offertes participeront aux résultats à partir du 1er janvier 2006.

14 Frais

Les investisseurs souhaitant acquérir des Actions dans le cadre de l'Offre ne supporteront aucun frais si leurs ordres sont introduits par l'intermédiaire de la société de bourse WEGHSTEEN & DRIEGE, étant

entendu que les frais de placement sont pris en charge par Team International Marketing et/ou l'actionnaire cédant.
Les frais éventuellement réclamés par des intermédiaires financiers autres que WEGHSTEEN & DRIEGE et auprès desquels des ordres de souscription des Actions seraient introduits sont à charge des investisseurs.

15 Engagement de « best effort »

La bonne fin de l'Offre n'est pas garantie, d'une manière ou d'une autre, par WEGHSTEEN & DRIEGE, qui ne s'est engagée qu'à faire de son mieux (« best effort ») pour que la totalité des titres soit placée auprès du public, ne contractant qu'une obligation de moyens. Team International Marketing se réserve par conséquent la possibilité d'annuler l'Offre. En ce cas, un avis sera publié dans la presse fixant les modalités d'annulation.
Team International Marketing se réserve par ailleurs le droit de renoncer à émettre l'ensemble des Actions offertes dans le cadre de l'Offre si toutes les Actions qui en font l'objet n'ont pas été placées à la date de clôture de l'Offre, ou de n'augmenter le capital qu'à concurrence des souscriptions effectivement recueillies.

16 Clause de lock-up

Monsieur Michael Stolle et Madame Ingrid Rohrdiek (les « Actionnaires de Contrôle ») détiendront directement ou indirectement **61,57** % de Team International Marketing après l'augmentation de capital et l'admission des Actions. Il se sont engagés à conserver au minimum 51 % des Actions en leur possession, que ce soit directement ou indirectement, pendant un délai minimum de 2 ans à dater de la date d'admission à la négociation des Actions sur le Marché Libre, hormis en cas de dépôt d'un avis d'OPA auprès de la CBFA conformément à l'arrêté royal du 8 novembre 1989.

17 Droit applicable et compétence

Sous réserve des réglementations impératives applicables le cas échéant à l'Offre et à la diffusion du Prospectus à l'étranger, l'Offre est régie par le droit belge. Tout litige en rapport avec cette opération sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

18 Calendrier indicatif de l'Offre

Approbation du prospectus par la CBFA	le 19/09/2006
Ouverture de l'Offre	le 25/09/2006
Publication de l'avis d'Euronext Brussels	aux alentours du 20/09/2006
Clôture de l'Offre Prioritaire	le 27/10/2006
Clôture de l'Offre Non Prioritaire	le 27/10/2006
Date de centralisation par Euronext	le 02/11/2006
Allocation des Actions	le 07/11/2006
Date de paiement	le 07/11/2006
Date de règlement livraison	le 07/11/2006
Date de 1ère négociation	le 08/11/2006

19 Contrat d'animation de marché

Un contrat d'animation de marché sera conclu entre les actionnaires de contrôle et la société de bourse WEGHSTEEN & DRIEGE.
Dans le cadre de ce contrat, WEGHSTEEN & DRIEGE peut être amenée à introduire des ordres dans le marché, dans le respect des règles de fonctionnement dudit marché, afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des Actions. Dans ce cadre, les interventions de WEGHSTEEN & DRIEGE sont essentiellement réalisées en contre-tendance, à savoir qu'elle est réalisée en sens contraire de la tendance du marché ou du cours du titre. Cependant, exceptionnellement, WEGHSTEEN & DRIEGE peut intervenir sans respecter le principe de contre-tendance.

3 ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE DE 6,32 € PAR ACTION

L'évaluation d'une entreprise repose par définition sur une série d'hypothèses, de prévisions, de postulats dont l'estimation s'avère délicate. L'attention du public est par conséquent attirée sur le fait que les éléments d'appréciation du Prix d'Offre contenus dans la présente section ne constituent qu'une estimation, par Team International Marketing, de la valeur théorique de ses titres, sur base de méthodes d'évaluation généralement admises, en considérant un certain nombre d'hypothèses, de prévisions, de postulats. Le Prix d'Offre des Actions résulte quant à lui d'une appréciation purement subjective de Team International Marketing, en concertation avec WEGHSTEEN & DRIEGE et Small Caps Finance; il est établi après application d'une décote discrétionnaire appliquée à la valeur théorique des Actions.

1 Méthodes de valorisation utilisées

Parmi les méthodes de valorisation, le choix s'est arrêté sur la méthode des multiples et l'évaluation de l'entreprise par ses flux de trésorerie disponible, méthode dite des « discounted cash flow ».
La première méthode consiste à observer, pour un échantillon d'entreprises comparables (par leur taille, leur activité, et/ou leur taux de croissance), certains rapports entre leur valeur boursière et une sélection de paramètres financiers (tels que résultat net, EBITDA, chiffre d'affaire, fonds propres, etc).
Les multiples moyens obtenus sont ensuite appliqués aux paramètres financiers de l'entreprise à évaluer.
La deuxième méthode retenue consiste à calculer la valeur de l'entreprise sur base de sa capacité à générer du cash-flow libre. Les cash-flows libres futurs sont actualisés à un taux qui prend en compte le coût du capital investi.

2 Méthode des multiples

2.1 Détermination de multiples propres à TEAM sur base du prix de l'offre

Avertissement : Toutes les analyses et tous les ratios sont basés sur les résultats consolidés du groupe. En effet, TIM étant un holding, son activité économique est restreinte. En outre, les chiffres présentés pour 2005 intègrent les résultats de la filiale française pour l'ensemble de l'année, alors que le contrôle de TEAM France a été acquis en septembre 2005. Ils diffèrent par conséquent des comptes consolidés déposés auprès de la BNB.

	31/12/2004A	31/12/2005PF	31/12/2006P	31/12/2007P	31/12/2008 P
Actif net (k€)	5.023	12.415	14.598	16.604	18.893
Actif net/action (€)	1,07	2,65	3,01	3,42	3,89
Prix de l'offre/actif net/action (x)	5,90	**2,39**	**2,10**	**1,85**	**1,62**
CA (k€)	50.345	62.943	67.278	80.300	90.445
CA/action (€)	10,73	13,42	13,86	16,54	18,63
Prix/CA/action (x)	0,59	**0,47**	**0,46**	**0,38**	**0,34**
EBITDA (k€)	2.609,30	5.300,37	5.190,00	6.163,00	6.999,00
EBITDA/action (€)	0,56	1,13	1,07	1,27	1,44
Prix/EBITDA/action (x)	11,36	**5,59**	**5,91**	**4,98**	**4,38**
Résultat net (k€)	717	2.025	1.767	3.005	3.290
Résultat net/action (€)	0,15	0,43	0,36	0,62	0,68
Prix de l'offre/Résultat net/action (x)	41,32	**14,64**	**17,37**	**10,21**	**9,33**
Résultat net corrigé (k€)*	872	3.054	2.669	3.907	4134
Résultat net corrigé/action (€)	0,19	0,65	0,55	0,80	0,85
Prix/Rés. Net corr./action (x)	33,99	**9,71**	**11,50**	**7,85**	**7,42**

A : Audité
PF : Pro Forma
P : Prévisionnels
EBITDA : Résultat opérationnel + Amortissements, Provisions et Réductions de valeur.
Note : Nombre d'actions pour 2004 et 2005 = 4.690.800
Nombre d'actions pour 2006 et 2007 = 4.855.800

L'évolution de l'EBITDA met en évidence une année 2005 exceptionnelle. Ceci est expliqué en grande partie par la contribution de la filiale française, TEAM France, aux résultats du groupe. En effet, la marge brute qui est généré dans cette filiale est significativement plus élevée que pour les autres entités du groupe. Pour 2006, le management a prudemment budgété une réduction de la marge brute de l'ensemble du groupe de 25% à 22%, ce qui explique une baisse de l'EBITDA pour 2006.

* Résultat net corrigé : il est à souligner que TEAM présente un poste important d'amortissements sur écarts de consolidation (de près de 1 million) dans son compte de résultat consolidé. Ce poste résulte en grande partie des conséquences comptables de l'intégration de la filiale française[6]. Il s'agit d'une charge sans aucune influence sur la trésorerie, étant donné qu'elle résulte d'une contrainte du droit comptable, qui impose d'exprimer au moment de la consolidation la différence entre la valeur comptable des actions de la filiale consolidée et la valeur des éléments sous jacents de son actif et de son passif. La valeur comptable de la filiale française étant significativement inférieure à sa valeur d'acquisition, la consolidation affiche un « goodwill » qui est amorti en 10 ans (Cette charge d'amortissement n'est d'ailleurs pas déductible fiscalement). Le résultat net corrigé corrige le résultat net comptable de cette charge d'amortissement.

2.2 L'Echantillon d'entreprises :

Un certain nombre d'entreprises actives dans l'électroménager sont cotées en bourse. Le choix s'est posé sur les entreprises européennes. Parmi celles-ci on retrouve le leader mondial du petit électroménager **SEB**, qui exploite les marques SEB, TEFAL, MOULINEX, KRUPS, ROWENTA, CALOR, LAGOSTINA. Bien que sa taille ne soit pas du tout comparable à celle de TEAM, il est intéressant d'inclure le leader du marché dans l'échantillon. Bien que concurrents importants dans le secteur concerné, d'autres entreprises telles que PHILIPS ne réalisent qu'une petite partie de leur chiffre d'affaires dans le secteur du petit électroménager. Dès lors, la comparaison ne parait pas pertinente. Nous avons également retenu le groupe **DeLonghi**, qui exploite notamment la marque KENWOOD en petit électroménager et qui dispose par ailleurs d'un important département de traitement de l'air (chauffage, air-co). SEB et DeLonghi sont tous deux considérés comme des producteurs, dont une partie non négligeable de la production est encore située en Europe.
Afin de contrebalancer l'élément « production », nous avons inclus dans l'échantillon la société **ADMEA**, admise depuis 2003 à la cotation sur le marché libre d'Euronext Paris. Comme TEAM, il s'agit au départ d'un négociant en appareil électroménager qui, grâce à l'appel public de fonds, a pu réaliser sa croissance externe, développer son réseau et sa stratégie de marques. En termes de chiffre d'affaires, il présente une taille comparable à TEAM mais il est largement moins capitalisé que ce dernier.

Les autres entreprises retenues pour l'échantillon sont des entreprises actives dans d'autres secteurs, mais sont reconnues comme des distributeurs de marchandises ou de matériel destinés à l'industrie ou à la grande distribution spécialisée. Nous avons retenu dans cette catégorie la société néerlandaise REESINK (outillage et matériel de bricolage, matériel agricole), la société SECURIDEV (systèmes et équipement de verrouillage) et THERMADOR GROUPE (distribution de matériel de plomberie et accessoire de chauffage aux grossistes).

[6] Il correspond à l'amortissement annuel de la différence entre le prix de rachat/apport de cette filiale dans le groupe et la valeur comptable de son capital.

Société	Marché	Cours au 14/08/2006	Nbre d'actions 14/08/2006	Capitalisation au 14/08/2006
SEB	Euronext Paris - Comp. A	87,00 €	16.996.843	1.478.725.341 €
DeLonghi	Milan	2,61 €	149.500.000	390.195.000 €
ADMEA	Euronext Paris - ML	7,00 €	1329501	9.306.507 €
REESINK	Euronext Amsterdam - Comp.C	93,55 €	670948	62.767.185 €
SECURIDEV	Euronext Paris - Comp. C	16,99 €	2604474	44.250.013 €
THERMADOR GROUPE	Euronext Paris - Comp. B	110,00 €	1740900	191.499.000 €
		Cours IPO		
TEAM	Euronext Brussels - ML	6,32 €	4.855.800	30.688.656 €
			apres ⇗ de cap.	post-money

Source : - Euronext pour SEB - ADMEA – REESINK – SECURDEV – TREHMADOR GROUP
- www.bloomberg.com pour DeLonghi
Nombre d'actions : Nombre d'actions cotées en bourse au jour indiqué

Société	Fonds Propres 2005	Endettement net 2005	Chiffre d'affaires 2005	EBITDA 2005	Bénéfice net 2005	Bénéfice /action
SEB	801.500.000 €	421.300.000 €	2.462.900.000 €	232.900.000 €	102.700.000 €	6,04 €
DeLonghi	585.500.000 €	511.400.000 €	1.257.700.000 €	117.400.000 €	24.800.000 €	0,17 €
ADMEA	4.600.000 €	1.510.000 €	116.366.000 €	ND	679.000 €	0,51 €
REESINK	65.965.000 €	16.500.000 €	128.880.000 €	5.741.000 €	3.377.000 €	5,03 €
SECURIDEV	44.582.000 €	31.496.000 €	100.804.000 €	10.732.000 €	2.800.000 €	1,08 €
THERMADOR GR.	67.322.000 €	0 €	124.469.000 €	20.949.000 €	12.602.000 €	7,24 €
TEAM - PF 2005	12.415.027 €	14.423.791 €	62.943.298 €	5.300.362 €	2.025.250 €	0,43 €

Source : Publication des sociétés
Pour TEAM les chiffres Proforma 2005 ont été pris en compte

Note :
- Les sociétés SEB, DeLonghi, Reesink, Securidev et Thermador établissent leurs comptes selon les normes IFRS. ADMEA applique les normes comptables françaises (leurs comptes annuels 2005 ne sont pas audités)
- Le bénéfice net/action est déterminé par rapport au nombre d'actions cotées en bourse le jour indiqué. Il peut donc différer du bénéfice net /action publié par les entreprises, basé sur le nombre moyen d'action cotées en bourse pendant une période de référence.
- EBITDA : Résultat Opérationnel + Amortissement, Provisions et Réductions de valeur.

2.3 *Price to Book Value*

Société	Capitalisation 14/08/2006	Fonds Propres 2005	Price/Book Value 2005
SEB	1.478.725.341 €	801.500.000 €	1,84
DeLonghi	390.195.000 €	585.500.000 €	0,67
ADMEA	9.306.507 €	4.600.000 €	2,02
REESINK	62.767.185 €	65.965.000 €	0,95
SECURIDEV	44.250.013 €	44.582.000 €	0,99
THERMADOR GROUPE	191.499.000 €	67.322.000 €	2,84
			Moyenne
			1,55
Valeur implicite sur base des fonds propres 31.12.2005			
TEAM	**premoney**	12.415.027 €	**19.291.153 €**

2.4 *EV / Sales*

Société	Enterprise Value 14/08/2006	Chiffre d'affaires 2005	Price/Sales 2005
SEB	1.900.025.341 €	2.462.900.000 €	0,77
DeLonghi	901.595.000 €	1.257.700.000 €	0,72
ADMEA	10.816.507 €	116.366.000 €	0,09
REESINK	79.267.185 €	128.880.000 €	0,62
SECURIDEV	75.746.013 €	100.804.000 €	0,75
THERMADOR GROUPE	191.499.000 €	124.469.000 €	1,54
			Moyenne
			0,75
EV TEAM	**Sur base 2005**	62.943.298 €	**47.063.376 €**
- Dette nette			-14.423.791 €
Valorisation	**Prémoney**		**32.639.585 €**

Le ratio EV/Sales d'ADMEA est significativement inférieur à la moyenne du secteur, alors que son ratio Price to Book est en ligne avec la moyenne du secteur. Ceci s'explique par le fait que la société présente le profil financier d'une société de trading qui réalise un chiffre d'affaire important avec peu de fonds investis. Les autres entreprises de l'échantillon ont un profil financier se rapprochant de celui du fabricant, nécessitant proportionnellement plus de fonds investis pour un chiffre d'affaire donné. Le profil de TEAM se situe, quant à lui, entre celui d'un fabricant et d'une société de trading.

2.5 *EV / EBITDA Ratio*

Société	Enterprise Value 14/08/2006	EBITDA 2005	Price/EBITDA 2005
SEB	1.900.025.341 €	232.900.000 €	8,16
DeLonghi	901.595.000 €	117.400.000 €	7,68
ADMEA	10.816.507 €	ND	ND
REESING	79.267.185 €	5.741.000 €	13,81
SECURIDEV	75.746.013 €	10.732.000 €	7,06
THERMADOR GROUPE	191.499.000 €	20.949.000 €	9,14
			Moyenne
			9,17
EV Team	**Sur base de 2005**	5.300.362 €	**48.598.138 €**
-dette nette			-14.423.791 €
Valorisation	**prémoney**		**34.174.347 €**

ND : Non Disponible

Note: en terme d'EBITDA, l'année 2005 est une année exceptionnelle pour TEAM, la marge brute s'établissant à 25% grâce à la contribution de la filiale TEAM France. En 2006, la société a budgété une réduction de la marge brute à 22%.

2.6 *Price / Earnings Ratio (PER)*

Société	Cours 14/08/2006	Bénéfice/action 2005	PER 2005
SEB	87,00 €	6,04 €	14,40
DeLonghi	2,61 €	0,17 €	15,35
ADMEA	7,00 €	0,51 €	13,73
REESINK	93,55 €	5,03 €	18,60
SECURIDEV	16,99 €	1,08 €	15,73
THERMADOR GROUP	110,00 €	7,24 €	15,19
			Moyenne
			15,50
TEAM	Cours IPO 6,32 €	0,43 €	**Valorisation Implicite 31.393.288 €**

Il est important de signaler que TEAM est dans ce cas défavorisé par la présence d'un poste important d'amortissements sur écarts de consolidation (de près de 1 million) dans son compte de résultat consolidé. Si ce poste était omis, cela porterait le résultat net de TEAM à 3.053.514 € et la valorisation implicite sur base de 2005 à **47.329.467 €**, premoney. Etant donné le caractère purement « comptable » de cette charge d'amortissement, il semble justifié de prendre cette dernière valeur en considération.
Toutefois, il faut rappeler que l'année 2005 est, pour le groupe, une année exceptionnelle en terme de résultat net (marge brute à 25%).

2.7 *Récapitulatif de la méthode des multiples*

Multiple	**Valorisation implicite Obtenue**
Price to Book Value	19.291.153 €
EV / Sales	32.639.585 €
EV / EBITDA	34.174.347 €
Price / Earnings Ratio 2005	47.329.467 €
Moyenne Méthode des Multiples	**33.358.638 €**

Sur base de la méthode des multiples la valorisation de la société est exprimée « premoney ». Si nous ajoutons à cette valeur le montant de l'augmentation de capital, soit 1.042.800 €, nous obtenons une valeur postmoney de **34.401.438 €.**

3 Valorisation sur base de la méthode du Discounted Cash Flow :

La méthode d'actualisation des cash-flows libres, ou méthode des « discounted cash flows », consiste à actualiser l'excédent net de trésorerie généré par la société, après financement des investissements, paiement des impôts et financement du besoin en fonds de roulement.

Les cash-flows libres sont actualisés à un taux qui tient compte du coût moyen pondéré des capitaux investis (Weighted Average Cost of Capital ou WACC).

Le cash-flow libre pris en considération pour 2006-2007-2008 dans le tableau ci-dessous découle du plan financier proposé au point 5.2.1. Pour les années suivantes, un taux de croissance de 1% (soit un taux proche de l'inflation) a été appliqué aux éléments suivants :

- EBITDA ;
- Variation du besoin en fonds de roulement.

Les investissements ont été supposés équivalents aux amortissements afin de se placer dans une perspective de maintien des infrastructures existantes.

Le coût moyen pondéré du capital (WACC) a été calculé sur base des hypothèses suivantes :

- Endettement : reprend les dettes financières au 31/12/2005 repris au point 5.1.2. en page 85, soit un montant de respectivement 10.115.950 € pour les dettes financières à court terme et 6.928.425 € pour les dettes financières à long terme (en ce compris la partie échéant dans l'année). Il reprend en outre l'emprunt subordonné pour un montant de 1.500.000 € (Ce qui diffère de « l'endettement net »[7] repris sous le point 2.2, qui reprend l'emprunt subordonné pour un montant de 500.000 €.);
- Le capital social se conçoit pro-forma et après augmentation de capital (soit 12.415.027 + 1.042.800 €).
- Un taux d'impôt de 35%, soit un taux de taxation moyen pour les pays dans lesquels TEAM est présent ;
- La rémunération du capital prend en compte une prime **de risque de 8%** par rapport à un investissement sans risque (l'Obligation Linéaire-Lineaire Obligatie ou OLO à 10 ans = 4,1%). Cette prime de risque est supérieure à celle qui est associée au marché des actions (évalué en Europe à 7%[8]),
- Le coefficient de **volatilité** de l'action par rapport au marché (β) que nous avons retenu pour la valorisation, soit β=1, est supérieur à celui de la moyenne des entreprises comparables (soit β=0,460). Le coefficient de volatilité relatif retenu reflète donc une volatilité du titre équivalente à celle du marché de référence.

[7] L'endettement net diffère des dettes financières en ce qu'il teint compte des valeurs disponibles et des placements de trésorerie (montants respectifs de 2.709.189€ et 411.395 €

[8] Source : Capital@work: « Bourses Européennes : Revue Stratégique », étude du Premier semestre 2006

La valeur résiduelle de la société fin 2011 a été déterminée selon le calcul actuariel suivant :

$$\frac{CFL_{n+1} / (WACC-g)}{(1+WACC)^n}$$

CFL : Cash Flow Libre
n : nombre d'années actualisées dans les prévisions (5 ans)
WACC : coût moyen pondéré du capital (6,97%)
g : taux de croissance (1%)

		Comptes Prévisionnels					
Taux de croissance du Cash Flow après 2008	1,00%						
Coût Moyen Pondéré du Capital (WACC)	6,97%						
Nombre d'actions post-IPO	4.855.800						
Année		**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Résultat net (k€)		1767,00	3005,00	3290,00	3322,90	3356,13	3389,69
Amortissements (hors amort. s/ diff. cons.) (k€)		321,00	325,00	286,00	300,00	303,00	306,03
EBITDA (k€)		5.190,00	6.163,00	6.999,00	7.068,99	7.139,68	7.211,08
Taxes (k€)		-1.544,00	-2.037,00	-2.366,00	-2.389,66	-2.413,56	-2.437,69
Variation Besoin en FdR (k€)		243,00	381,00	-708,00	-715,08	-722,23	-729,45
Investissements (k€)		-605,00	-610,00	-135,00	-300,00	-303,00	-306,03
Cash Flow Libre Opérationnel (k€)		3.284,00	3.897,00	3.790,00	3.664,25	3.700,89	3.737,90
CF/action (€)		0,68	0,80	0,78	0,75	0,76	0,77
Discounted CF (k€)		3.284,00	3.643,12	3.312,26	2.993,74	2.826,69	2.668,96
DCF/action (€)		0,68	0,75	0,68	0,62	0,58	0,55
Cumul DCF (k€)		3.284,00	6.927,12	10.239,38	13.233,12	16.059,81	18.728,77
Cumul DCF/action (€)		0,68	1,43	2,11	2,73	3,31	3,86
Valeur résiduelle actualisée (k€)							45.162,25
Endettement (k€)							-18.545,00
Augmentation de capital (k€)							932,80
Valorisation DCF (post money) (k€)							**46.278,81**

Détermination du WACC	Mont.nomir	Taux
Dettes à LT (K€)	6.929	4,25%
Dettes à CT (k€)	10.116	5,50%
Emprunt subordonné (k€)	1.500	5,00%
Capital (**) (k€)	13.458	12,10%
Total des fonds (k€)	32.003	
Taux d'impôt		35%
Coût Moyen Pondéré du Capital (WACC)		**6,97%**

(**) Déterm. du coût du capital					**BETA**		
OLO 10 ans	4,10%						
Risque Marché	8,00%	SEB	DeLonghi	ADMEA	Securidev	Thermador	**Moyenne**
Beta retenu	1	0,557	0,595	0,108	0,558	0,48	**0,460**
Coût du Capital	**12,10%**						

Le cumul des cash-flows libres actualisés sur une période de 6 ans s'élève à **18.728.770 €**.
Ce montant est majoré de la valeur résiduelle actualisée de la société au bout de 6 ans, qui s'élève à **45.162.250 €**, soit 71% de la valeur totale.
L'endettement de la société (18.545.000€) vient en diminution du résultat obtenu, tandis que les flux provenant de l'augmentation de capital (soit 932.800€, frais déduits) sont additionnés pour obtenir une valorisation « post-money ».
Selon cette méthode, la société est valorisée à **46.278.810 €** comme le montre le tableau ci-dessus.

4 Synthèse des méthodes de valorisation

Si l'on fait la moyenne des résultats obtenus selon les deux méthodes précédentes (comparaison boursière, actualisation des cash-flows futurs), on obtient un résultat de **40.340.124 €** « post –money ». Or la présente offre correspond à une valorisation de 30.688.656. €, ce qui suppose une décote de 26,51%.

Méthode de valorisation	€ par action	Valorisation en €
Valorisation Boursière (postmoney)	7,33 €	34.401.438 €
Valorisation DCF	9,87 €	46.278.810 €
Moyenne	8,60 €	40.340.124 €
Valorisation post money proposée	**6,32 €**	30.688.656 €
Décote	***26,51%***	

Le prix de l'offre, soit 6,32 € par action, est supérieur à la valeur des fonds propres de TEAM, laquelle s'élève au 31/12/2005 à 1,93 € par action. Il est également supérieur à la valeur retenue lors de l'apport en nature réalisé en décembre 2005 (cf. page 54), qui valorisait la société à 3,20 €.
Il n'a pas été tenu compte de l'effet dilutif des warrants (voir point chapitre 3 section 3. pour la dilution des actionnaires en cas d'exercice des warrants). La dilution financière dépendra de l'écart entre le cours de bourse et le prix d'exercice des warrants le jour où ceux-ci seront exercés. En terme de nombre d'actions ou de droits de vote, la dilution maximale s'élève à 2,8%.

4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ACTIONS FAISANT L'OBJET DE L'OFFRE

Les éléments contenus dans la présente section de ce Prospectus sont établis sur la base des statuts de Team International Marketing, tels que modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 19/09/2006 et dont certaines modifications entreront en vigueur à la clôture de l'Offre. La description exposée ci-après dans les pages de ce Prospectus ne peut être envisagée autrement que comme un résumé. En aucun cas, elle n'a pour objet de donner un aperçu complet ni des statuts de Team International Marketing, ni des dispositions pertinentes de droit belge. Elle ne peut nullement être considérée comme un avis juridique concernant ces questions.

1 Nature des Actions

Les actions sont nominatives, au porteur ou dématérialisées.
Sur demande écrite de l'actionnaire, le conseil d'administration doit convertir les actions au porteur en actions nominatives ou les actions nominatives en actions au porteur. Cette conversion se fera aux frais de l'actionnaire qui en fait la demande.
Les actions au porteur sont signées par au moins deux administrateurs ; ces signatures peuvent être remplacées par des griffes. La conversion des actions au porteur en actions nominatives s'effectue par une inscription dans le registre des actions nominatives, datée et signée par l'actionnaire ou son mandataire, et par deux administrateurs de la société.
La preuve de la propriété des actions nominatives est constatée exclusivement par l'inscription dans le registre des actions nominatives. Un registre est également établi pour d'éventuels droits de souscription, parts bénéficiaires et obligations.
Les actions au porteur qui sont inscrites en compte-titres au 1er janvier 2008 seront automatiquement converties en actions dématérialisées.

2 Cessibilité des Actions

Les Actions sont entièrement libérées et sont librement cessibles, négociables et transférables. Les Actions ont par ailleurs été admises aux opérations de la CIK de manière à permettre le traitement automatique par les systèmes de LCH.Clearnet SA de tout ou partie des transactions qui s'effectueront sur le Marché Libre, en vue de la génération directe d'instructions de règlement-livraison.

3 Valeur nominale des Actions

Les Actions sont sans mention de valeur nominale.

4 Droits attachés aux Actions

Les droits et obligations afférents aux actions restent attachés à celles-ci, quelles que soient les cessions effectuées.
Les actions sont indivisibles ; la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.
Chaque fois que plusieurs personnes sont propriétaires d'une action, la société peut suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme actionnaire à l'égard de la société.
La même règle est d'application lorsque le droit de propriété d'une action est démembré en nue-propriété et en usufruit, pour quelque raison que ce soit.
En cas de désaccord entre les ayants-droit ou en cas d'urgence, le président du tribunal de commerce peut, sur demande d'un d'entre eux, désigner un mandataire commun.
Les héritiers, les ayants-cause et les créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, frapper ces derniers d'appel, demander le partage ou la licitation du fonds social, ni s'immiscer sous quelque forme que ce soit dans l'administration de la société.
Le droit de vote attaché à des actions mises en gage est exercé par le propriétaire constituant du gage, à moins que le contrat de gage n'en dispose autrement.
Les dispositions du présent article sont également d'application pour les obligations, les parts bénéficiaires et les droits de souscription émis par la société.

4.1 Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Les détenteurs d'obligations et de warrants peuvent assister à l'assemblée générale, mais avec voix consultative seulement.

4.2 Droit d'assister et de voter aux assemblées générales

L'assemblée générale régulièrement composée représente tous les actionnaires. Les décisions de l'assemblée générale obligent tous les actionnaires, même ceux qui étaient absents ou dissidents.
L'assemblée générale se réunit chaque année, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Cette assemblée annuelle a lieu le premier lundi du mois de juin, à vingt heures.
Si ce jour tombe un jour férié légal, l'assemblée annuelle est remise au premier jour ouvrable suivant.
L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire comprend au moins les points suivants: la discussion du rapport de gestion et, le cas échéant, du rapport du/des commissaire(s), la discussion et l'approbation des comptes annuels et l'affectation du bénéfice net, la décharge à accorder aux administrateurs et, le cas échéant, au(x) commissaire(s) et, s'il y a lieu, la nomination d'administrateurs et de commissaire(s).
Les détenteurs de warrants et d'obligations convertibles peuvent prendre connaissance, au siège social, des décisions prises par l'assemblée générale.

a. Convocation à une assemblée générale

L'assemblée générale se réunit sur convocation du conseil d'administration.
Les convocations mentionnent les points fixés à l'ordre du jour ainsi que les propositions de décision et, sont faites conformément aux dispositions applicables du Code des sociétés.
Une copie de la convocation est adressée aux administrateurs et au(x) commissaire(s) éventuel(s).
Une copie des documents qui doivent être mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 535 du Code des sociétés est jointe à la convocation envoyée aux détenteurs d'actions, de parts bénéficiaires, d'obligations ou de droits de souscription, ainsi qu'aux administrateurs et au(x) commissaire(s) éventuel(s).
Les convocations adressées aux détenteurs de titres nominatifs sont considérées comme ayant été faites à la date d'envoi.
Les assemblées générales extraordinaires sont tenues sur proposition du conseil d'administration ou chaque fois qu'une demande en ce sens émane d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5ème) des actions.

b. Formalités en vue d'assister à une assemblée générale

Pour être admis à l'assemblée générale, et pour autant que le conseil d'administration l'exige dans la convocation, tout propriétaire de titres nominatifs doit communiquer au conseil d'administration son intention de participer à l'assemblée générale dans le délai indiqué dans la convocation.
Pour être admis à l'assemblée générale, et pour autant que le conseil d'administration l'exige dans la convocation, tout propriétaire de titres au porteur doit déposer ses titres à l'endroit et dans le délai indiqués dans la convocation.
Tout actionnaire a le droit de se faire représenter à l'assemblée générale par une autre personne, moyennant l'accomplissement par cette dernière des formalités d'admission à l'assemblée générale. Un mandataire peut représenter plus d'un actionnaire.
Les incapables et les personnes morales ne peuvent être représentés ou assistés par leurs représentants ou organes légaux ou statutaires, que si ceux-ci ne sont pas eux-mêmes actionnaires.
La procuration contient à peine de nullité l'ordre du jour, avec une indication des sujets à traiter ainsi que des propositions de décisions, les instructions pour l'exercice du droit de vote sur chacun des sujets à l'ordre du jour et l'indication du sens dans lequel le mandataire exercera son droit de vote en l'absence d'instructions de l'actionnaire.
Le conseil d'administration peut exiger que les procurations soient déposées à l'endroit et dans le délai indiqués dans la convocation.

c. Organisation de l'assemblée et prorogation

Chaque actionnaire ou son représentant doit signer une liste de présence indiquant son nom et le nombre de ses titres avant de pouvoir assister à la réunion de l'assemblée.
Toute assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou, en l'absence de ce dernier, par un administrateur-délégué ou, en l'absence de ce dernier, par l'administrateur le plus âgé.
Le président désigne un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire ou un administrateur. Si le nombre d'actionnaires le permet, l'assemblée générale choisit deux scrutateurs. Ces personnes forment le bureau avec les autres administrateurs présents.
Le conseil d'administration a toujours le droit d'ajourner à trois semaines toutes les assemblées générales, aussi bien l'assemblée générale ordinaire que les assemblées générales extraordinaires, auquel cas toutes les décisions déjà prises sont annulées.

L'assemblée générale annuelle entend les rapports des administrateurs et commissaire(s), approuve les comptes annuels, nomme les administrateurs et éventuellement le(s) commissaire(s) et délibère sur tous les points à l'ordre du jour.
Après l'approbation des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et éventuellement du/des commissaire(s). Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la société et, concernant les actes contraires aux statuts ou au Code des sociétés, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.
Pour autant que la divulgation d'informations ne soit pas de nature à causer un préjudice grave à la société, aux actionnaires ou au personnel de la société, les administrateurs répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet de leur rapport de gestion ou des points fixés à l'ordre du jour. Le(s) commissaire(s) répond(ent) aux questions qui lui/leur sont posées par les actionnaires au sujet de son/leur rapport.
Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées dans des procès-verbaux. Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Sauf lorsque les décisions de l'assemblée générale doivent être constatées par acte authentique, les copies destinées aux les tiers seront signées par la majorité des administrateurs et commissaire(s).

d. Quorum et majorités

L'assemblée générale ne peut pas délibérer sur des points qui ne figurent pas à l'ordre du jour, sauf si tous les actionnaires sont présents personnellement à l'assemblée générale et décident à l'unanimité de délibérer sur ces points.
Les propositions des actionnaires ne sont pas prises en considération si elles n'ont pas été signées préalablement par des actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5ème) des actions émises et si elles n'ont pas été communiquées à temps au conseil d'administration pour être inscrites dans la convocation.
L'assemblée générale décide à la majorité des voix, sans égard à la part du capital social présente ou représentée, sauf dispositions légales ou statutaires contraires. Les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en considération.
En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.
Ce qui précède n'exclut pas le droit de chaque actionnaire de voter par lettre, moyennant l'usage d'un formulaire reprenant les indications suivantes : (i) identification de l'actionnaire ; (ii) nombre de voix attribuées ; (iii) pour chaque décision devant être prise par l'assemblée générale en vertu de l'ordre du jour : « oui », « non » ou « abstention ».

4.3 Dividendes

Sur le bénéfice net de l'exercice social, il est prélevé annuellement 5% pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement n'est plus obligatoire lorsque cette réserve a atteint 10% du capital social. Le solde sera affecté conformément à ce qu'aura décidé l'assemblée générale. Le conseil d'administration fixe les date et lieu de paiement des dividendes.
Aucune distribution ne peut être effectuée lorsqu'à la date de clôture du dernier exercice social, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, du capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.
Le conseil d'administration peut, conformément aux dispositions légales, distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice.
Les dividendes sont payés à la date et au lieu désignés par le conseil d'administration.
Au cas où des dividendes distribués relativement à des actions nominatives ne seraient pas réclamés, le paiement de ces dividendes est prescrit en faveur de la société à l'expiration d'un délai de cinq ans à dater de la mise en paiement.

Conformément à l'article 2277 du Code civil, le droit au paiement des dividendes est prescrit après cinq ans, seulement s'il s'agit de titres nominatifs. Dans le cas de titres au porteur, les dividendes ne sont en principe pas prescriptibles. La Société a toutefois la possibilité, sur la base de la loi du 24 juillet 1921, modifiée par la loi du 22 juillet 1991, de déposer ces dividendes à la Caisse de Dépôts et de Consignations. Les dividendes ainsi déposés et non réclamés après trente ans sont acquis à l'Etat.

4.4 Droits relatifs à la liquidation

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant conformément à l'article 558 du Code des sociétés.
En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs et détermine ses/leurs pouvoirs et ses/leurs émoluments.
A défaut d'une telle nomination, la liquidation s'opérera par les soins du conseil d'administration, agissant comme comité de liquidation. Sauf décision contraire, les liquidateurs agissent conjointement. A cet égard, les liquidateurs disposent des pouvoirs les plus étendus conformément aux articles 186 et suivants du Code des sociétés, sauf restrictions imposées par l'assemblée générale.
Les liquidateurs sont tenus de convoquer une assemblée générale chaque fois que des actionnaires représentant le cinquième du capital social le demandent.
L'actif net, après apurement de toutes les dettes et charges de la société, sera réparti entre toutes les actions, chacune donnant un droit identique, le cas échéant, après égalisation des actions en ce qui concerne leur paiement.
Si le produit net ne permet pas de rembourser toutes les actions, les liquidateurs remboursent par priorité les actions libérées dans une proportion supérieure jusqu'à ce qu'elles soient sur un pied d'égalité avec les actions libérées dans une moindre proportion ou procèdent à des appels de fonds complémentaires à charge des propriétaires de ces dernières.

4.5 Droits relatifs à la dissolution anticipée

Lorsque, par suite de perte, l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social, l'assemblée générale doit se réunir dans un délai n'excédant pas deux mois à dater du moment où la perte a été constatée ou aurait dû l'être en vertu des dispositions légales ou statutaires, pour délibérer, conformément à l'article 558 du Code des sociétés, sur la dissolution de la société et éventuellement sur d'autres points annoncés à l'ordre du jour. Le conseil d'administration justifie ses propositions dans un rapport spécial, qui est mis à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours avant l'assemblée générale.
Lorsque, par suite de perte, l'actif net est réduit à un montant inférieur au quart du capital social, la dissolution de la société peut être décidée par un quart des voix présentes ou représentées à l'assemblée générale. Lorsque l'actif net est réduit à un montant inférieur au minimum légal, toute personne intéressée peut demander la dissolution judiciaire de la société. En pareil cas, le tribunal peut accorder un délai à la société en vue de régulariser sa situation.

4.6 Modification du capital social

a. Modification du capital social décidée par les actionnaires

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale, délibérant conformément à l'article 558 du Code des sociétés.
Lors d'une augmentation de capital par souscription d'actions en espèces, décidée par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration, en exécution d'une autorisation donnée par l'assemblée générale, les nouvelles actions sont offertes par préférence aux actionnaires, au prorata de la partie du capital que leurs actions représentent, dans le délai et aux conditions fixées par l'assemblée générale ou, par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé.
Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale, ou le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, peu(ven)t toujours, dans l'intérêt

social et moyennant le respect des conditions prévues aux articles 595 et suivants du Code des sociétés, limiter ou supprimer le droit de préférence. Le conseil d'administration est en outre compétent pour supprimer ou limiter le droit de préférence au profit d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel de la société ou d'une de ses filiales.
Le conseil d'administration peut, dans tous les cas, conclure avec tous tiers, aux clauses et conditions qu'il détermine, des conventions destinées à garantir la souscription de tout ou partie des actions à émettre.
Si l'assemblée générale décide de demander le paiement d'une prime d'émission, celle-ci doit être comptabilisée sur un compte de réserve indisponible qui ne peut être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale délibérant conformément à l'article 558 du Code des sociétés. La prime d'émission aura, au même titre que le capital social, la nature d'une garantie pour les tiers.
Une réduction du capital social ne peut être décidée que moyennant le traitement égal des actionnaires qui se trouvent dans des conditions identiques et moyennant le respect des articles 612 à 614 du Code des sociétés.

b. Capital autorisé

Le conseil d'administration est autorisé, pour une durée maximale de 5 ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale du [•], à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de neuf millions d'euros (9.000.000 EUR). L'autorisation accordée au conseil d'administration peut être renouvelée.
Cette augmentation de capital peut notamment être effectuée par souscription en espèces, par apports en nature dans les limites légales ou, par incorporation de réserves, disponibles ou indisponibles ou, de primes d'émission, avec ou sans émission d'actions nouvelles, avec ou sans droit de vote.
L'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé peut également être effectuée par l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription, conformément aux articles 583 et suivants du Code des sociétés.
Le conseil d'administration est par ailleurs autorisé pour une durée de maximum 3 ans, à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale du 19/09/2006, à augmenter le capital social par apports en espèces avec limitation ou suppression du droit de préférence des actionnaires et ce, dans le respect des conditions légales, en cas d'offre publique d'acquisition, après réception par la société de la communication visée à l'article 607 du Code des sociétés. Ces augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration s'imputent sur le capital social restant autorisé par le présent article.
Le conseil d'administration est autorisé dans le cadre du présent article à supprimer ou à limiter, dans l'intérêt de la société et moyennant le respect des conditions prévues aux articles 595 et suivants du Code des sociétés, le droit de préférence que la loi reconnaît aux actionnaires. Il est par ailleurs compétent pour supprimer ou limiter le droit de préférence en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel de la société ou d'une de ses filiales et, pour prévoir un droit de priorité en faveur des actionnaires pendant une période de dix jours.
Le conseil d'administration est également autorisé par l'assemblée générale, en vertu d'une décision prise conformément à l'article 560 du Code des sociétés, et ce, dans les limites autorisées par le Code des sociétés, à modifier, suite à l'émission de titres dans le cadre du capital autorisé, les droits respectifs des catégories existantes d'actions ou de titres représentatifs ou non du capital social.
A l'occasion d'une augmentation de capital effectuée dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration peut demander le paiement d'une prime d'émission. Si tel est le cas, cette prime d'émission doit être comptabilisée sur un compte de réserve indisponible qui ne peut être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale, délibérant conformément à l'article 558 du Code des sociétés.
La compétence du conseil d'administration d'augmenter le capital social ne peut être utilisée (i) pour une augmentation de capital à réaliser principalement par un apport

en nature effectué par un actionnaire de la société qui dispose de plus de 10% des droits de vote, conformément à l'article 606 du Code des sociétés, (ii) pour une émission d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes de la même catégorie, et (iii) pour l'émission de droits de souscription réservée à une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel de la société ou d'une de ses filiales.

4.7 Approbation des comptes

A la fin de chaque exercice social, les livres et documents sont clôturés et le conseil d'administration dresse l'inventaire et établit les comptes annuels, conformément aux dispositions du Code des sociétés. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe et forment un tout.
Les administrateurs établissent également un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion. Ce rapport de gestion comporte un commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société, ainsi que les autres informations requises par l'article 96 du Code des sociétés.
Dans les trente jours de leur approbation par l'assemblée générale, les comptes annuels et, le cas échéant, le rapport de gestion, ainsi que les autres documents mentionnés à l'article 100 du Code des sociétés, sont déposés à la Banque Nationale de Belgique par les soins du conseil d'administration.

5 Rachat d'Actions propres

La société peut uniquement acquérir ses propres actions ou parts bénéficiaires par un achat ou un échange et, les aliéner, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société, conformément aux articles 620 et suivants du Code des sociétés.
Aucune décision préalable de l'assemblée générale n'est requise lorsque l'acquisition de ses propres actions ou parts bénéficiaires est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent. Cette faculté n'est valable que pour une période de trois ans à dater de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision du 19/09/2006. Cette période peut être prorogée conformément aux dispositions applicables du Code des sociétés. Le conseil d'administration est par ailleurs autorisé, pour une période de dix-huit mois prenant cours le 19/09/2006, à acquérir et à aliéner des actions de la société à concurrence d'un nombre maximum de quatre cents cinquante mille (450.000) actions, soit moins de dix pour cent (10%) du nombre d'actions représentatives du capital, moyennant une contre-valeur qui ne peut pas être inférieure de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus bas des douze derniers mois précédant l'opération, et qui ne peut pas être supérieure de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus haut des douze derniers mois précédant l'opération, dans le respect des conditions prévues à l'article 620 du Code des sociétés.
L'assemblée générale autorise par ailleurs le conseil d'administration, conformément à l'article 630, § 1 du Code des sociétés, à procéder, directement ou indirectement, par une société filiale ou par une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de cette filiale ou de la société, à la prise en gage de ses propres actions.
Le conseil d'administration est en outre autorisé à céder les actions de la société conformément à l'article 622, § 2, 1° du Code des sociétés, dans la mesure où cette disposition est rendue applicable aux sociétés admises aux négociations sur le Marché Libre.

6 Offres publiques d'acquisition et modification de contrôle

Conformément à la loi du 2 mars 1989 sur la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition et à l'arrêté royal du 8 novembre 1989 relatif aux offres publiques d'acquisition et aux modifications du contrôle des sociétés, les offres publiques d'acquisition des titres conférant le droit de vote émis par Team International Marketing (y compris tous titres donnant le droit à la souscription, à l'acquisition ou la conversion en de tels titres) sont soumises au contrôle de la CBFA et ne peuvent débuter avant l'approbation par la CBFA d'un prospectus d'offre. Si l'offre d'acquisition aboutit à l'acquisition de 90 % ou plus des titres conférant le

droit de vote, l'offre doit être rouverte afin de permettre aux actionnaires qui n'ont pas participé à l'offre initiale de vendre leurs titres au prix proposé dans le cadre de cette offre initiale.
Toute personne qui se propose d'acquérir, seule ou de concert avec d'autres, le contrôle exclusif ou conjoint de Team International Marketing, doit en aviser la CBFA au moins cinq jours ouvrables avant l'acquisition. L'acquisition de la participation de contrôle est actuellement définie comme une acquisition de titres conférant le droit de vote ou de droits d'acquérir de tels titres qui confère à l'acquéreur le pouvoir de droit ou de fait d'exercer une influence décisive sur la désignation de la majorité des membres du conseil d'administration de Team International Marketing ou l'orientation de la gestion de celle-ci. Si l'acquéreur d'une participation de contrôle paie une prime par rapport à la valeur de marché des titres, il doit procéder à une offre publique d'acquisition ou émettre un engagement de maintien de cours pour tous les titres restants de Team International Marketing conférant le droit de vote (ou de droits permettant d'acquérir de tels titres) qui sont répandus dans le public. La contrepartie offerte aux titulaires des titres restants doit être égale au prix le plus élevé payé au(x) vendeur(s) de la participation de contrôle au cours des 12 derniers mois.

7 Squeeze-Out

Conformément à la loi du 2 mars 1989 sur la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition, et à l'arrêté royal du 8 novembre 1989 relatif aux offres publiques d'acquisition et aux modifications du contrôle des sociétés, une personne, agissant seule ou de concert, qui détient 95% de titres conférant le droit de vote d'une société ayant fait appel public à l'épargne, peut acquérir la totalité des titres conférant le droit de vote de cette société à la suite d'une offre de reprise. Les actions qui n'ont pas été présentées volontairement en réponse à une telle offre sont réputées transférées de plein droit à l'offrant à la fin de l'opération. La contrepartie des titres doit être en espèces et doit représenter un prix équitable en vue de protéger les intérêts des actionnaires cédants. Une procédure de cession forcée des titres simplifiée est également applicable si, à la suite d'une offre publique d'achat volontaire en espèces et pourvu que l'offrant ait prévu cette possibilité dans le prospectus d'offre publique d'acquisition, l'offrant détient au minimum 95% des titres de la société cible et a acquis 66% des titres qu'il ne possédait pas avant le lancement de l'offre. Dans ce cas, l'offrant peut rouvrir son offre aux mêmes conditions pendant une période de 15 jours en vue de lancer une opération de cession forcée sur les titres restants.

8 Abus de marché

En vertu de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers (article 25bis, §2) et des articles 13 et 14 de l'arrêté royal du 5 mars 2006, qui transposent en droit belge la législation européenne en la matière, toutes les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein d'un émetteur d'instruments financiers ainsi que celles ayant un lien étroit avec elles doivent notifier à la CBFA les opérations qu'elles effectuent sur certaines catégories de titres de cet émetteur.
Conformément à l'article 15 de l'arrêté, lorsque la déclaration susmentionnée est complète, les opérations sont publiées après bourse dans un tableau récapitulatif sur le site de la CBFA. Le tableau reprend uniquement les données de l'arrêté susmentionné ; les coordonnées du déclarant ainsi que les pièces justificatives sont destinées à l'usage interne de la CBFA et ne sont pas publiées.

9 Remplacement des Actions en cas de vol

Ce régime est défini par la loi du 24 juillet 1921 relative à la dépossession involontaire des titres au porteur. Il prévoit que:
- l'opposition doit être notifiée à l'Office National des Valeurs Mobilières qui la publie dans le Bulletin des Oppositions. La signification d'opposition doit être opérée soit par lettre recommandée, soit par exploit d'huissier, soit par déclaration sur place;
- le paiement est suspendu et toute négociation de ces titres est frappée de nullité;
- les titres sont restitués au propriétaire dès qu'ils sont retrouvés;

- si les titres ne sont pas retrouvés, le paiement définitif des intérêts et dividendes et éventuellement du capital devenu exigible ou de toute distribution du capital ou boni de liquidation ou la délivrance d'un double des titres égarés sont obtenus après quatre ans.

10 Régime fiscal des Actions

La section suivante résume les principales caractéristiques du régime fiscal en vigueur pour les résidents belges qui ont la pleine propriété des Actions. Ce résumé est basé sur le droit fiscal belge (et ses interprétations) en vigueur à la date du présent Prospectus et est donné sous réserve de modifications ultérieures de cette législation, éventuellement avec effet rétroactif.
L'attention du public est cependant attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé des dispositions fiscales applicables, lesquelles sont susceptibles d'être modifiées, et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.
Le présent résumé ne prend pas en compte et ne commente pas le droit fiscal de tout pays autre que la Belgique. Les acheteurs et les souscripteurs potentiels des Actions sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux personnels à propos des conséquences fiscales belges et autres de l'achat, la propriété et la vente des Actions. Il ne décrit pas les aspects fédéraux et régionaux belges en matière de droits de succession et de donations. En outre, le présent résumé ne traite pas des aspects fiscaux applicables aux acheteurs potentiels soumis à des régimes fiscaux autres que ceux de la Belgique, ou qui s'ajoutent à celui-ci, et ne traite pas de toutes les catégories possibles de détenteurs de titres, dont certaines peuvent être soumises à des règles spéciales.

10.1 Remarques générales concernant les dividendes

Selon la législation fiscale actuelle, les dividendes d'actions payés par des sociétés belges sont soumis à une retenue à la source d'un précompte mobilier de 25%.

Pour autant que la société qui distribue le dividende n'ait pas renoncé irrévocablement à cette réduction, le précompte peut être réduit de 25 à 15% pour les dividendes distribués par des sociétés cotées à une bourse de valeurs mobilières (en ce compris le Marché Libre d'Euronext Brussels, nonobstant le fait que ce dernier n'est pas un marché réglementé au sens de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers) et qui, pour la période entre la date de leur admission à une bourse de valeurs mobilières et la date de la première attribution ou distribution de dividendes après cette date, sont des sociétés résidentes dont les actions sont détenues à concurrence de plus de la moitié par une ou plusieurs personnes physiques qui représentent la majorité des droits de vote, et qui ne font pas partie d'un groupe auquel appartient un centre de coordination (ci-après 'réduction-PME'). Les conditions concernant la réduction-PME sont aujourd'hui remplies tant pour les nouvelles actions que pour les actions existantes. Ces deux catégories d'actions pourraient donc, en théorie, donner lieu à un précompte réduit à 15%.

Le précompte mobilier de 25% est également réduit, sous réserve de dispositions anti-abus, à 15% pour les dividendes de nouvelles actions non préférentielles qui ont été émises à partir du 1er janvier 1994 lors d'un appel public à l'épargne et pour autant que la société qui distribue le dividende n'ait pas renoncé irrévocablement à cette réduction (ci-après 'réduction d'émission publique'). Les actions nouvelles remplissent par conséquent également les conditions de la réduction d'émission publique.

TEAM n'ayant pas, d'une quelconque manière que ce soit, renoncé irrévocablement à la réduction du précompte mobilier du dividende à 15%, les actions donneront lieu à un précompte réduit à 15%.

Il est toutefois possible qu'au moment de la première distribution de dividendes après l'admission des actions sur le Marché Libre d'Euronext Brussels, les conditions de la réduction-PME ne soient plus remplies dans le chef de TEAM. Dans ce cas, les dividendes distribués sur les actions existantes (à l'exception éventuelle des actions émises suite à l'exercice des warrants) seraient soumis à un précompte mobilier de 25%, tandis que les dividendes

distribués sur les actions nouvelles seraient soumis à un précompte de 15%. TEAM a toutefois décidé que, si au moment de la distribution des dividendes il ne peut être satisfait aux conditions légales d'application du tarif réduit de 15% pour l'ensemble de ses actions, le précompte mobilier du dividende serait retenu au tarif normal, soit actuellement 25%.

10.2 Régime de la taxe sur les opérations de bourse (TOB) et de la taxe sur la livraison matérielle des titres au porteur (TLT)

Le régime de la taxe sur les opérations de bourse (TOB) et de la taxe sur la livraison matérielle de titres au porteur (TLT) applicable aux Actions dépend de l'origine des titres concernés.
La souscription, c'est-à-dire l'achat sur le marché primaire (le marché des émissions de titres) d'une ou plusieurs des Actions provenant de l'augmentation du capital de Team International Marketing, ne donne pas lieu au prélèvement d'une taxe sur les opérations de bourse (TOB).
La livraison sous forme matérielle de tout titre au porteur acquis au marché primaire ne donne pas lieu au prélèvement de la taxe sur la livraison matérielle de titres au porteur (TLT).
L'achat et/ou la vente sur le marché secondaire d'une ou plusieurs des Actions est soumis à une taxe de 0,17% sur les opérations de bourse (TOB), plafonnée à un maximum de 500 € par opération.
La livraison sous forme matérielle de tout titre acquis sur le marché secondaire donne lieu au prélèvement de la taxe de 0,6% sur la livraison matérielle de titres au porteur.

10.3 Personnes physiques résidant en Belgique

a) Dividendes
Les dividendes distribués à une personne physique n'ayant pas investi dans les Actions à titre professionnel, sont soumis à l'impôt sur les revenus belges, sur la base des principes suivants:
Un précompte mobilier de 25 ou 15% selon le cas (voir section 10) est retenu sur le montant brut du dividende. Les bénéficiaires de ces dividendes ne doivent pas déclarer les revenus sur lesquels le précompte mobilier a déjà été retenu, mais ils en ont toujours le droit. Seules les personnes dont le revenu imposable est inférieur au minimum imposable peuvent tirer profit de la déclaration de dividendes sur lesquels le précompte mobilier belge a été retenu. Si aucun précompte mobilier n'a été retenu, les dividendes en Belgique doivent être déclarés dans la déclaration fiscale annuelle.
Lorsqu'ils sont déclarés, ces dividendes font l'objet d'un impôt à un taux distinct de 25 ou 15% selon le cas (voir section 10). Cet impôt sera majoré des impôts locaux complémentaires en faveur des agglomérations et des communes qui varient généralement entre 6 et 9% de l'impôt dû.

b) Plus-values
Les plus-values d'opérations sur valeurs mobilières, qui s'inscrivent dans la gestion normale du patrimoine privé, ne sont en principe pas imposables dans le chef d'une personne physique qui n'a pas investi dans ces valeurs mobilières à titre professionnel.
Les plus-values sur Actions qui font partie d'une participation importante (plus de 25% des droits dans la société, détenues à un moment quelconque durant les 5 dernières années directement ou indirectement par le cédant ou un membre de sa famille) réalisées à l'occasion d'une cession à titre onéreux directement ou indirectement, dans une période de douze mois, à une personne morale résidente hors de l'UE, sont en principe soumises à un impôt de 16,5% (à augmenter des impôts locaux complémentaires en faveur des agglomérations et des communes qui varient généralement entre 6 et 9% de l'impôt dû). Dans ce cas, ces plus-values doivent être déclarées dans la déclaration fiscale annuelle.
Si les plus-values sont le résultat d'opérations spéculatives, elles sont imposées distinctement au taux de 33% (à augmenter des impôts locaux complémentaires en faveur des agglomérations et des communes, qui varient généralement entre 6 et 9% de l'impôt dû).
Les moins-values sur Actions ne sont pas déductibles fiscalement, à moins qu'elles ne découlent d'opérations spéculatives, auquel cas elles peuvent être déduites des revenus réalisés à l'occasion de transactions spéculatives. Les pertes qui découlent de moins-values spéculatives peuvent être reportées pendant 5 périodes imposables.

10.4 Sociétés dont le siège social se trouve en Belgique

a) Dividendes

Les dividendes payés à une société résidente belge sont en principe déductibles de la base imposable de l'impôt des sociétés à raison de 95% du montant reçu, à condition que la société bénéficiaire détienne dans le capital de la société distributrice une participation, au moment de l'attribution ou de la mise en paiement du dividende, de 10% au moins, ou dont la valeur d'investissement atteigne au moins 1,2 M EUR (le "régime RDT"). Les Actions doivent avoir la nature d'immobilisations financières et être détenues en pleine propriété pendant une période ininterrompue d'au moins un an.

Lorsque les conditions concernant le régime RDT ne sont pas remplies, la société bénéficiaire sera imposée sur les dividendes au tarif de l'impôt des sociétés.

En principe, un précompte mobilier de 25 ou 15% selon le cas (voir section 10) doit être retenu. Il peut être imputé sur l'impôt des sociétés dû et il sera, dans la mesure où il dépasse l'impôt devant réellement être payé, remboursé pour autant que la société bénéficiaire ait la pleine propriété des Actions au moment de l'attribution ou de la mise en paiement du dividende et pour autant que cette attribution ou mise en paiement n'ait entraîné aucune réduction de valeur ou moins-value sur Actions.

Les versements de dividendes à des sociétés mères qualifiées de l'UE sont exempts de précompte mobilier, à condition que la société mère détienne une participation d'au moins 20% dans le capital de la société filiale (ce pourcentage passera à 15% à partir du 1.01.07 et à 10% à partir du 1.01.09) et que cette participation ait été conservée pendant une période ininterrompue d'au moins un an. Si, au moment de l'attribution des dividendes, cette participation minimale n'est ou n'a pas été conservée pendant une période ininterrompue d'au moins un an, la société UE peut quand même demander l'exemption si elle s'engage à conserver sa participation durant au moins un an à partir de l'acquisition. Pour l'application du pourcentage mentionné au présent paragraphe, il n'est pas tenu compte des Actions qui, au moment de l'attribution ou de la mise en paiement des revenus, font l'objet d'une convention constitutive de sûreté réelle ou d'un prêt portant sur ces Actions.

b) Plus-values

Les plus-values réalisées sur les Actions sont en principe exonérées de l'impôt des sociétés à condition que les revenus des Actions remplissent les conditions requises pour bénéficier du régime RDT, sans que les conditions visées au premier alinéa de l'article [●] doivent être remplies. Les moins-values sur Actions ne sont, en principe, pas déductibles.

10.5 Contribuables soumis à l'impôt des personnes morales

a) Dividendes

Les dividendes sont, en principe, soumis au prélèvement d'un précompte mobilier belge de 25 ou 15% selon le cas (voir section 10). Cette retenue couvre l'impôt dû par le contribuable.

b) Plus-values

Les plus-values réalisées sur Actions ne sont en principe pas imposables. Cependant, lorsque les Actions font partie d'une participation importante (voir ci-dessus), la plus-value sera imposée dans certaines conditions à 16,5% (à majorer des centimes additionnels en faveur des agglomérations et communes et qui varient généralement entre 6 et 9% de l'impôt à payer et de l'impôt complémentaire de crise). Les moins-values sur les Actions ne sont pas déductibles.

1 Le Marché Libre

Le Marché Libre est un marché organisé par Euronext Brussels. Il ne constitue pas un marché réglementé au sens de l'article 2, 3° de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. En conséquence, les émetteurs des instruments financiers admis à la négociation sur le Marché Libre ne sont pas tenus aux obligations découlant de l'admission aux négociations sur un marché réglementé. Ceci implique notamment:

- l'absence d'obligation de publier des comptes annuels selon les normes comptables IAS/IFRS adoptées au niveau européen, pour les deux ou trois derniers exercices: elles sont uniquement astreintes aux obligations comptables que leur impose leur forme sociale, sans exigence d'antériorité comptable;

- l'absence d'obligation de diffuser des informations à titre occasionnel (informations susceptibles d'influencer le cours de manière sensible) ou périodique (états financiers trimestriels, semestriels ou annuels): elles peuvent se contenter de diffuser les informations que leur impose le droit comptable et le droit des sociétés;

- l'absence d'obligation que la société adapte ses structures de gouvernance pour se mettre en conformité par rapport au Code Lippens, ou, à défaut, qu'elle expose pourquoi elle entend y déroger ("comply or explain"): elles peuvent se contenter de se conformer aux prescriptions du Code des sociétés.

Par contre, les interdictions pénales de manipulation de cours et de délit d'initié sont d'application sur le Marché Libre, conformément aux articles 7 et 8 de l'arrêté royal du 26 juin 2003 portant diverses dispositions relatives aux marchés secondaires d'instruments financiers.

2 Les négociations sur le Marché Libre

Le Marché Libre est un marché organisé par Euronext Brussels. A cet effet, Euronext Brussels a édicté un certain nombre de règles destinées à préserver le bon fonctionnement, l'intégrité et la transparence du marché et à garantir la protection des intérêts des investisseurs. Ces règles peuvent être résumées comme suit:

- les transactions se font à l'unité, en un seul fixing par séance, à 15h00 (lignes principales) ou 15h30 (lignes secondaires), au comptant (actions et obligations);

- la diffusion et la confrontation des ordres d'achat et de vente et la transmission des données de marché y relatives se déroulent en utilisant les systèmes de négociation et de transmission d'information d'Euronext;

- Euronext Brussels peut prendre toute décision utile au bon fonctionnement du Marché Libre, et notamment décider de modifier les horaires de négociation, de suspendre de manière temporaire ou définitive la négociation d'une valeur dans l'intérêt du marché, d'annuler un cours, notamment en cas d'erreur manifeste, et en conséquence annuler l'ensemble des transactions effectuées à ce cours, etc.;

- si la comparaison des ordres dans le carnet central se traduit par une variation du cours du titre concerné de plus ou moins 10 % par rapport au cours de clôture de la veille, celui-ci est automatiquement "réservé" (il n'est pas coté jusqu'au prochain fixing). Euronext Brussels édite alors un prix indicatif, qui peut être utilisé pour fixer les seuils que le titre ne pourra franchir sans être à nouveau réservé;

- les intermédiaires financiers peuvent traiter directement entre eux, de gré à gré, les titres admis sur le Marché Libre, sans en référer à Euronext;

- la compensation et le règlement livraison peuvent se faire au travers des systèmes de LCH Clearnet SA et d'Euroclear Belgium (anciennement CIK), le règlement livraison s'effectuant trois jours après la négociation. Dans le cas contraire, les formalités d'inscription nominative et de radiation auprès de l'émetteur ou du prestataire chargé de l'administration de ses livres s'effectuent par ordre de mouvement à la diligence des Membres d'Euronext ayant négocié.

3 L'admission des Actions sur le Marché Libre

L'accord d'Euronext Brussels pour l'admission sur le Marché Libre de la totalité des Actions représentatives du capital de Team International Marketing, soit **4.855.800** Actions et de **140.000** Actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice de Warrants (voir chapitre 3 section 2.3.) a été demandé. Ces 4.855.800 Actions proviennent de **4.690.800** Actions ordinaires anciennes entièrement libérées, de **165.000** Actions Nouvelles à provenir d'une augmentation de capital.
Sauf clôture anticipée, l'admission à la négociation des Actions sur le Marché Libre ne deviendra effective qu'à compter du 8 novembre 2006. Les Actions circuleront sous le code ISIN suivant: BE0003852697 et le code SVM suivant : 3852.69.
La première négociation des Actions sur le Marché Libre s'effectuera à l'initiative et sous la responsabilité de WEGHSTEEN & DRIEGE, avec le concours de Team International Marketing.

● CHAPITRE 3 ●

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR

1 Général

La Société est une société anonyme qui, du fait de l'opération visée par le présent Prospectus, acquerra le statut de société ayant fait ou faisant publiquement appel public à l'épargne, constituée conformément au droit belge le 27 juillet 1995 pour une durée indéterminée sous la dénomination sociale « TEAM INTERNATIONAL MARKETING ».
Le siège social de Team International Marketing se situe à 1640 Rhode-St-Genèse, Avenue de l'Espinette Centrale 1, Belgique (Tel: + 32 2 359 95 10, Fax: + 32 2 359 98 48, email: [info@team.be]).
Le siège social peut, sans modification des statuts, être transféré à tout autre endroit en Belgique, sur simple décision du conseil d'administration, moyennant la publication aux Annexes du Moniteur belge.
La société peut, sur simple décision du conseil d'administration, créer, tant en Belgique qu'à l'étranger, des sièges administratifs, des succursales, des bureaux, des filiales ou des agences.
La Société est inscrite au registre des personnes morales belge sous le numéro 0455.660.171. Les documents relatifs à Team International Marketing et cités dans ce Prospectus peuvent être consultés et/ou obtenus auprès de son siège social.

2 Exercice social

L'exercice social de Team International Marketing débute le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

3 Consultation des documents sociaux

Les comptes sociaux de Team International Marketing sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les statuts peuvent être obtenus au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles.

4 Objet social

La société a pour objet :

1. Pour son compte propre et pour le compte de tiers, en Belgique et à l'étranger : l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la location et la fabrication de tous appareils, outils, pièces et accessoires électriques, électroniques et liés, comme tout matériel utile pour les appareils électriques et/ou électroniques, tels que des antennes, des câbles, des semi-conduits, des filtres, des amplificateurs, etc., et comme tous appareils ménagers de même nature ;

2. Tant en Belgique qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, d'acquérir et de garder des participations, entre autres par la participation à l'administration d'entreprises dans lesquelles elle participe. La société vise du reste à stimuler, planifier et coordonner le développement favorable des sociétés dans lesquelles elle participe ;

3. La prise de participations ou l'exercice de la direction dans d'autres sociétés ou entreprises ; le management ou l'administration de toutes entreprises ou sociétés, la représentation en tant que liquidateur ;

4. L'octroi d'assistance technique et commerciale à toutes entreprises belges et étrangères ; l'octroi d'assistance financière ;

5. Le maintien, la gestion au sens large du terme et l'extension judicieuse de son patrimoine, qui consiste en biens mobiliers et immobiliers ;

6. L'achat, la location, l'entretien et la vente de tous biens meubles – le cas échéant au profit de ses propres opérations commerciales ou d'opérations commerciales de tiers –, tels que toutes sortes de matériaux, d'outils, de machines, d'installations et d'ordinateurs, soft- et hardware ;

7. Le dépôt, l'obtention, la négociation et l'exploitation de licences, de brevets d'invention, de marques et autres.

La société peut accomplir toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, qui peuvent contribuer à la réalisation ou à la facilitation de son objet social, en ce compris : la prise de participations dans toutes entreprises qui poursuivent un objet semblable ou dont l'objet présente un lien étroit avec le sien, conclure et consentir des crédits et des prêts, se porter caution en faveur de tiers par la constitution d'une hypothèque ou d'une mise en gage de ses biens, en ce inclus son propre fonds de commerce.

5 Structure et filiales

La structure actuelle de Team International Marketing est décrite au chapitre 4 point 2.

Les adresses des filiales et des participations de Team International Marketing sont les suivantes:

TEAM KALORIK GROUP
Avenue de l'Espinette Centrale 1
1640 Rhode Saint Genèse
BELGIQUE

TEAM INTERNATIONAL FRANCE S.A.S.
Rue des Hayes Mélines, 10
27400 Louviers
FRANCE

TEAM POLSKA SP Z.o.o.
Brzezie 165
32-080 Zabierzów
POLOGNE

TEAM HOME APPLIANCES Ltd (HONG KONG)
Luard Road 18
Wanchaï
HONG KONG

TEAM INTERNATIONAL ROMANIA S.R.L.
Bld Ion Ionescu de la Brad, 6
Bucharest
ROUMANIE

BETTER HOME (Schunde) APPLIANCES Co Ltd
Weije Road Tinjiao Industry Zone 6
Da Liang, Shunde, Guandung
CHINA

EFBE Gmbh
Gustav Töphe Strasse 6
07422 Bad Blankenburg/ Thüringen
DEUTSCHLAND

TEAM INTERNATIONAL GROUP of AMERICA Inc
70th Street Miami
33166 Florida
USA

TEAM UKI Ltd
Gibb Street, Digbeth
9 4AA Birmingham
UK

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL DE TEAM INTERNATIONAL MARKETING

1 Capital social

Le capital de Team International Marketing avant l'émission et la souscription éventuelle de l'intégralité des Actions, s'élève à **9.050.000 €**. Après l'émission et dans l'hypothèse de la souscription de l'intégralité des Actions, le capital social de Team International Marketing s'élèvera à **10.092.800 €**, et sera représenté par **4.855.800** Actions sans désignation de valeur nominale.
La Société n'a émis aucune part non représentative du capital, obligation, obligation convertible ou assortie de warrants. En vertu de ses statuts, la société peut émettre des obligations, par décision de son conseil d'administration, qui détermine le type et les avantages, la manière et la date de remboursement, ainsi que toutes les autres conditions de l'émission.
L'émission d'obligations convertibles ou de warrants peut être décidée par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, conformément aux dispositions du Code des sociétés.
Les obligations au porteur ne sont valables que si elles sont signées par au moins deux administrateurs ; ces signatures peuvent être remplacées par des griffes. Un registre des obligataires doit être tenu et un certificat est remis à l'obligataire à titre de preuve de son inscription dans le registre.
Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter, dans l'intérêt de la société et moyennant le respect des conditions prévues par le Code des sociétés, le droit de préférence reconnu par la loi aux actionnaires, et ce même au profit d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel de la société ou d'une de ses filiales.

2 Evolution du capital de Team International Marketing

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Capital Après l'opération	Nombre d'actions	Cumul actions
27/07/1995	Constitution	546.357,33 €	546.357,33 €	2.204	2.204
30/11/1998	Augmentation de capital	1.932.578,02 €	2.478.935,35 €	4.500	6.704
13/08/1999	Augmentation de capital	247.893,52 €	2.726.828,87 €	646	7.350
16/12/1999	Augmentation de capital	1.103.126,13 €	3.829.955 €	2.874	10.224
31/12/2003	Augmentation de capital	220.045,00 €	4050.000 €	200	10.424
29/12/2005	Augmentation de capital par apport en nature*	5.000.000,00 €	9.050.000 €	5.212	15.636
19/09/2006	Division des actions en 300	0	9.050.000 €	0	4.690.800
19/09/2006	Augmentation de capital	1.042.800	10.092.800 €	165.000	4.855.800

* Lors de cette opération, le prix par action de Team Marketing International a été évalué à 3,20 €/action (sur base d'une actions ancienne = 300 actions nouvelles). Ce qui établit la valeur de TEAM International Marketing avant l'apport en nature à 10.000.000 €. Or le prix de la présente offre s'élève à 6,32 € (soit un prix plus élevé de 98%). Cette différence s'explique en grande partie par la valeur d'apport de TEAM France, qui avait été établie à 5.000.000 € pour 50% des parts (soit une valorisation de la filiale à 10.000.000 €). Or TEAM France avait été valorisée à 15.000.000 € par un rapport de réviseur établi le 29 septembre 2005 sur base s'une situation au 31/07/2005 et d'un budget pour l'ensemble de l'année 2005, qui a été très largement dépassé en réalité.

3 Plan de Warrants

Dans le cadre d'un plan adopté par l'assemblée générale extraordinaire du 19/09/2006, Team International Marketing a émis **140.000** Warrants en faveur du personnel et des collaborateurs de Team International Marketing, conférant chacun le droit de souscrire, aux conditions décrites dans le plan de Warrants, à une Action. Aucun de ces Warrants n'a été attribué à ce jour. Ce plan peut être résumé comme suit:

- Nombre: 140.000 Warrants

- Forme: Chaque Warrant est nominatif et ne peut être converti en titre au porteur ou sous toute autre forme.

- Proportion d'échange: Chaque Warrant donne le droit de souscrire à une nouvelle Action de Team International Marketing, à libérer entièrement.

- Prix des Warrants: Les Warrants seront octroyés gratuitement par le conseil d'administration.

- Bénéficiaires potentiels: Toute personne physique ou morale rendant des services professionnels, à titre principal ou accessoire, au profit direct ou indirect de Team International Marketing, d'une société liée ou d'une société dans laquelle Team International Marketing détient une participation, en qualité d'employé, d'administrateur, de consultant ou autre. La détermination précise des bénéficiaires est décidée par le conseil d'administration de Team International Marketing à son entière discrétion, en une ou plusieurs fois, et au plus tard cinq ans maximum à dater de la date d'émission des Warrants sous réserve que les Warrants devront être octroyés à titre principal à des membres du personnel et à titre accessoire aux autres personnes rentrant dans la catégorie précitée.

- Période d'exercice: La période d'exercice sera déterminée par le conseil d'administration au moment de chaque offre, cette période d'exercice devant expirer dans tous les cas au plus tard dix ans à dater de la date d'émission des Warrants. Des sous-périodes d'exercice ont par

ailleurs été prévues, en ce compris toute autre date ou période décidée par le conseil d'administration ou à tout moment en cas de changement de contrôle de Team International Marketing ou de lancement d'une offre publique d'acquisition sur Team International Marketing.

- Conditions liées au caractère exerçable des Warrants: Les Warrants octroyés aux différents bénéficiaires sont soumis à différentes conditions, reprises dans le Plan de Warrants, et qui sont à remplir afin que les Warrants deviennent exerçables.

- Prix d'exercice par Warrant: Le prix d'exercice de chaque warrant est égal, pour les bénéficiaires membres du personnel, au cours de clôture des actions Team International Marketing à la veille de la date de l'offre ou à la moyenne sur les trente jours calendriers précédant la date de l'offre des cours de clôture des actions Team International Marketing, sur le marché sur lequel lesdites actions sont négociées. Pour les bénéficiaires autres que les membres du personnel de Team International Marketing, le prix d'exercice de chaque warrant ne pourra être inférieur à la moyenne des cours de clôture des actions Team International Marketing des trente jours calendriers précédant le jour de l'émission des warrants.

- Divers: Le conseil d'administration est habilité à adopter, fixer, définir et/ou interpréter toutes les règles, prescriptions et autres conditions contenues dans le plan, et à prendre toutes les décisions nécessaires ou supposées souhaitables pour l'administration, la gestion et l'application du plan.

4 Intérêt des personnes physiques et morales impliquées dans l'Offre

Weghsteen & Driege ne détient pas, directement ou indirectement, une participation au capital de Team International Marketing.

3 LES ACTIONNAIRES DE TEAM INTERNATIONAL MARKETING

1 Actionnariat avant l'Offre

Actionnaires	Actions	En % du capital	Droits de vote[9]	En % des droits de vote
Michael STOLLE	10.916	69,81 %	10.916	69,81 %
Ingrid ROHRDIEK	1.200	7,67%	1.200	7,67%
JUPITER Fortune Trading Ltd[10]	646	4,13%	646	4,13%
EAST COMMERCIAL INVEST S.A.[11]	2.874	18,38%	2.874	18,38%
TOTAL	**15.636**	**100%**	**15.636**	**100%**

[9] Aucun actionnaire ne dispose de droits de vote différents.
[10] JUPITER Fortune Trading Ltd est une société de droit chinois.
[11] EAST COMMERCIAL INVEST S.A est une société de droit luxembourgeois dont le bénéficiaire économique est M. STOLLE.

2 Actionnariat après l'Offre

Chaque action sera divisé en 300 actions avant l'opération, ce qui portera le nombre total d'actions à 4.690.800. En cas de placement intégral des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre, le capital de Team International Marketing sera réparti de la manière suivante:

Actionnaires	Actions	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote
Michael STOLLE	2.629.639	54,16%	2.629.639	54,16%
Ingrid ROHRDIEK	360.000	7,41%	360.000	7,41%
JUPITER Fortune Trading Ltd	193.800	3,99%	193.800	3,99%
EAST COMMERCIAL INVEST S.A.	862.200	17,76	862.200	17,76
Public	810.161	16,69%	810.161	16,69%
TOTAL	**4.855.800**	**100%**	**4.855.800**	**100%**

3 Actionnariat après l'Offre et l'exercice des Warrants

En cas de placement intégral des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre et d'exercice de l'ensemble des Warrants émis par Team International Marketing, le capital de cette dernière sera réparti de la manière suivante:

Actionnaires	Actions	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote
Michael STOLLE	2.629.639	52,64%	2.629.639	52,64%
Ingrid ROHRDIEK	360.000	7,21%	360.000	7,21%
JUPITER Fortune Trading Ltd	193.800	3,88%	193.800	3,88%
EAST COMMERCIAL INVEST S.A.	862.200	17,26%	862.200	17,26%
Public	810.161	16,22%	810.161	16,22%
Warrants	140.000	2,80%	140.000	2,80%
TOTAL	**4.995.800**	**100%**	**4.995.800**	**100%**

Le tableau ci-dessus a été établi sur base du postulat que tous les Warrants seront exercés au prix de 6,32 €. En réalité, le prix d'exercice des Warrants peut être différent de 6,32 €. Il est par ailleurs possible que les Warrants ne soient pas tous exercés par leurs détenteurs. Team International Marketing ne peut donc pas déterminer avec précision le montant des fonds qu'elle percevra suite à l'exercice des Warrants qu'elle a émis.

4 Modifications de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

Les modifications de l'actionnariat de Team International Marketing au cours des trois derniers exercices sont celles reprises dans le tableau ci-dessous :

Date	Situation de départ	Nombre d'actions
2003	Michael STOLLE	5.504
2003	Ingrid ROHRDIEK	1.200
2003	JUPITER Fortune Trading	646
2003	East Commercial Invest	2.874

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées/échangées	Cédant	Acquéreur/ souscripteur
31/12/2003	Augmentation de capital	+ 200	-	Michaël STOLLE
29/12/2005	Augmentation de capital par apport en nature (cf. page 63)	+ 5.212	-	Michael STOLLE

5 Convention d'actionnaires

Néant. Il n'existe par ailleurs aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

1 Dividende distribué au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

2 Prescription

Les dividendes d'Actions au porteur ne sont en principe pas prescriptibles. La Société a toutefois la possibilité, sur la base de la loi du 24 juillet 1921, modifiée par la loi du 22 juillet 1991, de déposer ces dividendes à la Caisse de Dépôts et de Consignations. Les dividendes ainsi déposés et non réclamés après trente ans sont acquis à l'Etat.

3 Politique future de dividendes

L'actionnariat mène une politique saine de prélèvement sur les réserves ou de distribution de bénéfices, toujours adaptée à la hauteur des résultats et avec le souci de préserver les ratios de liquidité et de structure financière et la confiance de ses créanciers.

La société a l'intention d'utiliser ses bénéfices futurs pour financer le développement de ses activités. Par conséquent, elle n'envisagera le paiement d'un dividende durant les prochaines années que si ses résultats et son programme d'investissements le lui permettent.

5 MARCHE DU TITRE

A moins d'une clôture anticipée, les Actions seront admises sur le Marché Libre, dans la catégorie «simple fixing» (cotation quotidienne à 15 H), à partir du 8 novembre 2006. Les Actions ne sont admises sur aucune autre place et aucune demande en ce sens n'a été formulée par Team International Marketing.

• CHAPITRE 4 •

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ DE TEAM

1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DU GROUPE

Le groupe TEAM trouve son origine en 1980. A cette époque Monsieur Michaël Stolle démarre une activité d'importation d'antenne et de grossiste en petits appareils électroménagers. Les approvisionnements sont en grande partie assurée par une entreprise Allemande (SEVERIN). Quelques années plus tard, ce fournisseur principal rompt le contrat de distribution en Belgique, ce qui pousse Mr. Stolle à rechercher dès 1983 des fournisseurs chinois. Vu la quantité minimum à mettre en production pour pouvoir s'approvisionner en Chine, TEAM décide de partir à la conquête des territoires étrangers, et pour commencer, les Pays-Bas et l'Allemagne, avec un représentant pour écouler ses produits. Elle s'adresse essentiellement à la grande distribution pour la commercialisation de produits premier prix sous le nom du distributeur ou dans le cadre d'offres promotionnelles.

En 1986, Mr Stolle s'associe à Mr Fouquet pour créer une entité française de distribution des produits TEAM.

A l'époque, compte tenu des moyens financiers de la société, la stratégie la plus efficace pour conquérir les territoires étrangers consiste à s'associer à des partenaires locaux. C'est ainsi que TEAM assure son expansion territoriale par la prise de participation, dans des entités où le partenaire local peut selon le cas rester majoritaire. Par la suite, le groupe procède de la sorte en Allemagne, en Grande Bretagne et aux USA.

Dans le courant des années nonante, TEAM poursuit son expansion territoriale grâce au référencement de ses produits auprès des groupes européens de la grande distribution. Il réalise 90% de son chiffre d'affaires avec des noms comme ALDI, CARREFOUR, AUCHAN (AL CAMPO en Espagne), le groupe METRO (MAKRO, MEDIA MARKT), le Groupe Louis DELHAIZE (CORA, MATCH), LEROY-MERLIN (AKI), NECKERMANN, KESA, LA REDOUTE, KRËFEL, VANDENBORRE, COLRUYT, etc.
Par ailleurs, TEAM prend des participations dans des entreprises de distribution à l'étranger (par exemple : Efbe SCHOTT en Allemagne) des antennes de distribution sont crées à l'étranger soit par association avec des partenaires locaux, où TEAM/Mr Stolle est, selon le cas, majoritaire ou minoritaire (UK, Pologne), soit par la création d'un bureau de représentation (Portugal, Italie).

En 1998, le groupe rachète la marque KALORIK lors de la faillite de la société NOVA. Cette marque jouit d'une grande notoriété en Belgique et sera un des vecteurs de la croissance des ventes sur ce territoire. Elle permet à TEAM de se positionner dans le segment B[12] du marché de l'électroménager au niveau international et de développer une image de marque. Malheureusement, le groupe français SEB avait interdit à NOVA, d'exploiter la marque sur le territoire français étant donné la confusion qui pourrait

[12] Le marché de l'électroménager classe les produits en différentes catégories en fonction de leur qualité ; A représentant le haut de gamme et D ou E , les produits d'entrée de gamme à prix réduit. Une description de cette segmentation est donnée en page 66.

exister dans l'esprit des consommateurs entre « CALOR »
qu'ils exploitent et « KALORIK ».
Actuellement, TEAM ne distribue toujours pas cette marque en France.

Dans le courant des années 2000, la politique d'expansion territoriale se poursuit vers l'Est, par la création d'une filiale à 99,98%, en Pologne (2002) et une à 55%, en Roumanie (2004).
En 2005, TEAM crée TEAM USA en association avec un partenaire local (2005), ce dernier en gardant la majorité de contrôle. Finalement, elle crée Team Hong-Kong (2004) avec un partenaire local minoritaire.

En 2005, le groupe tente également de se doter d'une structure plus cohérente. Dans ce cadre, certaines sociétés sont fusionnées. L'entité française, jusque là, société sœur du groupe (Monsieur Stolle en détenant 50% des actions à titre privé), est intégrée en tant que filiale à 100% de TEAM INTERNATIONAL MARKETING, avec maintien de l'équipe dirigeante.
Il n'est pas exclu que sa participation dans les autres entités non consolidées soit amenée à croître dans les années à venir.

A l'heure actuelle, le groupe couvre les territoires suivants avec ses produits : Benelux, France, Allemagne, Autriche, Suisse, Italie, Espagne, Portugal, Grande Bretagne, Irlande, Pologne, Roumanie, Bulgarie, République Tchèque, Slovaquie, Turquie aux Etats-Unis et en Chine. Les perspectives de développement visent également l'Amérique Latine au départ des USA.

2 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

L'entité juridique faisant l'objet de l'offre est TEAM INTERNATIONAL MARKETING S.A.
L'organigramme ci-dessous montre sa position dans le groupe TEAM.

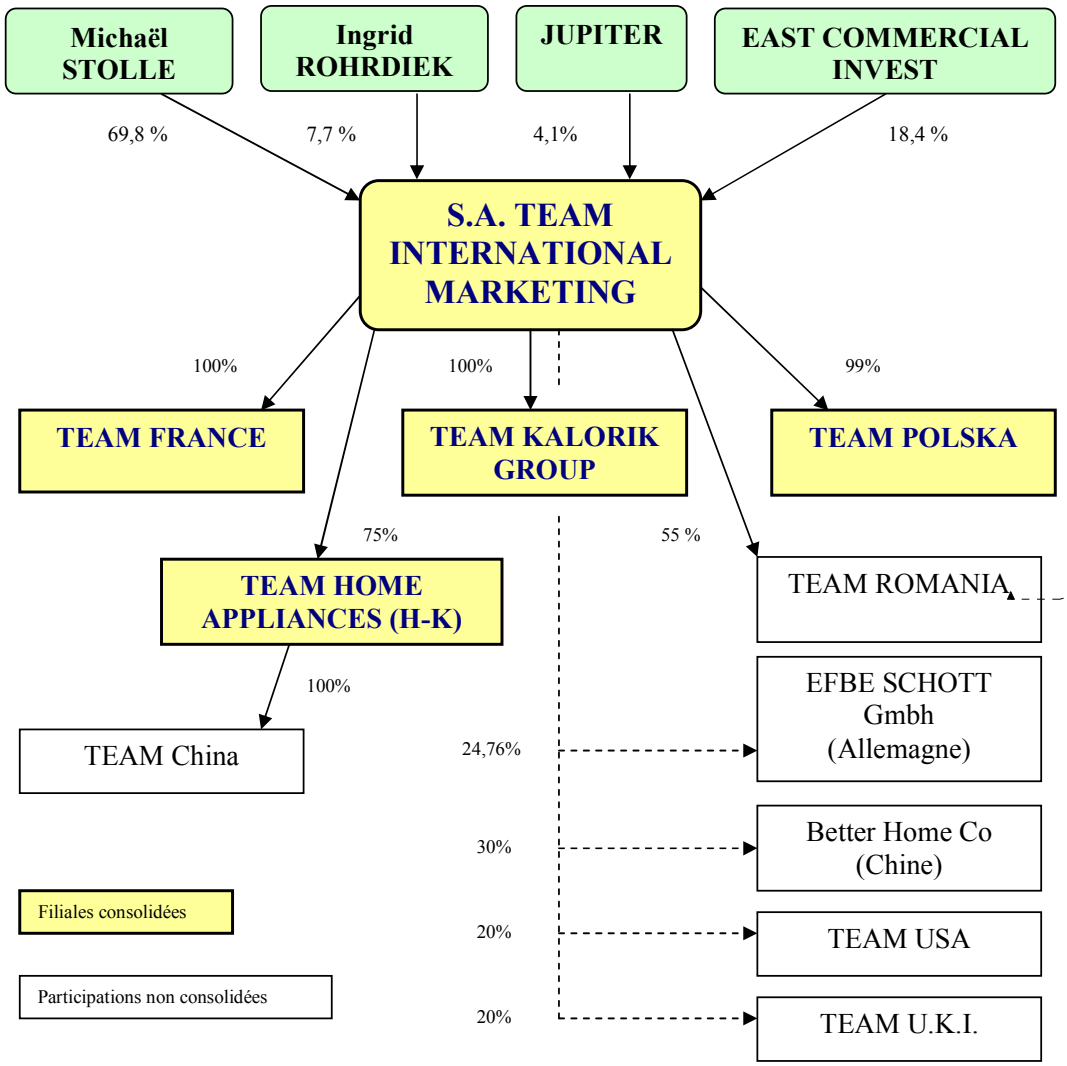

Mis en forme : Police :Non Gras, Couleur de police : Automatique

TEAM MARKETING INTERNATIONAL (TIM) fait figure de holding du groupe. C'est également en son sein que sont centralisés les marques et les brevets du groupe (à l'exception des marques et brevets de Efbe Schott). Son activité se limite actuellement à un rôle de support administratif pour les filiales du groupe. Elle est également propriétaire de 2 biens immobiliers (l'actuel siège social de Rhode-Saint-Genèse et l'ancien siège social actuellement loué à une société indépendante du groupe). Ses sources de revenus proviennent des dividendes éventuels des différentes filiales du groupe et de la refacturation de frais fixes (véhicule du personnel, loyer pour TEAM KALORIK GROUP). Son « pay-roll » supporte une partie de l'effectif administratif de Bruxelles. La refacturation des frais de fonctionnement aux différentes entités du groupe permet à cette société de clôturer ses comptes à l'équilibre d'année en année. L'activité de holding de TIM est amenée à se renforcer à l'avenir étant donné qu'il est prévu d'y remonter les bénéfices réalisés par les diverses filiales et participations. TIM allouera dès lors les fonds récoltés en fonction des besoins d'investissement des différentes filiales et ce

dans la perspective d'assurer la croissance du groupe. Par ailleurs, TIM prévoit également le paiement de dividendes.

TEAM KALORIK GROUP (TKG) regroupe l'ensemble des activités commerciales du Benelux, mais elle joue également le rôle de centrale d'achat du groupe. De ce fait, l'ensemble des ventes vers le réseau du groupe y transite ainsi que certaines ventes en direct chez des distributeurs locaux. Chaque filiale profitant des achats de TKG lui verse une commission calculée sur base du prix d'achat des produits.

3 INFORMATIONS SUR LES INVESTISSEMENTS PASSES, PRESENTS ET A VENIR

Les principaux investissements consentis durant l'année 2003 ont porté sur les éléments suivants :

- Acquisition de 98% de Team Polska pour un montant de 10.634 € (cf. informations sur les participations ci-dessous).

Les principaux investissements consentis durant l'année 2004 ont porté sur les éléments suivants :

- Acquisition du nouveau siège social du groupe, immeuble figurant dans les comptes pour un montant de +/- 1,5 millions d'euros. Cet investissement a été financé par un crédit bancaire sur 15 ans.
- Acquisition de la marque Romix par Team Polska pour un montant de 390.000 PLN.

Les principaux investissements consentis durant l'année 2005 ont porté sur les éléments suivants :

- Transformation et l'aménagement de cet immeuble, financés en partie par des leasings en ce compris l'informatique (200.000 €) et la centrale téléphonique (71.664 €).
- Acquisition de 50% des parts de TEAM France à M. Fouquet, l'associé de Monsieur STOLLE, pour un montant total de 5 millions d'euros (cf. Informations sur les participations ci-dessous). Cet investissement a été financé à concurrence de 4 millions € par un crédit bancaire sur 5 ans.
- Apport en nature du solde des parts de TEAM France par Monsieur Stolle, valorisé à 5 millions d'euros.
- Acquisition de TEAM UKI ; la participation de 20% figure pour 58.000 € dans les comptes 2005.
- Acquisition de la participation dans Team Home Appliances (Hong Kong) ; la participation de 75% figure dans les comptes pour 41.452 €.
- Acquisition de la participation dans Team International Group of America (ou Team USA); la participation de 20% figure dans les comptes pour un montant de 24.746 €.
- Acquisition de 55% de TEAM Romania ; la participation de 55% figura dans les comptes pour un montant de 2.750 €.

Les principaux investissements en cours en 2006 portent sur:

- L'investissement dans une plateforme de distribution en Pologne, afin de couvrir l'Est de l'Europe, pour un montant d'approximatif d'un million d'euros. Ceci sera financé par des crédits auprès de banques locales.
- Le renforcement de la cellule contrôle de qualité en Chine
- L'augmentation de la participation dans Better Home Industrial Co. Pour mémoire, la participation de 30% figure dans les comptes pour 78.713 €

Les investissements à venir visent :

- Le renforcement du pouvoir de décision sur les différentes entités constituant le réseau international. Ceci se traduira par un renforcement de la prise de participation dans les entités ou TEAM ne possède qu'une minorité des parts, en particulier l'entité allemande EFBE GmbH. Cet investissement n'a pas été budgété par le management. En tout état de cause le montant de cet investissement sera vraisemblablement supérieur à celui prévu par l'option d'achat mentionné au point 4.7. ci-dessous (soit un montant supérieur à 843.750 €).
- Sur cette base, une stratégie de marque à échelle européenne pourra être mise en oeuvre.

- Vu l'augmentation des prix de location des entrepôts, le groupe envisage à l'horizon 2008 d'investir dans une infrastructure propre de stockage en Belgique. Cet investissement n'a pas encore été chiffré et n'a pas été pris en compte dans les comptes prévisionnels.
- La constitution de nouvelles entités de distribution ou l' « activation » des entités existantes (en l'occurrence TEAM Romania).

4 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La structure juridique du groupe a fait l'objet d'importantes modifications en 2005 à des fins de simplification organisationnelle. Ainsi, l'entité française détenue par des personnes physiques a été intégrée dans le groupe. Certaines entités ont été fusionnées et de nouvelles filiales ont été créées.

Les principales entités sont passées en revue ci-dessous ; en premier lieu celles qui faisaient déjà partie du périmètre de consolidation en 2005, ensuite les entités non consolidées.
Toutes les données proviennent des comptes annuels individuels des sociétés.

4.1 TEAM - KALORIK GROUP (TKG)

Cette entité est au centre de la structure du groupe. Il s'agit en effet de la centrale d'achat pour l'ensemble du réseau international. Le groupe y gère également une grande partie de la logistique et la structure commerciale du Benelux.
Cette entité est le résultat de la fusion, réalisée en 2005, de TEAM INTERNATIONAL DISTRIBUTION - TID (ancienne centrale d'achat), la s.p.r.l. SAREV (sans activité) et KALORIK INTERNATIONAL (Kal) qui regroupait l'activité commerciale pour le Benelux.

Données financières sélectionnées :

Etant donné que la fusion des activités a eu lieu en 2005, nous présenterons pour 2004 les chiffres des deux entités principales séparément - SAREV n'ayant pas eu d'activité significative.

(000 €)	2004 Kal	2004 TID	2005
Chiffre d'affaires	9.887,1	39.751,8	44.102,2
Résultat d'exploitation	467,0	1.269,6	638,9
Résultat net	234,3	556,7	448,5
Actifs Immobilisés	84,0	239,7	295,6
Stocks	1.342,8	2.032,1	4.425,1
Créances commerciales	4261,5	5.604,6	8.790,5
Fonds Propres	853,5	2.854,0	4.156,0
Fournisseurs	1.111,8	1.703,9	2.286,0
Dettes financières	3.962,5	3.132,1	6.745,1
Total Bilan	**6.417,3**	**8.805,5**	**14.713,6**

Cette entité occupait 22 personnes au 31/12/2005.

4.2 TEAM Polska

Fin 2002, la filiale polonaise du groupe a été constituée avec un capital de départ de 50.000 PLN (cette participation figure dans les comptes 2003 de TIM pour un montant de 10.634€). TEAM International Marketing en détenait 98%, les 2% restant étaient aux mains du partenaire local.
Au cours de l'année 2004, une augmentation de capital de 500.000 PLN (figurant dans les comptes de TIM pour un montant de 106.292 €) a été réalisée, dont la somme de 499.000 PLN souscrite et libérée par TEAM International Marketing, dont la participation à ainsi été portée à 1096 parts sur les 1100 émises, soit 99,8% du capital.

La filiale compte à ce jour 12 employés (représentants commerciaux, personnel administratif et de manutention).

Elle a pour rôle essentiel de servir de base de développement et de plateforme de distribution pour la commercialisation vers l'Europe de l'Est, sous le contrôle de la direction commerciale située à Bruxelles. La société dispose de stocks (chez un transitaire) permettant d'approvisionner rapidement la Pologne, République Tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie.
A l'heure actuelle, les approvisionnements se font principalement en direct de la Chine.
TEAM investit en ce moment dans son infrastructure locale propre, puisqu'elle y a acquis un terrain pour construire des bureaux et un entrepôt. Cet investissement, s'élevant à approximativement 1 million d'euros, fera l'objet d'un financement auprès de la banque locale.

Données financières sélectionnées:

(000 PLN)*	2002-2003	2004	2005
Chiffre d'affaires	5.004,9	15.997,7	18.556,9
Résultat opérationnel	111,6	278,7	823,0
Résultat net	52,7	106,3	450,8
Actifs Immobilisés	390,0	721,0	1125,1
Stocks	297,0	5.108,4	5163,2
Créances commerciales	2.319,5	4.071,7	5.395,7
Fonds Propres	122,1	728,4	1.088,17
Fournisseurs (dont interco)	355,8	5.815,6	4.906,6
Dettes financières CT	1.889,9	2.130,0	3.917,1
Total Bilan	**4.782,7**	**10.238,1**	**11.818,5**

*Au 31/12/2005 1PLN = 0,259 €

4.3 TEAM France

La société fut constituée en 1986 par l'association 50-50 de Mr Fouquet et Mr Stolle. Jusqu'en 2005, TEAM France ne faisait donc pas directement partie de TIM.
L'intégration de l'entité française au sein de cette dernière a été réalisée en 2 phases. La première phase a consisté à racheter les 50% des parts appartenant à Mr Fouquet (acte du 9 septembre 2005). Cet investissement a été financé par un prêt bancaire de 4 millions sur 5 ans (cf. point « crédits financiers »), le solde de 1 million étant payé, en fonction du résultat de l'entreprise, par les dividendes que TIM a perçu de TEAM France. Dans un deuxième temps, Monsieur Stolle a réalisé un apport en nature des parts lui appartenant à titre personnel.
La valorisation de TEAM France, en vue du rachat et de l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport du réviseur Van Cauter, Saeys & C°, en date du 29 septembre 2005. Il établit la valeur de l'entité française à 15.000.000 €. Celle-ci a été déterminée sur base d'un résultat estimé pour 2005, qui s'est avéré inférieur de près de 1 million par rapport à ce qui a été réalisé finalement.

Il est important de signaler que c'est dans cette entité qu'est logée la cellule de contrôle de qualité du groupe. A ce titre, elle se charge également de la constitution du dossier administratif pour obtenir la certification des produits sur le territoire européen.

Informations financières sélectionnées :

En milliers de €	2003	2004	2005
Produit d'exploitation	12.480	14.841	21.857
Résultat opérationnel	1.905	2.251	3.823
Résultat net	1.188	1.446	2.492
Actifs Immobilisés	348	341	360
Stocks	1.018	1.825	2.595
Créances commerciales	1.046	3.648	2.663
Fonds Propres	2.208	2.809	3.803
Fournisseurs (dont TEAM)	683	1.118	1.470
Dettes financières LT	692	826	1.404
Total Bilan	**4.781**	**6.330**	**9.022**

Jusqu'à son intégration dans le holding, TEAM France distribuait annuellement des dividendes à ses actionnaires. Cette politique devrait se poursuivre à l'égard de son nouvel actionnaire

TEAM France occupe 15 personnes, dont Mr Fouquet et 2 commerciaux.

4.4 TEAM Romania

Cette entité, créée fin 2004, est détenue à 55% par le groupe, le solde appartenant à un partenaire local actif. Néanmoins, ses activités ont été très limitées en 2005, étant donné qu'elle n'est devenue opérationnelle qu'en 2006. Compte tenu de cette situation, cette société a été exclue de la consolidation au 31 décembre 2005.

4.5 TEAM Home appliances (Hong Kong)

Cette entité a été constituée en août 2004. TEAM en détient 75%, les 25% restant étant aux mains d'un partenaire local (Mr Qing Zhou). Cette entité détient TEAM China à 100%, qui a pour objectif de commercialiser en Chine les produits de marque TEAM, en tant que marque européenne.
L'activité étant très restreinte, la clôture intermédiaire au 31/12/2005 n'est pas significative.

Il est prévu de démarrer l'activité commerciale de cette entité fin 2006, début 2007.

Par ordre d'ancienneté (dans le groupe), les entités non consolidées du groupe sont :

4.6 TEAM UKI

Cette petite entité est le résultat de l'association de 4 personnes physiques, toutes actives dans la société, et du groupe TEAM. Elle s'approvisionne en grande majorité en produits du groupe et les commercialise au Royaume-Uni et en Irlande. TEAM en détient 20% des parts. Elle affiche au 31/12/2005 des fonds propres de 182.000 GBP et un résultat de 81.000 GBP. Cette collaboration existe depuis une dizaine d'années.

4.7 EFBE Gmbh

L'entité Allemande Efbe (SCHOTT) GMBH, dans laquelle TEAM MARKETING détient 24,76% est une participation stratégique pour le groupe. TEAM détient cette participation depuis 2000, mais la création de cette la société, située dans l'Est de l'Allemagne, remonte à 1930. Nationalisée après guerre, puis privatisée en 1992 après la chute du mur de Berlin, la société est devenue à cette époque la propriété d'une famille. Deux membres de cette famille y sont encore actifs à ce jour ; Mr Bernd Heinze (père) en détient 56,24%, alors que Mr Olaf Heinze (fils) en détient 19%.

Il existe un accord entre actionnaires par lequel le groupe TEAM a la possibilité de porter sa participation à un pourcentage total de 49,76% du capital de la société pour un montant de 843.750 €. Cet accord arrive à échéance en 2010. Des discussions sont actuellement en cours pour en prendre la majorité. Cf. Chapitre 7 point 1.
La société affiche au 31/12/2005 des fonds propres de 5,256 millions d'euros. Cette entité assure la distribution des produits du groupe en Allemagne sous la marque TEAM et Efbe SCHOTT. Elle comprend également une usine occupant 65 personnes, où de nouveaux produits sont développés.

Cette usine s'est spécialisée dans une niche de produits, fabriquée en petites séries (lampes solaires, bouilloires, machines à café).
Outre les produits issus de sa propre fabrication, la société gère ses approvisionnements en provenance de Chine via TEAM.

Données financières

En milliers de €	2003	2004	2005
Chiffre d'affaires	11.918	12.538	13.892
Résultat opérationnel	466	622	826
Résultat net	367	361	520
Actifs Immobilisés	2.225	2.365	2.164
Stocks	3.417	3.754	4.262
Créances commerciales	3.063	3.443	6.293
Fonds Propres	4.478	4.825	**5.256**
Fournisseurs (dont interco)	1.361	1.356	2.110
Dettes financières CT	2.602	2.858	4.567
Total Bilan	**8.992**	**9.634**	**12.749**

(Les comptes annuels de la société ont été audité par un réviseur indépendant)

4.8 BETTER HOME (Shunde) Industrial C0, Ltd

TEAM déteint une participation de 30% dans l'usine chinoise « Better Home». Cette participation est stratégique, car elle permet d'obtenir des informations cruciales en matière de coût de fabrication et coût des matières premières. L'usine occupe 250 personnes et écoule auprès de TEAM une part substantielle de sa production ; soit approximativement 2 millions de USD, soit près de 40% de son chiffre d'affaires. Pour ce qui concerne TEAM, cette partie de ses approvisionnements est infime par rapport au total de ses achats.
Des projets d'extension de l'usine existent, qui devraient en améliorer la rentabilité. TEAM finance certains « tooling » pour cette usine, et profite ainsi de droits de distribution exclusifs.

La participation sera prochainement portée à 42%, néanmoins cf. chapitre 7 point 1, il n'entre pas dans la politique du groupe de renforcer ce type de participation. Le solde des participations appartient à un partenaire local (Monsieur Qing Zhou).

L'usine affiche au 31/12/2005 des fonds propres de 2.507.000 CNY et un bénéfice net de 600.000 CNY (avec 1 CNY valant approximativement 0,102 € au 31/12/2005)

4.9 TEAM USA

La société a été constituée à Miami fin 2005. Elle occupe 3 personnes. Etant donné que les normes de sécurité et de voltage sont différentes pour ce territoire, la distribution à partir de l'Europe n'est pas possible. L'activité concerne les marques TEAM et KALORIK. Le démarrage de la société a consisté à se constituer une gamme de produit en se positionnant par rapport à la concurrence. La présence de groupes européens de la distribution (tels que ALDI) est un facteur de réussite supplémentaire. Les partenaires locaux ont d'ores et déjà retenu 5 représentants dans le but de démarcher la grande distribution au niveau national. De plus, une prospection importante est en cours pour distribuer les produits en Amérique Latine.

La société affiche au 31/12/2005 des fonds propres de 101.000 USD et une perte de 36.000 USD, justifiée par le fait que l'exploitation de la société n'a démarré, du point de vue opérationnel, qu'en 2006.
Les perspectives de développement pour 2006 et 2007 s'annoncent excellentes.

4.1. Secteur d'activité - concurrence

Le marché mondial du petit électroménager est estimé à 24 milliards d'euros[13].
La concurrence y est très forte, en raison des éléments suivants :

- le petit électroménager voyage très bien et à moindre coût ; de faible poids et volume, il ne requiert pas de logistique complexe et s'expédie aisément par container ;
- la technologie est simple et parfaitement maîtrisée par des pays émergents ;
- une forte poussée de la croissance des pays asiatiques en tant que producteur <u>et</u> consommateur ;
- les pays industrialisés voient depuis une dizaine d'années l'émergence de réseaux de « hard-discount » alimentés notamment par des négociants (c.-à-d. import-export sans valeur ajoutée) ;
- la grande distribution, qui s'est quant à elle concentrée et internationalisée, est également en mesure d'exercer une grande pression sur les prix ;

Ces éléments ont eu les effets suivants :

- croissance rapide des produits d'entrée de gamme, sans marque ou à marque distributeur
- multiplication d'offres promotionnelles à des prix extrêmement bas, alors que le haut de gamme justifie des prix plus élevés.
- grande rapidité de renouvellement de gamme.

Face à ces éléments, plusieurs stratégies ont été adoptées par les acteurs présents dans les marchés industrialisés :

1. Délocalisation de la production, pour les articles d'entrée de gamme vers les pays asiatiques; abandon de la recherche et du développement ; investissement marketing limité et peu de service après vente… Il s'agit des produits des **segments C, D ou E**.
   On y trouve les produits de « marque distributeur » et les négociants en appareil électroménager (Princess – NI ; Brother's Choice – Fr ; Team).
2. Développement de produits de qualité, de production asiatique, de milieu de gamme, avec un marketing et un service après vente aux clients. Il s'agit des **segments B et C**
   On y note par exemple la présence des groupes Seb, DeLonghi, Kalorik, Efbe SCHOTT (gamme de produits étendue, produits de qualité).
3. Différenciation par le développement de produits à forte valeur ajoutée, recherche de niche, avec une approche « design », un investissement élevé en effort marketing et un réseau de distribution sélectif. Il s'agit des produits du **segment A**.
   Par exemple : Magimix (machines à café Nespresso) ; Dyson (aspirateurs) ; Terraillon (pesage).

Outre le repositionnement marketing, de grands mouvements de concentration ont eu lieu et ont encore cours actuellement.

Au niveau européen, le secteur du petit électroménager est dominé par quelques grands groupes dont le chiffre d'affaires est de l'ordre de 0,8 à 2,5 milliards d'euros.
Certains sont spécialisés dans le petit électroménager :

- Seb ;
- De Longhi ;
- Braun-Gillette (repris récemment par Procter & Gamble).

[13] Source : rapport financier 2005 groupe SEB

D'autres sont également actifs dans le gros électroménager et/ou les produits « bruns »[14], et ne développent qu'une partie de leur activité dans le petit électroménager ; ce sont:

- Bosch-Siemens
- Philips
- Electrolux

On assiste depuis peu à la pénétration du marché européen par des grands producteurs asiatiques qui, au-delà de la sous-traitance pour compte d'autres acteurs du métier, commercialisent de plus en plus pour leur propre compte au niveau international (par exemple : Haier, LG, Samsung)

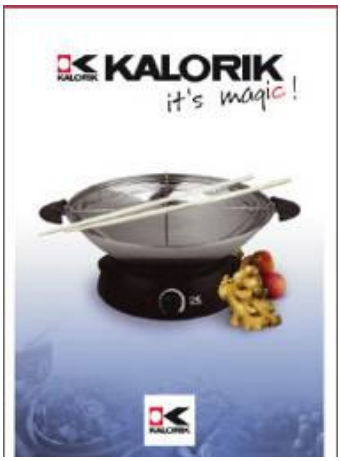

Sur le plan marketing, cette vive concurrence a nécessité des efforts considérables de repositionnement sur les différents segments de marché par tous les grands noms du secteur, afin de renforcer leur image de marque. La recherche de niche à haute valeur ajoutée est un exercice que nombreux groupes européens tentent afin de préserver leur rentabilité. Pour ce qui est de la production, la majorité a dû faire face aux coûts de fermeture d'usines européennes et de délocalisation ou de sous-traitance de leur production vers les pays de l'Est et l'Asie.

Dans ce contexte, on peut affirmer que TEAM a d'emblée bénéficié de l'avantage compétitif qu'offrait une production asiatique, puisque le groupe s'y approvisionne depuis près de 20 ans.
Alors que le défi de la concurrence, qui exploite des marques à connotation de fabrication européenne, consiste à maintenir une image de marque de produits haut de gamme sur base d'une qualité « asiatique », celui de TEAM revient à améliorer, à qualité de produit égale, la perception que le public peut avoir des marques qu'elle exploite.
Menée avec succès depuis près de 10 ans avec la marque KALORIK et la marque Efbe SCHOTT en Allemagne, cette stratégie est poursuivie par l'introduction de la marque ROMIX en Pologne et sera encore renforcée par l'introduction d'une nouvelle marque paneuropéenne sur laquelle elle travaille activement.

Pour ce qui est des segments bas du marché, un facteur non négligeable sur le plan de la concurrence est celui des grandes surfaces qui développent leur marque propre. Celles-ci ont la possibilité de s'approvisionner en direct auprès de fournisseurs chinois, ce qui constitue une menace pour le développement des produits premier prix commercialisés par TEAM. Toutefois, l'expérience accumulée par le groupe dans ce créneau d'activité lui permet de réagir très rapidement à tout appel d'offre, d'avoir une source d'approvisionnement flexible, une logistique performante et rapide (expédition, transport, stockage) et un service après vente efficace. En bref, il est capable d'apporter une plus-value en terme d'efficacité et de service par rapport à un approvisionnement en direct. Outre ces éléments, la qualité et la fiabilité du produit sont évidemment d'importance cruciale.
Grâce à une vigilance à tous ces niveaux, les produits du groupe ont été référencés auprès des réseaux européens de la grande distribution, avec lesquels des produits de « marque distributeur » ont également été développés.
Cette capacité à établir des liens à long terme avec les acteurs de la grande distribution indique que TEAM a réussi à se différencier des négociants en appareils électroménagers qui alimentent les réseaux de « hard-discount » et qui sont à la source d'une forte compétition sur les prix.

La stratégie de TEAM s'engage depuis plusieurs années dans le renforcement de l'image de marque pour les produits milieu de gamme, l'amélioration de la qualité de ses produits et l'efficacité du service après vente. En effet, le pure « négoce » de produits électroménagers (import-export, pas de stratégie de marque, pas de service après vente) offre peu de valeur ajoutée et n'est pas de nature à assurer la pérennité de l'entreprise. La concurrence y est très forte, très éclatée, les marges très réduites, ce qui se

[14] Produits d'équipement de loisir p.ex. la télévision, les lecteurs (DVD, CD)

traduit par un risque élevé. Même pour les produits d'entrée de gamme que le groupe propose à la grande distribution, il est en mesure d'apporter une valeur ajoutée en terme de logistique et de services qu'un simple négociant ne peut assurer. En France, TEAM a appliqué cette stratégie avec succès depuis le début. En effet, ce marché dégage des marges bénéficiaires plus importantes qui permettent de développer une politique marketing axée sur la qualité et un service après-vente fiable. Sur ce territoire, la marque TEAM se positionne d'ailleurs dans le segment B, alors que sur d'autres territoires elle est plutôt présente sur le segment C.
Cette stratégie de marque sera développée à l'avenir sous un nom commun pour tout le groupe. L'équipe marketing travaille activement à la recherche du nom qui respectera les conditions suivantes :

- positionnement sur le segment B ;
- rappel des « anciennes » marques de segment B afin de ne pas créer de rupture dans l'esprit des consommateurs ;
- respect des contraintes en matière de propriété intellectuelle.

Ceci permettra de réaliser des économies d'échelle en matière de gestion des achats et des stocks.

Quelques autres négociants ont perçu l'importance du développement d'une marque propre. On observe ponctuellement et de manière limitée géographiquement la percée de quelques marques comme « Princess » pour le Benelux, « White & Brown » pour la France, et CLATRONIC pour l'Allemagne.

Parallèlement, la stratégie de TEAM vise également à renforcer son réseau international. Cette stratégie répond à un triple objectif :

- renforcer le pouvoir d'achat du groupe auprès de ses fournisseurs ;
- rallonger la durée de vie des produits (grâce aux implantations dans les pays de l'Est) ;
- maintenir la croissance des activités afin de compenser la baisse des prix.

En 2005, les nouvelles bases de cette croissance ont été posées grâce aux implantations aux USA et en Asie et en Roumanie.

En conclusion, TEAM INTERNATIONAL offre les atouts suivants :

- une présence européenne élargie aux pays de l'Est et plus récemment aux USA et à l'Asie ;
- une longue expérience et une excellente réputation en Chine, qui lui permet d'accéder rapidement aux nouveautés de gérer la production et la logistique de manière efficace ;
- une base de donnée fournisseur enrichie quotidiennement, qui permet au réseau international du groupe de réagir quasi instantanément à des appels d'offre avec des prix serrés (cf. point 4.4.1);
- des possibilités de stockage à divers endroits en Europe ;
- une capacité de livraison rapide ;
- un département de contrôle de qualité propre qui s'assure de la fiabilité des produits avant leur commercialisation.
- une garantie de 2 ans sur les produits.

4.2. Saisonnalité de l'activité

Le petit électroménager résiste relativement bien aux sauts de conjoncture et a une capacité à afficher une croissance dans un contexte conjoncturel maussade. Par contre, il affiche une saisonnalité relativement importante. La pratique de l'achat cadeau est en effet un des facteurs du dynamisme du secteur. Par conséquent, les fêtes de fin d'année et d'autres périodes spécifiques de l'année (en fonction des particularismes nationaux) connaissent de fortes pointes.

Cette saisonnalité se traduit également dans le chiffre d'affaires consolidé de TEAM, qui enregistre l'essentiel de ses ventes lors du second semestre. On observe habituellement une répartition du chiffre d'affaire 40-60 (40% au premier semestre, 60% pour le second). Cette répartition inégale peut encore être creusée en fonction des campagnes saisonnières liées à la météo (vente de climatiseurs ou chauffages d'appoint).

Il est usuel pour le groupe de terminer le premier semestre en équilibre, voire en légère perte et de dégager toute sa rentabilité au cours du deuxième semestre.
Soucieux d'anticiper ces pointes de vente saisonnières, le groupe accumule les marchandises dans ses stocks, ce qui engendre un besoin en fonds de roulement ponctuellement accru et, dès lors, un recours intensif au crédit bancaire.

4.3. Principaux marchés

Une étude de marché de l' « Observateur Cetelem »[15] divise l'Europe en plusieurs grandes zones, en fonction du comportement d'achat des consommateurs :

- L'Europe du Sud avec la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce,
- L'Europe du Nord avec la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume Uni,
- L'Europe de l'Est avec la Pologne, la Roumanie, la Tchéquie, la Slovaquie, la Hongrie et la Russie.

Cette distinction se justifie du fait des circuits de distribution et/ou du taux d'équipement des ménages qui sont relativement différenciés en fonction de ces zones géographiques.

1. *Circuit de distribution*
   On distingue 3 circuits de distribution :
   - Les grandes surfaces spécialisées
   - Les grands magasins non spécialisés
   - Les petits commerces

   En Europe du Sud, les consommateurs préfèrent les grands magasins non spécialisés, tandis que les grandes surfaces spécialisées, bien que très fréquentées, ne parviennent pas, aussi bien à que les petits commerces, à convertir cette fréquentation en achats.
   En Europe du Nord, la domination des grandes surfaces spécialisées est très nette, tant en termes de fréquentation que d'achats. Le petit commerce résiste bien, tandis que les grands magasins non-spécialisés font figure de perdant, en fréquentation comme en achats.
   En Europe de l'Est, les grands magasins non spécialisés suscitent le trafic en raison de leur positionnement généraliste, mais n'arrivent pas à convertir systématiquement cette fréquentation en achats. Le petit commerce réalise un bon score à l'échelle européenne, la grande surface spécialisée se situant dans la moyenne européenne.

   On observe que TEAM a calqué sa structure commerciale sur cette segmentation géographique. Elle dispose en effet de 3 divisions commerciales (zone Est, zone Nord, zone Sud), chacune chapeautée par un manager, qui permet de s'adapter la politique de vente aux particularités du marché.

2. *Taux d'équipement*
   Le taux d'équipement en Europe du Sud et du Nord est extrêmement élevé pour ce qui concerne le petit électroménager. Le potentiel de croissance y est donc faible. C'est dès lors le marché du renouvellement qui tire la croissance des ventes. Celle-ci est stimulée grâce à l'introduction de fonctionnalités innovantes à un appareil. Les activités de réparation y perdent de l'importance, les consommateurs préférant désormais acheter un appareil neuf plutôt que de prolonger un appareil ancien par une réparation coûteuse dont le différentiel de prix relatif comparativement à un appareil neuf ne cesse de s'accroître.
   Cette observation est également valable pour les USA, qui bénéficient en outre d'un effet démographique favorable du fait de l'immigration de la population des pays limitrophes (Amérique Latine).
   En Europe de l'Est, le taux d'équipement des ménages est plus faible. Le secteur du petit électroménager y connaît taux de croissance de l'ordre de 10%[16] par an contre une quasi-stagnation en Europe Occidentale.

[15] L'Observateur-Cetelem, Edition 2005, publié par CETELEM, Société de service financier et de crédit à la consommation.
[16] L'observateur Cetelem, Edition 2005

L'essentiel du chiffre d'affaires de TEAM est réalisé sur le marché d'Europe occidentale. Il s'agit donc d'un marché de renouvellement où l'achat est stimulé par l'innovation en terme de design et de fonctionnalités. Le potentiel de croissance proposé par le marché d'Europe orientale en fait un pôle de développement très prometteur, étant donné que l'achat dans ces pays est encore souvent motivé par « l'équipement » du ménage.

La répartition géographique des ventes de TEAM peut se résumer comme suit (répartition basée sur les statistiques de vente en €)

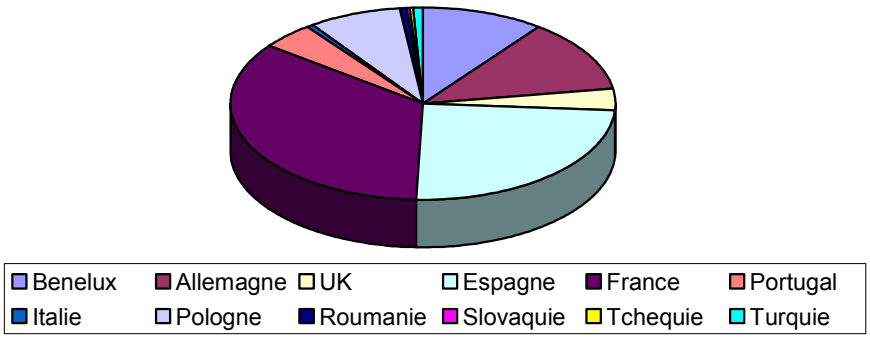

Ce schéma montre que TEAM réalise une grande part de son chiffre d'affaires en Espagne et en France. L'importance des ventes dans ce dernier pays est amplifiée par le fait qu'il s'agit de facturations au client final et non de facturations à des intermédiaires distributeurs. De plus, les marges brutes dégagées en France sont relativement élevées par rapport aux autres pays (de l'ordre de 25 à 30%). Celles-ci sont justifiées par des spécificités du marché français, et sont d'application pour l'ensemble du secteur électroménager.
En Espagne par contre, une grande partie du chiffre d'affaires est réalisée par le biais d'un partenaire-distributeur, mais avec une facturation directe au client.

4.4. Description des activités

1. « Sourcing »

TEAM est en contact avec de nombreux fournisseurs chinois qui conçoivent continuellement des nouveaux produits et y intègrent de nouvelles fonctionnalités. Afin de gérer la diversité de l'offre, TEAM a développé un outil informatique performant, dans lequel il intègre les données relatives aux fournisseurs : le produit, illustré par une photo, ses spécificités techniques, sonr prix d'achat et son évolution historique, les données relatives à la logistique et au coût de transport.
Cette base de donnée est alimentée en permanence par les informations en provenance de diverses sources :

- Les contacts réguliers des acheteurs avec les fabricants pour l'obtention de prix. Quatre personnes s'occupent d'alimenter cette base de données et de négocier les prix au jour le jour ;
- Les fréquents voyages de prospection en Chine ;
- les foires professionnelles annuelles (deux en Chine, deux à Hong-Kong, une en Europe) ;
- l'offre en provenance des fournisseurs ;
- les produits concurrents trouvés sur les marchés ;
- etc.

Cette base de donnée comporte plus de 10.000 articles dont 4.000 actifs répartis dans une centaine de catégories.

Etant donné que les ventes sont stimulées par les produits innovants, il est crucial d'être en mesure de proposer les nouveaux produits avant ses concurrents pour bénéficier d'un avantage concurrentiel. L'outil dont s'est doté TEAM contribue sans aucun doute à cet objectif.

Par ailleurs, TEAM développe également des propres produits propres, basés sur des designs créés spécifiquement pour lui. Afin de se garantir des exclusivités, il arrive que TEAM finance les moules nécessaires à la fabrication.

Les liens étroits qui lient TEAM à la société allemande Efbe SCHOTT lui permettent de bénéficier d'un know-how en matière de développement et qualité de produits. Ainsi, TEAM est en mesure d'exiger des améliorations de la part de ses fournisseurs, grâce à sa connaissance technique des produits. Les laboratoires de test français et chinois contribuent également à l'amélioration des produits et des techniques de production du groupe.
Il s'agit là d'une importante plus-value, au niveau du sourcing, par rapport à la concurrence.

Tous ces éléments, combinés à une connaissance éprouvée du pays, de ses mœurs et ses coutumes, permettent au management de négocier efficacement avec les fabricants chinois.

2. Etablissement d'un cahier des charges

Quand un produit est sélectionné ou développé en collaboration avec un fournisseur, un cahier des charges est établi qui reprend les spécificités techniques et financières du produit, en vue d'obtenir les certifications conformément aux normes européennes. Cette conformité aux normes est vérifiée par les laboratoires de contrôle de qualité.

3. Certification du produit

Le laboratoire de TEAM France est chargé de veiller en permanence à la conformité des produits par rapport aux normes européennes, alors que de nombreux concurrents sous-traitent ce volet des opérations auprès de laboratoires spécialisés ou omettent parfois complètement cette garantie de qualité essentielle.

4. Conditionnement et Production

La réalisation ou la traduction vers les différentes langues européennes des manuels d'utilisation rédigés en anglais par le fabricant chinois est réalisée en interne. Cet élément est essentiel, car il s'agit du seul document permettant de respecter la bonne mise en place des mentions légales, souvent locales, qui protègent l'importateur ou le distributeur. Les fiches de garantie sont ensuite rédigées. Le conditionnement est, quant à lui, développé par des graphistes en internes. La chaîne graphique est donc maîtrisée intégralement et ce jusqu'à l'impression en Chine.
Lorsqu'il s'agit de produits commercialisés sous marque distributeur, le conditionnement peut être développé par des personnes externes au groupe

La mise en production peut être lancée une fois la certification obtenue et vérifiée, et le conditionnement réalisé. Etant donné que TEAM réalise une grande part de son chiffre d'affaires avec la grande distribution, la mise en production est généralement lancée après avoir obtenu les commandes de ses clients.
L'administration des achats et des ventes de TEAM est structurée par pays. Chacun des acheteurs assure l'approvisionnement des stocks et réceptionne les commandes du réseau. Après approbation de la commande (cf. point 9 Vente) en provenance du réseau ou des clients, les acheteurs placent les commandes auprès des fournisseurs chinois.

Concrètement, TEAM opère notamment par le biais de crédits documentaires émis par l'intermédiaire d'une banque. Ils reprennent un ensemble de caractéristiques techniques, de documents à fournir et de conditions d'acceptation des marchandises (délai de livraison, port d'expédition, etc.). Cette manière de procéder permet à TEAM de se réserver le droit de ne payer que si les marchandises sont conformes aux exigences stipulées lors de l'ouverture du crédit documentaire. Elle permet ainsi de limiter au maximum le risque lié aux fournisseurs. Dans ce contexte, le rôle des partenaires banquiers est primordial puisque ce sont eux qui analysent les documents remis par le fournisseur en symbiose avec TEAM.
Quelque 85% des achats font l'objet de crédits documentaires ou de remises documentaires, le solde faisant l'objet de paiements, au chargement du bateau, mais après contrôle de qualité. Ces achats ne concernent que les opérations récurrentes placées auprès d'usines bien connues de TEAM. Les opérations de campagne, quant à elles, font systématiquement l'objet d'un crédit documentaire.

5. Contrôle de qualité

Tout au long de l'année, des échantillons importants de la production des fabricants sont inspectés, sur site, par des experts indépendants. Cette activité sera partiellement reprise par les nouveaux laboratoires dont TEAM s'est dotée en Chine. Ceci permettra de dicter des cahiers des charges à contrôler encore plus sévères.
Un prélèvement d'échantillons est en outre effectué sur chaque container en attente d'expédition en Chine, et doit être validé, avant l'expédition, soit par un expert indépendant, soit par un des laboratoires du groupe.
Dans l'hypothèse d'un résultat non satisfaisant, des négociations visant à la mise en conformité des produits avec le cahier des charges sera entamé. Des compensations peuvent également être négociées.

La gestion du département contrôle de qualité incombe au laboratoire français. L'importance accordée au renforcement de la marque et de la qualité a motivé TEAM à développer un deuxième laboratoire de contrôle de qualité en Chine. Celui-ci a été inauguré début 2006 et occupera à terme 5 personnes. Il est exclusivement chargé du contrôle de qualité des produits récurrents avant leur expédition vers les différents stocks du groupe. Les laboratoires français concentreront leurs efforts sur les nouveaux produits en laboratoire mais, à court terme, également sur les sites de production.

6. Suivi des embarquements et logistique

TEAM s'occupe de :

- l'affrètement des containers chez le fabricant
- l'achat de fret auprès des compagnies maritimes
- la prise en charge des documents de douane et d'importation
- les droits de douane et la TVA

TEAM travaille dans ce cadre en collaboration avec des transitaires locaux indépendants, principalement à Anvers, à Hambourg et à Valence.

7. Stockage des marchandises

Team dispose de surfaces de stockage importantes (au total près de 25.000 m²), logées chez des transitaires indépendants situées à des endroits stratégiques pour l'expédition vers le client final dont les plus importants sont :

- Belgique : Anvers
- Pologne : Cracovie
- USA : Miami
- France : Lille
- Espagne : Valence

Chacune des filiales s'occupe du financement de ses stocks propres. Dans ce cadre, elles contractent chacune individuellement des lignes de crédit auprès de banquiers locaux.

8. Vente

TEAM commercialise ses produits par différents canaux :

- vente au client par les commerciaux de son propre réseau
- vente à des intermédiaires distributeurs

Selon le canal de vente, les marges dégagées sont différentes.
Afin de couvrir les frais de structure, de marketing, de logistique, etc., TEAM-Kalorik Group, la centrale d'achat, s'octroie systématiquement 6% de marge lorsqu'elle vend au réseau, afin de couvrir ses frais de fonctionnement. Par réseau, on entend ici toutes les filiales du groupe, ainsi que les sociétés où TEAM est un associé minoritaire. Ensuite TEAM et/ou ses filiales appliquent une marge commerciale qui est différente s'il s'agit de vente directe à un client final ou de vente par l'intermédiaire d'un distributeur. Cette différenciation est appliquée dans le but d'harmoniser la politique de prix au niveau des distributeurs, dans l'intérêt et le respect des consommateurs.

L'équipe commerciale est chargée de répondre aux appels d'offre des clients et du réseau commercial. Il y a deux types de commandes : les opérations récurrentes (produits référencés auprès des clients et vendus tout au long de l'année) et les opérations de campagne. Si, à l'origine, une grande partie des activités de TEAM était basée sur des opérations de campagne, on observe ces dernières années un équilibrage des deux types de commandes. A l'heure actuelle, la répartition des ventes est constituée pour moitié d'opérations récurrentes et pour moitié d'opérations de campagne. Cet équilibrage est le fruit de la stratégie commerciale de développement des marques et du réseau, entamée par le groupe, qui lui permet de s'assurer une meilleure présence sur le marché.

Chaque commande en provenance du réseau fait l'objet d'une vérification par le département production. Ces derniers doivent en effet vérifier que le produit bénéficie de la certification européenne et que le mode d'emploi existe dans la langue du client. La direction y appose également son accord.

L'équipe de vente est animée au départ de T.K.G. par 5 personnes. Sous leur direction, on retrouve les équipes locales qui se répartissent les grands comptes d'une part, et les revendeurs d'autre part. Cette organisation est encore adaptée en fonction des pays pour tenir compte des spécificités du marché local et à raison de la maturité de la filiale locale.

9. Marketing

L'équipe marketing vient en support de l'équipe de vente. Quatre personnes la composent. Elles jouent un rôle essentiel au niveau du « sourcing », mais sont également chargées de la préparation des offres commerciales.

10. Service après vente (S.A.V.)

Le service après vente est un élément clé pour TEAM. Sa fonction consiste à négocier des contrats de S.A.V. avec les clients, à commander les pièces détachées auprès des fournisseurs, à contrôler les réclamations des clients, à se charger du remplacement des produits défectueux si la demande est fondée. Ce service garde également des statistiques de réclamations qui alimentent la base de donnée clients et permettent d'évaluer si elles restent dans les normes. Toute anomalie à ce niveau est analysée pour en déterminer la cause.
Dans l'hypothèse où le taux de défectuosité semble anormalement élevé, le taux de référence se situant entre 2 et 3%, l'intervention du fournisseur est demandée La direction se charge dès lors de négocier soit des compensations financières, soit le remplacement des marchandises.

6 PRODUITS

La gamme de produits est très étendue puisqu'elle se compose de plus de 400 références.
Elle couvre les familles suivantes :

- petit équipement de cuisine : percolateurs, machines expresso, bouilloires, toasters, robots ménagers, friteuses, cuiseurs vapeur, micro-ondes, petits fours, taques électriques, grills, appareils de fondues, hottes, etc.
- petit équipement ménager : fers à repasser, aspirateurs, ramasses miettes
- esthétique : sèche cheveux, rasoirs pour cheveux, lampes à bronzer (Schott), pèse-personne, sets de manucure
- traitement de l'air : ventilateurs, conditionnements d'air, convecteurs et chauffages d'appoint

La répartition du chiffre d'affaires dans TKG (donc hors marge commerciale) par catégorie de produit se présente comme suit pour 2005 :

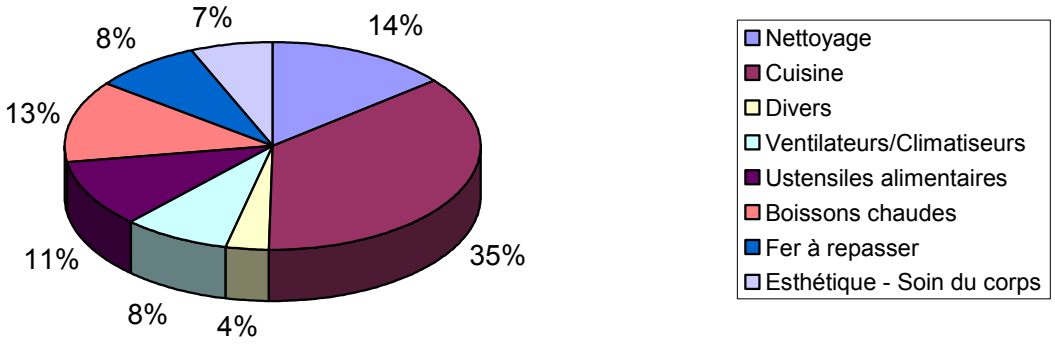

En nombre d'unités, cette répartition se présente comme suit :

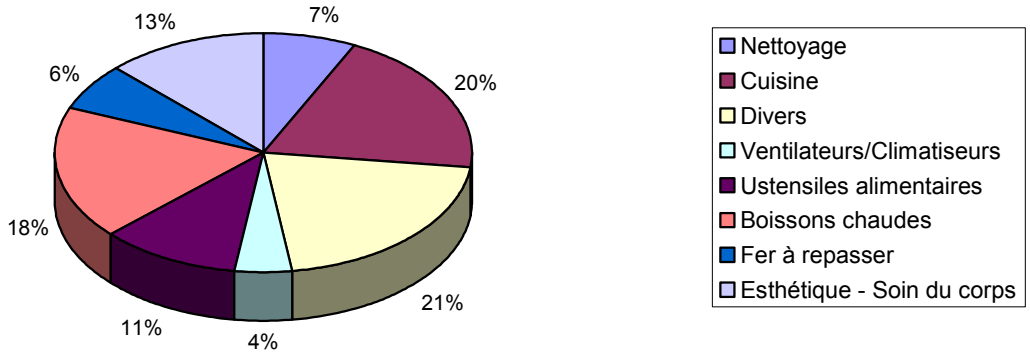

TEAM se positionne sur plusieurs segments de marché :

- Le segment B : Produits de marque, S.A.V. de qualité.
- Le segment C : Entrée de gamme ou produits distribués sous marque distributeur. Contrairement à la plupart des concurrents actifs sur ce marché, Team propose un service après vente pour cette catégorie.

Accessoirement, TEAM se positionne également sur le segment A avec les produits de la marque TERRAILLON, pour laquelle il assure la distribution en Belgique.

Les marques ROMIX et TEAM sont généralement assimilées à des produits de segment C (sauf en France où TEAM a une connotation « B »), tandis que les marques KALORIK et Efbe SCHOTT sont présentes sur le segment B.
A terme, une marque paneuropéenne devrait venir se substituer à ces deux dernières marques.

Les acheteurs des produits bénéficient d'une garantie de 2 ans, quel que soit le segment de marché.

7 CLIENTS

Les clients de TEAM sont composés à 90% de grands groupes européens de la distribution. On y retrouve les noms de la grande distribution généraliste :

- Aldi
- Groupe Louis Delhaize (Cora, Match)
- Colruyt
- Groupe Auchan (Al Campo en Espagne - Sonae au Portugal)
- Groupe Metro (Makro)
- Groupe Delhaize Le Lion
- Carrefour
- Lidl (Kaufland)
- Tchibo
- TESCO

On retrouve également des grands noms de la distribution spécialisée :

- Krëfel
- VandenBorre
- Eurocenter
- Groupe Leroy-Merlin (Aki en Espagne), sous-groupe de Auchan.
- Mediamarkt (sous groupe de Metro)
- Miro (Espagne)
- Obi-Brico

Finalement, un ensemble d'entreprises de vente par correspondance proposent les produits TEAM dans leur catalogue. Il s'agit de :

- Colruyt
- Neckermann
- La Redoute
- Viking
- Quelle

Le groupe fournit également à un petit nombre de plus petits distributeurs spécialisés, mais ceux-ci ne constituent qu'une minorité.

Les clients bénéficient de conditions de paiement s'étalant de 60 à 120 jours.
La centrale d'achat, TEAM KALORIK GROUP, finance également le délai de paiement des sociétés du réseau TEAM, qui bénéficient de 30 à 120 jours de délai de paiement en fonction de la maturité de la filiale.

Parmi la clientèle du groupe un nom se distingue ; Aldi. Ce distributeur entretient depuis de longues années d'excellentes relations avec TEAM, qui lui fournit de l'électroménager sous sa marque de distributeur.

Très régulièrement, les réseaux de la grande distribution font des campagnes commerciales avec des produits d'appel vendus à des prix très compétitifs. A cette occasion, des folders publicitaires sont réalisés où les produits électroménagers tiennent une place importante. Toutes ces campagnes sont planifiées et les commandes sont passées plusieurs mois à l'avance. Les contraintes de temps imposées par ce type de campagne exigent une flexibilité et une fiabilité à toute épreuve de la part de TEAM et ses fournisseurs. Dans ce cadre, une bonne organisation et le savoir-faire logistique prennent dès lors une importance cruciale.
TEAM est à même de répercuter ses contraintes sur ces propres fabricants chinois, en raison de sa capacité d'achat grandissante, de son mode opératoire (recours au crédits documentaire) et de la confiance que lui témoignent ses partenaires financiers.

En raison des opérations de campagnes commerciales, et vu l'importance des commandes récurrentes des clients de TEAM, il peut arriver que le risque financier pris sur certains noms de la grande distribution soit significatif. Malgré une exposition ponctuellement élevée sur certains clients, TEAM a renoncé à assurer sa clientèle de premier ordre (cf. facteurs de risques). Depuis plusieurs années, le groupe enregistre en effet des réductions de valeur sur créances douteuses pour des montants dérisoires au regard de son chiffre d'affaires, et n'a plus provisionné de créances depuis 2 ans, ce qui a motivé cette décision au sein de TEAM-KALORIK GROUP (à l'exception de son chiffre d'affaires réalisé aux Pays-Bas, composé d'un ensemble de petites créances). Dans le même ordre d'idées, TEAM France ne renouvellera probablement pas son contrat d'assurance crédit. Pour ce qui est des territoires nouvellement couverts (Europe de l'Est) à partir de TEAM POLSKA, le groupe a jugé prudent de recourir à l'assurance crédit pour ses premières années d'exploitation. Un contrat est signé avec Euler-Hermes, qui couvre les clients à concurrence de 85%.

TEAM a mis au point une procédure interne de limitation du risque client. Une limite de crédit leur est attribuée dans laquelle les vendeurs peuvent agir sans approbation de la direction. Si, dans le cadre d'opération de campagne, cette limite doit être dépassée, une décision d'un des membres du conseil d'administration est requise.

Il est important de préciser qu'à l'heure actuelle, l'essentiel de la fabrication de petit électroménager est réalisée en Chine. Toute la production européenne de ce secteur d'activité a été délocalisée vers l'Asie au cours de ces deux dernières décennies, à quelques rares exceptions près.
Si, il y a une dizaine d'années, la Chine était surtout réputée pour la fabrication de produits d'entrée de gamme, bon marchés, elle est aujourd'hui devenue le territoire d'expertise pour le petit électroménager, tant du point de vue du développement d'un nouveau design que de l'invention de nouvelles fonctionnalités.
Les fournisseurs de certaines matières premières indispensables à la fabrication du petit électroménager (tels que le plastique) sont également situés en Asie de telle sorte que tout fabricant en dehors de cette zone subit d'emblée un désavantage compétitif lié au coût de transport de cette matière première.

Dans ce contexte, le groupe TEAM a évolué parallèlement à ses fournisseurs.
Il s'est en effet, d'abord développé dans le segment de marché des premiers prix (segment C) avec la marque TEAM et les marques de distributeur. Grâce à l'acquisition de la marque KALORIK, le groupe a s'est construit une gamme de produits dans le segment supérieur (segment B). Etant donné qu'actuellement, la Chine est devenue le leader en matière d'innovations dans ce secteur, il est régulièrement sollicité par ses fournisseurs pour la commercialisation de tous ces produits nouveaux, positionnés dans le haut de gamme.
L'excellente réputation dont jouit le groupe auprès de ses fournisseurs lui offre la possibilité de s'étendre rapidement dans le premier segment de marché (segment A).

Comme nous l'avons mentionné tout au long de ce prospectus, la gestion des relations avec les fournisseurs est un des points clé de la réussite commerciale de TEAM. Le « sourcing », le développement de produits en collaboration avec les fournisseurs, le contrôle de qualité sur site et avant expédition des marchandises, le service après vente, sont autant d'activités où le groupe est en contact avec ses fournisseurs. Tant la direction que le marketing et les équipes de gestion des approvisionnements sont en contact régulier avec les usines.

Malgré l'existence d'une multitude d'entreprises actives dans la fabrication de matériel électroménager, TEAM a réussi à se constituer une base d'une quinzaine de fournisseurs relativement stable. Ainsi, 35% des approvisionnements proviennent de 8 fournisseurs avec lesquels TEAM est en relation depuis plus de 10 ans.
Pour ce qui concerne la gestion du risque financier en rapport avec les fournisseurs, celui-ci est gardé sous contrôle grâce à la mise en place de crédits documentaires qui prévoient le paiement immédiat, ou au terme d'une échéance prédéterminée (crédit d'acceptation), des marchandises expédiées.

9 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

TIM est propriétaire de deux immeubles situés à Rhode Saint Genèse. L'un d'eux est son ancien siège social, situé 50, chaussée de Waterloo. Il figure à l'actif du bilan pour un montant de +/- 250.000 €. Comme il est devenu trop exigu, la société a acquis en 2004 un nouveau bien immobilier sis avenue de l'Espinette Centrale. La surface exploitable pour les bureaux atteint 950 m². Il figure pour +/-1.450.000 € à l'actif du bilan.
Le déménagement a eu lieu dans le courant de l'année 2005, après l'exécution de quelques transformations. L'immeuble de l'ancien siège social est actuellement loué à des fins professionnelles, et sera probablement vendu dans un délai de 3 ans, ce qui devrait générer une plus value exceptionnelle de l'ordre de 400.000 €.

La société loue les surfaces de stockage à divers endroits en Europe.

Elle investit en ce moment en Pologne dans la construction d'un immeuble de bureaux avec une surface de stockage. Un terrain a d'ores et déjà été acquis en vue de doter la filiale polonaise de son infrastructure propre.

10 LES CREDITS

10.1 Crédits accordés à TEAM INTERNATIONAL MARKETING

Les crédits longs termes mentionnés ci-dessous ont fait l'objet de contrats de couverture de taux, qui portent l'intérêt payé effectivement par la société à un taux moyen de 4,25%.

Banque	Montant du crédit	Conditions	Affectation
DEXIA	1.200.000 €	15 ans 4,25% Garantie : inscription hypothécaire	Financement Immeuble du siège social
DEXIA	300.000 €	Euribor + marge Remboursement à la vente de l'immeuble Chaussée de Waterloo	Straight Loan
FORTIS	3.000.000 €	4,25% Echéance finale 31.08.2010	Financement du rachat de 50% des parts de TEAM France
CIC Banque CIN	1.000.000 €	4,25% Remboursable capital constant semestriellement Echéance 31/08/2010	Financement du rachat des parts de TEAM France

La société bénéficie en outre de divers leasings (voiture/informatique) pour un montant total au 31/12/2005 de 366.464 €

10.2 Crédits accordés à TEAM KALORIK GROUP

Etant donné le rôle central de cette entité dans les achats du groupe, la plupart des crédits bancaires y sont logés. Les lignes mises à disposition de TKG par chacune des banques sont structurées de manière identique ; on retrouve d'une part une ligne « normale » et d'autre part une ligne « campagne ». La première vise le financement des opérations récurrentes, tandis que la seconde finance les opérations de campagnes commerciales pour lesquelles les clients émettent des bons de commande. Pour la première, les banques sont garanties par une inscription hypothécaire sur le fonds de commerce de la société. Elles ont dans ce cadre convenu d'un accord de parité de rang. Pour la deuxième, les banques suivent le cycle de conversion des actifs et s'assurent de la présence de l'actif sous-jacent : bon de commande, stocks, créance client.

Les montants empruntés dans le cadre des lignes ci-dessous ont fait l'objet de contrats de couverture du risque de taux qui portent le taux d'intérêt moyen payé à 5,5% (alors que les contrats respectifs se réfèrent à un taux TBID[17] + une marge), et ce pour une période de 3 à 5 ans. Ces contrats de couverture de taux sont effectifs depuis mars 2006 et portent sur un montant de 6 millions d'euros.
Les utilisations en escompte sont financées moyennant une marge de 1% à 1,5% + EURIBOR 3 mois de la période, tandis que les crédits documentaires font l'objet de prélèvement de commissions.

Banque	**Montant du crédit**	**Conditions**	**Affectation**
DEXIA	5.000.000 €	5,5%	Caisse Straight Loan Escompte Crédit documentaire
Deutsche Bank	5.000.000 €	5,5%	Crédit de caisse Escompte Crédit documentaire
CBC Banque	5.000.000 €	5,5%	Crédit de caisse Straight loan Crédits documentaires Escompte
Fortis Banque	5.000.000 €	5,5%	Straight Loan Escompte Crédit documentaire
ING	1.000.000 €	5,5%	Caisse Escompte Crédit documentaire
CIC	[750.000]* €		Crédit documentaire Escompte

* en cours d'augmentation

Outre les crédits mentionnés ci-dessus, les filiales contractent également auprès de banques locales des crédits qui leur permettent de financer leurs besoins locaux.

Les voitures mises à disposition du personnel, les aménagements (en ce compris la centrale téléphonique) font l'objet de contrats de leasing dont le montant global s'élève à 162.811,23 € fin 2005.
Le pécule de vacances du personnel (45.423,66 € à fin 2005) et les versements anticipés d'impôts (184.057,32 € à fin 2005) sont également financés par les banques d'année en année.

[17] Taux de base débiteur arrêté par les banques.

11 RECHERCHE DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Toutes les marques exploitées par le groupe font l'objet d'un dépôt de brevet. On retrouve dans la liste des marques déposées :

- KALORIK et son logo
- ROMIX
- TEAM INTERNATIONAL
- EXCLUSIV

Les brevets ont pour la plupart fait l'objet d'un renouvellement récent est sont encore protégés jusqu'en 2014-2015.

TEAM procède également au dépôt de brevets pour des designs et des fonctionnalités semblant uniques sur le marché. Cette politique freine la copie et empêche les concurrents de commercialiser des produits identiques sur les marchés. Ces brevets ont toutefois une portée plus limitée, en raison du rythme auquel sont renouvelés les produits.
Ainsi, TEAM a développé des brevets pour des aspirateurs et pour des éléments de matériel horéca, tels que presse fruits, grills et friteuses professionnels.

TEAM développe 8 à 10 projets propres de design par an.
Il travaille en outre sur les produits des fournisseurs qu'il améliore en collaboration avec ses laboratoires de France ou d'Allemagne.

12 SALARIES

TIM et TKG comptent ensemble 30 salariés

13 ORGANIGRAMME

Il s'agit ici de l'organigramme organisationnel, qui ne tient pas compte des différentes entités juridiques.

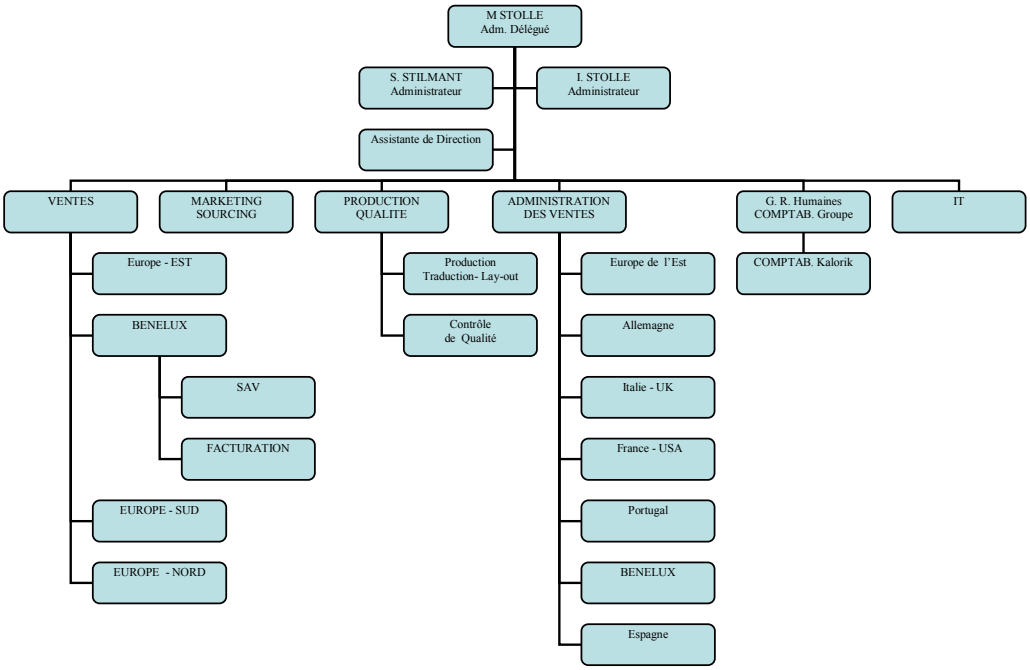

14 ASSURANCES

Transport	Gammasur	Assure les marchandises d'un point quelconque du globe vers un magasin situé à un autre point quelconque du globe, via les lieux de stockage, quel que soit le mode de transport Y compris transbordement et séjour intermédiaire sans limite de durée. Capital assuré : - 1.000.000 € par moyen de transport - 3.500.000 € dans les magasins de FORWARDING TEAM et/ou tout autre lieu de stockage.
Responsabilité Civile	Zurich	RC Exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels conséc. confond : 1.250.000 € max / sinistre RC Civile après livraison : dommages corporels, matériels, immatériels conséc. confond : 1.250.000 € max / sinistre et par an Protection Juridique : Montant garanti : 12.500 € max / sinistre
Assurance dirigeant d'entreprise	AXA (plan Talisman)	Décès, invalidité temporaire ou permanente, frais médicaux.
Assurance loi	AXA (plan Talisman)	L'ensemble du personnel assujetti à l'ONSS
Assurance incendie	AXA (plan Talisman)	Bien situé chaussée de Waterloo : Montant assuré 548.464 € Bien situé av. de l'Espinette Centrale : Montant Assuré 1.783.246 € Le contenu assuré pour un montant de 192.570 €
Assurance vol	AXA (plan Talisman)	Bien situé chaussée de Waterloo : 182.085 €
Assurance collective hospitalisation	Generali	Assurés : membres du Personnel de TIM et TKG ayant presté au moins 12 mois dans l'entreprise ; Remboursement à 100% des frais de séjour en hôpital et les frais pré et post hospitaliers
Assurance groupe	Generali	Assurés :employés de TIM et TKG Assurance Epargne/Décès.
Assurance Auto	AXA	5 voitures au total y sont assurées
Assurance Auto	ING	5 voitures au total y sont assurées
Assurance Auto	Generali	1 voiture assurée

15 LITIGES

Aucun litige n'est à signaler outre les classiques recouvrement de créances douteuses (totalement provisionnées).

• CHAPITRE 5 •

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

5.1. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31.12.2005, AU 31.12.2004 ET AU 31.12.2003.

5.1.1. Organigramme de Team Groupe et périmètre de consolidation

L'organigramme au **31.12.2004** de Team Group peut être présenté de la manière suivante :

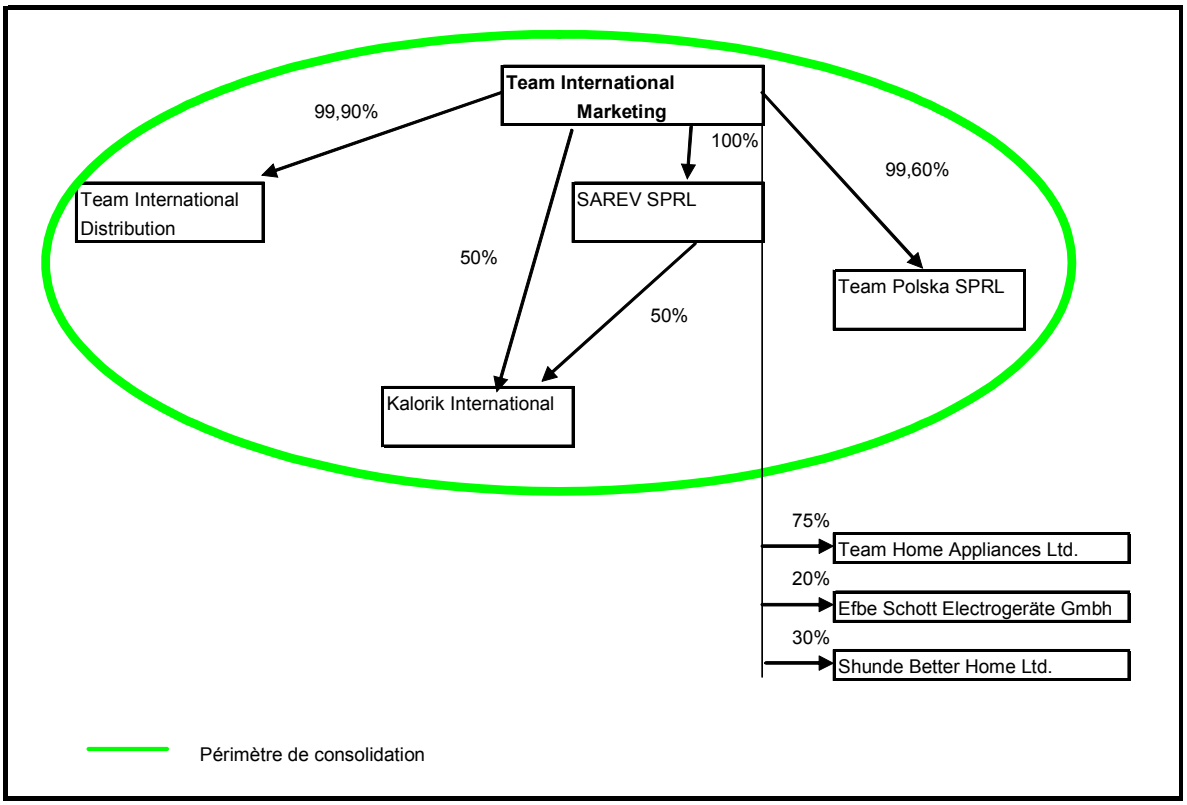

Durant l'année comptable 2005, le groupe a procédé aux restructurations suivantes :

1. Absorption de la société SAREV SPRL par Team International Marketing

2. Fusion entre Team International Distribution SA et Kalorik International SA, pour donner Team Kalorik Group SA

3. Augmentation de capital de Team International Marketing SA à concurrence de 5.000.000,00 € par l'apport en nature de 50% de Team International France SAS.

Durant la même année comptable, le groupe s'est fortement élargi grâce à l'acquisition des participations suivantes:

- Team International France SAS	France	100%
- Team UKI Ltd	UK	20%
- Team International Group of America Inc.	USA	20%
- Team Roumania Srl.	Roumanie	55%

En outre, le groupe a également augmenté ses participations dans Efbe GmbH jusqu'à 24,76%.

L'organigramme au **31.12.2005** peut donc être présenté de la manière suivante :

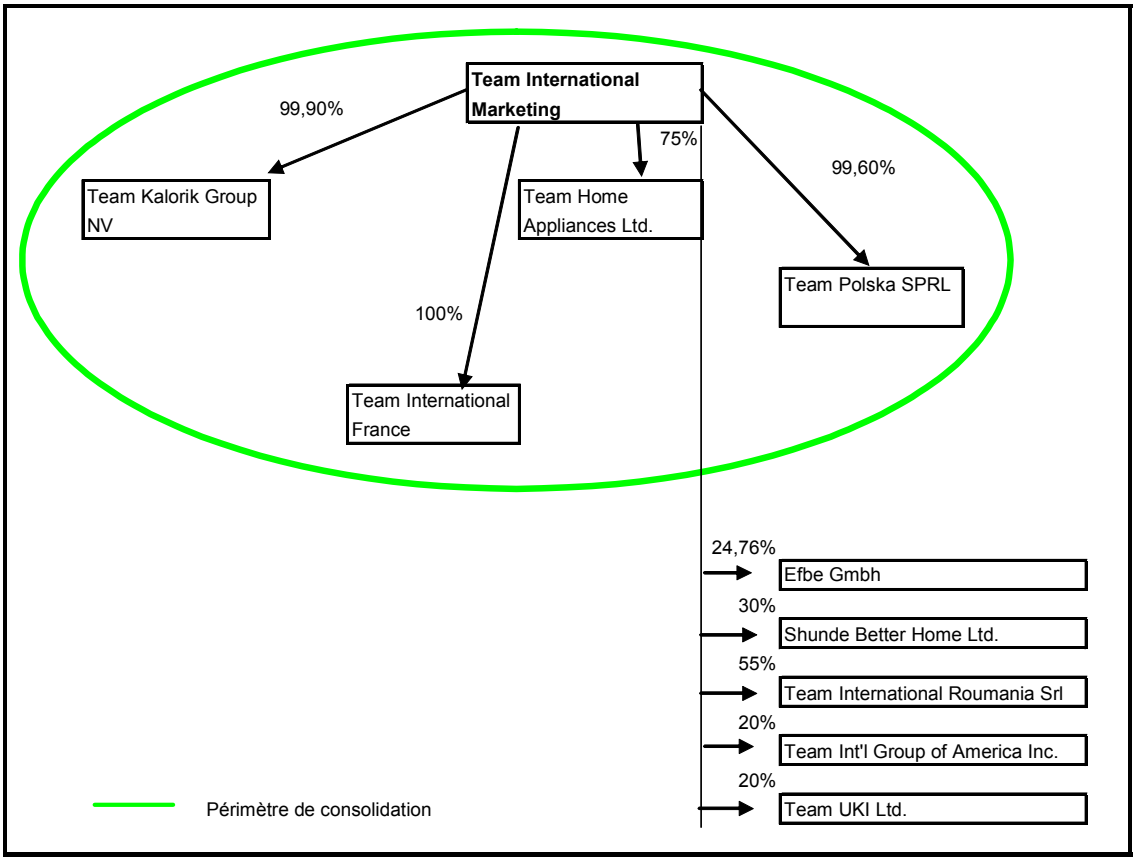

5.1.2. Bilan consolidé

Vous trouverez ci-dessous, le bilan consolidé exprimé en Euros au 31.12.2005, 31.12.2004 et 31.12.2003 :

TEAM INTERNATIONAL MARKETING - CONSOLIDE (in 'EURO)	2005	2004	2003
ACTIF IMMOBILISE	**12.349.584**	**4.001.742**	**2.490.703**
I Frais d'établissement	**0**	**0**	**0**
II Immobilisations incorporelles	**170.707**	**226.685**	**292.612**
III Différence de consolidation positive	**7.928.135**	**886.976**	**1.041.671**
IV Immobilisations corporelles	**2.759.340**	**2.048.848**	**522.934**
A. Terrains et constructions	2.124.130	1.776.936	298.135
B. Installations, machines et outillage	13.504	13.250	12.240
C. Mobilier et matériel roulant	198.245	81.233	45.625
D. Location-financement et droits similaires	173.742	157.114	141.128
E. Autres immobilisations corporelles	248.761	19.407	25.806
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	958	908	
V Immobilisations financières	**1.491.401**	**839.233**	**633.486**
A. Sociétés mises en équivalence	1.462.828		
1. Participations	*1.462.828*		
2. Créances			
B.Autres entreprises	28.574	839.233	633.486
1. Participation, actions et parts	*2.750*	*804.013*	*592.561*
2. Créances	*25.824*	*35.220*	*40.925*
ACTIFS CIRCULANTS	**24.204.973**	**16.632.870**	**14.035.520**
VII Stocks et commandes en cours d'exécution	**8.363.099**	**4.628.722**	**2.731.627**
A. Stock	8.363.099	4.628.722	2.731.627
3. Marchandises	*8.363.099*	*4.628.722*	*2.731.627*
B. Commandes en cours d'exécution			
VIII créances à un an au plus	**12.697.380**	**11.047.557**	**10.118.131**
A. Créances commerciales	11.962.878	10.687.157	9.806.888
B. Autres créances	734.502	360.400	311.243
IX Placements de trésorerie	**411.395**		
A. Actions propres			
B. Autres placements	411.395		
X Valeurs disponibles	**2.709.189**	**932.769**	**786.909**
XI Comptes de régularisation	**23.910**	**23.821**	**398.853**
TOTAL DE L'ACTIF	**36.554.556**	**20.634.611**	**16.526.224**

TEAM INTERNATIONAL MARKETING - CONSOLIDE (in 'EURO)	2005	2004	2003
CAPITAUX PROPRES	**11.861.926**	**5.022.534**	**4.284.678**
I Capital	**9.050.000**	**4.050.000**	**4.050.000**
II Primes d'émission	**0**	**0**	**0**
IV. Réserves consolidées	**2.432.399**	**952.094**	**234.678**
V. Ecarts de consolidation négatifs	**349.341**		
VI Ecarts de conversion	**30.186**	**20.440**	**0**
VIII. INTERETS DE TIERS	**484**	**212**	**0**
IX.PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	**1.055.670**	**339.130**	**240.000**
VII Provisions pour risques et charges	**1.055.670**	**339.130**	**240.000**
4. Autres risques et charges	1.055.670	339.130	240.000
DETTES	**23.636.476**	**15.272.734**	**12.001.546**
X Dettes à plus d'un an	6.195.748	2.009.813	1.037.287
A. Dettes financières	6.195.748	2.009.813	1.037.287
1. Emprunts subordonnés	*500.000*	*623.957*	*750.978*
3. Dettes de location financement	*107.404*	*92.105*	*88.378*
4. Etablissements de crédit	*5.588.344*	*1.293.752*	*197.931*
XI Dettes à un an au plus	17.336.387	13.113.492	10.912.340
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1.232.677	316.247	240.820
B. Dettes financières	10.115.950	8.143.169	7.686.213
1. Etablissements de crédit	*10.115.950*	*8.143.169*	*7.686.213*
2. Autres emprunts	*0*	*0*	*0*
C. Dettes commerciales	2.496.630	3.901.932	2.342.288
1. Fournisseurs	*2.350.070*	*3.756.680*	*1.734.957*
2. Effets à payer	*146.559*	*145.252*	*607.331*
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1.623.332	566.244	378.641
1. Impôts	*1.305.415*	*403.243*	*261.725*
2. Rémunérations et charges sociales	*317.917*	*163.001*	*116.916*
F. Autres dettes	1.867.798	185.899	264.378
XII Comptes de régularisation	**104.341**	**149.429**	**51.919**
TOTAL DU PASSIF	**36.554.556**	**20.634.611**	**16.526.224**

5.1.3. Compte de résultats

Vous trouverez ci-dessous, le compte de résultats consolidé exprimé en Euro au 31.12.2005, 31.12.2004 et 31.12.2003.

TEAM INTERNATIONAL MARKETING - CONSOLIDE (en 'EURO)	2005	2004	2003
I Produits d'exploitation	**55.515.540**	**50.899.535**	**36.218.362**
A chiffres d'affaires	54.899.116	50.345.277	35.804.388
D. Autres produits d'exploitation	616.425	554.258	413.974
II Charges d'exploitation	**53.022.988**	**49.041.996**	**35.039.009**
A. Approvisionnements et marchandises	43.148.094	40.043.425	29.697.547
1. Achats	*44.717.189*	*42.068.786*	*29.821.373*
2. Variation des stocks	*-1.569.096*	*-2.025.361*	*-123.826*
B. Services et biens divers	7.217.040	6.696.844	3.733.549
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	1.635.664	1.387.426	1.063.503
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles	274.610	307.628	246.397
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	995	169.542	-96.610
F. Provisions pour risques et charges	69.326	119.900	35.000
G. Autres charges d'exploitation	206.740	162.537	204.933
I. Amortissements sur les différences de consolidation positives	470.520	154.695	154.691
III Bénéfice d'exploitation (pertes)	**2.492.552**	**1.857.539**	**1.179.353**
IV Produits financiers	**894.622**	**885.146**	**753.992**
B. Produits des actifs circulants	177.822	102.576	162.893
C. Autres produits financiers	716.800	782.570	591.099
V Charges financières	**1.066.953**	**1.534.540**	**1.702.971**
A. Charges des dettes	586.973	599.460	429.689
D. Autres charges financières	479.980	935.080	1.273.282
VI Bénéfice courant avant impôts	**2.320.221**	**1.208.145**	**230.374**
VII Produits exceptionnels	**15.269**	**47.965**	**3.418**
E. Plusvalues sur réalisation d'actifs immobilisés	7.948		
F. Autres produits exceptionnels	7.321	47.965	3.418
VIII Charges exceptionnelles	**27.018**	**0**	**0**
IX Bénéfice de l'exercice avant impôts	**2.308.472**	**1.256.110**	**233.792**
XI Impôts sur le résultat	**-983.951**	**-538.691**	**-147.159**
A. Impôts	-983.951	-538.691	-147.159
XII Bénéfice de l'exercice	**1.324.521**		
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	**147.629**		
Part du résultat représentant les intérêts de tiers	**0**	**0**	**0**
XIV Bénéfice consolidé - part du groupe	**1.472.149**	**717.419**	**86.633**

5.1.4. Tableau de financement

in €	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Cash Flow opérationnel			
Part du groupe dans le résultat consolidé	1.472.149	717.419	86.633
Réconciliation du résultat net avec les valeurs disponibles à travers les activités opérationnelles			
Amortissements sur actifs immobilisés	274.610	307.628	246.397
Amortissement sur les différences de consolidation	470.520	154.695	154.691
Amortissement exceptionnel sur les différences de consolidation			
Résultat provenant de transferts et non de l'usage d'actifs immobilisés			
Intérêts de tiers et part des entreprises	-147.629		
pour lesquelles la méthode de mutation des capitaux propres a été adaptée			
Intérêts minoritaires et résultats des entreprises			
reprises selon la méthode de mutation des capitaux propres.			
Modification de l'actif et du passif			
Créances commerciales et autres créances	1.061.993	-929.426	2.334.787
Stocks et commandes en cours	-1.659.383	-1.897.095	-223.827
Comptes de régularisation de l'actif	639	375.032	-384.601
Provisions pour risques et charges	-31.328	99.130	35.000
Dettes financière à un an au plus	1.972.781	456.956	-2.723.604
Dettes commerciales	-2.988.465	1.559.644	-570.327
Dettes fiscales et sociales	-1.036.571	187.603	-114.654
Autres dettes	1.681.899	-78.479	-35.120
Comptes de régularisation du passif	-45.088	97.510	10.984
Valeurs disponibles nettes provenant des activités opérationnelles	**1.026.127**	**1.050.617**	**-1.183.641**
Cash Flow provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'actifs immobilisés	-574.928	-1.767.615	-253.779
Autres modifications des actifs immobilisés			
Acquisitions de participations	-192.179	-205.747	177.916
Incidences de variation de périmètre	-2.937.506	0	-371.989
Valeurs disponibles nettes provenant des activités d'investissement	**-3.704.613**	**-1.973.362**	**-447.852**
Cash Flow provenant des activités de financement			
Nouveaux emprunts bancaires	5.082.879	1.275.626	595.032
Remboursements bancaires	-226.598	-227.672	-166.097
Augmentation de captital			80.000
Allocation de dividende			
Ecart de conversion	9.746	20.440	
Différences en intérêts des tiers	272	212	
Valeurs disponibles nettes provenant des activités de financement	**4.866.300**	**1.068.605**	**508.935**
Augmentation (diminution) nette des valeurs disponibles et équivalents	2.187.815	145.860	-1.122.558
Placements de trésorerie et valeurs disponibles au début de l'année comptable	***932.769***	***786.909***	***1.909.467***
Placements de trésorerie et valeurs disponibles à la fin de l'année comptable	***3.120.584***	***932.769***	***786.909***

5.1.5 Tableau de consolidation détaillé au 31.12.2005 et au 31.12.2004

Le tableau de consolidation détaillé fourni ci-dessous reprend les bilans et comptes de résultat individuels des entreprises consolidées. Les tableaux sont présentés sous forme abrégée.

TEAM INTERNATIONAL GROUP – CONSOLIDE (en 'EURO) 31.12.2005	Team internat. Marketing	Team kalorik Group	Team Hong Kong	Team France	Team Polska	*total*	Eliminations	*Consolidated*
ACTIF IMMOBILISE	**17.465.168**	**295.564**	**0**	**359.711**	**291.228**	***18.411.670***	**-6.062.087**	***12.349.584***
II Immobilisations incorporelles	**0**	**33.459**	**0**	**6.611**	**130.637**	***170.707***		***170.707***
III Différence de consolidation positive							**7.928.135**	***7.928.135***
IV Immobilisations corporelles	**2.009.369**	**236.372**	**0**	**353.009**	**160.591**	**2.759.340**	**0**	**2.759.340**
A. Terrains et constructions	1.706.596	0	0	265.508	152.025	*2.124.130*		*2.124.130*
B. Installations, machines et outillage	3.722	9.177	0		606	*13.504*		*13.504*
C. Mobilier et matériel roulant	50.290	53.452	0	87.501	7.002	*198.245*		*198.245*
D. Location-financement et droits similaires		173.742	0		0	*173.742*		*173.742*
E. Autres immobilisations corporelles	248.761	0	0		0	*248.761*		*248.761*
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		0	0		958	*958*		*958*
V Immobilisations financières	**15.455.799**	**25.733**	**0**	**91**	**0**	*15.481.623*	**-13.990.222**	***1.491.401***
ACTIFS CIRCULANTS	**220.101**	**13.686.961**	**253.421**	**8.662.307**	**2.767.885**	***25.590.675***	**-1.385.702**	***24.204.973***
VII Stocks et commandes en cours d'exécution	**0**	**4.425.080**	**0**	**2.601.586**	**1.336.433**	***8.363.099***	**0**	***8.363.099***
A. Stock		4.425.080	0	2.601.586	1.336.433	*8.363.099*		*8.363.099*
VIII créances à un an au plus	**216.086**	**9.129.893**	**251.387**	**3.089.080**	**1.396.636**	***14.083.082***	**-1.385.702**	***12.697.380***
A. Créances commerciales	50.545	8.062.529	0	2.662.807	1.319.274	*12.095.154*	-132.276	*11.962.878*
B. Autres créances	165.541	1.067.364	251.387	426.273	77.363	*1.987.928*	-1.253.426	*734.502*
IX Placements de trésorerie				**411.395**	**0**	***411.395***		***411.395***
X Valeurs disponibles	**1.706**	**118.667**	**2.034**	**2.556.416**	**30.366**	***2.709.189***		***2.709.189***
XI Comptes de régularisation	**2.310**	**13.321**	**0**	**3.830**	**4.449**	***23.910***		***23.910***
TOTAL DE L'ACTIF	**17.685.269**	**13.982.525**	**253.421**	**9.022.018**	**3.059.112**	***44.002.345***	**-7.447.789**	***36.554.556***

TEAM INTERNATIONAL GROUP – CONSOLIDE (en 'EURO)	Team internat. Marketing	Team kalorik Group	Team Hong Kong	Team France	Team Polska	*total*	Eliminations	*Consolidated*
CAPITAUX PROPRES	**8.929.979**	**4.156.027**	**-3.139**	**3.803.408**	**281.663**	***17.167.938***	**5.305.527**	***11.861.926***
I Capital	**9.050.000**	**1.216.100**	**1.087**	**381.122**	**116.926**	*10.765.235*	**-1.715.235**	***9.050.000***
Ecart de conversion					**30.186**	*30.186*		***30.186***
Réserves	**63.327**	**852.797**	**0**	**2.152.424**	**41.420**	*3.109.968*	**-2.938.436**	***171.531***
Résultat reporté	**-183.544**	**1.638.673**	**0**		**0**	*1.455.129*	**-666.411**	***788.718***
Ecarts de conversion négatifs							**349.341**	***349.341***
Résultat de l'exercice	**196**	**448.457**	**-4.225**	**1.269.862**	**93.130**	*1.807.420*	**-335.271**	***1.472.149***
VIII. INTERETS DE TIERS							**484**	***484***
IX.PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	**0**	**284.775**	**0**	**679.188**	**91.707**	***1.055.670***	**0**	***1.055.670***
VII Provisions pour risques et charges	**0**	**284.775**	**0**	**679.188**	**91.707**	***1.055.670***	**0**	***1.055.670***
4. Autres risques et charges		284.775	0	679.188	91.707	*1.055.670*		*1.055.670*
DETTES	**8.755.290**	**9.541.723**	**256.559**	**4.539.422**	**2.685.743**	***25.778.737***	***-2.142.261***	***23.636.476***
X Dettes à plus d'un an	**5.018.162**	**607.404**	**0**	**1.070.182**	**0**	***6.695.748***	***-500.000***	***6.195.748***
A. Dettes financières	5.018.162	107.404	0	1.070.182	0	*6.195.748*		*6.195.748*
C. Autres dettes		500.000	0		0	*500.000*	-500.000	*0*
XI Dettes à un an au plus	**3.680.833**	**8.886.923**	**256.559**	**3.468.590**	**2.685.743**	***18.978.647***	***-1.642.261***	***17.336.387***
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	978.864	68.543	0	185.269		*1.232.677*		*1.232.677*
B. Dettes financières	650.933	6.376.514	0	113.768	1.013.913	*8.155.127*	1.960.823	*10.115.950*
1. Etablissements de crédit	650.933	6.376.514	0	113.768	1.013.913	*8.155.127*	1.960.823	*10.115.950*
C. Dettes commerciales	144.972	1.704.598	0	1.470.138	1.270.020	*4.589.728*	*-2.093.099*	*2.496.630*
1. Fournisseurs	144.972	1.558.039	0	1.470.138	1.270.020	*4.443.169*	*-2.093.099*	*2.350.070*
2. Effets à payer		146.559	0		0	*146.559*		*146.559*
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	126.408	314.114	0	1.108.171	74.639	*1.623.332*		*1.623.332*
1. Impôts	83.749	192.335	0	954.691	74.639	*1.305.415*		*1.305.415*
2. Rémunérations et charges sociales	42.658	121.779		153.480	0	*317.917*		*317.917*
F. Autres dettes	1.779.656	423.154	256.559	591.244	327.170	*3.377.783*	-1.509.985	*1.867.798*
XII Comptes de régularisation	**56.295**	**47.396**	**0**	**650**	**0**	***104.341***		***104.341***
TOTAL DU PASSIF	**17.685.269**	**13.982.525**	**253.421**	**9.022.018**	**3.059.112**	***44.002.345***	**-7447.788**	***36.554.556***

TEAM INTERNATIONAL GROUP - CONSOLIDE (en 'EURO)	Team internat. Marketing	Team kalorik Group	Team Hong Kong	Team France	Team Polska	*total*	Eliminations	*Consolidated*
I Produits d'exploitation	**1.015.178**	**44.777.596**	**0**	**11.099.156**	**4.813.361**	***61.705.291***	**-6.189.750**	***55.515.540***
A chiffres d'affaires	969.121	44.102.173	0	11.084.438	4.803.288	*60.959.020*	-6.059.904	*54.899.116*
D. Autres produits d'exploitation	46.056	675.423	0	14.718	10.073	*746.271*	-129.846	*616.425*
II Charges d'exploitation	**826.255**	**44.138.709**	**4.240**	**9.149.145**	**4.623.871**	***58.742.219***	**-5.722.937**	***53.019.282***
A. Approvisionnements et marchandises	0	37.685.527	0	7.224.148	3.400.580	*48.310.255*	-5.162.161	*43.148.094*
1. Achats		38.720.108	0	7.744.484	3.414.759	*49.879.350*	-5.162.161	*44.717.189*
2. Variation des stocks		-1.034.581		-520.336	-14.179	*-1.569.096*		*-1.569.096*
B. Services et biens divers	408.283	5.215.460	4.240	1.825.153	791.492	*8.244.629*	-1.027.589	*7.217.040*
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	308.995	1.034.624	0	118.378	173.667	*1.635.664*		*1.635.664*
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations (in)corporelles	91.542	110.026	0	25.223	47.819	*274.610*		*274.610*
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales		-15.445	0		16.440	*995*		*995*
F. Provisions pour risques et charges		23.181	0	-70.812	116.957	*69.326*		*69.326*
G. Autres charges d'exploitation	17.435	85.335	0	27.055	76.916	*206.740*		*206.740*
I. Amortissements sur les différences de consolidation							470.520	*470.520*
III Bénéfice d'exploitation (pertes)	**188.923**	**638.887**	**-4.240**	**1.950.011**	**189.491**	***2.963.072***	**-470.520**	***2.492.552***
IV Produits financiers	**19.577**	**834.006**	**391**	**57.973**	**21.399**	*933.347*	**--38.725**	***894.622***
V Charges financières	**171.073**	**765.092**	**377**	**73.016**	**83.740**	*1.093.297*	**-26.345**	***1.066.953***
VI Bénéfice courant avant impôts	**37.427**	**707.801**	**-4.225**	**1.934.968**	**127.150**	***2.803.121***	**-482.900**	***2.320.221***
VII Produits exceptionnels	**0**	**7.321**	**0**	7.948	**0**	*15.269*		***15.269***
VIII Charges exceptionnelles	**19.406,97**	**0**	**0**	7.611	**0**	*27.018*		***27.018***
IX Bénéfice de l'exercice avant impôts	**18.020**	**715.122**	**-4.225**	**1.935.305**	**127.150**	***2.791.372***	**-482.900**	***2.308.471***
X Impôts sur le résultat	**-17.823**	**-266.665**	**0**	**-665.443**	**-34.020**	*-983.951*		***-983.951***
XI Quote-part dans le résult des sociétés mise en équival							**147.629**	***-147.629***
Part du résultat représentant les intérêts de tiers				**0**	**0**	*0*		***0***
XIV Bénéfice consolidé - part du groupe	**196**	**448.457**	**-4.225**	**1.269.862**	**93.130**	***1.807.420***	**-335.271**	***1.472.149***

TEAM INTERNATIONAL MARKETING - CONSOLIDE (en 'EURO) 31.12.2004	Team internat. Marketing	Team Internat. Distribution	Kalorik SA	Sarev SPRL	Team Polska	*Total*	Eliminations	*Consolidé 31.12.2004*
ACTIF IMMOBILISE	**6.695.043**	**239.669**	**84.045**	**86.961**	**176.981**	***7.282.700***	**-3.280.958**	***4.001.742***
I Frais d'établissement	**0**	**0**	**0**	**0**		***0***		***0***
II Immobilisations incorporelles	**0**	**15.213**	**49.427**	**0**	**162.045**	***226.685***		***226.685***
III Différence de consolidation positive							**886.976**	***886.976***
IV Immobilisations corporelles	**1.809.859**	**189.635**	**34.418**	**0**	**14.936**	**2.048.848**	**0**	**2.048.848**
A. Terrains et constructions	1.772.510	0	0	0	4.425	*1.776.936*		*1.776.936*
B. Installations, machines et outillage	6.859	4.571	0	0	1.820	*13.250*		*13.250*
C. Mobilier et matériel roulant	11.082	55.877	6.491	0	7.783	*81.233*		*81.233*
D. Location-financement et droits similaires	0	129.186	27.928	0	0	*157.114*		*157.114*
E. Autres immobilisations corporelles	19.407	0	0	0	0	*19.407*		*19.407*
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	0	0	0	0	908	*908*		*908*
V Immobilisations financières	**4.885.184**	**34.821**	**200**	**86.961**	**0**	*5.007.167*	**-4.167.934**	***839.233***
ACTIFS CIRCULANTS	**474.799**	**8.565.877**	**6.333.261**	**29.523**	**2.336.067**	***17.739.528***	**-1.106.658**	***16.632.870***
VI Créances à plus d'un an	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***0***	**0**	***0***
B. Autres créances	0					*0*		*0*
VII Stocks et commandes en cours d'exécution	**0**	**2.032.051**	**1.342.767**	**0**	**1.253.905**	***4.628.722***	**0**	***4.628.722***
A. Stock	0	2.032.051	1.342.767	0	1.253.905	*4.628.722*		*4.628.722*
B. Commandes en cours d'exécution						*0*		*0*
VIII créances à un an au plus	**469.064**	**6.217.325**	**4.448.527**	**19.854**	**999.445**	***12.154.215***	**-1.106.658**	***11.047.557***
A. Créances commerciales	469.064	5.604.638	4.261.511	6.340	972.994	*11.314.546*	-627.389	*10.687.157*
B. Autres créances	0	612.687	187.016	13.514	26.452	*839.669*	-479.269	*360.400*
IX Placements de trésorerie					**0**	***0***		***0***
X Valeurs disponibles	**803**	**303.904**	**540.327**	**9.669**	**78.066**	***932.769***		***932.769***
XI Comptes de régularisation	**4.932**	**12.597**	**1.640**	**0**	**4.652**	***23.821***		***23.821***
TOTAL DE L'ACTIF	**7.169.843**	**8.805.546**	**6.417.306**	**116.484**	**2.513.049**	***25.022.227***	**-4.387.616**	***20.634.611***

TEAM INTERNATIONAL MARKETING - CONSOLIDE (en 'EURO) 31.12.2004	Team internat. Marketing	Team Internat. Distribution	Kalorik SA	Sarev SPRL	Team Polska	*Total*	Eliminations	*Consolidé 31.12.2004*
CAPITAUX PROPRES	**3.929.783**	**2.854.031**	**853.539**	**-12.435**	**178.787**	***7.803.704***	**-2.780.958**	***5.022.534***
I Capital	**4.050.000**	**1.041.500**	**173.525**	**18.592**	**116.926**	*5.400.543*	**-1.350.543**	***4.050.000***
Ecarts de conversion					**20.440**	*20.440*		***20.440***
Réserves	**63.327**	**788.037**	**17.353**		**0**	*868.717*	**-787.087**	***81.630***
Résultat reporté	**-226.905**	**467.925**	**428.344**	**-42.805**	**15.333**	*641.893*	**-488.848**	***153.045***
Résultat de l'exercice	**43.361**	**556.568**	**234.317**	**11.778**	**26.087**	*872.111*	**-154.692**	***717.419***
VIII. INTERETS DES TIERS							**212**	***212***
IX. PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS DIFFERES	**0**	**10.000**	**251.594**	**0**	**77.536**	***339.130***	**0**	***339.130***
VII Provisions pour risques et charges	**0**	**10.000**	**251.594**	**0**	**77.536**	***339.130***	**0**	***339.130***
4. Autres risques et charges	0	10.000	251.594	0	77.536	*339.130*		*339.130*
DETTES	**3.240.060**	**5.941.515**	**5.312.173**	**128.918**	**2.256.726**	***16.879.392***	***-1.606.658***	***15.272.734***
X Dettes à plus d'un an	**1.877.819**	**603.959**	**5.159**	**22.877**	**0**	***2.509.813***	***-500.000***	***2.009.813***
A. Dettes financières	1.877.819	103.959	5.159	22.877	0	*2.009.813*		*2.009.813*
B. Dettes commerciales		500.000			0	*500.000*	-500.000	*0*
XI Dettes à plus d'un an	**1.351.861**	**5.302.295**	**5.306.848**	**106.042**	**2.153.104**	***14.220.150***	***-1.106.658***	***13.113.492***
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	245.911	48.011	14.598	7.727	0	*316.247*		*316.247*
B. Dettes financières	588.382	3.084.093	3.947.861	0	522.833	*8.143.169*	*0*	*8.143.169*
1. Etablissements de crédit	588.382	3.084.093	3.947.861	0	522.833	*8.143.169*		*8.143.169*
C. Dettes commerciales	133.367	1.849.129	1.111.764	7.568	1.427.494	*4.529.321*	*-627.389*	*3.901.932*
1. Fournisseurs	133.367	1.703.876	1.111.764	7.568	1.427.494	*4.384.069*	*-627.389*	*3.756.680*
2. Effets à payer		145.252			0	*145.252*		*145.252*
D. Acomptes reçus sur commandes					0	*0*		*0*
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	93.661	202.332	177.633	13.038	79.580	*566.244*		*566.244*
1. Impôts	54.690	97.034	164.351	11.394	75.774	*403.243*		*403.243*
2. Rémunérations et charges sociales	38.971	105.298	13.282	1.644	3.806	*163.001*		*163.001*
F. Autres dettes	290.539	118.730	54.993	77.709	123.197	*665.168*	-479.269	*185.899*
XII Comptes de régularisation	**10.380**	**35.262**	**166**	**0**	**103.621**	***149.429***		***149.429***
TOTAL DU PASSIF	**7.169.843**	**8.805.546**	**6.417.306**	**116.484**	**2.513.049**	***25.022.227***	**-4.387.616**	***20.634.611***

TEAM INTERNATIONAL MARKETING - CONSOLIDE (en 'EURO)	Team internat. Marketing	Team Internat. Distribution	Kalorik SA	SAREV SPRL	Team Polska	*Total*	Eliminations	*Consolidé 31.12.2004*
I Produits d'exploitation	**901.875**	**40.365.316**	**9.918.196**	**105.265**	**3.967.464**	***55.258.116***	**-4.358.581**	***50.899.535***
A chiffres d'affaires	853.069	39.751.791	9.887.097	96.000	3.926.803	*54.514.760*	-4.169.483	*50.345.277*
D. Autres produits d'exploitation	48.806	613.526	31.099	9.265	40.661	*743.356*	-189.098	*554.258*
II Charges d'exploitation	**715.748**	**39.095.678**	**9.451.170**	**84.233**	**3.899.057**	***53.245.885***	**-4.203.889**	***49.041.996***
A. Approvisionnements et marchandises	0	32.610.324	7.490.266	0	2.807.124	*42.907.714*	-2.864.289	*40.043.425*
1. Achats	0	33.936.853	7.008.085	0	3.988.137	*44.933.075*	-2.864.289	*42.068.786*
2. Variation des stocks	0	-1.326.530	482.181	0	-1.181.013	*-2.025.361*		*-2.025.361*
B. Services et biens divers	377.855	5.341.081	1.675.530	3.833	666.329	*8.064.628*	-1.367.784	*6.696.844*
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	164.969	968.843	50.860	66.833	135.922	*1.387.426*		*1.387.426*
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles	164.161	57.592	37.212	13.354	35.312	*307.631*		*307.631*
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	0	63.000	95.140	0	11.401	*169.542*		*169.542*
F. Provisions pour risques et charges	0	-9.231	51.594	0	77.536	*119.900*		*119.900*
G. Autres charges d'exploitation	8.763	64.069	50.567	214	165.432	*289.045*	-126.508	*162.537*
I. Amortissements sur les différences de consolidation positives							154.692	*154.692*
III Bénéfice d'exploitation (pertes)	**186.127**	**1.269.638**	**467.026**	**21.032**	**68.407**	***2.012.231***	**-154.692**	***1.857.539***
IV Produits financiers	**8.200**	**672.645**	**169.840**	**56**	**45.810**	*896.551*	**-11.405**	***885.146***
V Charges financières	**101.350**	**1.113.597**	**270.549**	**2.305**	**58.144**	*1.545.945*	**-11.405**	***1.534.540***
VI Bénéfice courant avant impôts	**92.977**	**828.686**	**366.317**	**18.784**	**56.073**	***1.362.837***	**-154.692**	***1.208.145***
VII Produits exceptionnels	**0**	**47.965**	**0**	**0**	**0**	*47.965*		***47.965***
VIII Charges exceptionnelles	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	*0*		***0***
IX Bénéfice de l'exercice avant impôts	**92.977**	**876.651**	**366.317**	**18.784**	**56.073**	***1.410.802***	**-154.692**	***1.256.110***
X Impôts sur le résultat	**-49.617**	**-320.083**	**-132.000**	**-7.005**	**-29.985**	*-538.691*		***-538.691***
Part du résultat représentant les intérêts de tiers					**0**	*0*		***0***
XIV Bénéfice consolidé - part du groupe	**43.361**	**556.568**	**234.317**	**11.778**	**26.087**	***872.111***	**-154.692**	***717.419***

5.1.6. Annexe aux comptes annuels consolidés clôturés le 31 décembre 2005

5.1.6.1. Règles d'évaluation

1. Principes généraux

I. Référentiel comptable

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 en application des dispositions du Code des Sociétés, de la loi sur la comptabilité des entreprises et des divers avis de la CNC. Les normes IFRS ne doivent pas être appliquées car le Marché Libre ne constitue pas un marché réglementé (au sens de la loi du 2 août 2002) et donc l'application des normes internationales n'est pas obligatoire.

II. Harmonisation des règles d'évaluation

Dans le cadre de l'application de l'article 125 AR. 30.01.2001 les règles d'évaluation ont été uniformisées. Cette uniformisation a essentiellement pour but de présenter les comptes selon le schéma belge des comptes annuels BNB. Les règles d'évaluation appliquées par les filiales Team International France SAS et Team Polska Sp.Z.oo sont équivalentes aux règles d'évaluation appliquées par les sociétés belges du groupe. Vu le type d'activité et les éléments constitutifs de l'actifs et du passifs des filiales, aucune discordance significative n'a été relevée.

III. Correction pour l'application des règles d'évaluation non économiques
(art 128 AR 30.01.2001)

Les règles d'évaluation appliquées par les sociétés reprises en consolidation ne sont pas en contradiction avec les règles d'évaluations fiscales et en particulier, elles n'ont pas nécessité :
- l'application d'amortissements ou de réductions de valeurs supérieurs à ceux économiquement justifiables ;
- la comptabilisation des provisions supérieures à celles économiquement justifiables.

IV. Impôts différés et latences fiscales (art129 AR 30.01.2001)

Les comptes consolidés ne mentionnent pas d'impôts différés ou de latences fiscales (actives et passives) pour les raisons suivantes :
- Aucune plus-value de réévaluation ou plus-values réalisée n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le groupe n'a pas bénéficié des subsides en capital
- Aucune société du groupe ne détient de pertes fiscalement reportables.

2. Méthodes de consolidation appliquées

Consolidation intégrale
Les sociétés dans lesquelles Team International Marketing SA détient une participation de plus de 50 % (entreprises liées) sont consolidées en application de la méthode de la consolidation intégrale.
La consolidation portant sur l'exercice 2005 comporte une exception, relative la participation dans Team Roumanie Srl, pour les raisons suivantes :
- la société est en phase de démarrage et a peu d'activités.
- les comptes annuels au 31.12.2005 n'ont pas été contrôlés par un auditeur externe.
- l'adaptation des règles d'évaluation dévie fortement des règles européennes utilisées.
- les activités sont négligeables par rapport à celles de l'ensemble du groupe.

Méthode de la mise en équivalence
Les sociétés dans lesquelles Team Marketing SA détient une participation entre 20 et 50 % sont reprises dans la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence.

3. Règles particulières

I. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont valorisés à leur prix d'acquisition et sont amortis linéairement sur 5 ans, pro rata temporis.
Au 31.12.2005 les frais d'établissement sont entièrement amortis.

II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition et sont amorties linéairement, pro rata temporis, de la manière suivante :

Concessions, brevets et licences	20 % L
Goodwill	20 % L

III. Ecart de consolidation positif

L'écart de consolidation positif provient de la différence entre la valeur comptable de la participation et la part dans les capitaux propres de la filiale.
En application de l'article 140 de l'AR. 30.01.2001, une analyse a été faite afin d'affecter l'écart constaté entre la valeur réelle et la valeur comptable des éléments actifs des sociétés filiales.
Les immobilisations corporelles sont toutes récemment acquises et ne montrent pas une plus value latente.
Les autres éléments actifs et passifs (stock, créances et dettes) sont correctement valorisés.
L'écart de consolidation constaté ne peut dès lors pas être affecté et est exprimé en conséquence comme écart de consolidation positif.

Cet écart de consolidation est amorti sur 10 ans de manière linéaire, pro rata temporis.
Le Conseil d'Administration a retenu une durée d'amortissement de 10 ans. Cette durée est justifiée compte tenu du type d'activité, basée sur l'établissement de relations commerciales à long terme avec des clients qui sont essentiellement des distributeurs.

IV. Immobilisations corporelles

Conformément à la quatrième directive CEE, la distinction « immobilisations/actifs circulants » doit être faite en fonction de l'affectation donnée à l'élément de l'actif. Font partie des immobilisations tous les éléments du patrimoine destinés à être affectés durablement à l'activité de l'entreprise (avis CNC 150/1).
Selon la norme IAS 16 : « une immobilisation corporelle est un actif corporel qui est détenu par une entreprise soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives ; et dont la durée de vie ou d'utilisation s'étale sur plus d'un exercice. »

Les règles d'évaluation se résument comme suit :

Actif	Methode	Taux d'amortissement en %	
		Principal	Frais accessoires
		Min - Max	Min - Max
Constructions	L	3,3- 5	3,3- 5
Installations, machines et outillage	L	10 – 33	10 – 33
Matériel roulant	L	20 – 25	20 – 25
Matériel de bureau et mobilier	L	20 – 33	20 – 33

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport, majoré des frais accessoires et de la TVA non déductible.

V. Stocks et commandes en cours

Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO (« first in first out »).

Le coût d'acquisition contient le prix d'achat augmenté d'une majoration pour :

- les coûts de transport
- les coûts de douane et de dédouanement
- les coûts de stockage et de traitement.

Si le prix d'achat est supérieur à la valeur de réalisation nette alors la valorisation se fait sur base de la valeur de réalisation. La valeur de réalisation nette est déterminée à partir du prix de vente normal estimé auquel sont retirés les frais liés à la vente.

VI. Créances commerciales

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de valeur si leur recouvrement présente un risque.
Des réductions de valeur sont appliquées sur les créances si la valeur de réalisation des créances, de l'avis du Conseil d'Administration, s'avère inférieure à la valeur comptable et si, dés lors, il existe une incertitude quant au remboursement à l'échéance.

VII. Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles comprennent les avoirs à vue auprès d'institutions financières et l'encaisse. Elles sont évaluées à la valeur nominale ; les valeurs disponibles en devises étrangères sont converties au cours de clôture à la date du bilan.

VIII. Comptes de régularisation

Les charges et revenus portés sous cette rubrique sont évalués suivant une règle proportionnelle appropriée.

IX. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les charges dont la survenance est clairement définie, certaine et probable mais dont le montant n'est pas certain. Les provisions ne peuvent pas être utilisées pour des corrections de valeur des éléments d'actifs. Dans le cadre des activités du groupe, les provisions sont essentiellement constituées d'une estimation du coût relatif au service après vente et à la garantie de deux ans sur les marchandises vendues.

X. Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

XI. Reconnaissance du chiffre d'affaires et revenus

Les revenus sont comptabilisés au moment où la société possède suffisamment de certitude que les avantages économiques futures résultant de la transaction lui reviennent et que le montant peut être déterminé de manière fiable.
Les revenus comptabilisés correspondent aux montants reçus ou à recevoir du contractant, suite à des livraisons des biens ou prestations des services, à l'exclusion des remises, de la TVA et des autres taxes sur la vente.

Comme l'activité du groupe se compose essentiellement d'achat et de vente d'appareils électroménagers, une transaction est reprise en chiffre d'affaires au moment où les marchandises ont été livrées et où tous les risques et avantages ont été transférés.

XII. Conversion de devises

La société tient sa comptabilité en EUR.
Les transactions effectuées dans une autre devise que l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de la transaction.
Le prix d'acquisition des éléments d'actif et de passif non monétairesexprimé dans une autre devise que celle du bilan reste converti au cours de change historique.
Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés dans une autre devise que l'EUR, sont valorisés au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
Les écarts positifs et négatifs ainsi constatés sont pris en compte de résultat.

XIII. Conversion de devises – comptes consolidés

Les comptes annuels consolidés sont présentés en EURO. Pour la conversion des comptes annuels des filiales tenus dans une autre valeur, la méthode du taux de clôture a été utilisée.
Selon la méthode du taux de clôture, les actifs monétaires, non monétaires et les éléments du passif, à l'exception des capitaux propres, sont convertis au taux de clôture.

Les produits et charges sont convertis au taux moyen de l'année comptable.

Les écarts de conversion, résultant de la conversion de la position nette des filiales sont comptabilisés sur un compte du passif 'Ecarts de conversion'.

XIV. Utilisation des instruments dérivés

Le groupe utilise des instruments dérivés comme l'achat de devises à terme et la conclusion de contrats de couverture de taux d'intérêts. Ceux-ci sont utilisés afin de couvrir les risques d'écart de fluctuation de devise et de variation de taux d'intérêts pour la majorité des commandes de marchandises. Comme le prix de vente est calculé sur base d'un taux de change connu lors des négociations avec le client, une couverture est prise lors de la finalisation du contrat pour un montant équivalent aux marchandises commandées. Lors de la comptabilisation des factures d'achats libellées en devises, c'est taux de change en vigueur lors de la réception de la facture qui est pris en compte et non pas le taux de couverture. Dès lors, un écart de conversion entre le taux de couverture et le taux en vigueur lors de l'imputation des factures d'achat est constaté et comptabilisé dans les résultats financiers.
Le groupe n'utilise pas de « hedge accounting ».

5.1.6.2. Commentaire sur les comptes consolidés

1. Bilan

ACTIF

I. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des marques commerciales détenus par le groupe :

- Team International
- Kalorik
- Domix

Toutes ces marques sont enregistrées et utilisées exclusivement par les sociétés du groupe.

II. Différence de consolidation positive

La différence de consolidation positive a fortement augmenté suite à l'acquisition en 2005 de la filiale Team International France SAS.
Cette différence est le résultat de l'écart entre la valeur comptable de la participation et le quote-part dans les fonds propres de la filiale lors de sa première intégration dans les comptes consolidés.
L'écart entre le prix d'acquisition et les fonds propres au de Team International France SAS est exclusivement dû à la valorisation de cette dernière sur base de sa rentabilité (résultat net et cash flow). La différence ne peut pas être affectée à d'autres éléments de l'actif et/ou du passif.

Les différences de consolidation sont amorties sur 10 ans linéaire et pro rata temporis.

III. Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de marques détenues par Team International Marketing et par ses filiales ainsi que des licences de software :
Les marques détenues par le groupe sont :

- Team International
- Kalorik
- Romix (par Team Polska)

Evolution de la valeur comptable (en €)

	Val. Acq.	VNC 31.12.2003	VNC 31.12.2004	VNC 31.12.2005
Marque Team International	619.733	113.847	0	0
Marque Kalorik	197.707	69.198	49.427	29.656
Marque Romix	719.260	82.978	127.659	100.000
Licences et autres		26.589	49.599	41.051
Total		**292.612**	**226.685**	**170.707**

IV. Immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles est essentiellement due à l'acquisition d'immeubles. Le poste se compose d'immeubles détenus par Team International Marketing, Team International France SAS (à partir de 2005) et Team Polska :

Propriétaire	Adresse	Nature	Exercice	Valeur d'acquisition en KEUR
Team International Marketing	Chaussée de Waterloo, 50 B-1640 Rhode Saint Genèse	Bureaux	1995	524
Team International Marketing	Av. De l'Espinette Centrale 1 B-1640 Rhode Saint Genèse	Bureaux	2004	1.498
Team International France SAS	10 Rue des Hays Mélines F -2740 Louviers	Bureaux	2005(*)	300
Team Polska Sp. Z.o.o.	Bolechowice Pologne	Terrain	2005	121

(*) en 2005 pour la première fois en consolidation.

Les autres éléments des immobilisations corporelles sont essentiellement :

- des installations informatiques et télécommunication
- des voitures de société (représentants et direction) : le groupe détient fin 2005 +/- 20 voitures (propriété + leasing)
- des aménagements d'immeubles : forte augmentation en 2005 suite à l'aménagement complet de l'immeuble sis Avenue de l'Espinette Centrale 1.

V. Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'évoluent de la manière suivante :

Société	**% particip.**	**2003**	**2004**	**2005**
Sociétés mises en équivalence		*0*	*0*	*1.462.828*
Efbe Electrogeräte GmBH	24,67%			1.301.369
Betterhome (Shunde) Appliance & Co Ltd.	30,00%			78.713
Team International Group of America Inc.	20,00%			24.746
Team UKI Ltd.	20,00%			58.000
Autres entreprises		*592.560*	*804.012*	*2.750*
Efbe Electrogeräte GmBH	24,67%	495.650	665.650	
Betterhome (Shunde) Appliance & Co Ltd.	30,00%	96.910	96.910	
Team China	75,00%		41.452	
Team Roumania Srl	55,00%			2.750
Cautions et garanties		*40.925*	*35.221*	*25.823*
Total		**633.485**	**839.233**	**1.491.401**

A partir de l'exercice 2005 la société applique la méthode de la mise en équivalence sur les participations détenue à plus de 20 %.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

Les stocks comportent uniquement des marchandises et des pièces de rechange (- 1 %).

Evolution:

Société	2005	2004	2003
Team Kalorik Group NV	4.425.080		
Team Distribution NV		2.032.051	768.522
Kalorik International NV		1.342.767	1.899.947
Team International France SAS	2.601.586		
Team Polska Sp.Z.o.o.	1.336.433	1.253.904	63.158
Total	8.363.099	4.628.722	2.731.626

L'augmentation graduelle des stocks peut être expliquée de la manière suivante :

1. Augmentation 2003- 2004 : + 1.897 KEUR
- démarrage des activités de Team Polska Sp.Z.oo = + 1.190 KEUR
- augmentation du chiffre d'affaires dans les sociétés belges : +707 KEUR
2. Augmentation 2004 – 2005 : + 3.735 KEUR
- acquisition de Team International France SAS : + 2.601 KEUR
- augmentation dans Team Kalorik Group : +1.051 KEUR
- augmentation dans Team Polska SpZ.o.o. : + 83 KEUR

Un autre élément qui explique l'augmentation des stocks, en l'occurrence l'élargissement de la gamme de produits et marques. La gamme de produits dans le catalogue du groupe augmente chaque année afin de répondre à la demande des clients et des consommateurs.

Il y a également lieu d'indiquer que le montant des stocks représente la situation au 31.12.2005 et n'est pas à assimiler avec le stock moyen en cours d'exercice.
Vu le fait que les achats et les ventes sont passés en grande quantité, le montant du stock au 31.12.2005 est influencé par la date des derniers achats et ventes avant la date de clôture. Une vente ou achat réalisé juste avant ou après 31.12.2005 peut considérablement influencer l'inventaire au 31.12.2005.

VII. Evolution du besoin en fonds de roulement

L'évolution du besoin en fonds de roulement peut être calculé de la manière suivante :

Evolution du besoin en fonds de roulement	**2003**	**2004**	**2005**
Créances commerciales	9.807	10.687	11.962
Stocks et commandes en cours	2.731	4.628	8.363
Dettes commerciales	-2.343	-3.902	-2.496
Besoin de fonds de roulement	**10.195**	**11.413**	**17.829**

L'augmentation considérable en 2005 (+6.416 KEUR) s'explique par :

- l'augmentation des stocks suite à l'acquisition de Team International France (+ 2.601 KEUR)
- l'augmentation des stocks dans d'autres sociétés du groupe (+ 1.134 KEUR)
- la diminution des dettes commerciales (-1.406 KEUR)
- augmentation des avances payées sur livraisons en 2006 (soldes fournisseurs débiteurs)
- effets de la fusion entre Team International Distribution SA et Kalorik International SA.

Cette augmentation du besoin en fonds de roulement a été financé par :

- le cash flow dégagé par les activités de 2005
- l'augmentation des financements à un an au plus
- l'augmentation des financements à plus d'un an.

VIII. Autres créances à un an au plus

Les autres créances à un an au plus s'évoluent de la manière suivante :

Evolution autres créances (KEUR)	**2003**	**2004**	**2005**
TVA et impôts à récupérer	234	345	333
C/C Team Roumania Srl		15	125
C/C World Trade Electrodomesticos	58		
C/C partenaires Team Home Appliances Inc.			255
C/C Actionnaires			21
C/C Divers	19		
TOTAL	**311**	**360**	**734**

PASSIF

IX. Fonds propres

Capital :

En date du 29.12.2005, la société Team Marketing SA a augmenté son capital social d'un montant de 5.000.000 €, par un apport en nature de 50 % des actions de Team International France SAS.
En date du 31.12.2005, le capital s'élève dès lors à 9.050.000 € représenté par 15.636 actions.

Le capital de Team International Marketing SA a évolué de la manière suivante :

Date	Augment. Capital	Capital Cumul	actions	# actions Cumul
27.07.1995	5.456.357,33	546 KEUR	2.204	2.204
30.11.1998	1.932.578,02	2.479 KEUR	4.500	6.704
13.08.1999	247.893,52	2.727 KEUR	646	7.350
16.12.1999	1.103.126,23	3.830 KEUR	2.874	10.224
31.12.2003	220.045,00	4.050 KEUR	200	10.424
29.12.2005	5.000.000,00	9.050 KEUR	5.212	15.636

Réconciliation des fonds propres consolidés (voir point 5.1.6.3.10)

X. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges couvrent les garanties de service après-vente que le groupe doit fournir sur les produits vendus. La durée de la garantie après-vente a augmenté de 1 à 2 ans au cours des derniers exercices. Ceci explique l'augmentation de cette provision.

XI. Dettes à plus d'un an

1) Emprunt subordonnés
Ce poste concerne des avances subordonnées de la part de Mr. Michaël Stolle, actionnaire principale de Team International Marketing SA. Au cours des exercices 2003 à 2005 ces avances ont été réduites à un montant de 500.000 €

2) Dettes de location financement

Il s'agit des contrats de leasing des voitures de société et matériel informatique. Les contrats de leasing portent essentiellement sur 4 ans.

3) Etablissements de crédit

Les investissements dans les immobilisations corporelles et incorporelles sont financés par des crédits à plus d'un an.
L'augmentation de 1.100 K€ en 2004 est dû au financement de l'acquisition du nouveau bâtiment sis Avenue de l'Espinette Centrale 1 à Rhode-Saint Genèse.

L'augmentation de 5.211 KEUR s'explique par :

- financement de l'acquisition de 50 % des actions de Team Int'l France : 4.000 K€
- reprise de Team International France dans la consolidation : 1.070 K€
- autres investissements 141 K€

XII. Dettes financières à un an au plus

Evolution de dettes financières < 1 an	2005	2004	2003
Avances sur compte courant	6.458	2.438	4.796
Escompte de traites	1.961	648	341
Straight loans	1.082	3.397	
Financement <à 1an	449	557	114
Crédit d'acceptation	166	1.103	2.434
Total	10.116	8.143	7.685

Comme on peut le constater les moyens de financement à court terme évoluent au cours des exercices. Ils sont déterminés en fonction des disponibilités et des conventions annuelles conclues avec les différents établissements de crédit.

XIII. Dettes fiscales, salariales et sociales.

L'augmentation considérable en 2005 des dettes Impôts s'explique par la provision fiscale relative à l'exercice 2005 de 780 KEUR.
Les autres dettes fiscales concernent essentiellement la TVA à payer (436 KEUR en 2005) et le précompte professionnel (retenu sur les salaires) à payer.

Les dettes salariales et sociales suivent l'évolution du personnel du groupe et se composent essentiellement de cotisations sociales à payer et de provisions pour pécules de vacances.

XIV. Autres dettes

Les autres dettes sont composées des différents comptes courants. Le solde au 31.12.2005 inclut à hauteur de 1.000.000 € le solde, payé en 2006 à Mr Foucquet, du prix de rachat de ses parts dans TEAM International France SAS.

2. Compte de résultat consolidé

Remarque préliminaire

Comme indiqué précédemment, la société Team International France SAS a été reprise au cours du 2ième semestre de 2005 (en 2 étapes).
La société a été intégrée dans la consolidation sur base d'une situation intermédiaire au 31.07.2005 sur base de laquelle les négociations ont été effectuées.
Par conséquent, le compte de résultat consolidé de 2005 contient 5 mois (juillet à décembre 2005) d'activités de Team International France SAS.

L'acquisition de Team International France SAS a été faite par :

- augmentation de capital pour un montant de 5.000.000 €
- financement par emprunt bancaire d'un montant de 3.000.000 € auprès de Fortis. Ce contrat a été conclu le 20/10/2005.
- financement emprunt bancaire d'un montant de 1.000.000 € auprès de la banque CIN (Crédit Industriel de Normandie). Ce contrat a été conclu le 26/10/2005.
- compte courant Mr Foucquet d'un montant de 1.000.000 €. Ce compte courant a été remboursé en mars 2006 comme stipulé dans la convention de reprise.

Le compte de résultat contient les frais de financement de la reprise de TEAM International France pour la période du début des contrats de financement jusqu'au 31/12/2005, soit environ 2 mois tandis que le compte de résultat consolidé intégrant TEAM International France porte sur une période de 5 mois

Pour les exercices 2003 et 2004 le compte de résultat porte sur les activités de

- Team International Marketing NV
- Team International Distribution NV et Kalorik International NV (fusionnés en 2005 en Team Kalorik Group NV)
- SAREV SPRL (absorbée en 2005 par Team International Marketing NV)
- Team Polska SpZoo

Au point 5.1.8 nous présentons des comptes consolidés pro forma pour 2005 qui contiennent les activités de Team International France SAS pour les 12 mois.

Commentaires sur les comptes de résultats consolidés

Nous référons aux points 5.1.6.3.18 à 5.1.6.3.22 pour les analyses et évolutions dans les résultats.

Ci-après nous présentons

- une analyse verticale et horizontale du compte de résultats
- une analyse des ratios de rentabilité.
- le calcul du cash flow

Team Group	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	Analyse verticale			Analyse horizontale			
				31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	05-04		04-03	
I Produits d'exploitation	**55.515.540**	**50.899.535**	**36.218.362**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**4.616.005**	**9%**	**14.681.173**	**41%**
A. Chiffre d'affaires	54.899.116	50.345.277	35.804.388	98,9%	98,9%	98,9%	4.553.839	9%	14.540.889	41%
D. Autres produits d'exploitation	616.424	554.258	413.974		1,1%	1,1%	62.166	11%	140.284	34%
II Charges d'exploitation	**53.022.988**	**49.041.997**	**35.039.010**	**95,5%**	**96,4%**	**96,7%**	**3.980.991**	**8%**	**14.002.987**	**40%**
A. Approvisionnements et marchandises	43.148.093	40.043.425	29.697.547	77,7%	78,7%	82,0%	3.104.668	8%	10.345.878	35%
1. Achats	44.717.189	42.068.786	29.821.373	80,5%	82,7%	82,3%	2.648.403	6%	12.247.413	41%
2. Variation de stock	(1.569.096)	(2.025.361)	(123.826)	-2,8%	-4,0%	-0,3%	456.265	-23%	(1.901.535)	1536%
B. Services et biens divers	7.217.040	6.696.844	3.733.549	13,0%	13,2%	10,3%	520.196	8%	2.963.295	79%
C. Rémunérations et charges sociales	1.635.664	1.387.426	1.063.503	2,9%	2,7%	2,9%	248.238	18%	323.923	30%
D. Amortissements et moins-values sur imm. (in)corp.	274.610	307.628	246.397	0,5%	0,6%	0,7%	(33.018)	-11%	61.231	25%
E. Moins-values sur stocks,	995	169.542	(96.610)	0,0%	0,3%	-0,3%	(168.547)	-99%	266.152	-275%
F. Provisions pour risques et charges	69.326	119.900	35.000	0,1%	0,2%	0,1%	(50.574)	-42%	84.900	243%
G. Autres charges d'exploitation	206.740	162.537	204.933	0,4%	0,3%	0,6%	44.203	27%	(42.396)	-21%
I. Ammortissements sur diff de consolidation positives	470.520	154.695	154.691	0,8%	0,3%	0,4%	315.825	204%	4	0%
III Résultat d'exploitation	**2.492.552**	**1.857.538**	**1.179.352**	**4,5%**	**3,6%**	**3,3%**	**635.014**	**34%**	**678.186**	**58%**
IV Produits financiers	**894.622**	**885.146**	**753.992**	**1,6%**	**1,7%**	**2,1%**	**9.476**	**1%**	**131.154**	**17%**
V Charges financières	**1.066.953**	**1.534.540**	**1.702.971**	**1,9%**	**3,0%**	**4,7%**	**(467.587)**	**-30%**	**(168.431)**	**-10%**
VI Profit (perte) courant avant impots	**2.320.221**	**1.208.144**	**230.373**	**4,2%**	**2,4%**	**0,6%**	**1.112.077**	**92%**	**977.771**	**424%**
VII Produits exceptionnels	**15.268**	**47.965**	**3.418**	**0,0%**	**0,1%**	**0,0%**	**(32.697)**	**-68%**	**44.547**	**1303%**
VIII Charges exceptionnelles	**27.018**	**0**	**0**	**0,0%**			**27.018**		**0**	
IX Profit (perte) de l'exercice avant impôts	**2.308.471**	**1.256.109**	**233.791**	**4,2%**	**2,5%**	**0,6%**	**1.052.362**	**84%**	**1.022.318**	**437%**
X Impôts sur le résultat	**(983.951)**	**(538.691)**	**(147.159)**	**-1,8%**	**-1,1%**	**-0,4%**	**(445.260)**	**83%**	**(391.532)**	**266%**
IX Profit (perte) de l'exercice après impôts	**1.324.520**	**717.418**	**86.632**	**2,4%**	**1,4%**	**0,2%**	**607.102**	**85%**	**630.786**	**728%**
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équiv	**147.629**		**0**	**0,3%**			**147.629**		**0**	
XI Profit (perte) de l'exercice	**1.472.149**	**717.418**	**86.632**	**2,7%**	**1,4%**	**0,2%**	**754.731**	**105%**	**630.786**	**728%**

Team Group ***Analyse par ratios***	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	2005	2004	2003
Ratios de rentabilité						
Marge brut= chiffre d'affaires.- achats / Chiffre d'affaires	11.751.023 / 54.899.116	10.856.110 / 50.345.277	6.106.841 / 35.804.388	21,40%	21,56%	17,06%
Marge d'exploitation = Produits d'expl.-(achats+services et biens+ rémun.) / Produits d'exploitation	3.514.743 / - 55.515.540	2.771.840 / -- 50.899.535	1.723.763 / -- 36.218.362	6,33%	5,45%	4,76%
rentabilité des fonds propres = résultat net / fonds propres	1.472.149 / 11.861.926	717.418 / 5.022.534	86.632 / 4.284.678	12,41%	14,28%	2,02%
Marge brut sur ventes = Res d'exploit. avant amort, prov et RDV / Chiffre d'affaire)	3.308.003 / 54.899.116	2.609.303 / 50.345.277	1.518.830 / 35.804.388	6,03%	5,18%	4,24%
Marge nette sur ventes = Res d'exploitaition / Chiffre d'affaires	2.492.552 / 54.899.116	1.857.538 / 50.345.277	1.179.352 / 35.804.388	4,54%	3,69%	3,29%
Rentab. brut actif expl. = Res d'exploit. avant amort, prov et RDV / Actif total	3.308.003 / 36.554.556	2.609.303 / 20.634.611	1.518.830 / 16.526.224	9,05%	12,65%	9,19%
Rentab. net actif expl. = Res. d'exploitation / Actif total	2.492.552 / 36.554.556	1.857.538 / 20.634.611	1.179.352 / 16.526.224	6,82%	9,00%	7,14%

Calcul du cash flow dégagé

Cashflow	**2005**	**20004**	**2003**
Bénéfice net	1.472.149	717.418	86.632
Amortissements sur immobilisations	274.610	307.628	246.397
Amortissements sur différence de consolidation	470.520	154.695	154.691
Moins-values sur stocks	995	169.542	-96.610
Provisions pour risques et charges	69.326	119.900	35.000
Cash flow dégagé	**2.287.600**	**1.469.183**	**426.110**

5.1.6.3. Détail des principales rubriques

5.1.6.3.1. Entreprises consolidées

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les sociétés de droit belge, mention du NUMERO d'entreprise	Méthode Utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4/E5)[1]	Fraction du capital Détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
TEAM HOME APPLIANCES Ltd. Luard Road 18 Wanchai HONG KONG	G	75,00	75,00
TEAM INTERNATIONAL FRANCE SAS Rue des Hayes Mélines 10 27400 Louviers FRANKRIJK	G	100,00	100,00
TEAM KALORIK GROUP NV Middenhutlaan 1 1640 Sint-Genesius-Rode BELGIE BE 0455.660.270	G	100,00	50,00
TEAM POLSKA SP Z.o.o NV Ul. Huznicy kollatajowskiej 13 31-234 Cracow POLEN	G	99,60	0,00

Les comptes annuels des diverses sociétés consolidées sont contrôlés par un auditeur externe :

Team International Marketing SA	Van Cauter-Saeys & Co SPRL
Team International France SAS	KPMG (Commissaire aux comptes)
Team Kalorik Group SA	Van Cauter-Saeys & Co SPRL
Team Polska Sp.Z.o.o.	Skalski I Skalski Sp. Z.o.o.
Team Home Appliances Ltd.	Pas d'audit externe en 2005 (audit externe à partir de l'année comptable 2006)

Team International France a été intégrée dans la consolidation sur base d'un bilan et compte de résultats intermédiaires au 31.07.2005.

5.1.6.3.2. Entreprises exclues du périmètre de consolidation

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMERO d'entreprise	Motif de l'exclusion (A,B,C,D of E)[1]	Fraction du capital Détenu en %	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
TEAM INTERNATIONAL ROUMANIA SRL Bld. Lon Ionescu de la Brad 6 Bucharest ROEMENIE	A	55,00	55,00

[1] A : Filiale d'importance négligeable

La société Team International Roumania Srl a été exclue du périmètre de consolidation pour les raisons suivantes:
- la société est en phase de démarrage et a peu d'activités ;
- les comptes annuels au 31.12.2005 n'ont pas été contrôlés par un auditeur externe ;
- l'adaptation des règles d'évaluation dévie fortement des règles européennes utilisées ;
- les activités sont négligeables par rapport à celles de l'ensemble du groupe.

5.1.6.3.3.Sociétés mises en équivalence

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les sociétés de droit belge, mention du NUMERO d'entreprise	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4/E5)[1]	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
BETTERHOME (SCHUNDE) APPLIANCE CO LTD. Weije Road Tinjiao Industry Zone 6 Da liang, Shunde, Guandung – CHINA	E1	30,00	0,00
EFBE ELECTROGERÄTE GmbH Gustav Töphe Strasse 6 07422 Bad Blankenburg - DEUTSCHLAND	E1	24,76	0,00
TEAM INTERNATIONAL GROUP OF AMERICA INC. 70th Street Miami 33166 Florida USA	E1	20,00	20,00
TEAM UKI LTD. Gibb Street, Digbeth 9 4AA Birmingham – UK	E1	20,00	20,00

[1] E.1 Mise en équivalence d'une société associée

Les sociétés mentionnées ci-dessus sont reprises dans la consolidation sur base de la méthode de la mise en équivalence pour la première fois au 31.12.2005.

Conséquence de la méthode de mise en équivalence :

Société	participat° %	Fonds propres au 01.01.2005 Valeur ('000)	Fonds propres au 01.01.2005 KEUR	Participation Team group in EV	Valeur compt KEUR	Différence KEUR
Efbe GMBH	24,76%	4.735.910,35 EUR	4.735.910	1.172.611,40	835.650	336.961,40
Betterhome (Shunde) Appliance Co. Ltd.	30,00%	1.905.663,69 CNY	199.473	59.842,04	96.910,95	-37.068,92
Total			4.935.384	1.232.453	932.561	299.892,49

Ecarts négatifs	(1)	336.961,40
Ecarts positifs		-37.068,92

Société	participat %	Résultat exercice 2005 Valeur ('000)	Résultat de l'ex. 2005 KEUR	Participation Team group dans le résult
Efbe GMBH	24,76%	520.027,58 EUR	520.028	128.758,83
Betterhome (Shunde) Appliance Co. Ltd.	30,00%	600.260,29 CNY	62.900	18.870,01
Total			582.928	147.628,84

(1) L'écart négatif pour Efbe GmbH est à augmenter du dividende d'un montant de 12.380 € distribué par cette société sur le résultat 2004. L'écart négatif total s'élève dès lors à :
336.961,40 + 12.380 = 349.341

Efbe GmbH

La société Efbe GmbH est née d'une scission effectuée en 2005 de la société Efbe Electrogeräte GmbH en 2 sociétés :

- Efbe GmbH
- Efbe Electrogeräte GmbH

Cette dernière est filiale de la société Efbe GmbH à hauteur de 100%.
Les capitaux propres de Efbe GmbH au 31/12/2005 s'élevaient à 5.256 k€ et le bénéfice réalisé était de 520 k€.
Les capitaux propres de Efbe Electrogeräte GmbH au 31.12.2005 s'élevaient à 2.025 K€ et le bénéfice réalisé était de 109 K€.

Betterhome (shunde) Appliance Co. Ltd.

Il s'agit ici d'une participation détenue chez un producteur d'appareils électroménagers électriques sur le marché Chinois. Le groupe Team achète annuellement pour plus ou moins 2.000.000$ à ce producteur.
Le but de cette participation est d'avoir un contrôle sur les prix de production de même que sur l'évolution des nouvelles technologies.

Team UKI

Via cette société les produits de Team sont distribués sur les marchés du Royaume-Uni et de l'Irlande.

Les 20 % dans Team UKI n'ont été acquis qu'en 30 Novembre 2005.
Application de la méthode de mise en équivalence à partir de 2005.
Pour 2005, on maintiendra la valeur comptable, la quote-part dans les fonds propres au 31.12.2005 étant approximativement la même que la valeur comptable :

Quote-part dans les fonds propres :	53 KEUR
Valeur comptable	58 KEUR

Team International Group of America

Par cette société, le Groupe Team souhaite développer ses activités sur le marché de l'Amérique du Nord et du Sud, et ce auprès des grands noms de la grande distribution.

Les 20% de participations dans Team International Group of America Inc. n'ont été acquis qu'en juillet 2005, date de constitution de la société. Elle n'a pas eu des activités importantes en 2005.
Application de la méthode de mise en équivalence à partir de 2005.
Pour 2005, on maintiendra la valeur comptable ; la quote-part dans les fonds propres au 31.12.2005 étant le même que la valeur comptable :

Quote-part dans les fonds propres :	24 KEUR
Valeur comptable	24 KEUR

5.1.6.3.4. Etat des immobilisations incorporelles

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
(rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche Et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) **VALEUR D'ACQUISITION**			
Au terme de l'exercice précédent	801	**66.767,00**	**1.034.392,00**
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	802	**34.228,99**	**50.927,94**
- Cessions et désaffectations (-)	803		**-17.152,32**
- Transfert d'une rubrique à une autre (+)(-)	804		
- Ecarts de conversion (+)(-)	9981		
- Autres variations	9982		
Au terme de l'exercice	805	**100.995,99**	**1.068.167,62**
c) **AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR**			
Au terme de l'exercice précédent	806	**66.767,00**	**807.707,00**
Mutations de l'exercice :			
- Actés	807	**11.409,67**	**72.754,70**
- Repris car excédentaires (-)	808		
- Acquis de tiers	809	**19.016,10**	**32.656,00**
- Annulés à la suite de cessions/désaffectations (-)	810		**-11.854,26**
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811		
- Ecarts de conversion (+)(-)	9983		
- Autres variations	9984		
Au terme de l'exercice	812	**97.192,77**	**901.263,44**
d) **VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**(a)-(c)	813	**3.803,22**	**166.904,18**

Frais de recherche et de développement
Les frais de recherche et de développement contiennent les frais de recherche et de tests des nouveaux modèles d'appareils électroménagers qui sont exclusivement produit pour Team Group.
Ceux-ci sont amortis sur base de leur durée de vie économique qui pour de tels produits varie entre 2 et 4 ans.

Concessions, brevets en licences

Le Groupe Team est propriétaire des noms de marques - et des logos qui y sont attachés - suivants :
- Team International
- Kalorik
- Romix .

Ces marques sont enregistrées.
La marque Team International a été acquise par Team International Marketing en 1999 pour un montant de 620 KEUR et amortie sur 5 ans.
La marque Kalorik est principalement exploitée en Belgique et a été acquise en 1998
La marque Romix a été acquise par Team Polska SpZ.o.o en 2004 pour un montant de 390.000 PLN.

En outre, ce poste contient encore diverses licences de software, de développement de site Internet, etc. Ceux-ci sont entièrement enregistrés à leur valeur d'acquisition et amortis selon leur durée de vie économique.

5.1.6.3.5. Etat des immobilisations corporelles

IX. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) **VALEUR D'ACQUISITION**				
Au terme de l'exercice précédent	815	**2.028.826,00**	**223.301,00**	**279.292,00**
Mutations de l'exercice :				
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	**496.287,64**	**35.230,48**	**259.308,59**
- Cessions et désaffectations (-)	817	**-35.571,87**	**-3.197,18**	**-73.364,53**
- Transfert d'une rubrique à une autre (+)(-)	818			
- Ecarts de conversion (+)(-)	9985			
- Autres variations	9986			
Au terme de l'exercice	819	**2.489.541,77**	**255.334,30**	**465.236,06**
c) **AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR**				
Au terme de l'exercice précédent	826	**251.890,00**	**210.051,00**	**198.059,00**
Mutations de l'exercice :				
- Actés	827	**78.705,70**	**10.875,30**	**59.159,86**
- Repris car excédentaires (-)	828			
- Acquis de tiers	829	**70.629,00**	**24.197,00**	**83.136,65**
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	**-35.571,87**	**-3.197,18**	**-73.364,53**
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831			
- Ecarts de conversion (+)(-)	9989	**-240,81**	**-96,17**	
- Autres variations	9990			
Au terme de l'exercice	832	**365.412,02**	**241.829,95**	**266.990,98**
d) **VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** (a)-(c)	833	**2.124.129,75**	**13.504,35**	**198.245,08**

1) Terrains et constructions.

Ce poste contient principalement les constructions suivantes:

Propriétaire	**Adresse**	**Nature**	**Valeur comptable au 31.12.2005 en KEUR**
Team International Marketing	Chaussée de Waterloo 50 B-1640 Rhode-Saint-Genèse	Bureaux	267
Team International Marketing	Av. De l'Espinette Centrale 1 B-1640 Rhode-Saint-Genèse	Bureaux	1.439
Team International France SAS	10 Rue des Hays Mélines F -2740 Louviers	Bureaux	265
Team Polska Sp. Z.o.o.	Bolechowice Polen	Terrain	152

2) Installations machines et outillage

Ce poste se compose principalement d'installations informatiques, de réseaux et d'autres équipements informatiques.

3) Mobilier et matériel roulant

Outre le mobilier de bureau habituel, ce poste contient des véhicules du personnel dont les sociétés sont propriétaires et qui sont utilisés par les cadres et le personnel commercial du groupe.

	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations En cours et acomptes versés (rubrique 27)
a) **VALEUR D'ACQUISITION**				
Au terme de l'exercice précédent	815	**250.468,00**	**31.993,00**	**908,00**
Mutations de l'exercice :				
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	**71.664,00**	**262.040,33**	
- Cessions et désaffectations (-)	817	**-29.736,00**	**-31.993,00**	
- Transfert d'une rubrique à une autre (+)(-)	818			
- Ecarts de conversion (+)(-)	9985			**49,71**
- Autres variations	9986			
Au terme de l'exercice	819	**292.396,00**	**262.040,33**	**957,71**
c) **AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR**				
Au terme de l'exercice précédent	826	**93.354,00**	**12.586,00**	
Mutations de l'exercice :				
- Actés	827	**55.036,79**	**32.686,33**	
- Repris car excédentaires (-)	828			
- Acquis de tiers	829			
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	**-29.736,15**	**-31.993,00**	
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831			
- Ecarts de conversion (+)(-)	9989			
- Autres variations	9990			
Au terme de l'exercice	832	**118.654,64**	**13.279,33**	**0,00**
d) **VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** (a)-(c)	833	**173.741,36**	**248.761,00**	**957,71**
Dont : - Terrains et constructions	250			
- Installations, machines et outillage	251	**66.831,00**		
- Mobilier et matériel roulant	252	**106.910,36**		

4) Location financement et droits similaires
Ce poste contient d'une part, l'outillage informatique pris en location financement (66 KEUR) et, d'autre part, les véhicules du personnel également pris en location financement

5) Autres immobilisations corporelles
Ce poste contient les frais de réparation et d'aménagement des constructions en location ou en propriété.

5.1.6.3.6. Etat des immobilisations financières

1. Participations	Codes	1. Entreprises mises en équivalence	2. Autres entreprises
		(post 99211)	(post 284)
a) **VALEUR D'ACQUISITION**			
Au terme de l'exercice précédent	835		**862.887,71**
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions	836		**214.043,19**
- Cessions et retraits (-)	837		**0,00**
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838	**1.015.306,19**	**-1.015.306,19**
- Ecarts de conversion (+)(-)	9991		
Au terme de l'exercice	839	**1.015.306,19**	**61.624,71**
c) **REDUCTIONS DE VALEUR**			
Au terme de l'exercice précédent	846		**58.874,71**
Mutations de l'exercice :			
- Actées	847		
- Reprises car excédentaires (-)	848		
- Acquises de tiers	849		
- Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850		
- Ecarts de conversion (+)(-)	9993		
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	851		
Au terme de l'exercice	852	**0,00**	**58.874,71**
e) VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DES SOCIETES MISE EN EQUIVALENCE	9994	**447.521,33**	
. Quote-part dans le résultat de l'exercice	99941	**147.628,84**	
- Autres types de variations dans des capitaux propres	99943	**299.892,49**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)	856	**1.462.827,52**	**2.750,00**
2. Créances		(post 99212)	(post 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT			**35.220,00**
Mutations de l'exercice :			
- Additions			
- Remboursements (-)			**-9.396,40**
- Réductions de valeur actées (-)			
- Réductions de valeur reprises			
- Ecarts de conversion (+)(-)			
- Autres (+) (-)			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**0,00**	**25.823,60**
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE			

5.1.6.3.7. Etat des écarts de consolidation

XII. ETAT DES ECARTS DE CONSOLIDATION

	Codes	Ecarts de consolidation		Ecarts de mise en équivalence	
		1. Positifs	2. Négatifs	3. Positifs	4. Négatifs
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	9901	**886.976,00**			
Mutations de l'exercice					
- Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	9902	**7.474.609,98**			
- Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	9903				
- Amortissements	9904	**-466.813,14**		**-3.706,89**	
- Ecarts portés en résultats	9905				
- Autres variations	9906			**37.068,92**	**349.341,40**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	9907	**7.894.772,84**		**33.362,03**	**349.341,40**

Rapprochement de l'écart de consolidation au 31/12/2005

L'écart de consolidation au 31.12.2005 provient des consolidations suivantes:

- *Consolidation de Team Kalorik Group SA*

Durant l'année comptable 2005, les réorganisations suivantes ont eu lieu:

- Fusion par absorption de SAREV SPRL par Team International Marketing SA
- Fusion de la société Team International Distribution SA avec la société Kalorik International SA

La différence entre les capitaux propres de SAREV SPRL et sa valeur comptable dans le bilan de Team International Marketing SA a été enregistrée comme plus-value sur la participation de Kalorik International SA.

La valeur comptable de Team Kalorik Group figurant dans la balance de Team International Marketing a été déterminée de la manière suivante :

Valeur comptable de Team International Distribution SA	2.417.705
Valeur comptable de Sarev SPRL	588.000
Valeur comptable de Kalorik International dans Team Marketing SA	86.763
Valeur comptable de Kalorik International dans SAREV	86.763
Plus-value de SAREV SPRL	12.435
	3.191.665

Les capitaux propres au 01/01/2005 de Team Kalorik Group SA s'élèvent à:

Capital	1.216.100
Réserves	786.012
Résultat reporté	6.473
	2.008.585
Ecart de consolidation	**1.183.080 (A)**

- *Consolidation Team International France SAS*

En application des articles 138 et 139 AR C. Soc, la valeur des capitaux propres de la filiale se détermine, et la détermination de la différence de consolidation est opérée, pour chaque filiale à la date d'acquisition des actions et parts ou à une date proche de celle-ci. A cette fin, les fonds propres comprennent le résultat de l'exercice à la date d'acquisition.

L'intégration de Team International France SAS, le Conseil d'Administration considéré que la date la plus proche de l'acquisition pour la détermination des fonds propres était le 31/07/2005 pour les raisons suivantes :

- l'intention économique d'acquisition de 100 % de Team International France SAS à partir de août 2005. L'acquisition juridique étant déroulé en 2 étapes (septembre 2005 pour 50% et décembre 2005 pour le solde).
- La situation intermédiaire au 31.07.2005 a servi comme base des négociations et a fait l'objet d'une révision externe.

La participation dans Team International France SAS a été déterminée de la manière suivante :

- - septembre 2005 : 50 % des participations achetées à M. Fouquet	5.000.000 €
- - décembre 2005 : Apport en nature de 50 % des participations détenues par Monsieur Stolle.	5.000.000 €
	10.000.000 €

Les parties ont explicitement convenu que tous les résultats de Team International France SAS réalisés à partir du 1/8/2005 seraient pour le compte de Team Groupe. Pour toutes ces raisons, l'écart de consolidation a été calculé sur base des capitaux propres de Team International France au 31.07.2005.

Capitaux propres au 31.07.2005 :		
Capital	381.122	
Réserves	2.152.424	
	2.533.546	2.533.546
Ecart de consolidation		**7.466.454(B)**

- *Consolidation de Team Polska Sp Z. o.o.*

Valeur comptable des actions dans Team International Marketing SA	382.624
Participation dans les capitaux propres au 31.12.2003	10.634
Ecart de consolidation	**371.990 (C)**

- **Total brut de l'écart de consolidation au 31.12.2005 (A)+(B) +(C) 9.021.524**

Amortissement de l'écart de consolidation

Les écarts de consolidations sont amortis sur 10 ans de manière linéaire.

	Consol dif	Cumul	...2002	2003	2004	2005	2006	2007
1998 Consol Team Distribution	582.646	582.646	58.265	58.265	58.265	58.265	58.265	58.265
2002 Acquisit Sarev	592.278	1.174.924	59.228	59.228	59.228	59.228	59.228	59.228
2003 Acquis Team Polska	371.990	1.546.914		37.199	37.199	37.199	37.199	37.199
2005 Fusion Team Kalorik Group	8.156	1.555.070				1.019	1.019	1.019
2005 Acquisit Team France	7.466.454	9.021.524				311.102	746.645	746.645
total amortissements			*117.492*	*154.691*	*154.695*	*466.813*	*902.356*	*902.356*
Cumul amortissements			*350.551*	*505.242*	*659.938*	*1.126.751*	*2.029.107*	*2.931.463*
NBV			*824.373*	*1.041.672*	*886.976*	*7.894.773*	*6.992.417*	*6.090.061*

Différence de consolidation positive résultant de l'application de la méthode de la mise en équivalence

Cette différence de consolidation se calcule de la manière suivante :

Société	participation %	Fonds propres au 01.01.2005 Valeur ('000)	Fonds propres au 01.01.2005 KEUR	Participation Team group in EV	Valeur compt KEUR	Différence KEUR
Efbe GMBH	24,76%	4.735.910,35 EUR	4.735.910	1.172.611,40	835.650	336.961,40
Betterhome (Shunde) Appliance Co. Ltd.	30,00%	1.905.663,69 CNY	199.473	59.842,04	96.910,95	-37.068,92
Total			4.935.384	1.232.453	932.561	299.892,49

Ecarts négatifs	336.961,40
Ecarts positifs	-37.068,92

Cette différence de consolidation est également amortie sur 10 ans, de façon linéaire :

Valeur brute	37.068,92
Amortissement 2005	-3.706,89
	33.362,03

5.1.6.3.8. Stocks

Evolution:

Société	2005	2004	2003
Team Kalorik Group NV	4.425.080-		
Team Distribution NV		2.032.051	768.522
Kalorik International NV		1.342.767	1.899.947
Team International France SAS	2.601.586		
Team Polska Sp.Z.o.o.	1.336.433	1.253.904	63.158
Total	8.363.099	4.628.722	2.731.626

Les stocks contiennent quelques marchandises (petit matériel d'entretien) et une petite quantité de pièces de rechange (moins de 1 %).
L'évolution du stock suit celle du chiffre d'affaires.

La valeur d'acquisition est composée du prix d'acquisition des marchandises augmentée des suppléments suivants :

- Frais de transport : prix réel du transport maritime (1500 – 3000 € par container) ;
- assurance transport : 0,34 % des frais de transport ;
- frais de dédouanement : montant fixe par container (43 €) ;
- frais de traction vers les dépôts : 125 € par container ;
- frais de chargement et déchargement ;
- frais d'échantillon ;
- frais de stockage : 2,34 % sur le prix d'acquisition. Ceci est calculé sur base de la rotation moyenne du stock (nombre de jours moyen en entrepôt x coût journalier du stockage).

L'activation des frais de stockage est justifiée vu que les marchandises sont préparées pour la distribution dans l'entrepôt.
Le pourcentage des frais additionnels au dessus de la valeur d'acquisition dépend fortement du type de produit (nombre de pièces par container, valeur de la marchandise) mais se situe entre 12 et 16 %

Pour les sociétés belges le stock est entreposé au port d'Anvers. Etant donné que les achats sont la plupart du temps effectués en grande quantité (par container), le stock final est fortement influencé par la date exacte de la livraison (avant ou après la date de clôture) de la commande. C'est pourquoi, le stock peut fortement varier d'une année à l'autre.

5.1.6.3.9. Créances à un an au plus

Evolution

EUR	2005	2004	2003
Créances commerciales	11.962.878	10.687.157	9.806.888
Autres créances	734.502	360.400	311.243
Total	12.697.380	11.047.557	10.118.131
Chiffre d'affaires	54.899.116	50.345.277	35.804.388
Nombre de jours de crédit	84	77	100

Les créances exigibles à la fin de l'année comptable ont augmenté dans une moindre proportion que le chiffre d'affaires. Le nombre de jours de crédit octroyé aux clients est dès lors passé de 100 à 84.

Ceci est essentiellement expliqué par l'évolution de la répartition des ventes entre les grandes surfaces (ventes directes) et les partenaires (ventes indirectes). Du fait de l'élargissement du réseau de vente du groupe, plus de chiffre d'affaires est réalisé en vente directe ou les délais de paiement sont plus courts (60 à 75 jours) comparativement aux ventes indirectes (90 jours et plus). Dès lors, le délai moyen de paiement des clients a diminué. Par ailleurs, un meilleur suivi des paiements des clients par les services administratifs a également permis d'enregistrer une amélioration du délai de paiement moyen.

5.1.6.3.10. Etat des réserves consolidées

XI. ETAT DES RESERVES CONSOLIDEES (rubrique 9910 du passif)

	Codes	Montants
RESERVES CONSOLIDEES AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT (+) (-)	**99001**	**952.094**
Mutations de l'exercice :		
- Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+) (-)	99002	1.472.149
- Autres variations : (+) (-)	99003	8.156
RESERVES CONSOLIDEES AU TERME DE L'EXERCICE (+) (-)	**297006**	**2.432.399**

Rapprochement des capitaux propres consolidés au 31.12.2005 :

	2004	Mouvements					2005
Capitaux propres	**5.022.534**						**11.861.926**
Capital	**4.050.000**		**5.000.000 (2)**				**9.050.000**
Ecart de conversion	**20.440**					**9.746 (5)**	**30.186**
Réserves consolidés	**234.675**	**717.419 (1)**			**8.156 (4)**		**960.250**
Résultat de l'exercice	**717.419**	**- 717.419 (1)**		**1.472.149 (3)**			**1.472.149**
THIRD PARTIES		**0**	**5.000.000**	**1.484.529**	**8.156**	**9.746**	

(1) Affectation du résultat consolidé en 2004

(2) Augmentation du capital au 29 décembre 2005 par apport en nature de 50 % des parts de Team International France SAS

(3) Bénéfice consolidé de l'exercice 2005

4) Fusion par absorption de SAREV SPRL

(5) Ecart de consolidation de Team Polska

5.1.6.3.11. Evolution du bénéfice par action

Le bénéfice consolidé par action évolue de la manière suivante :

EUR	2005	2004	2003
Bénéfice consolidé	1.472.149	717.419	680.771
Nombre d'actions	15.636	10.424	10.424
Bénéfice par action	94.15	69	65

5.1.6.3.12. Provisions pour risques et charges

Evolution et ventilation par société:

Société	2005	2004	2003
Team Kalorik Group SA	284.775		
Team Distribution SA		10.000	40.000
Kalorik International SA		251.594	200.000
Team International France SAS	679.188		
Team Polska Sp.Z.o.o.	91.707	77.536	0
Total	1.055.670	339.130	240.000

Les provisions pour risques et charges proviennent essentiellement des provisions effectuées pour pourvoir faire face aux obligations découlant du service après vente.

Pour les produits électriques vendus sur le marché européen (vente à l'utilisateur final ou à la grande distribution), le distributeur doit offrir au minimum une garantie de deux ans. Pendant cette période, l'acheteur a le droit de renvoyer l'appareil défectueux et le distributeur doit le réparer gratuitement.

L'augmentation considérable de cette provision s'explique par :
- l'intégration à partir de 2005 de Team International France SAS
- l'élargissement de la période de garantie après vente de 1 à 2 ans

La provision est calculée sur base des coûts effectivement engendrés par le service après vente pendant l'année comptable. Durant l'année comptable 2005, le coût total du service après vente s'élevait à 980 KEUR. Les provisions à passer pour couvrir les charges à venir est calculé de la manière suivante :

- Recherche de la durée moyenne de garantie à partir du chiffre d'affaires réalisé pour lequel une durée de garantie, différente de la durée habituelle, est consentie.
- Pondération du chiffre d'affaires global en fonction de la durée de garantie moyenne pour chaque exercice.
- Détermination du coût de la garantie (avoirs et salaires affectés au service).
- Détermination du taux moyen du coût de la garantie relatif au chiffre d'affaires pondéré de l'exercice.
- Application au chiffre d'affaires pondéré restant à garantir.

5.1.6.3.13. Etat des dettes financières à plus d'un an

XIII. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A ¨PLUS D'UN AN, SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1. Échéant dans l'année	2. Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. Ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	(rubrique 17)	
Dettes financières	880	**1.232.676,57**	**5.125.374,96**	**1.070.073,00**
1. Emprunts subordonnés	881		**500.000,00**	
2. Emprunts obligataires non subord.	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	**68.543,09**	**107.103,97**	
4. Etablissements de crédit	884	**1.164.133,48**	**4.518.270,99**	**1.070.073,00**
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890			
TOTAL	891	**1.232.676,57**	**5.125.374,96**	**1.070.073,00**

5.1.6.3.14. Dettes financières à un an au plus

Détail des dettes financières	2005	2004
Avances sur compte courant	6.457.829	2.438.259
Escompte de traites	1.960.823	647.916
Straight loans	1.082.000	3.396.506
Financement <à 1an	449.498	557.293
Crédit d'acceptation	165.800	1.103.195
Total	10.115.950	8.143.169

5.1.6.3.15. Détail des garanties et des hypothèques

B. DETTES (OU PARTIE DE DETTES) GARANTIES PAR DES SURETES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	**17.044.374,90**
1. Emprunts subordonnés	8932	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
3. Dettes de location-financement et assimilées	8952	**175.947,06**
4. Etablissement de crédit	8962	**16.868.427,84**
5. Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
1. Fournisseurs	8992	
2. Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
1. Impôts	9032	
2. Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL	9062	**17.044.374,90**

Dans le chef de Team International Marketing SA

Garanties pour dettes propres

Hypothèque sur le bâtiment Chaussée de Waterloo	433.862 EUR
Hypothèque sur le bâtiment Avenue de l'Espinette Centrale	1.600.000 EUR
Nantissement des actions de Team International France SAS	10.000.000 EUR
Garantie solidaire avec Team Kalorik Group SA	7.000.000 EUR

Garantie pour dettes de tiers :

Garantie Jupiter*	500.000 USD

* sera supprimé pour être remplacé par TEAM Hong-Kong

Dans le chef de Team Kalorik Group SA

Gage sur le fond de commerce et mandat	7.000.000 EUR +10% pour frais et coûts accessoires
Gage sur les factures de vente pour le solde des crédits à court terme avec un maximum de	14.000.000 EUR
Garantie solidaire avec Team International Marketing SA	7.000.000 EUR

Dans le chef de Team International France SAS

Hypothèque sur le bâtiment	335.000 EUR

5.1.6.3.16. Dettes commerciales à un an au plus

EUR	2005	2004	2003
Dettes commerciales	2.496.630	3.901.932	2.952.286
Achats + Services et biens div.	51.934.229	48.765.630	33.554.922
Nombre de jours de crédit fournisseurs	18	29	32

Le nombre limité de jours de crédit fournisseurs est principalement attribuable au fait que la majorité des achats s'effectue par des financements bancaires (crédits documentaires, remises documentaires, paiements à vue).

5.1.6.3.17 Droits et engagements hors bilan	Exercice
A 1. Garanties personelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou engagements de tiers	
2. Garanties réelles consituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement :	
- d'entreprises comprises dans la consolidation	26.368.862 (1)
- de tiers	422.204
3. Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation s'ils ne sont pas portés au bilan,	
4. a) Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	
b) Engagements importants de cession d'immobilisations	
5. a) Droits résultant d'opérations relatives :	
- aux taux d'intérêt	
- aux taux de change	2.082.413
- aux prix des matières premières ou marchandises	
- autres opérations similaires	
b) Engagements résultant d'opérations relatives :	
- aux taux d'intérêt	
- aux taux de change	2.111.023
- aux prix des matières premières ou marchandises	
- autres opérations similaires	

Le montant est composé de :

- Hypothèque sur le bâtiment Chaussée de Waterloo	433.862 €
- Hypothèque sur le bâtiment Av. de l'Espinette Centrale	1.600.000 €
- Nantissement des actions de Team International France S.A.S.	10.000.000 €
- Gage sur fonds de commerce et mandat Team Kalorik Group	7.000.000 €
- Garantie solidaire avec Team Kalorik Group	7.000.000 €
- Hypothèque sur le bâtiment Team International France	335.000 €
	26.368.862 €

Au 31/12/2005 le groupe a conclu 2 contrats de couverture de taux :

- Pour un montant de 1.000.000 € portant un taux garanti à 2.40% dégressif :
  Date de départ : 30/11/2005
  Date d'échéance : 29/08/2008
- Pour un montant de 3.000.000 € portant un taux maximum de 3.42% (dégressif en fonction des remboursement du crédit de financement relatif à l'acquisition de TEAM France)
  Date de départ : 30/11/2005
  Date d'échéance : 29/08/2008

5.1.6.3.18. Marge brute

Evolution de la marge brute

Marge brute	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires	54.899.116	50.345.277	35.804.388
Coût de revient des marchandises vendues	43.148.094	40.043.425	29.697.547
Marge brute	11.751.022 21%	10.301.852 20%	6.106.841 17%

Il y a lieu d'indiquer que la marge brute est influencée par la méthode de comptabilisation des factures en devises. La méthode de comptabilisation appliquée par le groupe diffère en effet de la méthode de « hedge accounting » étant donné que les écarts de change (positifs ou négatifs) sont repris en résultat financier au lieu d'être repris au niveau de la marge brute (cf point 5.1.6.3.22).

Répartition du chiffre d'affaires par pays d'origine :

La ventilation est présentée par pays de destination des marchandises

Détail par région géographique	**2005**	**2004**	**2003**
Ventes directes (1)	**21.288**	**11.127**	**7.390**
Belgique	5.400	7.200	5.935
France	11.088	-	-
Pologne	4.800	3.927	1.455
Ventes indirectes (2)	**33.611,00**	**39.218,00**	**28.414,00**
Espagne	14.068	21.579	12.231
Allemagne	7.513	6.410	6.110
France	4.238	3.736	2.663
Pologne	2.359	2.466	2.003
UK	2.277	1.316	1.071
Portugal	1.158	865	380
Italie	311	484	831
Pays-bas	258	566	404
Belgique	125	165	848
Tchechie	185	42	
Suède	162		
Autres (hors EU)	957	1.589	1.872
Total	**54.899**	**50.345**	**35.804**

(1) Ventes directes : Ventes facturées directement aux grandes surfaces
(2) Ventes indirectes : Ventes vers les grands distributeurs partenaires

5.1.6.3.19. Autres produits d'exploitation

Détail des autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation (en EUR)	2005	2004	2003
Ventes immobilisations corporelles	6.500	4132	
Avantages sociales	6.000	5.000	
Récupération sinistres	7.627	2.738	30.680
Récuperation frais personnel	424	1.523	
Récuperation+ indemn. fournisseurs	180.214	22.558	52.647
Réfacturation des frais (emballages, frais divers)	379.947	496.664	319.352
Autres produits divers	35.712	21.643	11.295
Total autres produits d'exploitation	**616.424**	**554.258**	**413.974**

5.1.6.3.20. Services et biens divers

Les services et biens divers de l'année comptable 2005 peuvent être détaillés comme suit :

Services et biens divers 2005	Team Marketing	Team kalorik Group	Team France	Team Polska	Team HK	Team Roum.	*total*
Location et entretien		330				48	*378*
Honoraires	20	195	40	50	12	45	*362*
Assurances	18	50	90	20			*178*
Commissions + réduction de fin d'année		1.945					*1.945*
Frais de transport des ventes		320	2.400	400		30	*3.150*
Services après vente		420	300	260			*980*
Frais de représentation	70	130	48	50		6	*304*
Marketing		100	0	55		12	*167*
Frais de bureau	72	94	165	60		15	*406*
Frais de voitures	30	50	35	50			*165*
Frais informatique	80	30	3				*113*
Marques/ licences/bourse	0	60	38				*98*
Remboursement administrateurs	150						*150*
Total	*440*	*3.724*	*3.719*	*945*	*12*	*156*	*8.396*

5.1.6.3.21. Rémunérations et charges sociales

Evolution des rémunérations et charges sociales par société :

Société	2005	2004	2003
Team International Marketing	308.995	164.969	0
Team Kalorik Group SA	1.034.624		
Team Distribution SA		968.843	844.573
Kalorik International SA		50.860	63.267
SAREV SPRL		66.833	132.922
Belgique	**1.343.619**	**1.251.504**	**1.040.762**
Team International France SAS	118.378	-	
France	**118.378**		
Team Polska Sp.Z.o.o.	173.667	135.922	22.741
Pologne	**173.667**	**135.922**	**22.741**
Total	1.635.664	1.387.426	1.063.503

Evolution de l'affectation du personnel

Société	2005	2004	2003
Team International Marketing	7	7	0
Team Kalorik Group SA	22		
Team Distribution SA		18	23
Kalorik International SA		2	2
SAREV SPRL		1	2
Belgique	**29**	**28**	**27**
Team International France SAS	17	-	-
France	**17**		
Team Polska Sp.Z.o.o.	12	10	5
Pologne	**12**	**10**	**5**
Total	46	38	32

5.1.6.3.22. Résultats financiers

Les résultats financiers sont fortement influencés par le cours de change du USD.
Les résultats financiers pourront être détaillés de la manière suivante :

Résultats financiers	**2005**	**2004**	**2003**
Produits financiers			
Intérêts	137.638	130.244	182.916
Ecarts de change positifs	756.984	728.203	565.532
Autres produits financiers		26.699	5.544
Total produits financiers	**894.622**	**885.146**	**753.992**
Charges financières			
Intérêts	583.416	456.150	311.899
Frais d'escompte sur traites	203.047	220.331	227.288
Escomptes aux clients	72.539	62.867	71.808
Ecarts de change négatifs	34.052	642.571	892.784
Frais bancaires	148.850	139.705	155.954
Autres charges financières	25.049	12.916	43.238
Total charges financières	**1.066.953**	**1.534.540**	**1.702.971**

Les écarts de change comptabilisés sont le résultat de la variation du cours de change des devises entre le moment de la commande et le moment du paiement des marchandises achetées.
Comme l'essentiel des achats sont faits en USD et que le temps entre le moment de la commande des marchandises et le paiement peut facilement monter à 5-6 mois, les fluctuations en USD provoquent des écarts de conversion.
Lors de la commande des marchandises auprès des fournisseurs, des USD sont achetés à terme à un taux fixe. Le prix de vente est calculé sur base de ce taux. Lors de l'exécution de l'achat à terme des USD et le paiement réel des factures d'achat, des écarts de conversion sont générés.

Les écarts de conversion comptabilisés sont donc essentiellement le résultat d'écritures comptables et non le résultat d'une position non couverte en devise comme le démontrent les 2 exemples ci-dessous. Les valeurs comptabilisés en stock sont comptabilisé sur base du taux de change au moment de la comptabilisation de la facture d'achat.
Cette méthode de comptabilisation diffère de la méthode de « hedge accounting » et influence la marge brute dans la mesure les écarts de change (positifs ou négatifs) sont repris en résultat financier au lieu d'être repris au niveau de la marge brute (cf point 5.1.6.3.18)..

Exemple 1 : Achat de USD à terme
La société achète ces devises en fonction de commande ferme de client ou en prévision d'achat de Marchandises sur stock. Par exemple achat de 1 000 000 USD au taux de 1,2142 en date du 28/10/2005 -> 823 587,55 € à échéance 15/12/2005
A échéance, le compte est débité de 1.000.000 USD et crédité de 823.587,55 €.

Cependant le logiciel comptable valorise le 1000.000 USD non pas au cours d'achat mais au cours du jour utilisé par le système, en l'occurrence à taux de 1,18, et comptabilise la transaction dans le journal des banques à la valeur de 847 457.63 € .

A la fin du mois le compte de « transfert interne » (compte 580000) est régularisé et la différence est comptabilisé en compte de "différence de change" (dans notre exemple pour un montant de 23.870,08 €.

Exemple 2 : Comptabilisation des achats couverts :
Une facture d'achat pour un montant de 100.000 USD est comptabilisé le 21/11/2005 au taux de 1.18 (taux utilisé par le logiciel comptable du moment) ou 84.745,76 €
Cette facture a déjà été payée le 25/10/2005 (dans le cadre d'une remise documentaire) au taux de 1.20 (taux du logiciel comptable du moment) ou 83.333,33 €.
Ce qui signifie que le système comptabilisé automatiquement une "différence de change" de 1.412,43 € en date de 22/11/2005.

Au cours des exercices on peut constater l'évolution générale du taux du dollar USD par rapport à l'EUR. Dans les années 2002-2003 le dollar a continué à augmenter en valeur contre le EUR. Les exercices suivants, le USD a diminué en valeur
Les écarts nets (positifs et négatifs) ont évolué de la manière suivante :

2003	-327.252 €
2004	85.632 €
2005	722.932 €

5.1.6.3.23. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation qui ne sont pas comprises dans la consolidation

	Entreprises liées		**Entreprises avec un lien de participation**	
	Exercice	**Exercice précédent**	**Exercice**	**Exercice précédent**
1. Immobilisations financières	**2.750,00**			**804.013,00**
2. Créances	**368.195,00**	**0,00**	**0,00**	**307.322,50**
A plus d'un an				
A un an au plus	368.195,00			307.322,50
3. Placements de trésorerie				
Actions				
Créances				
4. Dettes	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**64.207,00**
A plus d'un an				
A un an au plus				64.207,00

5.1.6.3.24. Relation financières avec les administrateurs ou gérants de l'entreprise consolidante

Relation financières ave les administrateurs ou gérants de l'entreprise consolidante

	Exercice
A. Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans celle-ci, dans ses filiales et dans ses sociétés associés y compris le montant des pensions de retraite allouées an même titre aux anciens administrateurs ou gérants	108.800
B. Montant global des avances et des crédits accordés par la société consolidante, par une entreprise filiale ou par une entreprise associée	0

5.1.6.3.25. Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

XV. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

Le cas échéant estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalues à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments

	Montants
Achat à terme de 2.500.000 USD valorisé au taux à terme	2.082.413
Achat à terme de 2.500.000 USD valorisé au taux au 31.12.2005	2.111.023

Au 31/12/2005 il existe une plus value latente sur les contrats de couverture de taux de change pour un montant de 28.610 €. Cette couverture est utilisée pour les opérations d'achat de marchandises.

5.1.7. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés des années comptables clôturés le 31 décembre 2005

Remarque préliminaire

Ce rapport remplace note rapport comme commissaire signé le 22 mai 2006 lequel prévoiyait une attestation sans réserves des comptes annuels consolidés.

Les comptes consolidés corrigés ont été établies suite à l'introduction plannifié sur le marché libre de Bruxelles. En coopération avec la Commission Bancaire, Financière et des Assurances les corrections suivantes ont été imputées :

- intégration de Team International France SAS dans la consolidation à partir de 1.08.2005 au lieu de 1.01.2005.
- intégration des sociétés Efbe Gmbh, Team UKI Ltd., Shunde Better Home Apliance Ltd et Team International Group of America Inc. dans la consolidation sur base de la méthode de mise en équivalence.

Suite à ces corrections un nouvel rapport de gestion a été établi.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005, dont le total du bilan s'élève à 36.554.556 € et dont le compte de résultat se solde par un bénéfice de l'exercice de 1.472.149 €. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

L'établissement des comptes annuels consolidés, l'appréciation des éléments qui doivent se retrouver dans le rapport annuel consolidé de même que le respect du code des sociétés et des statuts relève de la responsabilité du conseil d'administration.

Nos contrôles des comptes annuels consolidés ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises.

ATTESTATION SANS RESERVE DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

Les normes de révisions précitées requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne.

Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels consolidé. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble.

Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels consolidés clôturés le 31.12.2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

ATTESTATIONS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels

1. Le rapport de gestion consolidé modifié contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution

prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur.

2. Nous ne devons vous signaler aucune autre opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

3. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fait à Aalst,
le 18 septembre 2006
Soc. Civ. SPRL Van Cauter - Saeys & Co
Bureau de Réviseurs d'Entreprises.
W. VAN CAUTER : associé – gérant.

5.1.8. Présentation des comptes consolidés pro forma au 31.12.2005

5.1.8.1. Introduction

Les comptes consolidés officiels ont été établis selon la législation belge sur les comptes consolidés.
Il y est prévu que les comptes d'une filiale doivent être intégrés dans la consolidation sur base des fonds propres à la date de l'acquisition ou à une date proche. Dans les comptes consolidés officiels Team International France SAS a été intégré sur base de sa situation intermédiaire au 31.07.2005. Ceci implique qu'elle comporte 5 mois d'activités en 2005.

Ci-après une consolidation proforma de 2005 est présentée, reprenant dans le compte de résultats les 12 mois d'activité de Team International France SAS.

Les informations pro forma présentées ci-après ont une valeur purement illustrative. En raison de leur nature, elles traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs de la société.

Les différences essentielles sont :

	consolidation officielle	consolidation pro forma
Nombre de mois compte de résultats de Team France dans la consolidation	5	12
Résultat consolidé	1.341 KEUR	2.005 KEUR
intégration sur base des fonds propres au	31.07.2005	31.12.2004
Différence de consolidation brute	9.021 KEUR	10.243 KEUR

L'acquisition de Team International France SAS a été faite par :

- augmentation de capital pour un montant de 5.000.000 €
- financement emprunt bancaire d'un montant de 3.000.000 € auprès de Fortis. Ce contrat a été conclu le 20/10/2005. Les intérêts portant sur la période du 20/10/2005 jusqu'au 31.12.2005 sont repris dans le compte de résultats.
- financement emprunt bancaire d'un montant de 1.000.000 € auprès de la banque CIN (Crédit Industriel de Normandie)
- compte courant Mr Foucquet d'un montant de 1.000.000 €. Ce compte courant a été remboursé en mars 2006 comme stipulé dans la convention de reprise.

Afin de refléter le coût réel d'acquisition de la participation de TEAM International France S.A.S. nous avons extrapolé les intérêts sur les financements (emprunts bancaires) sur les 12 mois. Cette extrapolation génère une augmentation des frais financiers de 168.427 € et une diminution de la charge fiscale de 57.265 €.

5.1.8.2. Bilan consolidé pro forma au 31.12.2005

TEAM INTERNATIONAL MARKETING – CONSOLIDE (en 'EURO)	2005 Officiel	Corrections	2005 Pro Forma	2004	2003
ACTIF IMMOBILISE	**12.349.584**	**664.263**	**13.013.846**	**4.001.742**	**2.490.703**
I Frais d'établissement	**0**		**0**	**0**	**0**
II Immobilisations incorporelles	**170.707**		**170.707**	**226.685**	**292.612**
III Différence de consolidation positive	**7.928.135**	**697.623**	**8.592.397**	**886.976**	**1.041.671**
IV Immobilisations corporelles	**2.759.340**		**2.759.340**	**2.048.848**	**522.934**
A. Terrains et constructions	2.124.130		2.124.130	1.776.936	298.135
B. Installations, machines et outillage	13.504		13.504	13.250	12.240
C. Mobilier et matériel roulant	198.245		198.245	81.233	45.625
D. Location-financement et droits similaires	173.742		173.742	157.114	141.128
E. Autres immobilisations corporelles	248.761		248.761	19.407	25.806
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	958		9.588	908	
V Immobilisations financières	**1.491.401**		**1.491.401**	**839.233**	**633.486**
A. Sociétés mises en équivalence	1.462.828		1.462.828		
1. Participations	*1.462.828*		*1.462.828*		
2. Créances					
B.Autres entreprises	28.574		28.574	839.233	633.486
1. Participation, actions et parts	*2.750*		*2.750*	*804.013*	*592.561*
2. Créances	*25.824*		*25.824*	*35.220*	*40.925*
ACTIFS CIRCULANTS	**24.204.973**		**24.204.973**	**16.632.870**	**14.035.520**
VII Stocks et commandes en cours d'exécution	**8.363.099**		**8.363.099**	**4.628.722**	**2.731.627**
A. Stock	8.363.099		8.363.099	4.628.722	2.731.627
3. Marchandises	*8.363.099*		*8.363.099*	*4.628.722*	*2.731.627*
B. Commandes en cours d'exécution					
VIII créances à un an au plus	**12.697.380**		**12.697.380**	**11.047.557**	**10.118.131**
A. Créances commerciales	11.962.878		11.962.878	10.687.157	9.806.888
B. Autres créances	734.502		734.502	360.400	311.243
IX Placements de trésorerie	**411.395**		**411.395**		
X Valeurs disponibles	**2.709.189**		**2.709.189**	**932.769**	**786.909**
XI Comptes de régularisation	**23.910**		**23.910**	**23.821**	**398.853**
TOTAL DE L'ACTIF	**36.554.556**	**664.263**	**37.218.819**	**20.634.611**	**16.526.224**

TEAM INTERNATIONAL MARKETING CONSOLIDE (en 'EURO)	2005	Corrections	2005 Pro Forma	2004	2003
CAPITAUX PROPRES	**11.861.926**	**553.101**	**12.415.027**	**5.022.534**	**4.284.678**
I Capital	**9.050.000**		**9.050.000**	**4.050.000**	**4.050.000**
IV. Réserves consolidées	**2.432.399**	**553.101**	**2.985.500**	**952.094**	**234.678**
V. Ecarts de consolidation négatifs	**349.341**	0	**349.341**		
VI Ecarts de conversion	**30.186**	0	**30.186**	**20.440**	**0**
VIII. INTERETS DE TIERS	**484**		**484**	**212**	**0**
IX.PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	**1.055.670**		**1.055.670**	**339.130**	**240.000**
VII Provisions pour risques et charges	**1.055.670**		**1.055.670**	**339.130**	**240.000**
4. Autres risques et charges	1.055.670		1.055.670	339.130	240.000
DETTES	**23.636.476**	**111.162**	**23.747.638**	**15.272.734**	**12.001.546**
X Dettes à plus d'un an	**6.195.748**		**6.195.748**	**2.009.813**	**1.037.287**
A. Dettes financières	6.195.748		6.195.748	2.009.813	1.037.287
1. Emprunts subordonnés	*500.000*		*500.000*	*623.957*	*750.978*
3. Dettes de location financement	*107.404*		*107.404*	*92.105*	*88.378*
4. Etablissements de crédit	*5.588.344*		*5.588.344*	*1.293.752*	*197.931*
XI Dettes à un an au plus	**17.336.387**	**-57.265**	**17.279.122**	**13.113.492**	**10.912.340**
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1.232.677		1.232.677	316.247	240.820
B. Dettes financières	10.115.950		10.115.950	8.143.169	7.686.213
1. Etablissements de crédit	*10.115.950*		*10.115.950*	*8.143.169*	*7.686.213*
2. Autres emprunts	*0*		*0*	*0*	*0*
C. Dettes commerciales	2.496.630		2.496.630	3.901.932	2.342.288
1. Fournisseurs	*2.350.070*		*2.350.070*	*3.756.680*	*1.734.957*
2. Effets à payer	*146.559*		*146.559*	*145.252*	*607.331*
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1.623.332		1.566.067	566.244	378.641
1. Impôts	*1.305.415*	*-57.265*	*1.248.150*	*403.243*	*261.725*
2. Rémunérations et charges sociales	*317.917*		*317.917*	*163.001*	*116.916*
F. Autres dettes	1.867.798		1.867.798	185.899	264.378
XII Comptes de régularisation	**104.341**	**168.427**	**272.768**	**149.429**	**51.919**
TOTAL DU PASSIF	**36.554.556**	**664.263**	**37.218.819**	**20.634.611**	**16.526.224**

5.1.8.3. Compte de résultats consolidé pro forma au 31.12.2005

TEAM INTERNATIONAL MARKETING - CONSOLIDE (en 'EURO)	2005	Corrections	2005 Pro Forma	2004	2003
I Produits d'exploitation	**55.515.541**	**8.007.272**	**63.522.813**	**51.039.786**	**36.218.362**
A chiffres d'affaires	54.899.116	8.044.182	62.943.298	50.345.277	35.804.388
D. Autres produits d'exploitation	616.425	-36.910	579.515	554.258	413.974
II Charges d'exploitation	**53.019.282**	**6.691.655**	**59.710.937**	**49.041.996**	**35.039.009**
A. Approvisionnements et marchandises	43.148.094	3.978.847	47.126.941	40.043.425	29.697.547
1. Achats	*44.717.189*	4.228.847	*48.946.036*	*42.068.786*	*29.821.373*
2. Variation des stocks	*-1.569.096*	-250.000	*-1.819.096*	*-2.025.361*	*-123.826*
B. Services et biens divers	7.217.040	1.179.269	8.396.309	6.696.844	3.733.549
C. Rémunérations, charges sociales, pensions	1.635.664	750.970	2.386.634	1.387.426	1.063.503
D. Amortissements et réd. de val. sur frais d'établissement, immob. (in)corporelles	274.610	19.000 0	293.610	307.628	246.397
E. Réductions de valeur sur stocks et sur créances commerciales	995	0	995	169.542	-96.610
F. Provisions pour risques et charges	69.326	100.000	169.326	119.900	35.000
G. Autres charges d'exploitation	206.740	105.825	312.565	162.537	204.933
I. Amortissements sur les diff de consolid. positives	470.520	557.744	1.028.264	154.695	154.691
III Bénéfice d'exploitation (pertes)	**2.492.552**	**1.315.619**	**3.808.170**	**1.857.539**	**1.179.353**
IV Produits financiers	**894.622**	**46.760**	**941.382**	**885.146**	**753.992**
B. Produits des actifs circulants	177.822	6.575	184.397	102.576	162.893
C. Autres produits financiers	716.800	40.185	756.985	782.570	591.099
V Charges financières	**1.066.953**	**216.547**	**1.283.500**	**1.534.540**	**1.702.971**
A. Charges des dettes	586.973	192.991	779.964	599.460	429.689
D. Autres charges financières	479.980	23.556	503.536	935.080	1.273.282
VI Bénéfice courant avant impôts	**2.320.221**	**1.145.831**	**3.446.052**	**1.208.145**	**230.374**
VII Produits exceptionnels	**15.269**	0	**15.269**	**47.965**	**3.418**
E. Plusvalues sur réalisation d'actifs immob.	7.948		7.948		
F. Autres produits exceptionnels	7.321		7.321	47.965	3.418
VIII Charges exceptionnelles	**27.018**	0	**27.018**	**0**	**0**
IX Bénéfice de l'exercice avant impôts	**2.308.472**	**1.145.831**	**3.454.303**	**1.256.110**	**233.792**
XI Impôts sur le résultat	**-983.951**	**-592.731**	**-1.576.682**	**-538.691**	**-147.159**
A. Impôts	-983.951	-592.731	-1.576.682	-538.691	-147.159
XII Bénéfice de l'exercice	**1.324.521**	**553.101**	**1.877.621**		
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	**147.629**	0	**147.629**		
Part du résultat représentant les intérêts de tiers	**0**	**0**		**0**	**0**
XIV Bénéfice consolidé - part du groupe	**1.472.149**	**553.101**	**2.025.250**	**717.419**	**86.633**

5.1.8.4. Tableau de financement consolidé pro forma au 31.12.2005

En €	Officiel 31/12/2005	Ajustements 31/12/2005	Pro Forma 31/12/2005
Cash Flow opérationnel			
Part du groupe dans le résultat consolidé	1.472.149	553.371	2.025.520
Réconciliation du résultat net avec les valeurs disponibles à travers les activités opérationnelles			
Amortissements sur actifs immobilisés	274.610	19.000	293.610
Amortissement sur les différences de consolidation	470.520	557.744	1.028.264
Amortissement exceptionnel sur les différences de consolidation			
Résultat provenant de transferts et non de l'usage d'actifs immobilisés			
Intérêts de tiers et part des entreprises pour lesquelles la méthode de mutation des capitaux propres a été adaptée			
Intérêts minoritaires et résultats des entreprises reprises selon la méthode de mutation des capitaux propres.	-147.629	0	-147.629
Modification de l'actif et du passif			
Créances commerciales et autres créances	1.061.993	1.090.461	2.152.454
Stocks et commandes en cours	-1.659.383	-250.001	-1.909.384
Comptes de régularisation de l'actif	639	2	641
Provisions pour risques et charges	-31.328	92.330	61.002
Dettes financière à un an au plus	1.972.781	0	1.972.781
Dettes commerciales	-2.988.465	464.798	-2.523.667
Dettes fiscales et sociales	-1.036.571	1.335.668	299.097
Autres dettes	1.681.899	-1.705.161	-23.262
Comptes de régularisation du passif	-45.088	168.427	123.339
Valeurs disponibles nettes provenant des activités opérationnelles	**1.026.127**	**2.326.639**	**3.352.766**
Cash Flow provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'actifs immobilisés	-574.928	-32.442	-607.370
Autres modifications des actifs immobilisés			
Acquisitions de participations	-192.179	-12.469	-204.648
Incidences de variation de périmètre	-2.937.506	-1.701.609	-4.639.115
Valeurs disponibles nettes provenant des activités d'investissement	**-3.704.613**	**-1.746.520**	**-5.451.133**
Cash Flow provenant des activités de financement			
Nouveaux emprunts bancaires	5.082.879	-580.119	4.502.760
Remboursements bancaires	-226.598	0	-226.598
Augmentation de captital			
Allocation de dividende			
Ecart de conversion	9.746	0	9.746
Différences en intérêts des tiers	272	0	272
Valeurs disponibles nettes provenant des activités de financement	**4.866.300**	**-580.119**	**4.286.181**
Augmentation (diminution) nette des valeurs disponibles et équivalents	2.187.814	0	2.187.815
Placements de trésorerie et valeurs disponibles au début de l'année comptable	***932.769***		***932.769***
Placements de trésorerie et valeurs disponibles à la fin de l'année comptable	***3.120.584***		***3.120.584***

5.1.8.5. Tableau de consolidation détaillé au 31.12.2005 pro forma

Le tableau de consolidation détaillé fourni ci-dessous reprend les bilans et comptes de résultat individuels des entreprises consolidées.

TEAM INTERNATIONAL MARKETING – CONSOLIDE (en 'EURO) PRO FORMA – 2005	Team internat. Marketing	Team kalorik Group	Team Hong Kong	Team Int'l France	Team Polska	*Total*	Consolidatie boekingen	*Geconsolideerd PRO FORMA*
ACTIF IMMOBILISE	**17.465.168**	**295.564**	**0**	**359.711**	**291.228**	***18.411.670***	**-5.397.825**	**13.013.846**
I Frais d'établissement	**0**	**0**	**0**		**0**	***0***		**0**
II Immobilisations incorporelles	**0**	**33.459**	**0**	**6.611**	**130.637**	***170.707***		**170.707**
III Différence de consolidation positive							**8.592.397**	**8.592.397**
IV Immobilisations corporelles	**2.009.369**	**236.372**	**0**	**353.009**	**160.591**	**2.759.340**	**0**	**2.759.340**
A. Terrains et constructions	1.706.596	0	0	265.508	152.025	*2.124.130*		*2.124.130*
B. Installations, machines et outillage	3.722	9.177	0		606	*13.504*		*13.504*
C. Mobilier et matériel roulant	50.290	53.452	0	87.501	7.002	*198.245*		*198.245*
D. Location-financement et droits similaires		173.742	0		0	*173.742*		*173.742*
E. Autres immobilisations corporelles	248.761	0	0		0	*248.761*		*248.761*
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		0	0		958	*958*		*958*
V Immobilisations financières	**15.455.799**	**25.733**	**0**	**91**	**0**	*15.481.623*	**--13.990.222**	**1.491.401**
ACTIFS CIRCULANTS	**220.101**	**13.686.961**	**253.421**	**8.662.307**	**2.767.885**	***25.590.675***	**-1.385.702**	**24.204.973**
VII Stocks et commandes en cours d'exécution	**0**	**4.425.080**	**0**	**2.601.586**	**1.336.433**	***8.363.099***	**0**	**8.363.099**
A. Stock		4.425.080	0	2.601.586	1.336.433	*8.363.099*		*8.363.099*
VIII créances à un an au plus	**216.086**	**9.129.893**	**251.387**	**3.089.080**	**1.396.636**	***14.083.082***	**-1.385.702**	**12.697.380**
A. Créances commerciales	50.545	8.062.529	0	2.662.807	1.319.274	*12.095.154*	-132.276	*11.962.878*
B. Autres créances	165.541	1.067.364	251.387	426.273	77.363	*1.987.928*	-1.253.426	*734.502*
IX Placements de trésorerie				**411.395**	**0**	***411.395***		**411.395**
X Valeurs disponibles	**1.706**	**118.667**	**2.034**	**2.556.416**	**30.366**	***2.709.189***		**2.709.189**
XI Comptes de régularisation	**2.310**	**13.321**	**0**	**3.830**	**4.449**	***23.910***		**23.910**
TOTAL DE L'ACTIF	**17.685.269**	**13.982.525**	**253.421**	**9.022.018**	**3.059.112**	***44.002.345***	**-6.783.527**	**37.218.819**

TEAM INTERNATIONAL MARKETING - CONSOLIDE (en 'EURO) PRO FORMA - 2005	Team internat. Marketing	Team kalorik Group	Team Hong Kong	Team France	Team Polska	*Total*	Ajustements De consolidation	*Consolidé PRO FORMA*
CAPITAUX PROPRES	**8.929.979**	**4.156.027**	**-3.139**	**3.803.408**	**281.663**	***17.167.938***	**-4.752.911**	**12.415.027**
I Capital	**9.050.000**	**1.216.100**	**1.087**	**381.122**	**116.926**	*10.765.235*	**-1.715.235**	**9.050.000**
Ecarts de conversion					**30.186**	*30.186*		**30.186**
Réserves	**63.327**	**852.797**	**0**	**930.418**	**41.420**	*1.887.962*	**-1.716.430**	**171.531**
Résultats reportés	**-183.544**	**1.638.673**	**0**		**0**	*1.455.129*	**-666.411**	**788.718**
Différences de consolidation négatives							**349.341**	**349.341**
Résultat de l'exercice	**196**	**448.457**	**-4.225**	**2.491.868**	**93.130**	*3.029.426*	**-1.004.175**	**2.025.251**
VIII. INTERETS DE TIERS							**484**	**484**
IX.PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	**0**	**284.775**	**0**	**679.188**	**91.707**	***1.055.670***	**0**	**1.055.670**
VII Provisions pour risques et charges	**0**	**284.775**	**0**	**679.188**	**91.707**	***1.055.670***	**0**	**1.055.670**
4. Autres risques et charges		284.775	0	679.188	91.707	*1.055.670*		*1.055.670*
DETTES	**8.755.290**	**9.541.723**	**256.559**	**4.539.422**	**2.685.743**	***25.778.737***	***-2.031.099***	**23.747.638**
X Dettes à plus d'un an	**5.018.162**	**607.404**	**0**	**1.070.182**	**0**	***6.695.748***	***-500.000***	***6.195.748***
A. Dettes financières	5.018.162	107.404	0	1.070.182	0	*6.195.748*		*6.195.748*
C. Autres dettes		500.000	0		0	*500.000*	-500.000	*0*
XI Dettes à un an au plus	**3.680.833**	**8.886.923**	**256.559**	**3.468.590**	**2.685.743**	***18.978.647***	***-1.699.526***	**17.279.122**
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	978.864	68.543	0	185.269		*1.232.677*		*1.232.677*
B. Dettes financières	650.933	6.376.514	0	113.768	1.013.913	*8.155.127*	1.960.823	*10.115.950*
1. Etablissements de crédit	650.933	6.376.514	0	113.768	1.013.913	*8.155.127*	1.960.823	*10.115.950*
C. Dettes commerciales	144.972	1.704.598	0	1.470.138	1.270.020	*4.589.728*	*-2.093.099*	*2.496.630*
1. Fournisseurs	144.972	1.558.039	0	1.470.138	1.270.020	*4.443.169*	*-2.093.099*	*2.350.070*
2. Effets à payer		146.559	0		0	*146.559*		*146.559*
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	126.408	314.114	0	1.108.171	74.639	*1.623.332*	-57.265	*1.566.067*
1. Impôts	83.749	192.335	0	954.691	74.639	*1.305.415*	-57.265	*1.248.150*
2. Rémunérations et charges sociales	42.658	121.779		153.480	0	*317.917*		*317.917*
F. Autres dettes	1.779.656	423.154	256.559	591.244	327.170	*3.377.783*	-1.509.985	*1.867.798*
XII Comptes de régularisation	**56.295**	**47.396**	**0**	**650**	**0**	***104.341***	168.427	***272.768***
TOTAL DU PASSIF	**17.685.269**	**13.982.525**	**253.421**	**9.022.018**	**3.059.112**	***44.002.345***	**-7.264.410**	**37.218.819**

TEAM INTERNATIONAL MARKETING - CONSOLIDE (en 'EURO) PRO FORMA 2005	Team internat. Marketing	Team kalorik Group	Team Hong Kong	Team France	Team Polska	*Total*	Consolidatie boekingen	*Geconsolideerd PRO FORMA*
I Produits d'exploitation	**1.015.178**	**44.777.596**	**0**	**21.857.159**	**4.813.361**	***72.463.294***	**-8.940.480**	**63.522.813**
A chiffres d'affaires	969.121	44.102.173	0	21.755.314	4.803.288	*71.629.896*	-8.686.598	*62.943.298*
D. Autres produits d'exploitation	46.056	675.423	0	101.845	10.073	*833.398*	-253.882	*579.515*
II Charges d'exploitation	**826.255**	**44.138.709**	**4.240**	**18.033.786**	**4.623.871**	***67.626.860***	**-7.915.923**	**59.710.937**
A. Approvisionnements et marchandises	0	37.685.527	0	13.829.689	3.400.580	*54.915.796*	-7.788.855	*47.126.941*
1. Achats		38.720.108	0	14.600.025	3.414.759	*56.734.891*	-7.788.855	*48.946.036*
2. Variation des stocks		-1.034.581		-770.336	-14.179	*-1.819.096*		*-1.819.096*
B. Services et biens divers	408.283	5.215.460	4.240	3.128.458	791.492	*9.547.934*	-1.151.625	*8.396.309*
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	308.995	1.034.624	0	869.348	173.667	*2.386.634*		*2.386.634*
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais	91.542	110.026	0	44.223	47.819	*293.610*		*293.610*
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales		-15.445	0		16.440	*995*		*995*
F. Provisions pour risques et charges		23.181	0	29.188	116.957	*169.326*		*169.326*
G. Autres charges d'exploitation	17.435	85.335	0	132.880	76.916	*312.565*		*312.565*
I. Amortissements sur les différences de consolidation positives							1.028.264	*1.028.264*
III Bénéfice d'exploitation (pertes)	**188.923**	**638.887**	**-4.240**	**3.823.373**	**189.491**	***4.836.434***	**-1.028.264**	**3.808.170**
IV Produits financiers	**19.577**	**834.006**	**391**	**104.733**	**21.399**	*980.107*	**-38725**	***941.382***
V Charges financières	**171.073**	**765.092**	**377**	**121.136**	**83.740**	*1.141.417*	**142.082**	***1.283.500***
VI Bénéfice courant avant impôts	**37.427**	**707.801**	**-4.225**	**3.806.970**	**127.150**	***4.675.123***	**-1.209.071**	**3.466.052**
VII Produits exceptionnels	**0**	**7.321**	**0**	**7.948**	**0**	*15.269*		***15.269***
VIII Charges exceptionnelles	**19.406,97**	**0**	**0**	**7.611**	**0**	*27.018*		***27.018***
IX Bénéfice de l'exercice avant impôts	**18.020**	**715.122**	**-4.225**	**3.807.307**	**127.150**	***4.663.374***	**-1.209.071**	**3.454.303**
XI Impôts sur le résultat	**-17.823**	**-266.665**	**0**	**-1.315.439**	**-34.020**	*-1.633.947*	**57.265**	***-1.576.682***
Quote -part entreprises mise en equivalence							**147.629**	***147.629***
Part du résultat représentant les intérêts de tiers				**0**	**0**	*0*		***0***
XIV Bénéfice consolidé - part du groupe	**196**	**448.457**	**-4.225**	**2.491.868**	**93.130**	***3.029.426***	**-1.004.176**	**2.025.250**

5.1.8.6. Rapport du commissaire sur l'information financière pro-forma de Team International Marketing NV

Aux membres du conseil d'administration.

A votre demande et en application du règlement CE n° 908/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Team International Marketing SA relatives à l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2005, incluses au chapitre 5 de son prospectus daté du 19 septembre 2006.

Ces informations pro forma ont été établies aux seules fins de déterminer les conséquences sur le bilan consolidé et le compte de résultats au 31.12.2005 de Team International Marketing SA dans l'hypothèse où Team International Marketing SA aurait déjà été propriétaire de 100% des actions de la société Team International France SAS au 1er janvier 2005.

Suite à cela, le total du bilan s'élève à 37.218.819 EUR. Le compte de résultats consolidé pro forma pour l'exercice clôturé à cette date se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.025.250 EUR.

Ces informations financières pro forma ont été établis sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement CE n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer sur ces informations pro forma une conclusion dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement CE n° 809/2004. Il ne nous appartient pas en application de ce règlement, d'exprimer une autre conclusion sur aucun des éléments constitutifs de ces informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Belgique. Ces travaux qui comportent un examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Team International Marketing SA.

Notre examen a également consisté en la collecte d'informations et d'explications qui nous semblaient nécessaire pour nous assurer que l'information pro forma a été adéquatement établie sur la base indiquée.

A notre avis :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport ne concerne que les informations financières pro forma relatives aux comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2005 susmentionnés et ne s'étend pas à d'autres données financières de la société Team International Marketing SA.

Le présent rapport a été préparé exclusivement pour votre usage dans le cadre de l'augmentation de capital par offre en souscription publique et ne peut être utilisé à d'autres fins, ni par d'autres parties.

Fait à Aalst, le 13 septembre 2006
Soc. Civ. SPRL Van Cauter - Saeys & Co
Bureau de Réviseurs d'Entreprises.
W. VAN CAUTER : associé – gérant.

5.2. Comptes annuels statutaires de Team International Marketing SA

Nous présentons ci-après le bilan et compte de résultats des comptes annuels statutaires de Team International Marketing SA pour les exercices 2005, 2004 et 2003.
Ces comptes annuels statutaires ont été déposées auprès de la Banque Nationale de Belgique (Centrale des Bilans) et sont également disponibles au siège de la société Team International Marketing SA.
Les comptes annuels ont été vérifiés par le commissaire qui a émise pour chaque exercice une attestation sans réserves.

TEAM INTERNATIONAL MARKETING (in 'EURO) COMPTES STATUTAIRES	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
ACTIF IMMOBILISE	**17.465.168**	**6.695.043**	**5.046.492**
I Frais d'établissement	**0**	**0**	**0**
II Immobilisations incorporelles	**0**	**0**	**113.847**
III Immobilisations corporelles	**2.009.369**	**1.809.859**	**349.998**
A. Terrains et constructions	1.706.596	1.772.510	298.135
B. Installations, machines et outillage	3.722	6.859	9.005
C. Mobilier et matériel roulant	50.290	11.082	7.769
D. Location-financement et droits similaires		0	9.283
E. Autres immobilisations corporelles	248.761	19.407	25.806
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		0	
IV Immobilisations financières	**15.455.799**	**4.885.184**	**4.582.647**
A. Entreprises liées	14.440.493	4.081.171	3.975.092
1. Participations	13.683.933	3.581.171	3.475.092
2. Créances	756.559	500.000	500.000
B. Autres entreprises avec lequelles il existe un lien de participation	1.015.306	804.013	592.561
1. Participations	1.015.306	804.013	592.561
2. Créances			
C. Autres immobilisations financières			14.994
2. Créances et cautionnements en numéraire			14.994
ACTIFS CIRCULANTS	**220.101**	**474.799**	**628.946**
VII créances à un an au plus	**216.086**	**469.064**	**623.343**
A. Créances commerciales	50.545	469.064	550.171
B. Autres créances	165.541	0	73.235
IX Valeurs disponibles	**1.706**	**803**	**244**
X Comptes de régularisation	**2.310**	**4.932**	**5.359**
TOTAL DE L'ACTIF	**17.685.269**	**7.169.843**	**5.675.438**

TEAM INTERNATIONAL MARKETING (in 'EURO) COMPTES STATUTAIRES	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
CAPITAUX PROPRES	**8.929.979**	**3.929.783**	**3.886.422**
I Capital	**9.050.000**	**4.050.000**	**4.050.000**
IV Réserves	**63.327**	**63.327**	**63.327**
A. Réserve légale	54.636	54.636	54.636
D. Réserves disponibles	8.691	8.691	8.691
V Perte reportée	**-183.348**	**-183.544**	**-226.905**
DETTES	**8.755.290**	**3.240.060**	**1.789.015**
X Dettes à plus d'un an	**5.018.162**	**1.877.819**	**920.290**
A. Dettes financières	5.018.162	1.877.819	920.290
1. Emprunts subordonnées	500.000	623.957	750.978
3. Dettes de location financement et assimilées			1.984
4. Etablissements de crédit	4.518.162	1.253.862	167.328
XI Dettes à un an au plus	**3.680.833**	**1.351.861**	**865.888**
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	978.864	245.911	184.418
B. Dettes financières	650.933	588.382	298.885
1. Etablissements de crédit	650.933	588.382	298.885
C. Dettes commerciales	144.972	133.367	170.526
1. Fournisseurs	144.972	133.367	170.526
2. Effets à payer			
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	126.408	93.661	39.476
1. Impôts	83.749	54.690	18.986
2. Rémunérations et charges sociales	42.658	38.971	20.491
F. Autres dettes	1.779.656	290.539	172.583
XII Comptes de régularisation	**56.295**	**10.380**	**2.837**
TOTAL DU PASSIF	**17.685.269**	**7.169.843**	**5.675.438**

Note :

Les pertes reportées au bilan proviennent des réductions de valeur actées en 1999 sur des participations anciennes, notamment Profil GmbH, Team International Iberica et Team International Benelux (respectivement 247.894,05 €, 30.193,43 €, et 45.234,69 €). Ce sociétés sont définitivement clôturées et ne donnerons plus lieu à des charges futures.

TEAM INTERNATIONAL MARKETING (in 'EURO) COMPTES STATUTAIRES	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
I Produits d'exploitation	**1.015.178**	**901.875**	**581.101**
A chiffres d'affaires	969.121	853.069	569.806
D. Autres produits d'exploitation	46.056	48.806	11.295
II Charges d'exploitation	**826.255**	**715.748**	**509.627**
B. Services et biens divers	408.283	377.855	314.141
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	308.995	164.969	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais kosten, op immateriële en materiële vaste activa	91.542	164.161	182.471
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales		0	
F. Provisions pour risques et charges			
G. Autres charges d'exploitation	17.435	8.763	13.015
I. Amortissements sur les différences de consolidation positives			
III Bénéfice d'exploitation (pertes)	**188.923**	**186.127**	**71.474**
IV Produits financiers	**19.577**	**8.200**	**1.100**
A. Produits des immobilisations financiers	12.380		
B. Produits des actifs circulants	3.830		
C. Autres produits financiers	3.367	8.200	1.100
V Charges financières	**171.073**	**101.350**	**59.050**
A. Charges des dettes	170.538	93.983	57.941
C. Autres charges financières	536	7.366	1.109
VI Bénéfice courant avant impôts	**37.427**	**92.977**	**13.524**
VII Produits exceptionnels	**0**		
VIII Charges exceptionnelles	**19.406,97**		
A. Amortissements et réductions de valeurs except.	19.406,97		
IX Bénéfice de l'exercice avant impôts	**18.020**	**92.977**	**13.524**
XI Impôts sur le résultat	**-17.823**	**-49.617**	**-14.367**
A. Impôts	-29.092	-49.617	-14.367
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions	11.268		
XIV Bénéfice de l'exercice à affecter	**196**	**43.361**	**-843**

5.3. BUDGETS 2006 -2008

5.3.1. Bilan compte de résultats et tableau de financement consolidés prévisionnels

Team Group - budget 2006-2008 (in K'EURO)	2005	2006	2007	2008
ACTIF IMMOBILISE	**12.349**	**11.730**	**11.113**	**10.113**
I Frais d'établissement	**0**	**0**	**0**	**0**
II Immobilisations incorporelles	**171**	**94**	**21**	**0**
III Différence de consolidation positive	**7.928**	**7.026**	**6.124**	**5.280**
IV Immobilisations corporelles	**2.759**	**2.619**	**2.477**	**2.342**
A. Terrains et constructions	2.124	2.045	1.967	1.888
B. Installations, machines et outillage	14	26	33	39
C. Mobilier et matériel roulant	198	161	130	98
D. Location-financement et droits similaires	174	141	107	80
E. Autres immobilisations corporelles	249	246	240	238
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	0			
V Immobilisations financières	**1.491**	**1.991**	**2.491**	**2.491**
ACTIFS CIRCULANTS	**24.205**	**19.732**	**20.962**	**22.212**
VI Créances à plus d'un an	**0**	**0**	**0**	**0**
B. Autres créances	0	0	0	0
VII Stocks et commandes en cours d'exécution	**8.363**	**7.500**	**8.000**	**8.500**
A. Stock	8.363	7.500	8.000	8.500
B. Commandes en cours d'exécution				
VIII créances à un an au plus	**12.698**	**11.700**	**12.250**	**12.800**
A. Créances commerciales	11.963	11.000	11.500	12.000
B. Autres créances	735	700	750	800
IX Placements de trésorerie	**411**			
X Valeurs disponibles	**2.709**	**532**	**712**	**912**
XI Comptes de régularisation	**24**			
TOTAL DE L'ACTIF	**36.554**	**31.462**	**32.075**	**32.325**

Team Group - budget 2006-2008 (in 'KEURO)	2005	2006	2007	2008
CAPITAUX PROPRES	**11.861**	**14.598**	**16.604**	**18.893**
I Capital	**9.050**	**10.050**	**10.050**	**10.050**
II Primes d'émission				
IV. Réserves consolidées	**960**	**2.432**	**3.199**	**5.205**
Résultat consolidé de l'année comptable	**1.472**	**1.767**	**3.005**	**3.290**
Différences de consolidation négatives	**349**	**349**	**349**	**349**
VI. Différences de conversion	**30**	**pm**	**pm**	**pm**
VIII. INTERETS DE TIERS	**0**	**44**	**136**	**237**
IX.PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	**1.056**	**1.086**	**1.117**	**1.149**
VII Provisions pour risques et charges	**1.056**	**1.086**	**1.117**	**1.149**
4. Autres risques et charges	1.056	1.086	1.117	1.149
DETTES	**23.637**	**15.734**	**14.219**	**12.046**
X Dettes à plus d'un an	**6.196**	**5.995**	**4.805**	**3.640**
A. Dettes financières	5.696	4.495	3.305	2.140
B. Dettes commerciales				
C. Emprunt subordonnées	500	1.500	1.500	1.500
XI Dettes à un an au plus	**17.337**	**9.740**	**9.413**	**8.405**
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1.233	1.220	1.208	1.191
B. Dettes financières	10.116	4.100	2.385	1.084
1. Etablissements de crédit	10.116	4.100	2.385	1.084
2. Autres emprunts				
C. Dettes commerciales	2.497	2.200	2.420	2.650
1. Fournisseurs	2.350	2.200	2.420	2.650
2. Effets à payer	147			
D. Acomptes reçus sur commandes	0	0	0	0
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1.623	2.220	2.400	2.480
1. Impôts	1.305	1.900	2.000	2.000
2. Rémunérations et charges sociales	318	320	400	480
F. Autres dettes	1.868		1.000	1.000
XII Comptes de régularisation	**104**			
TOTAL DU PASSIF	**36.554**	**31.462**	**32.075**	**32.325**

COMPTE DE RESULTATS

TEAM INTERNATIONAL GROUP - CONSOLIDATED Budget 2006-2008	*2.005* *Pro-Forma*	*2.006*	*2.007*	*2.008*
I Produits d'exploitation	**63.522**	**67.278**	**80.300**	**90.445**
Ventes DIRECTS AU TIERS	62.943	67.278	80.300	90.445
D. Autres produits d'exploitation (reinvoiced exp)	**579**	**0**	**0**	**0**
II Frais d'exploitation	**59.614**	**63.341**	**75.395**	**84.608**
A. Achats marchandises	*47.135*	*52.196*	*63.129*	*71.710*
Achats des TIERS	*47.135*	*52.196*	*63.129*	*71.710*
B. Services et biens divers	*8.286*	*6.966*	*7.523*	*8.051*
C. Rémunerations et charges sociales	*2.386*	*2.715*	*3.265*	*3.455*
D. Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	*294*	*321*	*325*	*286*
E. Moinsvalues sur stock, et creances	*2*	*0*	*0*	*0*
F. Provisions pour risques et charges	*170*	*30*	*31*	*32*
G.Autres charges d'exploitation	*312*	*210*	*220*	*230*
I. Amortissement sur différences de consolidation	*1.029*	*902*	*902*	*844*
III Profit (perte) d'exploitation	***3.908***	***3.937***	***4.905***	***5.837***
IV Produits financiers	*941*	*793*	*865*	*920*
V Charges financières	*1.384*	*1.399*	*1.060*	*1.025*
VI Profit (perte) courante avant impôts	***3.465***	***3.330***	***4.710***	***5.732***
VII Produits extraordinaires	*15*	*24*	*425*	*25*
VIII Charges extraordinaires	*27*	*0*	*0*	*0*
IX Profit (perte) de l'exercice avant impôts	***3.453***	***3.354***	***5.135***	***5.757***
X Impôts sur le résultat	*-1.576*	*-1.544*	*-2.037*	*-2.366*
Quote part dans le résultat soc mises en equival.	*148*			
Quote part des parties tiers dans le résultat	*0*	*-44*	*-92*	*-101*
XI Profit (perte) de l'exercice	***2.025***	***1.767***	***3.005***	***3.290***

TABLEAU DE FINANCEMENT

En k€	2006	2007	2008
Cash Flow opérationnel			
Part du groupe dans le résultat consolidé	1.767	3.005	3.290
Réconciliation du résultat net avec les valeurs disponibles à travers les activités opérationnelles			
Amortissements sur actifs immobilisés	321	325	286
Amortissement sur les différences de consolidation	902	902	844
Quote part dans le résultat des intérêts minoritaires	44	92	101
Modification de l'actif et du passif			
(= Variation du besoin en fonds de roulement)	243	381	-708
Créances commerciales et autres créances	998	-550	-550
Stocks et commandes en cours	863	-500	-500
Comptes de régularisation de l'actif	24	0	0
Provisions pour risques et charges	30	31	32
Dettes commerciales	-297	220	230
Dettes fiscales et sociales	597	180	80
Autres dettes	-1.868	1.000	0
Comptes de régularisation du passif	-104	0	0
Valeurs disponibles nettes provenant des activités opération.	**3.277**	**4.705**	**3.813**
Cash Flow provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'actifs immobilisés	-105	-110	-135
Avances au sociétés du groupe	-500	-500	
Acquisitions de participations			
Augmentation des différences de consolidation			
Valeurs disponibles nettes provenant des activités d'invest.	**-605**	**-610**	**-135**
Cash Flow provenant des activités de financement			
Nouveaux emprunts bancaires	25	25	35
Nouveau emprunt subordonnée	1.000		
Remboursements bancaires	-7.255	-2.941	-2.514
Augmentation de capital	1.000		
Allocation de dividende		-1.000	-1.000
Modification du périmètre de consolidation			
Ecarts de conversion	-30		
Valeurs disponibles nettes provenant des activités de financemt	**-5.260**	**-3.916**	**-3.479**
Augmentation (diminution) nette des valeurs disponibles et équivalents	-2.588	180	199
	3120	532	712
Placements de trésorerie et valeurs dispon. à la fin de l'année comptable	***532***	***712***	***911***

5.3.2 Comptes de résultats budgétés, détaillés par société

Ci- après sont présentés les comptes de résultats prévisionnels pour les exercices 2006- 2008 ventilé par société reprise en consolidation.

TEAM INTERNATIONAL GROUP – CONSOLIDE Budget 2006	**Team int'l. Marketing**	**Team kalorik Group**	**Team France**	**Team Polska**	**Team HK**	**Team Roum.**	*total*	Eliminations	*Consolidated*
I Produits d'exploitation	**960**	**50.268**	**20.700**	**4.900**	**2.120**	**1.440**	**80.388**	**-13.110**	**67.278**
A. Chiffre d'affaires	**960**	**50.268**	**20.700**	**4.900**	**2.120**	**1.440**	***80.388***	**-13.110**	***67.278***
Ventes INTRAGROUPE	910	11.700	0	0	0	0	12.610	-12.610	0
Ventes DIRECTS AU TIERS	50	38.568	20.700	4.900	2.120	1.440	67.778	-500	67.278
II Charges d'exploitation	**750**	**48.871**	**17.674**	**4.635**	**2.010**	**1.408**	**75.348**	**-12.007**	**63.341**
A. Achats marchandises		*43.746*	*13.450*	*3.500*	*2.000*	*1.200*	*63.896*	*-11.700*	*52.196*
Achats INTRAGROUPE		0	5.000	3.500	2.000	1.200	11.700	-11.700	0
Achats des TIERS	0	43.746	8.450	0	0	0	*52.196*	0	***52.196***
B. Services et biens divers	*190*	*3.999*	*3.040*	*790*	*10*	*147*	*8.176*	*-1.210*	*6.966*
C. Rémunerations et charges sociales	*460*	*1.000*	*1.000*	*200*		*55*	*2.715*		*2.715*
D. Amortissements sur immobilisations (in)corporelles	*100*	*126*	*44*	*45*		*6*	*321*		*321*
E. Moinsvalues sur stock, et creances							*0*		*0*
contracts in progress and trade debtors									
F. Provisions pour risques et charges			*10*	*20*			*30*		*30*
G.Autres charges d'exploitation			*130*	*80*			*210*		*210*
I. Amortissement sur différences de consolidation								*902*	*902*
III Profit (perte) d'exploitation	**211**	**1.396**	**3.026**	**265**	**110**	**32**	***5.039***	**-1.102**	***3.937***
IV Produits financiers	**2.522**	**650**	**105**	**8**			*3.285*	**-2.492**	***793***
V Charges financières	**345**	**750**	**222**	**82**			*1.399*		***1.399***
VI Profit (perte) courante avant impôts	**2.388**	**1.296**	**2.909**	**191**	**110**	**32**	***6.924***	**-3.594**	***3.330***
VII Produits extraordinaires			**0**			**24**	*24*		***24***
VIII Charges extraordinaires	**0**		**0**				*0*		***0***
IX Profit (perte) de l'exercice avant impôts	**2.388**	**1.296**	**2.909**	**191**	**110**	**56**	***6.948***	**-3.594**	***3.354***
X Impôts sur le résultat	**0**	**-454**	**-1.018**	**-46**		**-26**	***-1.544***		***-1.544***
Quote part des parties tiers dans le résultat			**0**	**0**			*0*	**-44**	***-44***
XI Profit (perte) de l'exercice	**2.388**	**843**	**1.891**	**145**	**110**	**30**	***5.406***	**-3.639**	***1.767***

TEAM INTERNATIONAL GROUP – CONSOLIDE	**Team internat.**	**Team kalorik**	**Team France**	**Team Polska**	**Team HK**	**Team**	*Total*	Eliminations	*Consolidated*

BUDGET 2007	Marketing	Group				Roum.			
I Produits d'exploitation	**980**	**61.440**	**23.250**	**5.600**	**2.650**	**2.100**	**96.020**	**-15.720**	**80.300**
A. Chiffre d'affaires	**980**	**61.440**	**23.250**	**5.600**	**2.650**	**2.100**	***96.020***	**-15.720**	***80.300***
Ventes INTRAGROUPE	920	14.250	0	0	0	0	15.170	-15.170	0
Ventes DIRECTS AU TIERS	60	47.190	23.250	5.600	2.650	2.100	80.850	-550	80.300
II Charges d'exploitation	**1.070**	**59.488**	**19.907**	**5.265**	**2.511**	**1.972**	**90.213**	**-14.818**	**75.395**
A. Achats marchandises	*0*	*53.929*	*15.200*	*4.000*	*2.500*	*1.750*	*77.379*	*-14.250*	*63.129*
Achats INTRAGROUPE	0	0	6.000	4.000	2.500	1.750	14.250	-14.250	0
Achats des TIERS	0	53.929	9.200	0	0	0	*63.129*	0	***63.129***
B. Services et biens divers	*365*	*4.179*	*3.412*	*870*	*11*	*156*	*8.993*	*-1.470*	*7.523*
C. Rémunerations et charges sociales	*605*	*1.250*	*1.100*	*250*		*60*	*3.265*		*3.265*
D. Amortissements sur immobilisations (in)corporelles	*100*	*130*	*44*	*45*		*6*	*325*		*325*
E. Moinsvalues sur stock, et creances							*0*		*0*
contracts in progress and trade debtors									
F. Provisions pour risques et charges			*11*	*20*			*31*		*31*
G.Autres charges d'exploitation			*140*	*80*			*220*		*220*
I. Amortissement sur différences de consolidation								*902*	*902*
III Profit (perte) d'exploitation	**-90**	**1.952**	**3.343**	**335**	**139**	**128**	***5.807***	**-902**	***4.905***
IV Produits financiers	**2.545**	**700**	**110**	**10**			*2.665*	**-2.500**	***865***
V Charges financières	**335**	**400**	**240**	**85**			*1.060*		***1.060***
VI Profit (perte) courante avant impôts	**2.120**	**2.252**	**3.213**	**260**	**139**	**128**	***8.112***	**-3.402**	***4.710***
VII Produits extraordinaires	**400**		**0**			**25**	*25*		***425***
VIII Charges extraordinaires	**0**		**0**				*0*		***0***
IX Profit (perte) de l'exercice avant impôts	**2.520**	**2.252**	**3.213**	**260**	**139**	**153**	***8.538***	**-3.402**	***5.135***
X Impôts sur le résultat	**0**	**-788**	**-1.125**	**-88**		**-37**	***-2.037***		***-2.037***
Quote part des parties tiers dans le résultat			**0**	**0**			*0*	**-92**	***-92***
XI Profit (perte) de l'exercice	**2.520**	**1.464**	**2.088**	**173**	**139**	**116**	***6.500***	**-3.495**	***3.005***

TEAM INTERNATIONAL GROUP - CONSOLIDE	**Team internat.**	**Team kalorik**	**Team France**	**Team Polska**	**Team HK**	**Team**	*total*	Eliminations	*Consolidé*

Budget 2008	Marketing	Group				Roum.			
I Produits d'exploitation	**1.000**	**69.395**	**25.250**	**6.300**	**3.180**	**2.100**	**107.225**	**-16.780**	**90.445**
A. Chiffre d'affaires	**1.000**	**69.395**	**25.250**	**6.300**	**3.180**	**2.100**	***107.225***	**-16.780**	***90.445***
Ventes INTRAGROUPE	930	15.250	0	0	0	0	16.180	-16.180	0
Ventes DIRECTS AU TIERS	70	54.145	25.250	6.300	3.180	2.100	91.045	-600	90.445
II Charges d'exploitation	**1.150**	**66.939**	**21.621**	**5.850**	**3.012**	**1.972**	**100.544**	**-15.936**	**84.608**
A. Achats marchandises	*0*	*61.210*	*16.500*	*4.500*	*3.000*	*1.750*	*86.960*	*-15.250*	*71.710*
Achats INTRAGROUPE	0	0	6.000	4.500	3.000	1.750	15.250	-15.250	0
Achats des TIERS	0	61.210	10.500	0	0	0	*71.710*	0	***71.710***
B. Services et biens divers	*440*	*4.309*	*3.719*	*945*	*12*	*156*	*9.581*	*-1.530*	*8.051*
C. Rémunérations et charges sociales	*630*	*1.300*	*1.200*	*265*		*60*	*3.455*		*3.455*
D. Amortissements sur immobilisations (in)corporelles	*80*	*120*	*40*	*40*		*6*	*286*		*286*
E. Moins-values sur stock, et créances contracts in progress and trade debtors							*0*		*0*
F. Provisions pour risques et charges			*12*	*20*			*32*		*32*
G. Autres charges d'exploitation			*150*	*80*			*230*		*230*
I. Amortissement sur différences de consolidation								*844*	*844*
III Profit (perte) d'exploitation	**-150**	**2.456**	**3.629**	**450**	**168**	**128**	***6.681***	**-844**	***5.837***
IV Produits financiers	**2.550**	**750**	**110**	**10**			*2.670*	**-2.500**	***920***
V Charges financières	**285**	**400**	**250**	**90**			*950*		***1.025***
VI Profit (perte) courante avant impôts	**2.116**	**2.806**	**3.489**	**370**	**168**	**128**	***9.077***	**-3.345**	***5.732***
VII Produits extraordinaires			**0**			**25**	*25*		***25***
VIII Charges extraordinaires	**0**		**0**				*0*		***0***
IX Profit (perte) de l'exercice avant impôts	**2.116**	**2.806**	**3.489**	**370**	**168**	**153**	***9.102***	**-3.345**	***5.757***
X Impôts sur le résultat	**0**	**-982**	**-1.221**	**-126**		**-37**	***-2.366***		***-2.366***
Quote part des parties tiers dans le résultat			**0**	**0**			*0*	**-101**	***-101***
XI Profit (perte) de l'exercice	**2.116**	**1.824**	**2.268**	**244**	**168**	**116**	***6.736***	**-3.446**	***3.290***

5.3.3. Hypothèses retenus pour l'établissement des budgets

5.3.3.1. Hypothèses retenus

Jusqu'au 31.12.2005, les comptes annuels sont établis sur base des normes belges.

Sur base de la législation comptable actuelle, les comptes annuels pour les exercices 2006-2007-2008 seront établis selon les normes comptables belges.
Dans la mesure où le législateur belge devait imposer l'application des normes IAS/IFRS, la société les appliquera directement.
Si les règles européennes devaient imposer aux sociétés cotées sur le Marché Libre d'Euronext Brussels une information financière conforme aux normes IAS/IFRS, la société établira l'information financière destinée aux tiers conformément à ces normes IAS/IFRS.

Les comptes prévisionnels ne tiennent pas compte de la quote-part dans les résultats des sociétés intégrés dans la consolidation sur base de la méthode de la mise en équivalence.

5.3.3.2. Hypothèses retenus pour l'établissement des budgets

A. Sur le plan financier

Financements à long terme

- Les financements à long terme actuellement en cours sont essentiellement liés aux participations dans Team International France et l'acquisition des immeubles. Ces emprunts seront remboursés sur base du tableau de remboursement contractuel

- Un financement à long terme additionnel est consenti l'actionnaire principale sous forme d'une avance subordonnée supplémentaire d'un montant de 1.000 KEUR

- Le management envisage l'acquisition d'une participation majoritaire dans sa filiale allemande la société Efbe GmbH. Les négociations sont actuellement encore trop prématurées, de sorte que les budgets présentés ne tiennent pas encore compte de cette acquisition possible

Financements à court terme

Les nouveaux fonds récoltés par l'augmentation de capital et avances supplémentaires seront dans l'immédiat affectés à :

- diminution des financements à court terme (dettes financières à un an au plus) : Le management envisage une réduction de 50 % des dettes financières à un an au plus pour la fin de l'exercice 2006 et ce par l'augmentation des fonds propres et par une gestion intégrée de la trésorerie de la filiale française. Ceci aura ces effets positifs au niveau de charges financières à partir de l'exercice 2007.

- des aides financières aux filiales « débutantes » (Team Roumanie, Team Household appliances, par l'octroi des avances à ces filiales, celles ci doivent être en mesure de constituer leur fonds de roulement. Ces avances sont estimées à 500 KEUR pour les exercices 2006 et 2007.

B. Sur le plan opérationnel

1. Budget d'investissements

Immobilisations financières

Comme mentionné ci-dessus, le management envisage l'acquisition d'une participation majoritaire dans sa filiale allemande la société Efbe GmbH. Les négociations sont actuellement encore trop prématurées, de sorte que les budgets présentés ne tiennent pas encore compte de cette acquisition possible, même si l'augmentation de capital envisagé et le prêt subordonné complémentaire de Monsieur Stolle s'inscrit dans cette optique de développement.

En première instance, le groupe investira dans le renforcement de ses nouvelles filiales au moyen d'avances pour le financement de leurs besoins en fonds de roulement.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Autre que des investissements de remplacement, le groupe ne prévoit pas des nouveaux investissements importants dans des immobilisations corporelles et incorporelles.
Un budget d'investissement de 100 – 140 KEUR par exercice est prévu pour le maintien, l'entretien et l'amélioration de l'outil existant.

2. Prévisions du chiffre d'affaires et marge brute

a) Les principes et type d'approche

Les prévisions du chiffre d'affaires sont basées sur les principes suivants :

- Une estimation de la force de vente actuelle
- Développement des activités commerciales dans les nouvelles filiales (Roumanie, USA, Asie)
- Développement des nouveaux produits dans la continuité de la politique groupe
- Etablissement d'une marque paneuropéenne

Les prévisions du chiffre d'affaires ont été approchées d'une manière conservatrice et prudente vu les éléments suivants qui sont propres à l'activité et le secteur :

- fluctuation des prix de revient des matières premières pour les produits du secteur.
- la fluctuation du taux de US dollar et du CNY
- la fluctuation des coûts de transport
- l'influence de la conjoncture économique sur le marché. En période de mauvaise conjoncture les dépenses familiales pour l'électroménager sont directement influencées, raison pour laquelle le groupe diversifie sa présence sur divers marchés géographiques.

b) Principes retenus

Le management a établi les budgets au niveau du chiffre d'affaires sur base de la force de vente actuelle, sans tenir compte des nouvelles acquisitions et/ou présence dans des nouveaux pays avec cependant des prévisions de croissance modérée pour les nouveaux marchés et ce dans l'esprit de ses expériences précédentes et des perspectives de terrain.

Le management estime que le chiffre d'affaires de l'exercice 2006 dans la filiale Team International France sera moins élevé que l'exercice 2005. Les exercices suivantes 2007 et 2008 doivent atteindre a nouveau le niveau de 2005

En ce qui concerne l'activité du Team Kalorik Group NV, le management prévoit une croissance modérée sur le marché de l'importation et distribution aux intermédiaires.

En globale une croissance du chiffre d'affaires de 6 % pour 2006, 19 % pour 2007 et 13 % pour 2008 est estimée.

La marge brute s'évoluera de la manière suivante :

Marge brute	2005	2006	2007	2008
Chiffre d"affaires	62.943	67.278	80.300	90.445
Achats	47.135	52.196	63.129	71.710
Marge brute	15.808	15.082	17.171	18.735
%	25%	22%	21%	21%

La mise en place d'une marque européenne devrait permettre à terme de réduire les frais de packaging et d'échantillon et améliorer la rotation des stocks en fonction d'une présence commune sur les différents marchés. Ces synergies, à l'esprit du management depuis des années, passent évidemment par un renforcement du pouvoir de décision dans les filiales et dès lors une prise de participation majoritaire.

3. Prévisions des frais fixes

3.1. Biens et services divers

Le budget des services et biens divers peut être détaillée de la manière suivante :

TEAM INTERNATIONAL GROUP - CONSOLIDATED Budget 2006-2008	*2.005*	*2.006*	*2.007*	*2.008*
Commissions payées au tiers	*2.021*	*1.500*	*1.550*	*1.600*
Loyer et renting + entretien	*365*	*326*	*368*	*378*
honoraires	*358*	*298*	*373*	*362*
Assurances	*211*	*173*	*165*	*178*
Frais de transport	*2.687*	*2.578*	*2.880*	*3.150*
Service après vente	*730*	*820*	*895*	*980*
Frais de représentation	*257*	*247*	*281*	*304*
Marketing et Publicité	*348*	*221*	*162*	*167*
Frais de bureau	*314*	*375*	*395*	*406*
Voitures	*131*	*139*	*152*	*165*
Informatique	*55*	*51*	*62*	*113*
Dépôt / marque / Bourse	*116*	*99*	*95*	*98*
Rémunération Administrateurs	*71*	*140*	*145*	*150*
Frais à refacturer	*622*	*pm*	*pm*	*pm*
Total Services et biens divers	*8.286*	*6.966*	*7.523*	*8.051*

Remarque:
Les services et biens divers ne tiennent pas compte des frais à refacturer vu le fait que ces refacturations sont effectués au prix de revient, sans marge.

3.2 Rémunérations et charges sociales

Le management estime de pouvoir fonctionner avec le même nombre d'employés pendant les exercices suivants. Une indexation normale des salaires est prévue.

Le budget tient également compte de la rémunération supplémentaire a octroyer à Mr Fouquet , ancien actionnaire de Team International France, comme prime d'intéressement suite à la cession de ces parts à Team International Marketing SA.

3.3 Résultats financiers

Les résultats financiers tiennent compte des :

- intérêts sur emprunts et financements (en ce compris l'emprunt subordonné)
- frais d'escompte des traites
- charges bancaires

Vu sa fluctuation, les résultats budgétés ne tiennent pas compte des écarts de conversion sur le taux du US dollar et qui peuvent avoir une influence significative en terme de chiffre d'affaires dans un sens comme dans l'autre.

3.4. Résultat Exceptionnel

Le solde des frais de l'introduction en bourse, soit +/- 39.000 € (70% des frais, soit 231.000 € sont pris en charge par Mr Stolle), seront entièrement pris en charge sur l'exercice 2006 (cf. poste de services et biens divers.)
La vente du bien immobilier situé chaussée de Waterloo devrait générer une plus value exceptionnelle de 400.000 € en 2007.

B. Sur le plan bilantaire

1) Evolution des immobilisations corporelles et incorporelles

	R & D	Concess. Licences	Terrains & bâtiments	Installations mach et outill	Mobilier mat. Roulant	Leasing et autres droits	Autres corpor	Total
Acquisitions 2006				25	25	25	30	**105**
Valeur d'acquisition 31/12/2006	101	1.068	2.490	280	490	317	292	**5.039**
Amortissements jusqu'au 31/12/2005	97	901	365	242	267	119	13	**2.005**
Amortissements 2006	4	73	79	13	62	58	33	**321**
Total Amortissements au 31/12/2006	101	974	444	255	329	177	46	**2.326**
Valeur net à l'actif au 31.12.2006	**0**	**94**	**2.045**	**26**	**161**	**141**	**246**	**2.713**
Acquisitions 2007				25	30	25	30	**110**
Valeur d'acquisition 31/12/2007	101	1.068	2.490	305	520	342	322	**5.149**
Amortissements jusqu'au 31/12/2006	101	974	444	255	329	177	46	**2.326**
Amortissements 2007	0	73	79	18	61	59	36	**325**
Total Amortissements au 31/12/2007	101	1.047	523	273	390	236	82	**2.651**
Valeur net à l'actif au 31.12.2007	**0**	**21**	**1.967**	**33**	**130**	**107**	**240**	**2.498**
Acquisitions 2008				30	35	35	35	**135**
Valeur d'acquisition 31/12/2008	101	1.068	2.490	335	555	377	357	**5.284**
Amortissements jusqu'au 31/12/2007	101	1.047	523	273	390	236	82	**2.651**
Amortissements 2008	0	21	79	24	67	62	38	**290**
Total Amortissements au 31/12/2008	101	1.068	602	297	457	298	119	**2.941**
Valeur net à l' actif au 31.12.2008	**0**	**0**	**1.888**	**39**	**98**	**80**	**238**	**2.342**

2 Stock des marchandises.

Par le biais d'une réduction du nombre des différentes lignes et marques de produits le management diminuera le montant des marchandises en stock.

3) Créances commerciales

Les créances commerciales suivront l'évolution du chiffre d'affaires.

4) Evolution des fonds propres consolidés

	Capital	Réserves consolidés	Ecart de conversion	Ecart de cons négatives	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Au 31/12/2005	9.050	960	30	349	1.472	11.861
Exercice 2006						
- Résultat de l'exercice					1.767	1.767
- Dividende						0
- Dotation au résultat reporté		1005			-1.005	0
- Apport en Capital	1.000					1.000
Au 31/12/2006	10.050	1.965	pm	349	2.234	14.598
Exercice 2007						
- Résultat de l'exercice					3.005	3.005
- Dividende					-1.000	-1.000
- Dotation au résultat reporté		100			-100	0
Au 31/12/2007	10.050	2.065	pm	349	4.140	16.604
Exercice 2008						
- Résultat de l'exercice					3.290	3.290
- Dividende					-1.000	-1.000
- Dotation au résultat reporté		1195			-1.195	0
Au 31/12/2008	10.050	3.260	pm	349	5.234	18.893

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale, le management prévoit une distribution d'un dividende annuelle de 1.000 KEUR à partir de l'exercice 2008 (sur les résultats 2007)

5) Evolution des dettes financières à plus d'un an

Evolution des Dettes Financières à plus d'un an	Remb 2006	Solde 31.12.2006	Remb 2007	Solde 31.12.2007	Remb 2008	Solde 31.12.2008	Remb 2009	Solde 31.12.2009
Financements :	**1.164**	**5.588**	**1.161**	**4.427**	**1.161**	**3.266**	**1.148**	**2.118**
Leasings	**69**	**126**	**58**	**87**	**47**	**66**	**43**	**23**
Total	**1.232**	**5.714**	**1.220**	**4.514**	**1.208**	**3.332**	**1.191**	**2.140**

5) Evolution des dettes à un an au plus

Dettes financières :
Comme indiqué dans le plan financier, une réduction des dettes financières de 50 % est prévu à partir de la fin de l'exercice 2006

Dettes commerciales
Celles-ci suivront l'évolution des activités

Dettes fiscales et sociales
Celles-ci suivront l'évolution des activités

Autres dettes
Celles-ci seront composées du dividende brut annuel de 1.000 KEUR

5.3.4. Rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes prévisionnels 2006, 2007 et 2008

A. Préambule

Un plan financier prévisionnel sur les années 2006, 2007 et 2008, élaboré par le Conseil d'Administration de la société Team International Marketing NV a été mis à notre disposition.

Il convient de rappeler que des hypothèses ne peuvent pas faire l'objet d'une certification de la part du réviseur d'entreprises, qui, en effet, ne peut jamais être assuré de leur réalisation.

Notre avis ne pourra porter que sur la manière dont les états prévisionnels ont été établis. Nous ne pouvons que nous assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles qui avaient été suivies pour l'établissement des derniers comptes de la société.

B. Méthodologie suivie par le Conseil d'Administration

Les plans prévisionnels ont été établis sur base d'un compte de résultats établi de manière similaire aux comptes présentés au 31.12.2005.

Le chiffre d'affaires résulte d'une estimation prudente du développement probable des activités. Cette estimation est basée sur les critères suivants :

- Estimation de la capacité commerciale actuelle
- Estimation de l'influence des activités réalisées dans le passé

Les charges ont été estimées sur base des frais fixes et variables supportés au cours des exercices antérieurs et attendus en fonction de l'évolution des activités.

C. Budgets prévisionnels 2006, 2007 et 2008

Les estimations au niveau des rémunérations, frais fixes et résultats financiers sont basées sur les activités des exercices précédents.

Leur évolution tient suffisamment compte de l'augmentation prévue des activités pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

Les comptes prévisionnels ont été établis selon la méthodologie usuelle en la matière.

D. Attestation

Il va de soi que nous ne pouvons nous porter garants des hypothèses de travail qui ont servi comme base pour l'établissement des produits.

Nous pouvons néanmoins affirmer qu'elles ont été établies de manière rationnelle et qu'elles ne présentent aucune contradiction évidente avec les informations dont nous avons connaissance, ni avec l'évolution générale à laquelle on peut raisonnablement s'attendre.

Dès lors, nous estimons que les budgets sont réalisables.

Fait à Aalst, le 11 septembre 2006

Soc. Civ. SPRL VAN CAUTER – SAEYS & C°
Bureau de Réviseurs d'Entreprises
Willem VAN CAUTER : Réviseur d'Entreprises

● CHAPITRE 6 ●

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

6.1 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DU MANAGEMENT

6.1.1 Conseil d'administration

1. Composition

La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires, qui sont nommés et révoqués par l'assemblée générale. Les administrateurs sont nommés pour six ans au plus. Les administrateurs démissionnaires sont rééligibles. L'assemblée générale peut à tout moment suspendre ou révoquer un administrateur.
Si une personne morale est nommée administrateur, elle est tenue de désigner un représentant permanent conformément à l'article 61, §2 du Code des sociétés, chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.
Si le nombre d'administrateurs tombe, pour quelque raison que ce soit, en dessous du nombre minimum prévu par la loi ou par les statuts, les administrateurs dont le mandat est terminé, restent en fonction aussi longtemps que l'assemblée générale ne pourvoit pas à leur remplacement.
En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, jusqu'à ce que l'assemblée générale nomme un nouvel administrateur. La nomination est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée générale.
Tout administrateur ainsi nommé par l'assemblée générale achève le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Les membres actuels du conseil d'administration sont :

Michael STOLLE
Date de naissance : Né le 12 juillet 1957 à Dortmund
Etat Civil : Marie, 3 enfants
Adresse : Av. Blücher – 1180 Uccle

Fonction : Administrateur délégué

Formation : Licence en Economie à l'université de Mannheim (« Diplom-Kaufmann »)

Expérience Professionnelle : 1980 : création de la s.p.r.l. TEAM INTERNATIONAL à Bruxelles
Fonction : gérant
1995 : Scission de TEAM INTERNATIONAL s.p.r.l. en TEAM International Marketing s.a. et TEAM International Distribution s.a.
Fonction : Administrateur délégué

Autres mandats au cours des 5 dernières années :

- *A titre personnel :*
  Administrateur-délégué dans Team KalorikGroup
  Administrateur délégué dans TEAM POLSKA spzoo
  Administrateur dans TEAM International France SAS
  Administrateur dans SAREV (société fusionnée dans l'entité Team Kalorik Group)
  Administrateur dans Kalorik International (société fusionnée dans l'entité Team Kalorik Group)
  Administrateur dans TEAM Allemagne (société mise en liquidation)
- *Mr Stolle représente TEAM Marketing International pour les mandats dans les sociétés suivantes :*
  Administrateur dans TEAM Home Appliances (Hong Kong)

Monsieur Stolle n'a jamais été condamné pour fraude.

Aucune des sociétés dans lesquelles Mr Stolle a été administrateur n'a été mise en faillite ou mise sous séquestre.
Aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre de Monsieur Stolle au cours des 5 dernières années.

Ingrid Röhrdiek (épouse STOLLE)

Date de naissance :	Née le 25 mai 1957 à Dortmund
Etat Civil :	Mariée, 3 enfants
Adresse :	Av. Blücher – 1180 Uccle

Fonction : Administrateur

Formation : Diplômée en traduction

Expérience professionnelle :

1982 :	Team International : Secrétariat	
1982-1988	Scitex Europe : Secrétariat puis Administration des ventes puis Chargée de relation commerciales	
1988- à ce jour :	Team International :	Administration des ventes Direction financière Administrateur

Autres mandats au cours des 5 dernières années :
Administrateur dans TEAM KALORIK GROUP

Madame Stolle-Röhrdiek n'a jamais été condamnée pour fraude.
Aucune des sociétés dans lesquelles Mme Röhrdiek a été administrateur n'a été mise en faillite ou mise sous séquestre.
Aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre de Madame Stolle-Röhrdiek au cours des 5 dernières années.

Serge Stilmant

Date de naissance :	Né le 11 octobre 1954
Etat civil :	Divorcé, un enfant
Adresse :	Chemin de Séviot, Bouillon

Fonction : Administrateur

Formation : Cours d'analyse financière de Droit commercial et Civil et de Fiscalité suivi auprès de l'Association Belge des Banques

Expérience Professionnelle :

1972-2002 :	Crédit Lyonnais S.A. – Deutsche Bank Ag : Fonction commerciale pour le réseau particulier (2 ans) Fonction commerciale pour le réseau « corporate » (4ans) Directeur d'agence (9 ans) Sous directeur commercial en charge du suivi des grandes entreprises belges (4 ans) Directeur corporate (8ans)
2002…	TEAM International Marketing : Administrateur

Autres mandats : Néant

Monsieur Stilmant n'a jamais été condamné pour fraude.
Aucune des sociétés dans lesquelles il a été administrateur n'a été mise en faillite ou mise sous séquestre.
Aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre de Monsieur Stilmant au cours des 5 dernières années.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs d'un des membres du conseil d'administration, à l'égard de l'émetteur, et leurs intérêts, personnels et/ou d'autres devoirs à l'égard de tiers.

2. Présidence

Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres. En cas d'empêchement du président, le plus ancien administrateur présent le remplace. Le président actuel de la société est Monsieur Michael STOLLE.

3. Réunions

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, chaque fois que l'intérêt social le requiert.

Il doit se réunir à la demande de deux administrateurs ou d'un administrateur délégué.

Les convocations mentionnent le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion et sont envoyées au moins deux jours francs avant la réunion par lettre, fax, e-mail ou tout autre moyen écrit.

Dans des circonstances exceptionnelles, lorsque le délai de convocation mentionné ci-dessus n'est pas approprié, le délai de convocation peut être plus court. Si nécessaire, une convocation peut être effectuée par téléphone en complément des modes de convocation mentionnés ci-dessus.

La régularité de la convocation ne peut pas être contestée si tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés et marquent leur accord sur l'ordre du jour.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être valablement tenues par vidéo-conférence ou par conférence téléphonique. En pareil cas, la réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social pour autant qu'un administrateur au moins ait pris part à la réunion depuis ce siège.

4. Délibérations

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux qui sont enregistrés ou insérés dans un registre spécial et qui sont signés par la majorité des membres présents lors de la réunion. Les procurations sont annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits desdits procès-verbaux sont signés par les organes compétents concernant la représentation de la société.

Le conseil d'administration peut uniquement délibérer lorsque la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les administrateurs empêchés peuvent voter par écrit. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion du conseil d'administration est convoquée avec le même ordre du jour, celle-ci délibérant et décidant valablement si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés.

Tout administrateur peut donner procuration à un autre administrateur par lettre, fax, e-mail ou tout autre procédé technique analogue, afin qu'il le représente à une réunion du conseil d'administration et y vote à sa place. Le contenu de la procuration est arrêté par le conseil d'administration. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur des points qui ne figurent pas à l'ordre du jour que si tous les administrateurs sont présents ou représentés et qu'ils décident à l'unanimité de délibérer sur ces points.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. Les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en considération. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

L'administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant des pouvoirs du conseil d'administration, doit se conformer aux dispositions de l'article 523 du Code des sociétés. En pareille hypothèse, l'administrateur ne peut pas participer aux délibérations du conseil d'administration relatives à ces opérations ou à ces décisions, ni prendre part au vote.

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, et si la loi le permet, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit. Cette procédure ne peut pas être suivie pour l'arrêt des comptes annuels, l'utilisation du capital autorisé ou tout autre cas exclu par les présents statuts. La proposition écrite et le consentement exprimé par écrit des administrateurs seront insérés dans le registre spécial visé à l'Article 19.

5. Pouvoirs

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. La compétence du conseil d'administration s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déléguer à un mandataire, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire ou un administrateur, tout ou partie de ses pouvoirs pour des affaires spéciales et déterminées.

6. Comités

Le conseil d'administration peut créer en son sein et sous sa responsabilité un ou plusieurs comités consultatifs. La composition et la mission de ces comités consultatifs seront définies par le conseil d'administration. La société n'a, à ce jour, constitué aucun comité.

7. Rémunération

Jusqu'à ce jour, les administrateurs de la Société n'ont pas été rémunérés pour l'exercice de leur mandat. En vertu des statuts de la Société, le mandat d'administrateur est exercé gratuitement, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

6.1.2 Comité de direction

A ce jour la société ne s'est pas dotée d'un comité de direction. Toutes les décisions de gestion sont prises au sein du conseil d'administration ou par l'administrateur délégué.

6.2 GESTION JOURNALIÈRE

Le conseil d'administration ou, si un comité de direction a été institué et que le conseil d'administration ne s'est pas réservé la compétence de déléguer la gestion journalière, le comité de direction, peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui porteront le titre d'administrateur(s)-délégué(s), et/ou à une ou plusieurs personnes, qui porteront le titre de directeur(s), sans que ceux-ci ne doivent être des actionnaires.

Toute personne chargée de la gestion journalière peut déléguer à un mandataire, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire ou un administrateur, tout ou partie de ses pouvoirs pour des affaires spéciales et déterminées.

La société a nommé Monsieur Michael STOLLE à la gestion journalière de la société le 29 juin 2001. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2007.

6.3 CONTRÔLE

Si la société y est tenue par la loi ou si l'assemblée générale en décide ainsi, le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations à constater dans ceux-ci, au regard du Code des sociétés et des présents statuts, est confié à un ou plusieurs commissaires.

Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale, parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Si une personne morale est désignée en tant que commissaire, elle est tenue de désigner un représentant permanent conformément à l'article 61, §2 du Code des sociétés, chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale. L'assemblée générale détermine le nombre de commissaires et fixe leurs émoluments. Ils sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable.

Sous peine de dommages et intérêts, ils ne peuvent être révoqués par l'assemblée générale en cours de mandat que pour juste motif, moyennant le respect de la procédure décrite à l'article 135 du Code des sociétés.

Si aucun commissaire n'est nommé, chaque actionnaire a individuellement les pouvoirs d'investigation et de contrôle des commissaires. Il peut se faire représenter par un expert-comptable. La rémunération de l'expert-comptable incombe à la société s'il a été désigné avec son accord.

Les commissaires peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société, au siège de celle-ci.

Le conseil d'administration leur remet chaque semestre un état résumant la situation active et passive de la société.

Les commissaires peuvent, dans l'exercice de leur fonction et à leurs frais, se faire assister par des préposés ou d'autres personnes dont ils sont responsables.

Le commissaire de Team International Marketing est la SPRL VAN CAUTER – SAEYS & Co, ayant son siège social Gentse Steenweg 55, 9300 Alost, représentée par Monsieur Willem Van Cauter, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le commissaire de Team International Marketing a été nommé à l'issue de l'assemblée générale du 15/06/2004 pour un mandat renouvelable de 3 années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 15/06/2007.

Les comptes annuels et consolidés de Team International Marketing pour les exercices comptables clôturés le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 ont été certifiés sans réserve.

6.4 RÉMUNÉRATION

L'ensemble des coûts salariaux directs ou indirects et/ou contrats de service pour les membres du management de la Société s'est élevé à en 108.800 EUR (en ce compris les cotisations patronales) pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 2005. Ces frais comprennent les rémunérations/prestations de service de Monsieur Stolle et Madame Rohrdiek.
Une convention de service lie Monsieur Stolle à Team International Marketing. Elle prévoit la rémunération de ses prestations de service à un montant de 8400 € (HTVA) par mois, et ce à partir de juin 2006.
Madame Rohrdiek a quant à elle le statut d'employée.

De 2002 à 2005, Monsieur Serge Stilmant n'a pas perçu de rémunération sous forme de salaire ou contrat de service.

Deux membres de la direction ont bénéficié d'avantages en nature (voiture de société, essence, assurance) évalué à un montant global de +/- 25.000 €.

Pour l'exercice 2006, le montant des rémunération et/ou les prestations de service ont été revues. Une rémunération est notamment versée à Monsieur Serge Stilmant depuis janvier 2006.
Ces révisions porteront l'ensemble des coûts salariaux directs ou indirects à un montant de 196.112 €.
Le montant des avantages en nature devrait être comparable à celui de 2005.

6.5 ACTIONS ET WARRANTS DÉTENUS PAR LES ADMINISTRATEURS ET LE MANAGEMENT

1.2.1 Actions détenues par les administrateurs

Actionnaires	**Actions***	**En % du capital**	**Droits de vote**	**En % des droits de vote**
Michael STOLLE	10.916	69,81 %	10.916	69,81 %
Ingrid ROHRDIEK	1.200	7,67%	1.200	7,67%
Sur un total de	**15.636**	**100%**	**15.636**	**100%**

* nombre d'actions avant l'offre. Chaque action sera divisée en 300 parts.

1.2.2 Actions détenues par les membres du management

Cf. Tableau ci-dessus

6.6 CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Le Code des sociétés et les statuts de la Société contiennent des dispositions spécifiques qui doivent être respectées lorsqu'un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou une opération relevant du conseil d'administration.

L'administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant des pouvoirs du conseil d'administration doit se conformer aux dispositions de l'article 523 du Code des sociétés. Cet administrateur ne peut pas assister aux délibérations du conseil d'administration relatives à ces opérations ou à ces décisions, ni prendre part au vote. Si la majorité des administrateurs a un intérêt opposé à celui de la Société, le conseil convoque dans les meilleurs délais une assemblée générale qui procédera à la nomination d'un administrateur ad hoc. La décision de nomination décrit de façon précise les pouvoirs de celui-ci.

En vue de la publication dans son rapport de gestion, le conseil d'administration doit décrire dans le procès-verbal la nature de la décision ou de l'opération envisagée et une justification de la décision qui a été prise ainsi que des conséquences patrimoniales de ce conflit pour la Société. Le rapport de gestion doit contenir la totalité du procès -verbal mentionné ci-dessus. L'administrateur concerné doit également informer le commissaire de son conflit d'intérêts. Le rapport des commissaires devra comporter une description séparée des conséquences patrimoniales qui résultent pour la Société des décisions du conseil d'administration présentant un conflit d'intérêts.

Pour les sociétés ayant fait ou faisant publiquement appel à l'épargne, l'administrateur concerné ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration concernant les décisions ou opérations pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt, ni prendre part aux votes.

En cas de non respect de ce qui précède, la Société peut demander la nullité de la décision prise ou de l'opération accomplie en violation de ces dispositions si l'autre partie à la décision ou à l'opération avait, ou aurait dû avoir connaissance, d'une telle violation..

Cette procédure de conflit d'intérêts ne s'applique pas:

- Lorsque la décision ou l'opération relevant du conseil d'administration concerne des décisions ou des opérations conclues entre sociétés dont l'une détient directement ou indirectement 95% des titres ou des voix attachées à l'ensemble des titres, émis par l'autre, ou entre sociétés dont 95% au moins des voix attachées à l'ensemble des titres émis par chacune d'elles sont détenus par une autre société, ou;

- Lorsque la décision du conseil d'administration concerne des opérations habituelles conclues dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour les opérations de même nature.

A l'heure actuelle, aucun conflit d'intérêts, que ce soit au sens de l'article 523 du Code des sociétés, ou plus largement, n'a été communiqué au conseil d'administration.

6.7 PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Néant.

6.8 PLAN D'INTÉRESSEMENT DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

La Société a mis en place un plan d'intéressement dans son capital destiné à certaines personnes présentant un lien avec la Société que ce soit à titre de travailleur, administrateur, collaborateur ou fournisseur. Il appartiendra au conseil d'administration de la Société de déterminer à quelles personnes seront octroyées ces Warrants. Concernant ce plan de Warrants, voir chapitre 3, section 2.3.

6.9 RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Une convention d'actionnaire lie TEAM International Marketing aux actionnaires de la société Efbe GMBH pour la reprise de 25% des actions de cette dernière, pour un montant de 843.750 €, amenant la participation totale détenue par TEAM à 49,99%.
Cette convention arrivera à échéance en 2010.
Cette convention a été signée en 2003, le prix de cession des actions ayant été déterminé sur base des comptes annuels de Efbe Gmbh à cette date à des conditions de marché. Des négociations sont en cours visant à permettre à TEAM International Marketing de porter cette participation à plus de 50%. Il est cependant vraisemblable que, si un accord est trouvé, le prix payé par action Efbe GmbH sera plus élevé que le prix convenu en 2003, étant donné que celui-ci devra inclure une « prime de contrôle » pour l'acquisition de la majorité et qu'il devra tenir compte des résultats actuels de Efbe GmbH.

Par ailleurs il existe une convention entre Efbe GmbH et TEAM Kalorik Group (TKG) régissant les relations commerciales entre les deux sociétés. Cette convention précise le montant des commissions d'intervention payées par Efbe GmbH à TKG, les conditions d'approvisionnement ainsi que les territoires sur lesquels Efbe Gmbh est autorisée à distribuer les produits fournis par TEAM. Cette convention a été établie selon des conditions de marché.

Une convention d'actionnaire lie TEAM International Marketing et les actionnaires de la société TEAM International Group of America Inc (TEAM USA). Cette convention prévoit une procédure de transfert des parts d'un actionnaire aux autres actionnaires en cas de conflit ou en cas d'incapacité ou de disparition d'un des actionnaires, et ce dans un souci de préserver l'activité de la société et de garantir un prix de marché « fair price » à l'actionnaire cédant.
Une convention d'utilisation de marque a été conclue entre Team International Marketing et Team International Group od America Inc, autorisant cette dernière à utiliser la marque du groupe TEAM International Marketing pour la distribution de ses produits. Cette convention a été établie selon des conditions de marché..

Il n'existe pas d'autres conventions entre TEAM International Marketing et les sociétés apparentées à TEAM International Marketing ou au groupe auquel appartient TEAM International Marketing.

• CHAPITRE 7 •

EVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ

7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE

Les six premiers mois de l'exercice 2006 ont été particulièrement bouleversés en terme d'activité, et ce pour deux raisons particulières :

- forte hausse des prix des matières premières et du pétrole
- application des règles ROHS[18] en Europe avec effet 01/07/06

Les deux éléments conjugués ont perturbé sensiblement le marché du petit électroménager. Les producteurs profitent de ces hausses pour appliquer des tarifications que les marchés n'étaient pas près d'accepter immédiatement.

Le chiffre d'affaires et le résultat avant impôt enregistré au premier semestre 2006 pour les principales entités peuvent se résumer comme suit :

	Cours	Chiffre d'Affaire	Résultat avant impôt
Team Int'l Marketing NV		469.833 €	2.510.487 €
(Dividende 2005 versé en 2006)			-2.502.091 €
Team Kalroik Group NV		19.184.101 €	116.530 €
Team France		9.154.123 €	1.433.485 €
Team Pologne		10.133.675 PLN	146.890 PLN
	4,0679	2.491.132 €	36.110 €
Team USA (20%)		$16.587	$74.983
	1,2657	13.105 €	59.242 €
Team UK (20 %)		£720.086	£27.300
	0,6925	1.039.835 €	39.422 €
Efbe Schott (24,99%)		5.078.219 €	8.426 €

Note : Ce tableau concerne les résultats des sociétés individuelles et pas des chiffres consolidés
Les résultats avant impôts ne contiennent pas les amortissement ssur les différences de consolidation

- Pologne et pays de l'Est : en progression de 10%
- Beau début pour l'activité en Roumanie, qui en fonction des résultats réalisés sur les six premiers mois devrait réaliser son budget et présenter des chiffres en équilibres. Encourageant pour un premier exercice.
- Etats Unis : Encouragent pour un premier exercice
- France : dans la tendance du 1ier semestre de l'exercice 2005.
- Allemagne : dans le budget.
- Belgique : après un premier trimestre calme, le retard a été comblé par une deuxième période soutenue.
- Angleterre : résultats encourageants dans la norme des exercices précédents
- Turquie : belle progression des activités au départ d'une nouvelle relation : le groupe Kumtel.
- En Espagne: les ventes sont en recul et ce du à la position prudente adoptée par TEAM sur les articles d'air conditionné et ventilateurs. Comme le marché était saturé suite aux ventes de 2005 (sur stockage chez la plupart de nos clients), TEAM a limité les achats, dans un esprit de gestion prudente. Ceci n'est pas sans conséquence sur la facturation pour ce pays. Le 1ier trimestre 2006 est malgré tout encouragent, malgré un marché difficile.

[18] = restriction sur les substances dangereuses

Le management est optimiste pour l'avenir et plus particulièrement pour le second semestre, qui est beaucoup plus représentatif des activités du groupe en raison du cycle saisonnier de ses activités propres et de celui du secteur d'activité.

Les négociations pour l'acquisition de la majorité des parts de EFBE Gmbh sont toujours en cours.
TEAM a marqué son accord pour augmenter à 42% sa part dans le capital de Better home (Shunde) Appliances.

7.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Les perspectives de développement du groupe TEAM visent dans l'immédiat un renforcement du pouvoir de décision sur le réseau de commercialisation du groupe, et en particulier les participations ou la majorité n'est pas acquise. TEAM ambitionne ensuite d'étendre son réseau commercial à de nouveaux territoires.

Grâce au réseau de distribution propre, la stratégie de marque paneuropéenne peut être efficacement mise en place.
Conscient de la valeur ajoutée qu'une marque peut apporter au groupe, le management a l'intention de renforcer son image de marque auprès des consommateurs. Cette politique est sous-tendue par une expertise en matière de contrôle de qualité, des produits au design original et au fonctionnalités innovantes, un savoir faire logistique et un service après vente efficace.

Pour ce qui est de la logistique, le groupe a l'intention de se doter de son infrastructure propre de stockage. L'investissement en Pologne est une première étape dans cette voie. A l'horizon 2008, le management a l'intention d'investir dans une infrastructure propre de stockage pour la partie occidentale de l'Europe.

7.3 RESUME DES CHIFFRES CLE

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres clés à périmètre constant et incluent dès lors la filiale française.

(en milliers €)	2003 A	2004 A	2005 PF	2006 P	2007P	2008P
Chiffre d'affaires	35.804	50.363	62.943	67.278	80.300	90.445
Marge brute	17%	20,5%	25%	22,42%	21,38%	20,71%
EBITDA	1.522	2.602	5.300	4.989	6.163	6.999
Résultat Opérat.	1.179	1.947	3.808	3.614	4.783	5.715
Résultat net	87	911	2.025	1.488	2.976	3.269
Actif Immobilisé	2.491	4.002	13.014	11.792	11.053	9.931
Fonds Propres	4.285	5.022	12.415	13.503	15.478	17.747
Dettes financ. Net.	8.177	9.536	14.425	10.984	8.887	6.204
Gearing*	191%	190%	116%	81%	57%	35%
Total Bilan	16.526	20.638	37.219	32.223	33.329	34.358

PF : Proforma. Ces comptes incluent les résultats de TEAM France pour l'année entière.
P : Prévisionnel
EBITDA= Résultat Opérationnel + Amortissement + Réductions de valeur + Provisions pour risques et charges
* Gearing= Dettes financières nettes/Fonds Propres

ANNEXE

Comptes annuels arrêtés au 31/12/2005

Team International France

Internet-DGI

cerfa N° 10937 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN – ACTIF

D.G.I. N° 2050 5 (2005)

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 10 rue des Hayes Mélines 27400 Louviers — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 33789912400024 — Code APE 514F — Néant ☐

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2005 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2004 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de recherche et développement *	AD		AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	43127	AG 36515	6611	3324
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Immobilisations corporelles	Terrains	AN	30000	AO	30000	30000
	Constructions	AP	284473	AQ 48965	235507	246187
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	24197	AS 24197		
	Autres immobilisations corporelles	AT	177762	AU 90280	87501	61153
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
Immobilisations financières	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	90	BI	90	90
	TOTAL (II)	BJ	559671	BK 199959	359711	340755
Actif circulant – Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	2595329	BU	2595329	1824993
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6256	BW	6256	1600
Créances	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2662807	BY	2662807	3647845
	Autres créances (3)	BZ	426273	CA	426273	152832
Divers	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	411395	CE	411395	
	Disponibilités	CF	2556416	CG	2556416	360885
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3830	CI	3830	728
	TOTAL (III)	CJ	8662310	CK	8662310	5988885
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9221981	IA 199959	9022021	6329641

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières brutes : CP 90 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : — Stocks : — Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Internet-DGI

cerfa N° 10938 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

D.G.I. N° 2051 5 (2005)

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France — Néant ☐*

			Exercice N 31122005	Exercice N – 1 31122004
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 381122)	DA	381122	381122
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence BK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	38112	38112
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	804635	938422
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EI)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2491866	1446213
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	7671	5538
	TOTAL (I)	DL	3803409	2809408
autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	679188	650000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	679188	650000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1369219	353873
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	35255	472328
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1470138	1118363
	Dettes fiscales et sociales	DY	1108171	700726
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	555989	224941
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	4538774	2870232
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	650	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9022021	6329641
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)			
	Dont Ecart de réévaluation libre			
	Dont Réserve de réévaluation (1976)			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3468592	2638499
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	113768	88254

* Des explications concernant une rubrique sont données dans la notice n° 2052.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2051-LIBRAIRIE NATIONALE — Revu 2005 - 10/04/05

cerfa N° 10167 * 09

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 5 (2005)

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France — Néant ☐*

			Exercice N 31122005 France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	Exercice (N-1) 31122004
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	21372340	FB	215727	FC	21588068	14630780
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	16811	FH	150434	FI	167245	85251
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21389152	FK	366162	FL	21755314	14716032
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1525	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	100306	124483
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	638
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	21857160	14841153
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	14600025	10169797
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-770336	-806677
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3128458	2206252
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	122501	81920
	Salaires et traitements *					FY	593269	442502
	Charges sociales (10)					FZ	276079	192008
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : - dotations aux amortissements *					GA	44223	38516
	Sur immobilisations : - dotations aux provisions *					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	29188	190000
	Autres charges (12)					GE	10379	76192
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	18033788	12590511
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	3823371	2250642
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	25265	13322
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		1144
	Différences positives de change					GN	69787	100304
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	9680	9636
	Total des produits financiers (V)					GP	104733	124408
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	87083	74804
	Différences négatives de change					GS	34052	94643
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	121136	169448
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-16402	-45039
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	3806969	2205602

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Une explication concernant cette rubrique sera donnée dans le tableau n° 2054.

Internet-DGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

IMPRIMERIE NATIONALE

Internet-DGI

cerfa N° 10947 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 (2007)

5

Désignation de l'entreprise SAS Team International France — Néant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		10842
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3135	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4813	1908
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7948	12751
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		1011
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	664	417
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	6946	2721
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7611	4150
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	336	8600
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1315439	767990
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21969842	14978314
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19477975	13532100
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	2491866	1446213
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont – Crédit-bail mobilier *	HP		13831
	(3) Dont – Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1750	-5760
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	493	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	100306	26683
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Détail en annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
Détail en annexe		

N° 2053 - FEUILLE NATIONALE - Pour 2007 - 4101054 1

Des explications concernant cette rubrique sont décrites dans la notice n° 2032

Annexe 2053

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France Exercice N, clos le : 31122005

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	664
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	6946
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	7611
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	3135
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	4813
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	7948
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	239
Charges de personnel	1511
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	1750
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

cerfa N° 10169 * 09 — Formulaire obligatoire (art. 54 A du Code général des impôts)

⑤ **IMMOBILISATIONS**

D.G.I. N° 2054 [5] (2005)

Désignation de l'entreprise: SAS Team International France — 31122005 — Néant [ ]

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 2		Augmentations: Constructions à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement: TOTAL I	KA		KB		KC		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles: TOTAL II	KD	35980	KE		KF	7356	
CORPORELLES	Terrains	KG	30000	KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	KJ	270000	KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP	46816	KQ		KR	1630	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS	24197	KT		KU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	50124	KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	246	KZ		LA	26000	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	87536	LC		LD	28854	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	TOTAL III	LN	508922	LO		LP	56484	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	SG		SH		SI		
FINANCIÈRES	Autres participations	SU		SV		SW		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	LP		LR		LS		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	LT	90	LU		LV		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	90	LR		LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	544993	ØH		ØJ	63843	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou réduction d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement: TOTAL I		LT		LU	LW
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles: TOTAL II		LV	211	LW 43127	LX
CORPORELLES	Terrains		LX		LY 30000	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		MA		MB 270000	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		MD		ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Ins. gales, agencts et am des constructions		MG	33973	MH 14473	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MJ		MK 24197	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Ins. gales, agencts, aménagements divers		MM		MN 50124	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		MP	176	MQ 26069	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		MS	14803	MT 101588	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		MV		MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ		NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	ND		NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		NG	48953	NH 516453	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		ØU		ØV	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		ØX		ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		2B		2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		2E		2F 90	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV		NJ		NK 90	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØK	49165	ØL 559671	ØM

* Des dépréciations concernant cette rubrique sont détaillées dans le cerfa n° 2052.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT — Ne pas rajouter le montant des créances

N° 2054 - IMPRIMERIE NATIONALE — Réimp. 2005 — 4 0 666 1

Internet-DGI

cerfa N° 10172 * 09

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 5 (2005)

Désignation de l'entreprise SAS Team International France 31122005 Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement de recherche et de développement TOTAL I	PA		PB		PC		PD		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	PE	32656	PF	4071	PG	211	PH	36515	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM	28775	PN	10575	PO		PQ	39350	
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	41854	PW	1734	PX	33973	PY	9615	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	24197	QA		QB		QC	24197	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	20324	QE	4701	QF		QG	25025	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH	62	QI	3758	QJ	82	QK	3738	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	56367	QM	19382	QN	14233	QO	61516	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	171581	QV	40151	QW	48289	QX	163443	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	204237	ØP	44223	ØQ	48501	ØR	199959	

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE* / CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES*

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL I	QY		2J		2K		2L		2M		
Immob. incorporelles TOTAL II	QZ	4071	2N		2P		2R	150	2S		
Terrains	RA		RB		RC		2T		2U		
Constructions — Sur sol propre	RD	10575	RE		RF		2V	2925	2W		
Constructions — Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y		
Constructions — Inst. gales, agenc. et am. cons. const.	RJ	1572	RK		RL	161	2Z		3A		
Inst. techniques mat. et outillage	RM		RN		RO		3B		3C		
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc. am. divers	RP	4701	RQ		RR		3D		3E		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	RS	3758	RT		RU		3F		3G		
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	RV	19158	RW		RX	224	3H	3871	3J	4813	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	RY		RZ		SA		3K		3L		
TOTAL III	SB	39765	SC		SD	385	SE	6796	SF	4813	
Total général (I + II + III)	SG	43837	SH		SJ	385	SK	6946	SL	4813	

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES+	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice (n° 2032)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2055 - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2056 (2005) 5

Désignation de l'entreprise SAS Team International France 31122005 Néant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	5T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	5U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	5V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	5X	TM	6946	TN	4813	TO	7671
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D5	D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	1A	IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	5Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	5Z	TS	6946	TT	4813	TU	7671
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	27000	4G		4H	677000
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	2188	5X		5Y	2188
	TOTAL II	5Z	TV	29188	TW		TX	679188
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	6B		6C		6D	
	- corporelles	6E	6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	6J	6K		6L		6M	
	- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	06	07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	36134	UC	4813	UD	686859
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	29188	UF			
	– financières		UG		UH			
	– exceptionnelles		UJ	6946	UK	4813		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais faire ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056 - IMPRIMERIE NATIONALE

DÉTAIL DES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

SAS Team International France 31122005

Nature	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Risque solidarité prestataire défaillant		2188		2188

Internet-DGI

cerfa N° 10150 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

D.G.I. N° 2057 [5] (2005)

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France 31122005 Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	90	UV	90	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	YA					
	Autres créances clients	UX	2662807		2662807		
	Créance représentative de titres prêtés * (Montant pour dépositaires uniquement *) UQ	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY	487		487		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	124552		124552		
	État et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	300498		300498		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	735		735		
Charges constatées d'avance		VS	3830		3830		
	TOTAUX	VT	3093001	VU	3093001	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	113768		113768				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1255451		185269		720109		350073
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1470138		1470138				
Personnel et comptes rattachés		8C	34380		34380				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	119100		119100				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	559430		559430				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	326541		326541				
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	68720		68720				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	35255		35255				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	555989		555989				
Dette représentative de titres empruntés *		8Z							
Produits constatés d'avance		8L							
	TOTAUX	VY	4538774	VZ	3468592		720109		350073
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1026000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	36237		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

N° 2057 – IMPRIMERIE NATIONALE – Février 2005 – 4 034604 1

cerfa N° 10951 * 07

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

D.G.I. N° 2058-A (2097)

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France — Néant ☐

Exercice N clos le : 31/12/2005

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	2491866
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) : de l'exploitant ou des associés	WB	
	de son conjoint [ ] moins part déductible* [ ] à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	1091
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF	1328
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à IS)	WG	5126
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*	WI	35212
	Amendes et pénalités (nature : .....)	WJ	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à IS)*	WK	1317039
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*	WL	
Régimes d'imposition particuliers et exonérations	Moins-values nettes à long terme	WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme	WN	
	— Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à IS)	XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.) SU 17458 Autres (à préciser)* (cadre hors exercice) SW)	WQ	18108
	TOTAL I	WR	3869771

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	23659
Régimes d'imposition particuliers et exonérations	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 % ou 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*	WY	
	— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WV	
	— imputées sur les déficits antérieurs WX ; imputées sur les A.R.D. (1) (reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY	XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations	XA	
Source d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZY	
	Majoration d'amortissement*	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (entreprises nouvelles* (art. 208 sexies ou quinquies A, 44 octies et 44 septies) SX ; jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A) SYL (1) ou agréées (art. 44 octies) K2 ; zone franche Corse (art. 44 decies) QT ; zone franche urbaine (art. 44 octies) QV ; sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208-C) K3)	XE	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à IS)	XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont crédit dégagé par le report en arrière du déficit* (entreprises à IS) ZI)	XG	1600
	TOTAL II	XH	25259

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : bénéfice (I moins II)	XI	3844512	
déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IS)	ZL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8G)* (1)	XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre 1-A, lignes XI1 à YI)			XL
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8H)			XM
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI-) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	3844512	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) La création d'ARD demeure possible au titre des seuls exercices ouverts avant le 1er janvier 2004.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 3184 - IMPRIMERIE NATIONALE

Février 2005 - 1 000 ex.

cerfa N° 10952 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

D.G.I. N° 2058-B (2005) 5

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France

31122005

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A – Déficits ordinaires : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices 1	Déficits imputables 2		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A) (1) * 3		Déficits reportables col. 2 – col. 3 4	
N-5		XT		XU		KI **	
N-4		XV		XW		XX	
N-3		XY		XZ		YA	
N-2		YB		YC		YD	
N-1		YE		YF		YG	
TOTAL		YH		YI			

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) * YJ

TOTAL des déficits restant à reporter (lignes KI à YJ) YK

B – Amortissements réputés différés (Ne concerne que les exercices ouverts avant le 1er janvier 2004)

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés * 8N

Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	YL	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice : sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A ligne WY)	8P	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice : sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A ligne XM)	8R	
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A ligne XK)* (Ne concerne que les exercices ouverts avant le 1er janvier 2004)	8S	
Amortissements réputés différés restant à reporter *	YM	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	51437

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(A détailler sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K	35212	9L	23659
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	35212	YO	23659
		▼ ligne WI		▼ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

** Cette case est à servir pour les déductions afférentes aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2004.

ANNEXE 2058B CADRE 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-B – IMPRIMERIE NATIONALE – Boîte 205 – 1 09012

PRODUITS A RECEVOIR	CHARGES A PAYER

Designation de l'entreprise : SAS Team International France — Exercice N clos le : 31122005 Annexe 2058 B - Cadre II

	MONTANT A L'OUVERTURE	345674
	MONTANT UTILISÉ	345674
	MONTANT RÉSIDUEL	
	MONTANT COMPTABILISÉ	754283
	MONTANT A LA CLÔTURE	754283

		LIBELLÉ	POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
				CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
PRODUITS A RECEVOIR	CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés	34380	34380		
		Charges sociales provisionnées	16710	16710		
		Charges fiscales provisionnées	347	347		
		SOUS-TOTAL	51437	51437		
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés	464	464		
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
498		Associés	35255	15986		19269
		Banques et val.mob.de placement	129	129		
		Concours bancaires courants				
	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir		66656	66656		
	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir		531000	531000		
	Participation des salariés					
	Personnel					
	Sécurité sociale		967	967		
	Etat		68373	31561	35212	1600
607	Produits et charges externes diverses					
1105		TOTAL	754283	698202	35212	20869

BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France Exercice N clos le : 31122005

	NATURE	DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
INTERET EXCED.C/C ASS.	17458		
ECART DE CONVERSION	650		
		CREDITS IMPOTS	1600
TOTAL WQ	18108	TOTAL XG	1600

cerfa N° 10955 * 07

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.G.I. N° 2058-C 5 (2005)

Internet-DGI

Désignation de l'entreprise SAS Team International France — Néant ☐*

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	1446213
	Prélèvements sur les réserves (à détailler) — Réserve ordinaire	53786		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	53786	ØE	53786
	TOTAL I		ØF	1500000
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves — Réserve légale		ZB	
	Affectations aux réserves — Réserve spéciale des plus-values à long terme		ZC	
	Affectations aux réserves — Autres réserves		ZD	
	Dividendes		ZE	1500000
	Autres répartitions		ZF	
	Report à nouveau		ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	1500000

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	JT	YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus		YS	1097140	502175
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance		YT	69876	35565
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée < à 6 mois)	JS 10331	XQ	10331	3368
	— Personnel extérieur à l'entreprise		YU	69842	14143
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	515701	396718
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	— Autres comptes		ST	2462706	1756457
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	3128458	2206252
DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*		YW	72182	46514
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	50319	35406
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	122501	81920
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée		YY	4187375	2820499
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	3437341	2402640
DIVERS	— Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus *		ZA		
	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2004) *		ØØ	578057	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		

RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		(Plus-values à 19 %) JB		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		(Plus-values à 19 %) JE		Imputations	JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si réponse de groupe.	JG		Indiquer 2 pour société mère, 3 pour filiale	JH	N° SIRET de la société mère	JI
	— numéro de centre de gestion agréé *	XP					
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 ; handicapés :)				YP	14	10
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	4,21 %	4,59 %
	— Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au CGI (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration					Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR 0

* Une explication concernant cette rubrique sera demandée dans le tableau n° 2052 (et dans le tableau n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 3916-C IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10179 * 09 (12)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I. N° 2059-A 5 (2065)

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France — Néant ☐*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	IMMOB.INCORPORELLES					
	2	PROPRIETE INDUST.					
	3	TERRAINS.CONSTRUCT.					
	4	MATERIELS OUTIL.	49165		48601		564
	5	FINANCIERES					
	6	DIVERSES					
	7	TITRES PLACEMENT					
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne (1)) (7)	Valeur résiduelle (report de la colonne (6)) (8)	Prix de vente* (9)	Montant global de la provision de la colonne (4)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* COURT TERME (10)	LONG TERME (11)
I - Immobilisations*	1	IMMOB.INCORPORELLES					
	2	PROPRIETE INDUST.					
	3	TERRAINS.CONSTRUCT.					
	4	MATERIELS OUTIL.	564	3135	2570	2570	
	5	FINANCIERES					
	6	DIVERSES					
	7	TITRES PLACEMENT					
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *		+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*		+
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))	2570	
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (11))	(A)	(B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

NE PAS JOINDRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

cerfa N° 10954 * 07 (13)

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

D.G.I. N° 2059-B 5 (2005)

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France — Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 5 ans au titre de N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (moins sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont disponibles dans la notice n° 2042

cerfa N° 10955 * 07 (14)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

D.G.I. N° 2059-C (2005) 5

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France

Néant ☐*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 % ou 15 % (1) ❶ ou 16 % ❷	
Gains non retenus de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219 bis quater du CGI ❶	2570

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①		Moins-values à 19 %, 18 %, 15% (1) ②	Moins-values à 19%, 18 % et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2e alinéa de l'article 219 bis quater ③	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice (2) ⑤	Solde des moins-values à reporter ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

(1) Le taux de 15 % s'applique aux plus-values à long terme réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

(2) Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-value en application des dispositions de l'article 219 bis quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-6-07).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BA DECLARANT A CONSERVER PAR LE DECLARANT

cerfa N° 10182 * 09 (15)

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

D.G.I. N° 2059-D (2005) 5

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France — Néant ☒*

I DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N + 1 AU TITRE DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement : - déficit de l'exercice	2	
- moins-values à long terme	3	
- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4	
- plus-value imposée à 15 %	5	
TOTAL des lignes 2 à 5	6	
Reste (ligne 1 – 6)	7	
Impôt correspondant	8	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 7 – ligne 8)	8b	

II SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés : - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 – ligne 15)	16					

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8b du tableau n° 2059-D correspondant) N – 1	17	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 16)	18	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) (17 – 18)	19	

IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3151.

cerfa N° 11484 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Internet-DGI

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

D.G.I. N° 2059-E 5 (2005)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS Team International France — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01012005 et clos le : 31122005 Durée en nombre de mois : 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	21588068
Production vendue - Biens	B3	
Production vendue - Services	B4	167245
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	1525
Autres produits	B8	14
TOTAL A	B9	21756853
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	14600025
Variation de stock (marchandises) *	C2	-770336
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	3118126
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore dans une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Autres charges	C7	10379
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore dans une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	16958196
III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
TOTAL A - TOTAL B	D2	4798657

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

N° 20598 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2005 - 4 014 755 1

cerfa N° 11625 * 05 (17)

Formulaire obligatoire (art. 88 de l'ann. III du C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

D.G.I. N° 2059-F [5] (2005)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant [ ]*

EXERCICE CLOS LE 31122005 N° SIRET 33789912400024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Team International France

ADRESSE (voie) 10 rue des Hayes Mélines

CODE POSTAL 27400 VILLE Louviers

NOMBRE D'ASSOCIÉS OU D'ACTIONNAIRES 1 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS 10000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique FOUQUET | Prénom(s) PIERRE-JEAN
Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 5000
Naissance : Date 19011950 | N° Département 28 | Commune DREUX | Pays FRANCE
Adresse : N° 25 | Voie RUE DE LA BARONNERIE
Code Postal 27400 | Commune HEUDREVILLE SUR EURE | Pays FR

Titre (2) M | Nom patronymique STOLLE | Prénom(s) MICHAEL
Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 5000
Naissance : Date 17071957 | N° Département | Commune DORTMUND | Pays ALLEMAGNE
Adresse : N° 158 | Voie AVEN BLUCHER
Code Postal 1180 | Commune BRUXELLES | Pays BE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2051.

cerfa N° 11625 * 05 (18)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

D.G.I. N° 2059-G (2005)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant [X]*

EXERCICE CLOS LE 31122005 N° SIRET 33789912400024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Team International France

ADRESSE (voie) 10 rue des Hayes Mélines

CODE POSTAL 27400 VILLE Louviers

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.